



ERAMET

**DOCUMENT
DE
RÉFÉRENCE 2004**



Société anonyme au capital de 78 522 079,20 euros
Siège social : Tour Maine Montparnasse - 33, avenue du Maine - 75 015 Paris
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris
sous le numéro 632 045 381

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2004

Document établi conformément aux articles 211-1 à 211-42 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Le présent document, établi sur la base des comptes de l'exercice 2004, incorpore les informations significatives postérieures
à l'approbation de ces comptes à la date de son enregistrement.

Enregistrement par l'Autorité des Marchés Financiers - AMF

En application des articles 211-1 à 211-42 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, l'AMF a enregistré le présent document de référence le 2 septembre 2005 sous le numéro R.05-115. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement, effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

SOMMAIRE

CHAPITRE 1	Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes	7
1.1	Responsable du document de référence	7
1.1.1	Nom et qualité du responsable	7
1.1.2	Attestation du responsable du document de référence	7
1.2	Responsables du contrôle des comptes sociaux et consolidés	7
1.2.1	Dénomination des Commissaires aux comptes	7
1.2.1.1	Commissaires aux comptes titulaires	7
1.2.1.2	Commissaires aux comptes suppléants	7
1.2.2	Attestation des responsables du contrôle des comptes	7
1.3	Politique de l'information	8
1.3.1	Nom du responsable de l'information	8
1.3.2	Modalité de la communication	8
1.3.3	Calendrier : dates clés de l'exercice 2005	8
CHAPITRE 2	Renseignements relatifs à l'opération	9
CHAPITRE 3	Renseignements de caractère général concernant la société et son capital	9
3.1	Renseignements concernant la société	9
3.1.1	Dénomination sociale (article 2 des statuts)	9
3.1.2	Siège social (article 4 des statuts)	9
3.1.3	Date de constitution et durée de la société (article 5 des statuts)	9
3.1.4	Forme juridique et législation applicable	9
3.1.4.1	Mode de direction de la société (article 15 des statuts)	9
3.1.4.2	Contrôle légal de la société (article 20 des statuts)	9
3.1.5	Registre du commerce de la société/SIRET	9
3.1.6	Code NAF et dénomination du secteur d'activité	9
3.1.7	Lieux où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la société	10
3.1.8	Objet social (article 3 des statuts)	10
3.1.9	Exercice social (article 24 des statuts)	10
3.1.10	Affectation et répartition des résultats/Modalités de paiement des dividendes (article 25 des statuts)	10
3.1.11	Assemblées générales	10
3.1.11.1	Modes de convocation et conditions d'admission (articles 21, 22 et 23 des statuts)	10
3.1.11.2	Conditions d'exercice du droit de vote (articles 8 et 21 des statuts)	11
3.1.12	Transmissions des actions	11
3.1.13	Identification des actionnaires	11
3.1.13.1	Franchissement des seuils/Déclaration d'intention	11
3.1.13.2	Titres au porteur identifiables	11
3.2	Renseignements de caractère général concernant le capital	11
3.2.1	Capital social	11
3.2.1.1	Capital souscrit	11
3.2.1.2	Rachat par la société de ses propres actions	12
3.2.1.3	Modifications du capital social	13

3.2.2	Titres non représentatifs du capital	16
3.2.2.1	Parts de fondateurs, certificats de droit de vote	16
3.2.2.2	Autres titres	16
3.2.3	Plans d'options	16
3.2.3.1	Autorisations conférées au conseil d'administration	16
3.2.3.2	Possibilité d'utiliser les autorisations en période d'offre publique	16
3.2.3.3	Plans d'options effectivement consenties	17
3.2.3.4	Dilution potentielle résultant de la levée de la totalité des options émises et non encore levées	17
3.2.4	Tableau récapitulatif des autorisations financières existantes	17
3.2.5	Évolution du capital social au cours des cinq dernières années	18
3.2.6	Contrôle de la société	18
3.2.6.1	Pactes d'actionnaires	18
3.2.6.2	Synthèses des conventions rendues publiques	19
3.2.6.3	Dernière répartition connue du capital	19
3.2.6.4	Organigramme du contrôle	20
3.2.6.5	Évolution de la répartition au cours des trois dernières années	21
3.3	Marché des titres de la société	21
3.3.1	Place de cotation	21
3.3.2	Évolution du cours	21
3.3.3	Service du titre	23
3.4	Politique de dividendes	23
3.4.1	Modalités de paiement de dividendes	23
3.4.2	Politique de distribution de dividendes	23
3.4.2.1	Politique suivie	23
3.4.2.2	Dividendes versés sur les derniers exercices	23
3.4.2.3	Perspectives	23
CHAPITRE 4	Renseignements concernant l'historique et les activités de l'émetteur	24
4.1	Présentation générale de la société et du groupe	24
4.1.1	Organigramme simplifié du groupe au 31 décembre 2004	24
4.1.2	Historique du groupe Eramet	24
4.1.3	Le groupe et sa stratégie	25
4.1.4	Organigramme du groupe au 31 décembre 2004	26
4.1.5	Chiffres clés de l'activité	27
4.1.5.1	Éléments d'activité (données consolidées en millions d'euros)	27
4.1.5.2	Comptes consolidés	27
4.2	La branche Nickel	29
4.2.1	Le marché du nickel	29
4.2.1.1	La demande de nickel	29
4.2.1.2	L'offre de nickel	30
4.2.1.3	Les producteurs de nickel	32
4.2.1.4	Les prix du nickel	33
4.2.1.5	Situation récente du marché du nickel et perspectives	34
4.2.2	Présentation de la branche Nickel d'Eramet	34
4.2.2.1	Points clés de la branche Nickel	34
4.2.2.2	Structure de la branche Nickel	35
4.2.2.3	La branche Nickel en 2004	38

4.3	La branche Manganèse	38
4.3.1	Le marché du manganèse	38
4.3.1.1	La demande de manganèse	38
4.3.1.2	L'offre de manganèse	40
4.3.1.3	Prix du manganèse	41
4.3.1.4	Situation récente du marché et perspectives	41
4.3.2	Présentation de la branche Manganèse d'Eramet	42
4.3.2.1	Points clés de la branche Manganèse	42
4.3.2.2	Historique de la branche Manganèse	42
4.3.2.3	Structure de la branche Manganèse	43
4.3.2.4	La branche Manganèse en 2004	46
4.4	La branche Alliages	46
4.4.1	Les métiers de la branche Alliages	46
4.4.2	Les marchés de la branche Alliages	46
4.4.2.1	Les aciers rapides	46
4.4.2.2	Les aciers à outils	47
4.4.2.3	Les alliages base nickel	47
4.4.3	Procédés de production des alliages	48
4.4.3.1	Élaboration des alliages	48
4.4.3.2	La mise en forme des alliages	48
4.4.4	Les producteurs d'alliages	45
4.4.5	Structure de la branche Alliages	50
4.4.5.1	Points clés de la branche Alliages	50
4.4.5.2	Historique de la branche Alliages	50
4.4.5.3	Structure organisationnelle de la branche Alliages	51
4.4.5.4	La production de la branche Alliages	52
4.4.5.5	La politique commerciale et les produits	54
4.4.5.6	La recherche et développement de la branche Alliages	54
4.4.5.7	La branche Alliages en 2004	54
4.5	Exploitation de gisements/Réserves et ressources minérales	55
4.5.1	Généralités	55
4.5.1.1	Localisation	55
4.5.1.2	Titres juridiques	55
4.5.1.3	Estimations	56
4.5.1.4	Définitions	56
4.5.1.5	Réserves et ressources de Comilog SA	56
4.5.1.6	Réserves et ressources de la société Le Nickel-SLN	57
4.6	Ressources humaines	58
4.6.1	Effectifs	58
4.6.2	Organisation du travail et rémunération	61
4.6.3	Relations professionnelles	62
4.6.4	Formation	62
4.6.5	Hygiène, Sécurité et Santé	62
4.6.5.1	Sécurité	62
4.6.5.2	Audits sécurité	63
4.6.5.3	Hygiène et Santé	63

4.7	Politique d'investissements/Recherche	63
4.7.1	Objectifs poursuivis	63
4.7.2	Principaux investissements	63
4.7.2.1	Montant total des investissements	63
4.7.2.2	Détail des investissements par branche et nature des principaux projets	64
4.7.3	Recherche et développement	65
4.7.3.1	Une organisation spécifique au service des branches	65
4.7.3.2	Les thèmes principaux	65
4.8	Facteurs de risques	65
4.8.1	Risques de marché	65
4.8.1.1	Risque de change	65
4.8.1.2	Risque de taux	67
4.8.1.3	Risque de liquidité	68
4.8.1.4	Covenants	68
4.8.1.5	Risque de contrepartie	68
4.8.1.6	Principaux engagements hors bilan	69
4.8.1.7	Risques actions	69
4.8.2	Risques juridiques/Litiges	69
4.8.2.1	Dépendance du groupe vis-à-vis de l'environnement législatif et réglementaire	69
4.8.2.2	Risques résultant d'engagements conventionnels avec des tiers	70
4.8.2.3	Litiges significatifs	71
4.8.3	Risques industriels	72
4.8.3.1	Une activité industrielle inscrite dans une logique de développement durable	72
4.8.3.2	Renforcement de la politique du groupe en matière d'environnement	72
4.8.3.3	Gestion de la fermeture du site de Boulogne-sur-Mer (Comilog France)	73
4.8.3.4	Une attention particulière portée au suivi des substances dangereuses	73
4.8.3.5	Contribution à la politique de réduction des gaz à effet de serre	73
4.8.3.6	Mise en place d'une politique de prévention des risques industriels	73
4.8.3.7	Gestion des dossiers transversaux	74
4.8.4	Assurance/Couverture des risques éventuels susceptibles d'être encourus par l'émetteur	74
4.8.4.1	Politique générale de couverture du groupe/Stratégie de couverture des risques	74
4.8.4.2	Différentes catégories de polices d'assurance souscrites	75
4.8.5	Autres risques particuliers	75
4.8.5.1	Risques spécifiques liés aux transports	75
4.8.5.2	Risques liés à l'énergie	76
4.8.5.3	Risques associés à des facteurs politiques	76
4.8.5.4	Risque amiante	76
4.8.6	Relations spécifiques avec les tiers	76
CHAPITRE 5	Patrimoine - Situation financière - Résultats	77
5.1	Comptes consolidés des trois derniers exercices	77
5.1.1	Bilan, compte de résultat, annexes 2004	77
5.1.1.1	Bilan	77
5.1.1.2	Compte de résultat	78
5.1.1.3	Tableau de flux de trésorerie	79
5.1.1.4	Tableau des flux de l'endettement financier net	80
5.1.1.5	Tableau de variations des capitaux propres (part du groupe)	81
5.1.1.6	Annexes	82

5.1.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2004 Exercice clos au 31 décembre 2004	110
5.1.3	Comptes sociaux Eramet 2004	111
5.1.3.1	Commentaires sur les comptes sociaux	111
5.1.3.2	Bilan	112
5.1.3.3	Compte de résultat	114
5.1.3.4	Tableau des flux de l'endettement financier net ou trésorerie nette	115
5.1.3.5	Annexes aux comptes sociaux	116
5.1.4	Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux 2004	126
5.1.5	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées 2004	126
5.1.6	Tableau des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices	127
5.2	Normes IAS/IFRS	128
5.2.1	Description des principales normes impactant le bilan d'ouverture	128
5.2.1.1	Périmètre de consolidation	128
5.2.1.2	Écart de conversion	128
5.2.1.3	Acquisitions effectuées les années antérieures – Écarts d'acquisition	128
5.2.1.4	Immobilisations corporelles	128
5.2.1.5	Stock	128
5.2.1.6	Immobilisations incorporelles	128
5.2.1.7	Recherche et développement	128
5.2.1.8	Engagement de retraite et autres avantages au personnel	128
5.2.1.9	Pertes de valeur des actifs	128
5.2.1.10	Provisions pour risques et charges	128
5.2.1.11	Stock-options	128
5.2.1.12	Valeurs mobilières de placement	128
5.2.2	Évolution en 2005	128
5.3	Comptes consolidés 2003	129
5.4	Comptes consolidés 2002	129
5.4.1	Bilan	129
5.4.2	Compte de résultat	130
5.4.3	Tableau de flux de trésorerie	131
5.4.4	Tableau de capitaux propres	132
5.4.5	Annexes	133
5.4.6	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2002 Exercice clos le 31 décembre 2002	151
5.5	Emprunts obligataires	152
5.6	Honoraires des Commissaires aux comptes et autres auditeurs externes	152
5.6.1	Organisation du contrôle externe	152
5.6.2	Honoraires versés aux différents auditeurs	152
5.6.3	Assemblée générale du 11 mai 2005	153
5.6.3.1	Texte des résolutions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire	153
5.6.3.2	Texte des résolutions de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire	154

CHAPITRE 6	Le gouvernement d'entreprise	159
6.1	Présentation des organes de direction et d'administration de la société et du groupe	159
6.1.1	Présentation de la direction générale	159
6.1.1.1	Forme d'organisation	159
6.1.1.2	Composition	159
6.1.1.3	Mode de fonctionnement	159
6.1.1.4	Organigramme	160
6.1.2	Présentation du conseil d'administration	161
6.1.2.1	Règles de nomination	161
6.1.2.2	Composition	161
6.1.2.3	Règles d'organisation du conseil d'administration	161
6.2	Situation personnelle des dirigeants	163
6.2.1	Autres mandats dans le groupe et hors groupe	163
6.2.2	Intérêts des dirigeants dans la société et le groupe	169
6.2.3	Intérêts capitalistiques des dirigeants	169
6.2.3.1	Intérêts indirects	169
6.2.3.2	Intérêts capitalistiques directs au 31 décembre 2004	169
6.2.4	Rémunérations versées aux dirigeants	170
6.2.4.1	Opérations relevant des conventions réglementées	172
6.2.4.2	Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	172
6.3	Schémas d'intéressement du personnel	172
6.3.1	Contrats d'intéressement et de participation	172
6.3.2	Plans de souscription et/ou d'achat d'actions	173
6.4	Procédures de contrôle interne	174
CHAPITRE 7	Évolution récente et perspectives	175
7.1	Évolution récente	175
7.2	Perspectives	175
CHAPITRE 8	Annexes	176
8.1	Rapport du Président du conseil d'administration et rapport des Commissaires aux comptes	176
8.1.1	Rapport du Président du conseil d'administration	176
8.1.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président	180
8.1.3	Liste et adresses des filiales consolidées au 31 décembre 2004	181
8.1.4	Charte de l'environnement	189
8.1.5	Données environnementales	189
8.1.5.1	Branche Nickel	189
8.1.5.2	Branche Manganèse	192
8.1.5.3	Branche Alliages	197
TABLEAU DE CONCORDANCE		207

Remarque : toutes les données indiquées dans ce document, et dont la source n'est pas précisée de façon spécifique, sont issues des données et du reporting internes de la société.

Toutes les copies des documents présents à l'intérieur de ce document de référence peuvent être consultées soit sur le site d'Eramet (<http://www.eramet.fr>) ou soit sur demande auprès du directeur juridique de la société, à son siège social : Tour Maine Montparnasse - 33, avenue du Maine - 75015 Paris.

1. Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes

1.1. Responsable du document de référence

1.1.1. Nom et qualité du responsable

Monsieur Jacques BACARDATS
Président-Directeur général d'Eramet.

1.1.2. Attestation du responsable du document de référence

“À notre connaissance, et après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée”.

Nom	Jacques BACARDATS
Fonction	Président-Directeur général
Signature	Fait à Paris, le 2 septembre 2005

1.2. Responsables du contrôle des comptes sociaux et consolidés

Le contrôle des comptes sociaux et consolidés des trois derniers exercices a été assuré par les Commissaires aux comptes dont la liste suit.

1.2.1. Dénomination des Commissaires aux comptes

1.2.1.1. Commissaires aux comptes titulaires

A. Ernst & Young Audit

Société anonyme au capital de 3 044 220 euros.

Appartenant au groupe Ernst & Young.

Adresse : Tour Ernst & Young,
11, allée de l'Arche – Paris – La Défense Cedex.

Représentée par Monsieur François Carrega.

Associé responsable du contrôle : François Carrega.

Nommé pour la première fois par l'assemblée générale ordinaire réunie le 21 juin 1985, renouvelé en cette qualité par l'assemblée réunie le 28 juin 1991, puis à nouveau par celle réunie le 31 juillet 1997, et enfin par l'assemblée réunie le 21 mai 2003, pour une nouvelle durée de six exercices.

Date de fin de mandat : assemblée appelée à statuer en 2009 sur les comptes de l'exercice 2008.

B. Deloitte & Associés

Société anonyme au capital de 1 723 040 euros.

Adresse : 185, avenue Charles-de-Gaulle,
92254 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Représentée par Monsieur Nicholas L.E. Rolt.

Associé responsable du contrôle : Nicholas L.E. Rolt.

Nommé pour la première fois par l'assemblée générale ordinaire réunie le 31 juillet 1997, et renouvelé en cette qualité par l'assemblée réunie le 21 mai 2003, pour une nouvelle durée de six exercices.

Il est précisé que, du fait de la fusion intervenue en 2004 par voie d'absorption de la société Deloitte Touche Tohmatsu (Commissaire aux comptes titulaire) par la société Deloitte Touche Tohmatsu Audit (Commissaire aux comptes suppléant), le mandat de Commissaire aux comptes titulaire est poursuivi par la société Deloitte Touche Tohmatsu Audit, laquelle a changé de dénomination pour adopter celle de Deloitte & Associés.

Date de fin de mandat : assemblée appelée à statuer en 2009 sur les comptes de l'exercice 2008.

1.2.1.2. Commissaires aux comptes suppléants

A. Jean-Marc Montserrat

Adresse : Tour Ernst & Young,
11, allée de l'Arche – Paris – La Défense Cedex.

Nommé pour la première fois par l'assemblée générale ordinaire réunie le 21 juin 1985, renouvelé en cette qualité par l'assemblée réunie le 28 juin 1991, puis à nouveau par celle réunie le 31 juillet 1997, et enfin par l'assemblée réunie le 21 mai 2003, pour une nouvelle durée de six exercices.

Date de fin de mandat : assemblée appelée à statuer en 2009 sur les comptes de l'exercice 2008.

B. Cabinet BEAS (Bureau d'Études Administratives Sociales et Comptables)

Société anonyme au capital de 8 000 euros.

Adresse : 7/9, Villa-Houssay – 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex.
Représentée par Monsieur Alain Pons.

Il est précisé que, du fait de la fusion évoquée ci-dessus, la démission de son mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la société Deloitte Touche Tohmatsu Audit (dorénavant dénommée Deloitte & Associés) a conduit à proposer à l'assemblée générale du 11 mai 2005 la nomination, en remplacement, du Bureau d'Études Administratives Sociales et Comptables – BEAS.

Date de fin de mandat : assemblée appelée à statuer en 2009 sur les comptes de l'exercice 2008.

1.2.2. Attestation des responsables du contrôle des comptes

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Eramet et en application de l'article 211-5-2 du règlement général de l'AMF, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité de Monsieur Jacques Bacardats, Président-Directeur général. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes. Cet avis a été établi conformément au règlement général de l'AMF actuellement en vigueur et dont la révision est en cours, dans l'attente de la transposition en France de la directive prospectus et aux seules fins de l'enregistrement de ce document de référence.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier, le cas échéant, les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société, acquise dans le cadre de notre mission. Ce document ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2002, établis selon les règles et principes comptables français et arrêtés par le conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France. Les comptes annuels ont été certifiés sans réserve ni observation. Notre rapport sur les comptes consolidés a été formulé sans réserve, avec deux observations, la première relative au changement de méthode lié à l'adoption du règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2000-06 relatif aux passifs, la seconde relative au passage à la méthode "dernier-entré premier-sorti" pour la valorisation du stock nickel.

Les comptes annuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2003, établis selon les règles et principes comptables français et arrêtés par le conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Les comptes annuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2004, établis selon les règles et principes comptables français et arrêtés par le conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France. Les comptes annuels ont été certifiés sans réserve ni observation. Notre rapport sur les comptes consolidés a été formulé sans réserve, avec une observation relative à l'application de la recommandation CNC 2003-R01 du 1^{er} avril 2003 et du communiqué CNC du 22 juillet 2004 sur les avantages sociaux.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentées dans ce document de référence.

Paris-La Défense et Neuilly, le 2 septembre 2005

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit

Deloitte & Associés

François CARREGA

Nicholas L.E. ROLT

Information annexe :

Le présent document de référence inclut :

le rapport général et le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2004 des Commissaires aux comptes comportant respectivement aux chapitres 5.1.4 et 5.1.2 la justification des appréciations établies en application des dispositions de l'article L 225-235 du Code de commerce.

Le rapport des Commissaires aux comptes (chapitre 8.1.2) établi en application du dernier alinéa de l'article L 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

1.3. Politique de l'information

1.3.1. Nom du responsable de l'information

Responsable : Monsieur Philippe Joly.

Qualité : Responsable de la Communication Financière.

Adresse : Eramet

Tour Maine – Montparnasse

33, avenue du Maine

75755 Paris Cedex 15

Téléphone : 33 01 45 38 42 02

1.3.2. Modalité de la communication

Périodicité : conformément à la réglementation, Eramet publie ses résultats semestriels et annuels et diffuse son chiffre d'affaires trimestriel.

Diffusion de l'information : outre les publications légales dans les publications financières, les derniers communiqués sont mis à la disposition du public sur le site internet de la société.

Site internet de la société : <http://www.eramet.fr>.

"De surcroît, en vertu d'un contrat signé le 2 novembre 2004 avec l'AMF, tous les communiqués de la société, à compter de cette date, seront également disponibles, dès leur diffusion, sur le site de l'AMF – Site internet de l'AMF : <http://www.amf-france.org>"

1.3.3. Calendrier : dates clés de l'exercice 2005

Rappel calendrier 2004

- Publication du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre : jeudi 6 mai 2004 (après bourse).
- Assemblée générale : mercredi 12 mai 2004.
- Publication du chiffre d'affaires du 1^{er} semestre : mardi 10 août 2004 (avant bourse).
- Publication des résultats du 1^{er} semestre : jeudi 16 septembre 2004 (avant bourse).
- Publication du chiffre d'affaires des neuf premiers mois : mardi 9 novembre 2004 (après bourse).
- Publication du chiffre d'affaires de l'année 2004 : mardi 8 février 2005 (avant bourse).
- Publication des résultats de l'année 2004 : jeudi 10 mars 2004 (avant bourse).

Calendrier 2005

- Publication du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2005 : mardi 10 mai 2005 (avant bourse).
- Assemblée générale : mercredi 11 mai 2005.
- Publication du chiffre d'affaires du 1^{er} semestre : mercredi 3 août 2005 (avant bourse).
- Publication des résultats du 1^{er} semestre : jeudi 8 septembre 2005 (avant bourse).
- Publication du chiffre d'affaires des neuf premiers mois : jeudi 3 novembre 2005 (avant bourse).
- Publication du chiffre d'affaires de l'année 2005 : jeudi 2 février 2006 (avant bourse).

2. Renseignements relatifs à l'opération

En cas d'opération soumise au visa, à l'enregistrement ou à l'appréciation de l'AMF, les informations relevant de ce chapitre feraient l'objet d'une note d'opération spécifique.

3. Renseignements de caractère général concernant la société et son capital

3.1. Renseignements concernant la société

3.1.1. Dénomination sociale (article 2 des statuts)

Eramet. Dans le présent document, la société est dénommée "la société" ou "l'émetteur" ; le groupe constitué par Eramet et ses filiales est désigné par "le groupe".

3.1.2. Siège social (article 4 des statuts)

Tour Maine Montparnasse
33, avenue du Maine
75015 Paris
Téléphone : 01 45 38 42 42
Télécopie : 01 45 38 41 28
www.eramet.fr

3.1.3. Date de constitution et durée de la société (article 5 des statuts)

La société a été constituée pour une durée de 99 ans à compter du 23 septembre 1963 venant à expiration le 23 septembre 2062, sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

3.1.4. Forme juridique et législation applicable

Eramet est une société anonyme de droit français, à conseil d'administration, régie par les dispositions des articles L 225-17 et suivants du Code de commerce, du décret modifié n° 67-236 du 22 mars 1967, ainsi que par les dispositions de ses statuts.

3.1.4.1. Mode de direction de la société (article 15 des statuts)

Le conseil d'administration de la société, composé de quinze membres depuis l'assemblée du 21 juillet 1999, a adopté, conformément à la délibération de l'assemblée du 23 mai 2002 en application des dispositions de la loi NRE, le mode d'organisation suivant :

- en sa séance du 23 mai 2002 : une organisation reposant sur la dissociation des fonctions de Président du conseil d'administration (confiées à Monsieur Yves Rambaud) et de directeur général (confiées à Monsieur Jacques Bacardats),
- en sa séance du 26 mars 2003 : une organisation classique de direction de la société par un Président-Directeur général, assumant tout à la fois la direction générale de la société et la présidence du conseil d'administration (fonctions confiées à Monsieur Jacques Bacardats).

Dans les deux cas, le conseil peut, sur proposition de la personne assurant la direction générale de la société, procéder à la nomination de cinq directeurs généraux délégués au plus, aux fins de l'assister. Le directeur général et les directeurs généraux délégués de la société doivent jouir de la nationalité de l'un des États de l'Union européenne et ne peuvent exercer leurs fonctions au-delà de soixante-dix ans.

Le conseil peut également, conformément à l'article 19 des statuts, s'adjoindre le concours de quatre censeurs au plus, qui n'ont pas voix délibérative. Les censeurs peuvent être choisis parmi les salariés de l'entreprise.

3.1.4.2. Contrôle légal de la société (article 20 des statuts)

Conformément à la loi, le contrôle légal de la société est assuré par deux Commissaires aux comptes titulaires, et deux Commissaires aux comptes suppléants.

Selon l'article 20 des statuts, les Commissaires aux comptes doivent jouir de la nationalité de l'un des États de l'Union européenne.

3.1.5. Registre du commerce de la société/SIRET

La société est inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 632 045 381.

3.1.6. Code NAF et dénomination du secteur d'activité

Code NAF : 515 C.

Secteur d'activité : recherche et exploitation de gisements miniers de toute nature, métallurgie de tous métaux et alliages, et leur négoce.

3.1.7. Lieux où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la société

Les statuts, procès-verbaux d'assemblées, comptes sociaux et consolidés, rapports des contrôleurs légaux ainsi que tous les documents mis à la disposition des actionnaires peuvent être consultés au siège social de la société.

3.1.8. Objet social (article 3 des statuts)

“La société a pour objet en tous pays la recherche et l'exploitation des gisements miniers de toute nature, la métallurgie de tous métaux et alliages et leur négoce.

À cet effet, elle intervient directement, ou indirectement par voie de participation, dans les activités suivantes :

- la recherche, l'acquisition, l'amodiation, l'aliénation, la concession et l'exploitation de toutes mines et carrières de quelque nature que ce soit,
- le traitement, la transformation et le commerce de tous minerais, substances minérales et métaux, ainsi que de leurs sous-produits, alliages et tous dérivés,
- la fabrication et la commercialisation de tous produits dans la composition desquels entrent les matières ou substances susvisées,
- plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus, ou encore propres à favoriser le développement des affaires sociales.

Pour réaliser cet objet, la société pourra notamment :

- créer, acquérir, vendre, échanger, prendre ou donner à bail, avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter directement ou indirectement tous établissements industriels et commerciaux, toutes usines, tous chantiers et locaux quelconques, tous objets mobiliers et matériels,
- obtenir ou acquérir tous brevets, licences, procédés et marques de fabrication, les exploiter, céder ou apporter, concéder toutes licences d'exploitation en tous pays,
- et généralement, faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rapporter, directement ou indirectement ou être utiles à l'objet social, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. Elle pourra agir, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en association, participation ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser, directement ou indirectement en France ou à l'étranger sous quelque forme que ce soit, les opérations rentrant dans son objet. Elle pourra prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations, dans toutes sociétés ou entreprises, françaises ou étrangères, de nature à favoriser le développement de ses propres affaires.”

3.1.9. Exercice social (article 24 des statuts)

L'exercice social, d'une durée de 12 mois, commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

3.1.10. Affectation et répartition des résultats/Modalités de paiement des dividendes (article 25 des statuts)

“Sur les bénéfices nets, tels que définis par la loi, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve prévu par la loi, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires. Sur le bénéfice distribuable, l'assemblée générale ordinaire peut effectuer le prélèvement de toute somme qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reporté à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être porté à un ou plusieurs fonds de réserve, généraux ou spéciaux, dont elle détermine l'affectation ou l'emploi.

Le surplus, s'il en est un, est réparti uniformément entre toutes les actions.

L'assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en actions dans les conditions légales, ou en numéraire.”

3.1.11. Assemblées générales

3.1.11.1. Modes de convocation et conditions d'admission (articles 21, 22 et 23 des statuts)

Composition : l'assemblée générale est composée de tous les actionnaires de la société, quel que soit le nombre de leurs actions.

Convocations : l'assemblée générale est convoquée et délibère dans les conditions prévues par le Code de commerce, et les articles 21 à 23 des statuts.

Les réunions ont lieu au siège social, ou tout autre lieu du même département précisé dans l'avis de convocation.

Conditions d'admission : tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux assemblées, soit en y assistant personnellement, soit en s'y faisant représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint.

Les titulaires d'actions nominatives doivent toutefois justifier d'une inscription nominative sur le registre des actions ; les titulaires d'actions au porteur doivent, quant à eux, avoir déposé aux lieux indiqués par l'avis de convocation, le certificat délivré par un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée. Ces formalités doivent, dans les deux cas, avoir été accomplies cinq jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Les actionnaires ont également la faculté de voter par correspondance dans les conditions fixées par l'article L 225-107 du Code de commerce et de l'article 131-1 du décret modifié du 23 mars 1967, au moyen d'un formulaire devant parvenir à la société trois jours au moins avant la date de réunion.

Actions indivises, démembrées, données en gage ou sous séquestre :

En l'absence de dispositions statutaires autres, et en application des dispositions de l'article L 225-110 du Code de commerce, tout titulaire d'une action indivise, d'une action démembrée – nu-proprétaire et usufruitier –, d'une action donnée en gage ou sous séquestre, est convoqué et peut assister à l'assemblée, sous réserve du respect des dispositions légales ou statutaires ci-dessous en ce qui concerne l'exercice du droit de vote.

3.1.11.2. Conditions d'exercice du droit de vote (articles 8 et 21 des statuts)

Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve des droits de vote doubles attachés à certaines actions. L'assemblée générale extraordinaire réunie le 21 juillet 1999 a en effet conféré, à effet du 1^{er} janvier 2002, à chaque action entièrement libérée pour laquelle il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire, un droit de vote double.

Les actions attribuées gratuitement, au titre d'une incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, à raison d'actions antérieures bénéficiant d'un droit de vote double, ne confèrent un tel droit qu'à l'issue d'un délai de deux ans. Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis, de par la loi, tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale.

Actions indivises, démembrées, données en gage ou sous séquestre :

En l'absence de dispositions statutaires autres, et en application des dispositions de l'article L 225-110 du Code de commerce, le droit de vote est exercé par l'usufruitier en assemblée générale ordinaire, par le nu-proprétaire en assemblée générale extraordinaire, par l'un des indivisaires ou par un mandataire unique s'agissant des copropriétaires d'actions indivises et par le propriétaire de titres remis en gage ou sous séquestre.

Limitation des droits de vote : néant.

3.1.12. Transmissions des actions

Depuis la suppression de la clause d'agrément opérée par l'assemblée du 15 juin 1994, les actions s'échangent librement sous réserve du respect des règles applicables aux sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé.

3.1.13. Identification des actionnaires

3.1.13.1. Franchissement des seuils/ Déclaration d'intention

Déclarations légales : en application des articles L 233-7 à L 233-11 du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, venant à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital de la société et/ou des droits de vote, est tenue d'informer, dans un délai de cinq jours de bourse, l'Autorité des Marchés Financiers et la société – par lettre recommandée avec demande

d'avis de réception –, du nombre total d'actions et/ou de droits de vote en sa possession. Les mêmes personnes sont également tenues d'informer la société dans un délai de cinq jours, lorsque leur participation devient inférieure à chacun des seuils mentionnés ci-dessus.

Enfin, cette obligation d'information est complétée par l'obligation légale de déclaration, dans les dix jours de bourse, des objectifs poursuivis au cours des douze mois à venir pour toute personne franchissant, à la hausse comme à la baisse, les seuils précités du dixième ou du cinquième.

En cas de non-respect de ces obligations de déclaration, il est fait application des dispositions de l'article L 233-14 dudit code. Déclarations statutaires complémentaires : depuis la modification de l'article 9 des statuts par l'assemblée du 15 juin 1994, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou à cesser de détenir une fraction égale à 1 % du capital et/ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la société dans un délai de 10 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège social de la société, en précisant le nombre d'actions et de droits de vote détenus.

Le défaut de cette déclaration entraîne la privation du droit de vote pour les actions ou droit de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée pour une période de deux ans, pour une durée de deux ans courant à compter de la régularisation et sur simple demande, lors d'une assemblée, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant 5 % du capital ou des droits de vote d'une assemblée.

3.1.13.2. Titres au porteur identifiables

Conformément à l'article L 228-2 du Code de commerce et à l'article 9 des statuts, la société peut recourir à tout moment auprès de Euroclear SA à la procédure d'identification des détenteurs de titres au porteur appelée "titre au porteur identifiable" (TPI).

3.2. Renseignements de caractère général concernant le capital

3.2.1. Capital social

3.2.1.1. Capital souscrit

Montant et titres représentatifs

Le capital social, à la date du 1^{er} janvier 2005, s'élève à 78 522 079,20 euros, représenté par 25 744 944 actions d'une valeur nominale de 3,05 euros, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Évolution effective du capital depuis le début de l'exercice 2005

Du fait des levées d'options exercées depuis le début de l'exercice, le capital a d'ores et déjà évolué comme suit :

Exercice 2005	Nombre d'options exercées/nombre d'actions créées	Nombre d'actions après exercice	Montant du capital après exercice (en euros)
Au 1 ^{er} janvier 2005		25 744 944	78 522 079,20
Au 30 juin 2005	15 600	25 760 544	78 569 659,20

Droits attachés aux actions

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une part égale à la quotité du capital social qu'elle représente, compte tenu s'il y a lieu du capital amorti et non amorti, libéré et non libéré, du montant nominal et des droits des actions de catégories différentes.

Chaque action donne droit, en cours de société comme en cas de liquidation, au règlement de la même somme nette pour toute répartition ou tout remboursement, de sorte qu'il sera fait masse, le cas échéant, entre toutes les actions indistinctement de toute exonération fiscale comme de toute taxation susceptible d'être prise en charge par la société.

Capital souscrit non encore libéré : néant.

3.2.1.2. Rachat par la société de ses propres actions

L'assemblée générale mixte du 11 mai 2005, par sa neuvième résolution, a autorisé le conseil d'administration à faire acheter par la société ses propres actions sous réserve des conditions et des modalités décrites ci-dessous.

Cette autorisation a fait l'objet d'une note d'information qui a reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers n° 05-228 en date du 7 avril 2005.

Cadre juridique

La mise en œuvre de ce programme, qui s'inscrit dans le cadre législatif créé par la loi n° 98-546 du 2 juillet 1998, complétée par la loi 2003-706 du 1^{er} août 2003 (article L 225-209 du Code de commerce) portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, a été acceptée à l'assemblée générale mixte du 11 mai 2005, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises en matière ordinaire (neuvième résolution, voir chapitre 5.4.3.1).

Objectifs par ordre de priorité :

- l'animation du cours par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI, reconnue par l'AMF,
- la conservation des actions et leur remise à titre d'échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à l'occasion d'émission de titres donnant accès au capital,
- l'attribution d'options d'achat d'actions aux salariés de la société et/ou des sociétés dont 50 % du capital est détenu directement ou indirectement par Eramet,

- l'annulation éventuelle d'actions rachetées en vue d'optimiser le résultat par action et la rentabilité des fonds propres.

Nombre d'actions susceptibles d'être rachetées :

- montant théorique : dans la limite de 5 % des actions composant le capital de la société au 28 février 2005 (soit 1 287 247 actions),
- montant réel : 4,02 % (soit 1 034 946 actions) en tenant compte des actions déjà détenues par la société à cette date (0,98 %, soit 251 900 actions).

Modalités de réalisation du programme

Les achats, cessions, transferts ou échanges pourront être effectués par tous moyens, par intervention sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition de blocs de titres ou via des instruments dérivés (l'objectif en ce cas étant d'améliorer la trésorerie de la société). L'utilisation de produits dérivés sera faite afin de couvrir des positions optionnelles prises par ailleurs au travers de ventes de puts.

Prix

- prix maximum d'achat : 120 euros.
- prix minimum de vente : 25 euros.
- montant maximal payable par la société – montant théorique :
 - 154 469 640 euros pour 1 287 247 actions représentant 5 % du capital de la société,
 - 124 193 520 euros pour 1 034 946 actions représentant 4,02 % du capital, compte tenu des actions déjà détenues par la société.

Durée du programme

La durée du programme est de 18 mois à compter de l'assemblée générale mixte du 11 mai 2005, soit jusqu'au 11 novembre 2006, étant précisé que l'autorisation donnée par l'assemblée prendra fin lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2005.

Financement du programme

Le rachat des actions sera financé sur les ressources propres de la société, et par la voie de l'endettement pour les besoins additionnels qui excéderaient sa capacité d'autofinancement.

Incidence théorique du programme sur la situation financière de la société

Le tableau ci-après présente, à titre indicatif, l'incidence qu'aurait le programme d'achat sur les comptes de la société, (comptes consolidés au 31 décembre 2004). Pour le calcul, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- rachat de 4,02 % (soit 1 034 946 actions) du nombre d'actions composant le capital au 28 février 2005,
- prix de rachat de 74,07 euros par action, moyenne des cours du mois de février 2005,
- frais financiers : 5,5 % avant impôt,
- taux d'imposition de 35 %.

Sur ces bases, l'incidence théorique du programme de rachat d'actions en année pleine serait la suivante :

Incidence théorique du programme de rachat sur la situation financière de la société

En millions d'euros (sauf indication contraire)	Comptes consolidés 31.12.04	Rachat de 4,02 % du capital	Pro forma après rachat de 4,02 % du capital	Effet du rachat en %
Capitaux propres part du groupe	1 111	(76)	1 035	(6,90 %)
Capitaux propres totaux	1 477	(76)	1 401	(5,19 %)
Trésorerie nette	278	(79)	199	(28,60 %)
Résultat net part du groupe	342	(3)	339	(0,80 %)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (hors autodétention)	25 138 630	(1 034 946)	24 103 684	(4,12 %)
Résultat net par action	13,62	0,47	14,09	3,46 %
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (hors autodétention), ajusté de l'effet des instruments dilutifs (*)	25 303 830	(1 034 946)	24 268 884	(4,09 %)
Résultat net dilué par action	13,53	0,47	14,00	3,47 %

(*) Le potentiel de souscription d'actions par les salariés au travers des plans d'options est de 165 200 actions.

Régimes fiscaux des rachats

– Pour le cessionnaire

Le rachat par Eramet de ses propres titres en vue de leur annulation ultérieure n'a pas d'incidence sur son résultat imposable. La revalorisation des titres constatée, le cas échéant, entre la date du rachat et celle de leur annulation ne génère pas de plus-value du point de vue fiscal.

Seul le rachat par Eramet de ses propres titres, sans annulation ultérieure, aurait une incidence sur son résultat imposable dans la mesure où les titres seraient ensuite cédés ou transférés à un prix différent du prix de rachat.

– Pour le cédant

Les rachats étant effectués sur le fondement de l'article L 225-209 du Code de commerce, les gains réalisés à cette occasion seront soumis au régime des plus-values selon les dispositions de l'article 112-6 du Code général des impôts. Le régime fiscal décrit ci-après s'applique aux résidents français en France et peut être différent pour les non-résidents.

Les gains réalisés par les personnes morales seront soumis au régime des plus-values professionnelles prévu par l'article 39 *duodecies* du Code général des impôts.

Les gains réalisés par les personnes physiques seront soumis au régime des gains de cession de valeur mobilière ou de droits sociaux, c'est-à-dire une imposition au taux proportionnel de 16 % (27 % avec les prélèvements sociaux), en vertu de l'article 150-0-A du Code général des impôts, lorsque le seuil annuel de cession est dépassé (seuil actuel : 15 000 euros).

Les actionnaires non-résidents ne sont pas, en général, soumis à l'imposition en France.

Il est rappelé que ces informations ne constituent qu'un résumé du régime fiscal actuellement applicable et que la situation particulière des cédants doit être étudiée avec leur conseiller fiscal.

3.2.1.3. Modifications du capital social

Les modifications du capital interviennent selon les modalités fixées par les lois et les règlements.

Réductions du capital par annulation de titres autorisées

L'assemblée générale mixte du 11 mai 2005 a autorisé, par sa dixième résolution, le conseil d'administration à procéder sur sa seule décision à l'annulation en une ou plusieurs fois, de tout ou partie des actions de la société détenues par celle-ci au titre des autorisations d'achat d'actions de la société. Cette autorisation est valable 24 mois à compter de l'assemblée, dans la limite de 5 % du capital social.

Capital autorisé non encore émis

– Augmentation(s) de capital réservée(s) aux salariés

L'assemblée générale du 11 mai 2005, par sa onzième résolution, conformément aux dispositions des articles L 225-29-6 et L 225-138 du Code de commerce et L 443-5 du Code du travail, a délégué au conseil, avec possibilité de subdéléguer, les pouvoirs nécessaires pour augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, d'un montant maximal nominal de 500 000 euros, par l'émission d'actions nouvelles de numéraire réservées aux salariés et anciens salariés de la société adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou à un plan partenarial épargne salariale volontaire.

- Prix de souscription : à fixer conformément aux dispositions de l'article 443-5 du Code du travail.
- Durée : 26 mois à compter de l'assemblée.

– **Augmentation(s) du capital par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription d'actions avec maintien du droit de souscription des actionnaires**

L'assemblée générale du 11 mai 2005, par sa quatorzième résolution, et en application des dispositions de l'article L 225-129.1 du Code de commerce, a délégué au conseil le pouvoir d'augmenter, sur ses seules décisions, le capital social, d'un montant nominal maximum de 24 000 000 euros, par l'émission, successive ou simultanée, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quote-part du capital.

Cette délégation pourra être utilisée selon les conditions et modalités ci-après :

– Émission par la société, sous la forme :

a) D'actions en procédant :

- soit à l'émission d'actions nouvelles à souscrire contre espèces ou par compensation de créances, avec ou sans prime d'émission,
- soit par voie d'incorporation au capital de tout ou partie des réserves ou primes d'émission alors existantes, à effectuer par distribution d'actions gratuites ou par élévation du nominal des actions existantes,
- soit par mise en œuvre simultanée de plusieurs de ces procédés.

b) De valeurs mobilières autres que des actions donnant droit, directement ou indirectement, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution, à tout moment ou à dates fixes, de titres qui, à cet effet, seront émis en représentation d'une quote-part du capital social. Ces valeurs pourront prendre la forme d'obligations convertibles, d'obligations à bons de souscription d'actions, d'obligations remboursables en actions, ou toute autre forme qui ne serait pas incompatible avec les dispositions légales en vigueur.

Ces valeurs mobilières pourront être émises soit en euros, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, à concurrence d'un montant nominal maximal total de 24 000 000 euros ou de la contre-valeur de ce montant déterminée au jour de la décision de procéder à l'émission de telles valeurs mobilières.

c) De bons qui confèrent le droit de souscrire à des titres représentant une quote-part du capital social de la société étant précisé que l'émission de ces bons pourra avoir lieu soit par souscription contre espèces, soit par attribution gratuite et que, par ailleurs, ces bons pourront être émis seuls ou attachés tant à des actions qu'à des valeurs mobilières visées aux a) et b) ci-dessus émises simultanément.

Les propriétaires d'actions existantes lors de l'émission contre espèces des titres visés aux a), b) et c) ci-dessus auront, à titre irréductible et proportionnellement au nombre d'actions alors possédées par eux, un droit préférentiel de souscription à ces titres. Le conseil pourra instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre irréductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leur demande. L'assemblée décide que la somme revenant immédiatement ou susceptible de revenir à la société pour chacun des titres représentant une quote-part du capital, émis ou créés par souscription, conversion, échange, exercice des bons ou de toute autre manière en application des autorisations données en b) et c), sera au moins égale à la moyenne des cours de l'action de la société, constatée pendant dix jours de bourse consécutifs choisis pendant les vingt précédant le jour du début de l'émission des actions ou des valeurs mobilières ou bons qui donnent accès au capital, après, le cas échéant, correction de cette moyenne pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Autres modalités : dates et modalités des émissions, fixation des prix et des taux d'intérêt, montants à émettre, formes des valeurs mobilières, dates de jouissance, même rétroactive, conditions de remboursement et/ou de rachat, ajustements divers : pouvoirs délégués au conseil, avec faculté de subdélégation à son Président.

– **Augmentation(s) de capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou autres, dont la capitalisation serait admise**

L'assemblée générale du 11 mai 2005, par sa quinzième résolution, a délégué au conseil le pouvoir d'augmenter le capital social, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par incorporation de réserves, de bénéfices ou autres, dont la capitalisation serait admise, soit encore par la conjugaison avec une augmentation de capital en numéraire réalisée en vertu de la treizième résolution, et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'augmentation de la valeur nominale des actions existantes, soit en combinant les deux opérations ;

Montant nominal maximum : 24 000 000 euros.

Autres modalités : pouvoirs délégués au conseil, avec faculté de subdélégation à son Président.

– **Augmentation(s) du capital par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription d'actions avec suppression du droit de souscription des actionnaires**

L'assemblée générale du 11 mai 2005, par sa seizième résolution, et en application des dispositions de l'article L 225-129.1 du Code de commerce, a délégué au conseil le pouvoir d'augmenter le capital social, d'un montant nominal maximum de 24 000 000 euros, par l'émission, successive ou simultanée, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quote-part du capital.

Cette délégation pourra être utilisée selon les conditions et modalités suivantes :

– Émission par la société, sous la forme :

- a) D'actions nouvelles à souscrire contre espèces ou par compensation de créances, avec ou sans prime d'émission.
- b) De valeurs mobilières autres que des actions donnant droit, directement ou indirectement, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution, à tout moment ou à dates fixes, de titres qui, à cet effet, seront émis en représentation d'une quote-part du capital social. Ces valeurs pourront prendre la forme d'obligations convertibles, d'obligations à bons de souscription d'actions, d'obligations remboursables en actions, ou toute autre forme qui ne serait pas incompatible avec les dispositions légales en vigueur.

Ces valeurs mobilières pourront être émises soit en euros, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, à concurrence d'un montant nominal maximal total de 24 000 000 euros ou de la contre-valeur de ce montant déterminée au jour de la décision de procéder à l'émission de telles valeurs mobilières.

- c) De bons qui confèrent le droit de souscrire à des titres représentant une quote-part du capital social de la société, étant précisé que ces bons pourront être émis seuls ou attachés tant à des actions qu'à des valeurs mobilières visées aux a) et b) ci-dessus, émises simultanément.

Les titres visés aux a) et b) ci-dessus pourront être émis pour rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange portant sur des titres répondant aux conditions fixées par l'article L 225-148 du Code de commerce.

Montant nominal des titres créés en vertu des émissions prévues aux b) et c) ci-dessus : les émissions visées ci-dessus ne pourront, en tout état de cause, avoir pour effet d'augmenter le capital social d'un montant nominal supérieur à 24 000 000 euros pour les émissions visées au b), et supérieur à 24 000 000 euros pour les émissions visées au c), montant auquel s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des titres à émettre pour préserver les droits des propriétaires de valeurs mobilières visées aux b) et c) ci-dessus.

– Émissions par une ou des sociétés dont Eramet détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social, effectuées par ces sociétés, en une ou plusieurs fois, soit en euros, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, sur le marché français ou sur le marché international :

- a) D'obligations à bons de souscription d'actions de la société Eramet.
- b) De valeurs mobilières donnant droit, directement ou indirectement, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution, à tout moment ou à dates fixes, de titres qui, à cet effet, seront émis en représentation d'une quote-part du capital de la société Eramet ; ces valeurs mobilières pourront prendre la forme d'actions à bons de souscription d'actions, d'obligations convertibles en actions, d'obligations remboursables en actions, ou

toute autre forme qui ne serait pas incompatible avec les lois en vigueur.

Montant nominal des titres créés en vertu des émissions prévues aux a) et b) ci-dessus : les émissions visées ci-dessus ne pourront, en tout état de cause, avoir pour effet d'augmenter le capital social d'un montant nominal supérieur à 24 000 000 euros, montant auquel s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des titres à émettre pour préserver les droits des propriétaires de bons visés aux a) et b) et des valeurs mobilières visées au b) ci-dessus.

– Droit de priorité

Le conseil pourra toutefois conférer aux actionnaires pour les émissions effectuées sur le marché français, pendant une durée et selon les modalités qu'il fixera, un délai de priorité pour souscrire les actions, valeurs mobilières et bons émis, sans donner lieu à création de droits négociables et cessibles.

– Mode de détermination du prix de souscription des titres

L'assemblée générale décide que la somme revenant immédiatement ou susceptible de revenir ultérieurement à la société :

- 1) pour chacune des actions émises en application de la délégation conférée au (a) du paragraphe I ci-dessus ;
- 2) pour chacun des titres représentant une quote-part du capital émis ou créés par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière en application de la délégation donnée aux (b) des paragraphes I et II ci-dessus ;
- 3) et pour l'exercice de chacun des bons émis en application des délégations données au (c) du paragraphe I et aux (a) et (b) du paragraphe II ci-dessus ;

devra être au moins égale à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation (éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %), après, le cas échéant, correction de cette moyenne pour tenir compte de la différence de date de jouissance, étant précisé que le prix des bons émis seuls devra, par titre représentatif du capital à créer, être tel que la somme de ce prix et du prix d'exercice de chaque bon soit au moins égale à 105 % de cette moyenne.

– Limitations du montant global des émissions autorisées

L'assemblée générale du 11 mai 2005, par sa dix-septième résolution, a proposé de limiter les augmentations de capital pouvant résulter de l'utilisation des délégations comportant autorisation d'émission d'actions, d'autres valeurs mobilières et bons, données aux résolutions 14 à 16, à un montant nominal total maximum de 24 000 000 d'euros, auquel s'ajoutera le montant nominal des augmentations de capital supplémentaires, rendues nécessaires pour la réservation des droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit, d'une manière quelconque, à l'attribution de titres représentant une quote-part du capital, ainsi que des porteurs de bons de souscription d'actions. Le conseil d'administration rendra compte à l'assemblée générale extraordinaire en cas de non-utilisation de ces délégations.

L'émission de valeurs mobilières autres que des actions autorisées par les résolutions 14 et 16 ne pourra conduire à une augmentation de capital d'une valeur nominale supérieure à 24 000 000 d'euros ; sur ce montant, s'imputera, le cas échéant, la contre-valeur en euros des émissions de valeurs mobilières libellées en monnaies étrangères ou en unités de compte fixée par référence à plusieurs monnaies.

– Possibilité d'utiliser les autorisations en période d'offre publique

L'assemblée générale du 11 mai 2005, par sa dix-huitième résolution, a proposé de conférer au conseil, pour la durée, la possibilité de faire usage, dans le cadre des dispositions légales, des diverses délégations qui lui ont été conférées par les quatorzième et seizième résolutions "au cas où interviendraient une ou des offres publiques d'achat ou d'échange portant sur les valeurs mobilières émises par la société".

3.2.2. Titres non représentatifs du capital

3.2.2.1. Parts de fondateurs, certificats de droit de vote

Néant.

3.2.2.2. Autres titres

La société n'a pas émis d'autres instruments financiers – qui seraient en cours de validité – non représentatifs du capital, mais susceptibles de donner accès à terme ou sur option, au capital. Des autorisations existent toutefois pour ce faire sur décision du conseil (voir ci-dessus). Il n'en a pas été fait usage à ce jour.

3.2.3. Plans d'options

3.2.3.1. Autorisations conférées au conseil d'administration

L'assemblée générale de la société a autorisé, à différentes reprises, le conseil d'administration à émettre des options au profit des salariés.

L'assemblée du 15 juin 1994, par sa huitième résolution, a autorisé le conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, aux membres du personnel et mandataires d'Eramet ainsi que des sociétés qu'il contrôle, directement ou indirectement, à plus de 50 %, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société.

Modalités : prix de souscription des actions au jour de la création des options : 225 francs ; nombre maximum d'actions susceptibles d'être émises dans ce cadre : 771 657 actions ; délai d'exercice de l'option : 7 ans ; date limite de l'autorisation par le conseil : 30 septembre 2004.

L'assemblée du 8 juin 1995 a autorisé le conseil d'administration à consentir des options ; cette autorisation a été remplacée pour la partie non utilisée par l'autorisation conférée par la cinquième résolution de l'assemblée du 27 mai 1998. Les options consenties sur la base de l'autorisation de 1995 ont toutes été levées ou sont toutes prescrites.

L'assemblée du 27 mai 1998, par sa cinquième résolution, a autorisé le conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, aux membres du personnel et dirigeants de la

société, et éventuellement des sociétés dont 50 % au moins du capital sont détenus, directement ou indirectement par Eramet, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles ou à l'achat d'actions existantes de la société.

Modalités : prix de souscription ou d'achat des actions à fixer par le conseil, étant entendu qu'il devra être au moins égal à la valeur minimale définie par la législation en vigueur, soit à cette date 80 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du conseil ; nombre maximum d'actions susceptibles d'être émises dans ce cadre : 350 000 actions ; délai d'exercice de l'option : 8 ans ; durée de l'autorisation : 5 ans, soit jusqu'au 26 mai 2003.

L'assemblée du 21 juillet 1999, par sa vingt-deuxième résolution, a autorisé le conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, aux salariés de la société, et éventuellement des sociétés dont 50 % au moins du capital sont détenus, directement ou indirectement par Eramet, des options d'achat d'actions existantes provenant d'achats effectués par la société.

Modalités : prix de souscription des actions à fixer par le conseil, étant entendu qu'il devra être au moins égal à la valeur minimale définie par la législation en vigueur et à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du conseil ; nombre maximum d'actions susceptibles d'être émises dans ce cadre : 500 000 actions ; délai d'exercice de l'option : 8 ans ; durée de l'autorisation : 5 ans, soit jusqu'au 20 juillet 2004.

L'assemblée du 23 mai 2002, par sa ving et unième résolution, a autorisé le conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, aux salariés de la société et éventuellement des sociétés qu'elle contrôle, directement ou indirectement, à plus de 50 %, des options donnant droit à la souscription ou l'achat d'actions nouvelles de la société.

Modalités : prix de souscription des actions au jour de la création des options : à fixer par le conseil, étant entendu qu'il devra être au moins égal à la valeur minimale définie par la législation en vigueur et en référence à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du conseil ; nombre maximum d'actions susceptibles d'être émises dans ce cadre : 500 000 actions ; date limite de levée d'options : 8 ans ; durée de l'autorisation : 38 mois, soit jusqu'au 22 juillet 2005. Le conseil d'administration du 15 décembre 2004 a fixé le prix de souscription à 64,63 euros, 130 000 actions sont susceptibles d'être émises dans ce cadre ; date limite de levée d'option : 8 ans – terme de l'exercice du plan, soit jusqu'au 14 décembre 2012.

3.2.3.2. Possibilité d'utiliser les autorisations en période d'offre publique

Il a été proposé à l'assemblée générale du 11 mai 2005 (dix-huitième résolution) de renouveler cette délégation pour la durée fixée par la loi.

3.2.3.3. Plans d'options effectivement consenties

Options de souscription et d'achat d'actions

(1)	Date de l'assemblée	Date du conseil	Prix de souscription	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre de bénéficiaires au 01.01.2005	Nature (2)	Attribuées à l'origine	Exercées ou prescrites avant le 01.07.2005	Exercées en 2005	Prescrites en 2005	Restant à exercer à compter du 01.07.2005	Nombre de bénéficiaires au 01.07.2005	Échéance des plans
1	15.06.1994	15.09.1994	35,83 EUR	3 791		S	770 253	(770 253)					14.09.2001
2	08.06.1995	08.06.1995	45,73 EUR	31		S	70 000	(70 000)					07.06.2003
3	08.06.1995	17.12.1996	37,50 EUR	38		S	114 400	(114 400)					16.12.2004
4	08.06.1995	16.12.1997	33,08 EUR	39	13	S	104 500	(77 300)	(15 600)		11 600	5	15.12.2005
5	21.07.1999	15.09.1999	47,14 EUR	5 646	2 452	A	423 450	(241 820)	(87 308)		94 322	1 522	14.09.2007
6	27.05.1998	14.12.1999	54,00 EUR	80	65	A	166 500	(35 102)	(60 480)		70 918	32	13.12.2007 ⁽³⁾
7	27.05.1998	12.12.2001	32,60 EUR	61	58	S	153 000	(15 000)			138 000	58	11.12.2009 ⁽⁴⁾
8	23.05.2002	15.12.2004	64,63 EUR	81	81	S	130 000				130 000	81	15.12.2012 ⁽⁵⁾
TOTAL							1 932 103	(1 323 875)	(163 388)		444 840		

(1) Date de début des plans : 1 = 15.09.1996 ; 2 = 15.09.1996 ; 3 = 17.12.1997 ; 4 = 16.12.1999 ; 5 = 15.09.1996 ; 6 = 14.12.2001 ; 7 = 12.12.2003 ; 8 = 12.12.2006.

(2) S = options de souscription et A = options d'achats.

(3) Les actions ne pouvaient pas être vendues avant le 14.12.2004.

(4) Ne peuvent être exercées qu'à compter du 12.12.2003. Les actions ne peuvent être vendues avant le 14.12.2005.

(5) Ne peuvent être exercées qu'à compter du 12.12.2006. Les actions ne peuvent être vendues avant le 14.12.2008.

3.2.3.4. Dilution potentielle résultant de la levée de la totalité des options émises et non encore levées

Dans l'hypothèse de l'exercice de la totalité des options en cours de validité non encore levées au 31 décembre 2004, et à raison d'une action pour une option, 295 200 actions (dont

130 000 options émises en décembre 2004 et exerçables au 15 décembre 2006) seraient créées, avec effet de porter :

Nombre d'actions : 26 040 144 actions

Capital à un montant : 79 422 439 euros

Nombre des droits de vote à : 43 474 226 droits de vote

3.2.4. Tableau récapitulatif des autorisations financières existantes

Augmentations de capital autorisées

A – Par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Art. L 225-129 CC	Utilisation des autorisations existantes		
Par l'AGE	21 mai 2003 (13 ^e résolution)	11 mai 2005 (14 ^e résolution)	NA
B – Par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.			
Par l'AGE	21 mai 2003 (15 ^e résolution)	11 mai 2005 (16 ^e résolution)	NA
C – Par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres dont la capitalisation serait admise.			
Par l'AGE	21 mai 2003 (14 ^e résolution)	11 mai 2005 (15 ^e résolution)	NA
A/B/C			
Montant nominal maximum	12 000 000 €	24 000 000 €	NA
Durée de la délégation au CA	26 mois (21 juillet 2005)	Durée légale	
Limitation du montant des émissions (total A + B)			
Par l'AGE		11 mai 2005 (17 ^e résolution)	NA
Montant maximum		24 000 000 €	
Attribution d'actions gratuites			
(art. L 225-197-1 et L 225-197-2 CC)		11 mai 2005	
Nombre total maximum		40 000 actions	
Durée de l'autorisation		38 mois	

3.2.5. Évolution du capital social au cours des cinq dernières années

Année	Opération	Montant en euros	Prime d'émission ou d'apport	Montant du capital après l'opération	Nombre d'actions créées*	Nombre d'actions après l'opération
2000	Levées d'options	986 656		74 491 456	323 602	24 431 596
	Païement du dividende en actions	677 898		75 169 354	222 336	24 653 932
2001	Levées d'options	138 509	–	75 307 863	45 428	24 699 360
	Passage à l'euro	25 184,83	–	75 333 048	0	24 699 360
2002	Levées d'options	73 200	–	75 406 248	24 000	24 723 360
	Païement du dividende en actions	989 216	–	76 395 464	324 333	25 047 693
2003	Levées d'options	1 067,5	–	76 396 531	350	25 048 043
	Païement du dividende en actions	1 605 004	–	78 001 535	526 231	25 574 274
2004	Levées d'options	520 544	–	78 522 079	3 300	25 577 574
					167 370	25 744 944
2005**	Levées d'options	17 385	–	78 539 464	15 600	25 760 544

* Les levées d'options réalisées dans le courant de l'exercice "n" entraînent une augmentation du capital pour l'exercice "n + 1".

** Au 30 juin 2005.

3.2.6. Contrôle de la société

3.2.6.1. Pactes d'actionnaires

En vertu d'un pacte d'actionnaires du 17 juin 1999, entré en vigueur le 21 juillet 1999, la société est contrôlée majoritairement par un groupe d'actionnaires ayant déclaré agir de concert, comprenant :

- un sous-concert entre les sociétés Sorame et CEIR, en vertu d'un pacte d'actionnaires simultané entré en vigueur le 21 juillet 1999, étant précisé que Messieurs Georges, Édouard, Cyrille et Patrick Duval détenaient et détiennent ensemble plus de la moitié du capital de Sorame, sans qu'aucun d'eux n'en détienne le contrôle à lui seul, et que la quasi-intégralité du capital de CEIR est détenue par des membres de la famille Duval (sans qu'aucun d'eux n'en détienne le contrôle à lui seul),
- AREVA, anciennement dénommée CEA Industries, venue aux droits et obligations de l'ERAP, signataire initial, du fait d'une substitution opérée par avenant du 27 juillet 2001 au pacte de concert du 17 juin 1999.

Le pacte du 17 juin 1999, à échéance du 30 juin 2006, sera prorogé par tacite reconduction par périodes d'un an, sauf dénonciation par les parties avec un préavis d'un mois.

Ce pacte d'actionnaires (comportant un sous-pacte entre Sorame et CEIR) constitutifs de l'action de concert a fait l'objet d'un avis préalable du conseil des marchés financiers du 18 mai 1999 sous le numéro 199 CO 577.

Principales dispositions du pacte :

- Clauses du sous-concert

Les signataires du sous-concert sont engagés entre eux, à la date de publication du présent document de référence, comme suit :

- concertation avant toute assemblée en vue de l'exercice concordant de leurs droits de vote pour la mise en œuvre d'une politique commune vis-à-vis d'Eramet,
- respect des engagements de stabilité conclus dans le cadre du concert élargi,
- droits de préemption réciproque.
- Clauses du concert proprement dit

Le sous-concert détiendra une participation durable d'au moins 35 % du capital d'Eramet et AREVA de 30 % du capital environ.

À la connaissance d'Eramet, il n'existe pas d'autre convention ou pacte.

3.2.6.2. Synthèses des conventions rendues publiques

Date	Décision AMF n°	Objet
03/08/1999	199C1045	Déclaration de franchissement de seuil (ERAP – CEIR – SORAME). Déclaration d'intentions. Nomination de 5 personnes qualifiées comme administrateurs. Rappel : dérogation à l'obligation de dépôt d'un projet d'offre publique.
29/12/1999	199C2064	Déclaration de franchissement de seuil. COGEMA se substitue à l'ERAP.
30/12/1999	199C2068	Déclaration de franchissement de seuil. AFD se substitue à l'ERAP.
25/07/2001	199C0921	Projet d'avenant à la convention entre actionnaires : reclassement des titres Eramet détenus par COGEMA chez CEA Industrie.
12/09/2001	201C1140	Déclaration de franchissement de seuil. Avenant à la convention entre actionnaires suite à la substitution de COGEMA par AREVA.
20/12/2004	204C1559	Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention. Substitution de la société Maaldrift BV par la société Carlo Tassara International.

3.2.6.3. Dernière répartition connue du capital

La dernière répartition connue de la société, à la date du 30 septembre 2004, résulte d'une étude faite à la date du 16 avril 2004 par l'établissement bancaire en charge de la tenue du registre des titres, des déclarations de franchissement de seuil depuis cette date (néant), ainsi que de l'exercice des levées d'options demeurant en cours de validité par leurs bénéficiaires à la date du 30 septembre 2004.

Au 31 décembre 2004 (incorporant les actionnaires détenant – ou susceptibles de détenir – au moins 1 % du capital ou des droits de vote, et connus de la société)

Principaux actionnaires	Nombre de titres	Pourcentage en capital	Nombre de voix	Pourcentage en droit de vote
SORAME (société de recherche et d'applications métallurgiques)	7 794 919	30,28 %	15 263 462	35,35 %
CEIR (Compagnie d'études industrielles de Rouvray)	1 783 996	6,93 %	3 567 992	8,26 %
Autres personnes physiques du concert : Cyrille, Georges, Édouard et Patrick Duval	423	0,002 %	785	0,002 %
Total sous-concert SORAME/CEIR	9 579 338	37,21 %	18 832 239	43,61 %
AREVA	6 757 277	26,25 %	13 339 767	30,89 %
Total concert (sous-concert/AREVA)	16 336 615	63,46 %	32 172 006	74,51 %
Divers actionnaires nominatifs	516 938	2,01 %	1 032 907	2,39 %
STCPI (Société Territoriale Calédonienne de Participations Industrielles)	1 323 471	5,14 %	2 614 378	6,05 %
Société Minière G. Montagnat	65 545	0,25 %	129 478	0,30 %
Personnel (Fonds Actions Eramet*)	53 220	0,21 %	102 510	0,24 %
Autodétention Eramet**	321 710	1,25 %	0	0,00 %
Mandataires sociaux (hors concert)	803	0,003 %	1 105	0,003 %
Total titres au nominatif	18 618 302	73,32 %	36 052 384	83,50 %
Carlo Tassara International (société du groupe de M. Romain Zaleski)	3 520 984	13,68 %	3 520 984	8,15 %
BRGM	356 044	1,38 %	356 044	0,82 %
Autres titres au porteur***	3 249 614	12,62 %	3 249 614	7,53 %
Total titres au porteur***	7 126 642	27,68 %	7 126 642	16,50 %
TOTAL TITRES	25 744 944	100,00 %	43 179 026	100,00 %

* Le fonds d'actions est géré par la banque Barclays ; ne sont pas incluses dans cette donnée les actions susceptibles d'être détenues individuellement par les salariés.

** Les actions d'autodétention ont été achetées pour l'essentiel au cours des années 2000 et 2001, en vertu des programmes de rachat spécifiques. Si l'on tient compte des titres achetés au titre du contrat de liquidité souscrit auprès de Exane BNP Paribas et non encore mis au nominatif à la date d'établissement du tableau, le total des titres contrôlés par Eramet doit être majoré de 12 773 actions (mais de 0 droit de vote), soit un total de 334 483 actions.

*** En principe, une action au porteur donne droit à un droit de vote. Toutefois, il faut déduire du total des droits de vote les 12 773 droits de vote correspondant au nombre d'actions détenu par Exane BNP Paribas au titre du contrat de liquidité souscrit par Eramet auprès de cet établissement.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement plus de 1 % du capital ou des droits de vote de la société. Hormis l'auto-détention rappelée dans le tableau ci-dessus, il n'existe pas d'autres titres d'autocontrôle. À la connaissance de la société, les membres du personnel et du conseil d'administration détiennent moins de 3 % du capital et des droits de vote de la société, étant précisé que les titres donnant accès au capital ont été consentis aux personnels et dirigeant comme précisé à la section 6.2.4.1.

Titres au porteur

Au 31 décembre 2004, la répartition entre titres au nominatif et titres au porteur est la suivante :

	au 31 décembre 2004	au 31 décembre 2003
Titres inscrits au nominatif	18 618 302 (soit 72,32 %)	19 118 716 (soit 74,75 %)
Titres au porteur	7 126 642 (soit 27,68 %)	6 458 858 (soit 25,25 %)
TOTAL	25 744 944 (soit 100 %)	25 577 574 (soit 100 %)

Contrat de liquidité

Afin de garantir une liquidité minimale à tout moment de son titre, la société a mis en œuvre depuis le 18 juillet 2003, avec la société BNP PARIBAS EQUITIES France (EXANE BNP Paribas depuis 2004), un contrat de liquidité, qui a été communiqué à l'entreprise de marché Euronext Paris et à la Commission des Opérations de Bourse. Ce contrat de liquidité est conforme à la charte AFEI.

Titres nantis : néant.

Évolution prévisible des droits de vote

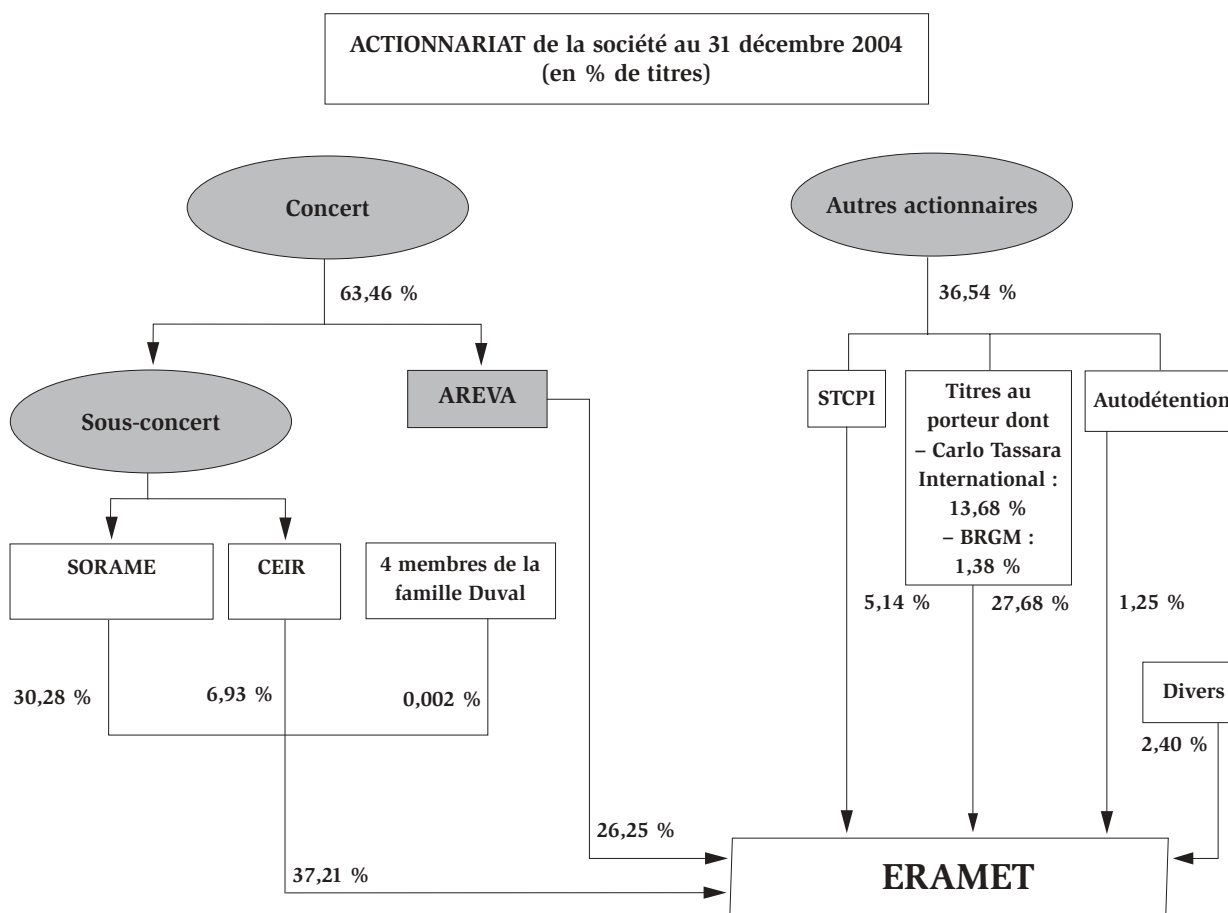
Les droits de vote doubles, qui sont attachés aux actions inscrites au nominatif depuis plus de deux ans, ont pour l'essentiel été créés en 2002.

Au 31 décembre 2004, un total de 540 800 actions nominatives, inscrites depuis moins de deux ans, ne bénéficie pas du droit de vote double.

Dans cette hypothèse, les droits de vote double se trouveraient portés à un nombre de 36 593 184 auxquels doivent être ajoutés les droits de vote simple des actions au porteur, soit 7 126 642 droits supplémentaires à la date du 31 décembre 2004.

Les actions autodétenues par la société (au nombre de 321 710 au 31 décembre 2004) sont privées de droit de vote.

3.2.6.4. Organigramme du contrôle



En vertu d'un pacte d'actionnaires ayant fait l'objet d'un avis du CMF le 18 mai 1999 sous le numéro 199 CO 577.

3.2.6.5. Évolution de la répartition au cours des trois dernières années

La répartition du capital n'a pas été modifiée de façon significative au cours des trois dernières années, ni même depuis la substitution, en 2001, d'AREVA à Cogema, cette dernière étant venue elle-même aux droits de l'ERAP en 1999.

La société n'a pas été informée, depuis la clôture de l'exercice 2004, d'une modification significative de l'actionnariat.

Les évolutions susceptibles de se produire relèvent de l'exercice des options attribuées dans le cadre des plans d'options, ou de l'acquisition automatique des droits de vote double pour les titres inscrits au nominatif depuis plus de deux ans.

3.3. Marché des titres de la société

3.3.1. Place de cotation

L'action de la société a été introduite (au cours de 310 francs, soit 47,26 euros environ) le 29 septembre 1994 – après une division par cinq du titre décidée par l'assemblée générale mixte du 15 juin 1994 – sur le Second Marché de la Bourse de Paris. À compter du 26 juin 1995, les actions ont été transférées à la Cote Officielle (compartiment du Règlement Mensuel).

Par suite de la réforme de la Bourse de Paris, les titres de la société sont négociés sur le Premier Marché d'Euronext Paris SA (code ISIN : FR 0000131757). Elles ne sont pas éligibles au Système de Règlement Différé.

Il est rappelé que l'entreprise de marché a regroupé l'ensemble des titres cotés sur une cote unique "Eurolist" depuis le 1^{er} janvier 2005. Eramet fait partie du compartiment A de la liste unique d'Euronext.

La valeur est intégrée dans l'indice SBF 250 d'Euronext. Aucun titre d'une autre société du groupe n'est admis aux négociations d'une autre bourse de valeurs. Depuis janvier 2005, la valeur est intégrée dans l'indice CAC Mid-100.

3.3.2. Évolution du cours

• Évolution du cours en 2003 et 2004

En valeur

Le cours de l'action Eramet a connu une année de très forte croissance en 2004 (+ 73 %), faisant suite à une année de redressement en 2003. Au dernier trimestre, le cours a atteint un plus haut de 72,90 euros et il a terminé l'année à 66,20 euros, dépassant nettement les précédents plus hauts observés en 1996 (61,89) et 2000 (61,75). Cette progression est largement supérieure à celle de l'indice CAC 40 (+ 7,4 %). La capitalisation boursière a atteint 1,7 milliard d'euros au 31 décembre 2004, positionnant Eramet approximativement à la 80^e position parmi les sociétés cotées à la Bourse de Paris.

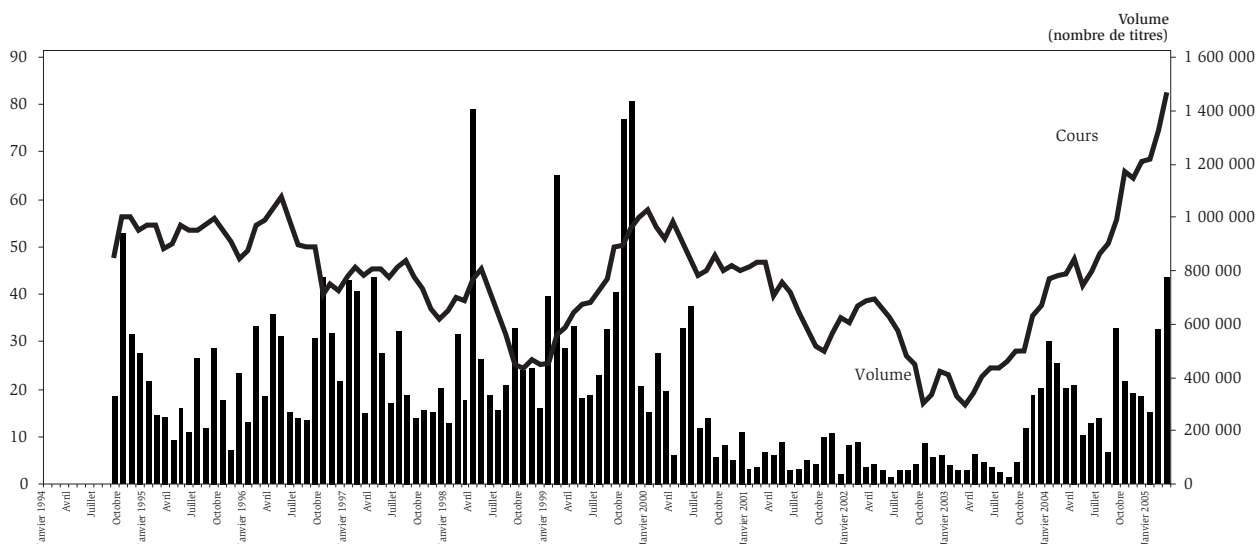
Compte tenu des levées d'options de souscription d'actions nouvelles exercées par les salariés, le nombre total d'actions émises au 31 décembre 2004 était de 25 744 944 contre 25 577 744 au 31 décembre 2003.

En volume

Le volume des transactions sur l'action Eramet a été presque multiplié par trois, faisant de 2004 l'année de plus forts échanges depuis 1999.

– Illustration des évolutions

Cours de l'action (moyenne mensuelle) en euros



- Données boursières

	Cours en euros		Capitalisation boursière		
	plus haut	plus bas	au 31 décembre	(en millions d'euros)	Volume (moy./jour)
1994*	57,90	47,20	52,59	771	37 385
1995*	58,30	41,30	48,70	743	15 673
1996*	61,80	34,90	41,40	643	23 981
1997*	53,20	33,00	34,70	542	22 172
1998	47,70	22,10	25,60	399	24 176
1999	58,70	23,10	57,00	1 393	33 810
2000	61,70	41,90	43,50	1 076	14 100
2001	47,80	22,00	34,60	855	4 664
2002	39,80	13,90	21,00	527	4 928
2003	38,60	14,50	38,50	985	5 834
2004	72,90	36,70	66,20	1 704	15 953

* Recalculé en millions d'euros.

	Cours en euros			Volume
	plus bas	plus haut	moyen	(moy./mois)
2005				
Juin	79,00	90,50	85,26	404 855
Mai	71,65	83,40	77,15	435 244
Avril	70,15	83,50	78,59	371 411
Mars	75,20	93,30	82,15	772 307
Février	68,25	82,50	74,07	582 074
Janvier	66,10	70,95	68,06	286 137
2004				
Décembre	65,3	72,9	67,64	330 325
Novembre	59,10	69,90	64,05	338 692
Octobre	59,20	70,95	65,61	385 6880
Septembre	49,05	66,0	55,39	583 787
Août	47,35	52,35	50,43	117 227
Juillet	44,00	51,05	48,05	247 091
Juin	40,10	47,80	44,27	226 240
Mai	36,70	45,62	41,43	185 776
Avril	40,20	49,75	47,08	372 391
Mars	41,21	45,81	44,08	358 740
Février	40,80	44,85	43,46	452 151
Janvier	38,50	44,85	43,03	533 841
2003				
Décembre	35,10	38,60	37,10	357 181
Novembre	32,52	38,20	35,19	331 107
Octobre	25,52	31,85	27,78	210 355
Septembre	25,40	29,80	27,56	80 546
Août	24,55	26,80	25,47	25 071
Juillet	22,24	25,49	23,95	46 466
Juin	20,65	26,70	24,12	26 115

Source : Euronext.

3.3.3. Service du titre

La tenue du registre des titres de la société est assurée par :
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Services aux émetteurs

Immeuble Tolbiac

75450 Paris Cedex 09

Tél. 01 40 14 74 68

Comme indiqué au point 3.2.6.2. ci-dessus (contrat de liquidité) la mise en œuvre du contrat de liquidité a été confiée à BNP PARIBAS EQUITIES France (EXANE BNP Paribas depuis 2004).

3.4. Politique de dividendes

3.4.1. Modalités de paiement de dividendes

Le paiement de dividendes se fait annuellement à l'époque et aux lieux fixés par l'assemblée générale, ou à défaut par le conseil d'administration, dans le délai maximal de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice. Les dividendes régulièrement perçus ne peuvent faire l'objet de répétition.

Le paiement du dividende peut faire l'objet du versement d'un acompte, avant la date de l'assemblée en fixant le montant, sur décision du conseil d'administration dans les conditions fixées à l'article L 232-12 alinéa 2 du Code de commerce.

Il peut être proposé à l'actionnaire, en tout ou partie, d'opter pour le paiement en actions nouvelles de la société, dans les conditions de l'article L 232-18 alinéa 1 du Code de commerce.

Conformément aux dispositions en vigueur en France, le délai de prescription des dividendes non réclamés est de cinq ans à compter de leur date de mise en paiement.

Les sommes non réclamées sont versées à l'État français dans les vingt premiers jours de janvier de chaque année suivant celle de la prescription, conformément aux dispositions des articles L 27 et R 46 du Code du Domaine de l'État.

3.4.2. Politique de distribution de dividendes

3.4.2.1. Politique suivie

Modalités de versement

La société ne distribuant pas usuellement d'acompte, les dividendes sont versés annuellement après la tenue de l'assemblée appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice écoulé (généralement vers la mi-juin).

Il est parfois proposé, sur option de l'actionnaire, une distribution mixte, en numéraire et en actions. Ainsi, au cours des cinq dernières années, la société a-t-elle, au titre de l'exercice 1999, proposé le versement en numéraire de 0,60 euro, le solde, soit 0,54 euro pouvant faire l'objet d'une attribution d'actions nouvelles ; au titre de l'exercice 2001, elle a proposé à nouveau aux actionnaires le versement en numéraire de 0,60 euro, le solde, soit 0,54 euro pouvant faire l'objet d'une attribution d'actions nouvelles ; enfin, au titre de l'exercice 2002, elle a proposé le versement de 0,50 euro en numéraire, le solde, soit 0,50 euro, pouvant faire l'objet d'une attribution d'actions nouvelles.

Le paiement du dividende au titre des exercices 1998, 2000, 2003 et 2004 n'a pas fait l'objet d'une proposition d'option.

Montant du dividende

Depuis plusieurs années, la société s'est efforcée de verser un dividende régulier et significatif sans tenir compte nécessairement des effets cycliques des matières premières.

3.4.2.2. Dividendes versés sur les derniers exercices

	2004***	2003	2002	2001	2000
Nombre d'actions rémunérées	25 744 944	25 577 574	25 048 043	24 723 360	24 699 360
Résultat net part du groupe	342 M€	(107) M€	6 M€	(3) M€	107 M€
Dividendes nets	2 €	0,86 €	1,00 €	1,14 €	1,30 €
Avoir fiscal	- **	0,43 €*	0,50 €*	0,57 €	0,65 €
Rémunération globale	2 €	1,29 €	1,50 €	1,71 €	1,95 €
Distribution nette totale	51,4 M€	21,9 M€	25 M€	28,1 M€	32,1 M€

* Sur la base d'un avoir fiscal à 50 %.

** Suppression de l'avoir fiscal pour les dividendes versés à compter du 1^{er} janvier 2005.

*** Dividendes décidés lors de l'assemblée générale du 11 mai 2005.

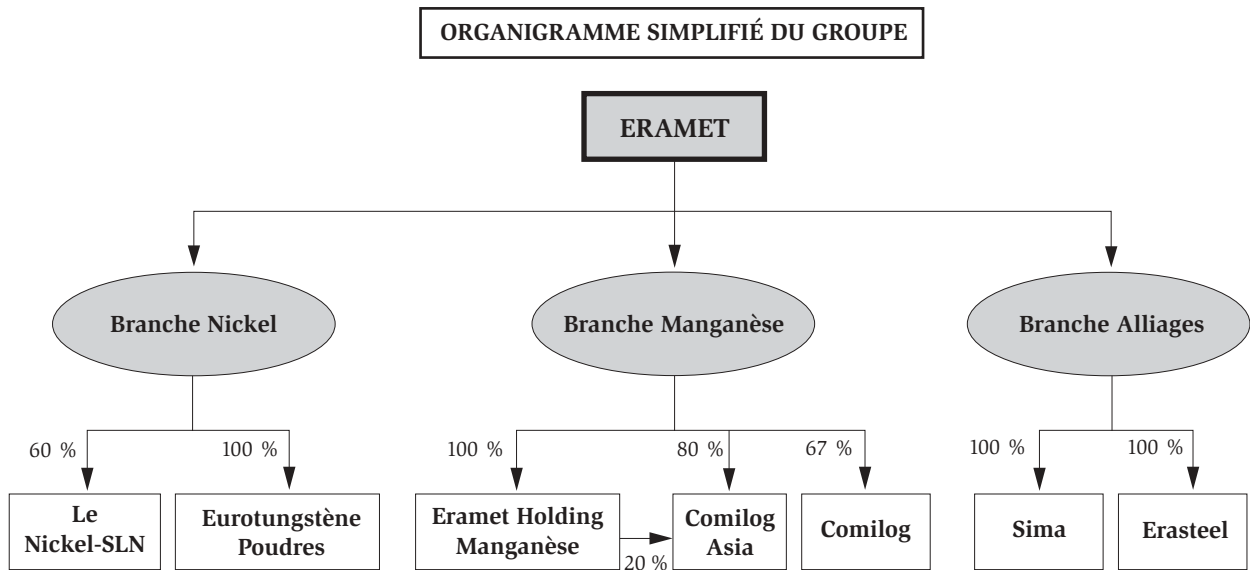
3.4.2.3. Perspectives

La société envisage de poursuivre la politique engagée au cours des exercices précédents, y compris en ce qui concerne l'option pour le paiement partiel en actions.

4. Renseignements concernant l'historique et les activités de l'émetteur

4.1. Présentation générale de la société et du groupe

4.1.1. Organigramme simplifié du groupe au 31 décembre 2004



4.1.2. Historique du groupe Eramet

La société a été créée sous le nom de Le Nickel, en 1880, pour l'exploitation, à l'origine, de mines de nickel en Nouvelle-Calédonie.

Contrôlée majoritairement depuis la fin du XIX^e siècle par la famille Rothschild, elle devient à la fin des années soixante, la société mère de l'ensemble des filiales minières du groupe Rothschild (groupe Le Nickel-Penarroya-Mokta). Ultérieurement, les principales dates qui ont marqué la vie de la société et du groupe sont les suivantes :

1974 : L'activité Nickel est filialisée sous le nom de Société Métallurgique Le Nickel-SLN : Elf Aquitaine prend une participation de 50 % dans cette nouvelle société. L'ancienne société Le Nickel change de nom en devenant Imétal et détient les 50 % restants de la société Métallurgique Le Nickel-SLN.

1983 : Dans le cadre d'une restructuration industrielle, actionnariale et financière, ERAP, une société publique française, entre à hauteur de 70 % dans le capital de la société. Les participations d' Imétal et d'Elf Aquitaine sont réduites à 15 % chacune.

1985 : Les actifs localisés en Nouvelle-Calédonie sont regroupés dans la Société Métallurgique Le Nickel-SLN, filiale à 100 % d'une nouvelle société mère, dénommée Eramet-SLN, dont l'actionariat demeure à 70 % ERAP, 15 % Imétal, 15 % Elf Aquitaine.

À partir de 1989 et afin d'atténuer les effets des cycles du nickel, la société adopte une stratégie de diversification dans des activités complémentaires, avec l'objectif de détenir de fortes positions mondiales sur ses marchés principaux.

1989-1991 : Acquisition de la société française La Commentrienne et de la société suédoise Kloster Speedsteel, respectivement troisième et premier producteurs mondiaux d'aciers rapides. Ces deux sociétés sont regroupées en 1992 au sein d'une nouvelle société dénommée Erasteel, intégralement détenue par Eramet-SLN, qui devient ainsi le leader mondial du secteur avec plus de 25 % de parts de marché.

1991 : Accord de partenariat commercial et financier à long terme avec le sidérurgiste japonais Nisshin Steel (un des principaux producteurs japonais d'aciers inoxydables) qui se traduit par une prise de participation progressive dans le capital de la Société Métallurgique Le Nickel-SLN. La participation de Nisshin Steel a atteint son niveau définitif de 10 % fin octobre 1994.

1992 : La Société Métallurgique Le Nickel-SLN et Eramet-SLN prennent leur dénomination actuelle de Le Nickel-SLN et Eramet respectivement.

1994 : Acquisition de 51 % d'Eurotungstène, producteur de poudres de cobalt et de tungstène.

Placement privé suivi d'une introduction d'Eramet au Second Marché de la Bourse de Paris, à hauteur de 30 % du capital, par cession par l'ERAP, Elf et Imétal.

1994 : Apport à Eramet par le groupe BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières, société publique française) de sa filiale Cofremmi, détentrice de réserves minières de nickel en Nouvelle-Calédonie, en échange de l'octroi d'actions représentant 2,34 % du capital nouveau d'Eramet.

1995 : Transfert de l'action Eramet au Premier Marché de la Bourse de Paris (compartiment du Règlement Mensuel).

1995-1996 : Prise de participation, par Eramet, à hauteur de 46 % dans le capital de Comilog (Gabon), le deuxième producteur mondial de minerai de manganèse à haute teneur et également l'un des premiers producteurs mondiaux de ferromanganèse pour la sidérurgie et de produits chimiques à base de manganèse.

1997 : Accord avec Gengabon (groupe Gencor) aux termes duquel ce dernier cède à Eramet 15 % du capital de Comilog. Eramet détient désormais 61 % du capital de Comilog.

1998 : Accord sur l'échange de titres miniers Poum/Koniambo en Nouvelle-Calédonie.

1999 : Plusieurs opérations majeures sont réalisées, qui conduisent à la structure actuelle du capital et à la configuration actuelle du groupe en termes d'activités :

- intégration au sein du groupe de la société SIMA (famille Duval), un des premiers producteurs et transformateurs mondiaux d'aciers spéciaux à hautes performances et d'alliages de nickel,
- cession de 30 % du capital de la société Le Nickel-SLN dans le cadre d'un échange avec l'ERAP contre des actions Eramet ; l'ERAP transfère ensuite cette participation à une structure publique de Nouvelle-Calédonie, la Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle (STCPI). L'État français transfère la participation restante de l'ERAP à Cogema, par la suite elle-même intégrée au sein du groupe AREVA,
- acquisition des activités Manganèse du groupe norvégien Elkem, grâce à laquelle Eramet devient le premier producteur mondial d'alliages de manganèse et complète sa gamme de produits avec des alliages à forte valeur ajoutée, les alliages affinés.

Au terme de ces opérations, le groupe Eramet est profondément transformé. Ses activités sont réparties en trois branches, Nickel, Manganèse et Alliages, d'importance voisine et le capital du groupe se trouve majoritairement détenu par des actionnaires privés, l'État français conservant une participation minoritaire.

2000 : Acquisition de la société mexicaine Sulfamex, producteur de produits agrochimiques à base de manganèse.

Inauguration du complexe industriel de Moanda (Gabon) : cette nouvelle usine d'enrichissement et d'agglomération du minerai de manganèse renforce la gamme de produits de Comilog et permet de rallonger la durée de vie des réserves.

2001 : Lancement du programme d'augmentation de 25 % de la capacité de production de nickel (programme 75 000 tonnes) en Nouvelle-Calédonie.

Lancement de l'investissement dans une nouvelle usine de forgeage-matriçage en France comprenant une presse de 40 000 tonnes.

Fermetures d'un haut-fourneau de ferromanganèse à Boulogne-sur-Mer et d'un four électrique produisant du silicomanganèse en Italie.

2002 : Acquisition de l'usine d'alliages de manganèse de Guilin (Chine).

Prise de contrôle à 78 % de la société Peter Stubs (Royaume-Uni) par Erasteel.

2003 : Lancement d'un programme de restructurations dans les branches Alliages et Manganèse, confrontées à des pertes importantes :

- fermeture de l'usine de ferromanganèse de Boulogne-sur-Mer et de l'usine d'alliages de manganèse de Shaoxing (Chine),
- cession par Comilog de Sadaci (grillage de molybdène) et de l'activité Noir de Carbone, toutes deux basées en Belgique,
- prise de contrôle à 100 % du Centre de Recherche de Trappes,
- prise de contrôle à 100 % d'Eurotungstène,
- lancement du programme d'investissement dans une nouvelle usine d'aciers rapides en Chine, en joint-venture avec la société chinoise Tiangong.

2004 : Programme 75 000 tonnes en Nouvelle-Calédonie : démarrage du nouveau four et début de la montée en puissance.

Lancement de l'investissement dans une augmentation de 50 % de la production de minerai de manganèse de Comilog.

Lancement de l'investissement en Chine dans une nouvelle usine de dérivés du manganèse destinés au marché des piles alcalines.

Rachat des participations minoritaires détenues par le groupe Areva dans la branche Manganèse.

Rachat à Comilog de 80 % de Comilog Asia, société détenant les joint-ventures en Chine (Guilin et Guangxi).

4.1.3. Le groupe et sa stratégie

Le groupe Eramet est un groupe minier et métallurgique français qui détient des positions mondiales de premier plan dans chacune de ses activités.

Le groupe, qui a employé en 2004 près de 13 000 personnes dans près de 20 pays, a réalisé sur cet exercice un chiffre d'affaires de 2,5 milliards d'euros dont plus de 80 % hors de France.

Le groupe est présent dans trois métiers cycliques, dont les cycles sont décalés les uns par rapport aux autres. Les trois métiers sont en croissance sur le long terme.

La branche Nickel détient des mines de nickel en Nouvelle-Calédonie et transforme elle-même la quasi-totalité de son minerai. Cinquième producteur mondial de nickel, le groupe est le premier producteur mondial de ferronickel, un des trois producteurs mondiaux de nickel de haute pureté, ainsi que le leader mondial du chlorure de nickel.

La branche Manganèse est le deuxième producteur mondial d'alliages de manganèse, le deuxième producteur mondial de minerai de manganèse, grâce à sa mine à haute teneur de Moanda

(Gabon) et l'un des principaux producteurs mondiaux de dérivés chimiques du manganèse.

La branche Alliages est le premier producteur mondial d'aciers rapides, le deuxième producteur mondial de pièces matriçées pour l'aéronautique et l'énergie.

Le groupe dispose d'avantages compétitifs majeurs :

- des réserves minières de qualité tant en termes de richesse (teneur des minerais) que de durée de vie,
- de fortes compétences technologiques dans les domaines de la mine, de la métallurgie, du forgeage matriçage, de la chimie des métaux et de l'hydrométallurgie.

La stratégie du groupe vise à renforcer durablement ses positions et sa rentabilité dans chacun de ses métiers, sur des marchés en croissance sur le long terme :

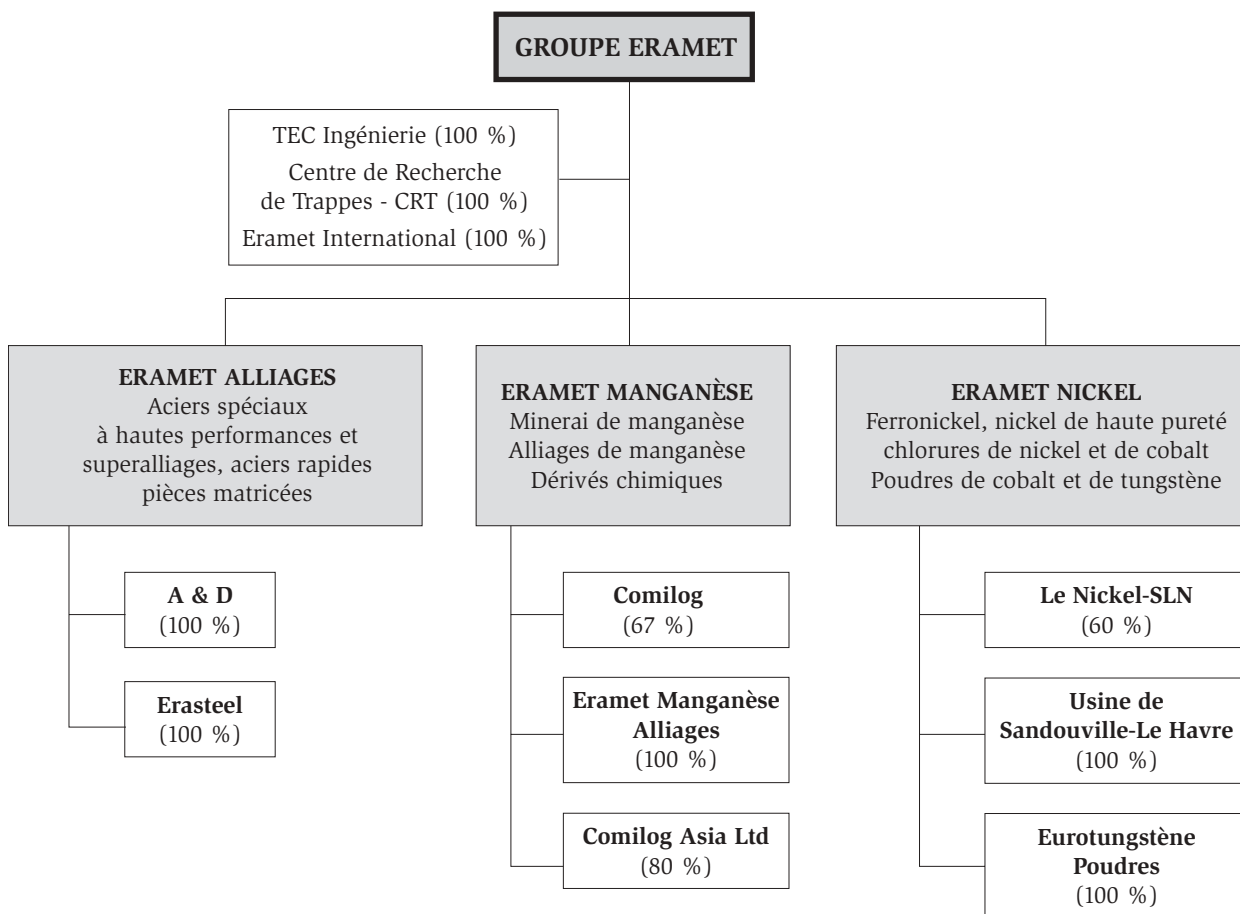
- par des extensions de capacité compétitives dans le nickel et le manganèse, qui valorisent au mieux ses importantes res-

sources minières tout en accompagnant la croissance de ses grands clients mondiaux,

- par le maintien permanent de ses activités au meilleur niveau de compétitivité internationale,
- par une présence mondiale, grâce à son réseau de vente Eramet International et à des investissements stratégiques, notamment en Chine,
- par une politique de recherche et de développement dynamiques, tant sur le plan des procédés que des produits,
- par une gestion prudente permettant au groupe de traverser les périodes plus difficiles liées aux cycles de ses marchés et d'être capable d'investir à contre-cycle afin de tirer le meilleur parti des périodes les plus dynamiques.

Le développement du groupe s'inscrit dans le long terme. Le groupe agit de façon responsable vis-à-vis de son environnement, de ses employés et de ses actionnaires.

4.1.4. Organigramme du groupe au 31 décembre 2004



4.1.5. Chiffres clés de l'activité

4.1.5.1. Éléments d'activité (données consolidées en millions d'euros)

	2004	2003	2002	2001
Chiffre d'affaires par branche				
- Nickel	765	610	501	485
- Alliages	659	616	720	827
- Manganèse	1 103	769	879	920
- Holding et divers	(6)	(5)	(4)	(4)
TOTAL	2 521	1 990	2 096	2 228
Chiffre d'affaires par zone géographique				
- France	408	337	401	387
- Europe hors France	843	654	690	780
- Amérique du Nord	500	407	526	603
- Asie	673	500	412	375
- Autres zones	97	92	67	83
TOTAL	2 521	1 990	2 096	2 228

4.1.5.2. Comptes consolidés

	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires	2 521	1 990	2 096
Résultat d'exploitation	630	134	49
Flux net de trésorerie généralisé par l'activité	522	281	340
Capitaux employés	1 313	1 216	1 464
Investissements industriels	240	199	128
Effectif moyen	12 898	13 612	12 673

ROCE : résultat d'exploitation retraité / Capitaux employés.

Capitaux employés : capitaux propres plus endettement financier net, moins immobilisations financières, plus provisions pour restructuration et remise en état des sites, plus provisions pour grands contentieux, plus indemnité minière. Investissements industriels : investissements incorporels et corporels.

Eramet a bénéficié en 2004 du niveau exceptionnellement élevé des cours du nickel et des alliages de manganèse dû, pour l'essentiel, à la forte demande sidérurgique chinoise. Le chiffre d'affaires du groupe a ainsi progressé de 27 %, dont 25 % dans la branche Nickel et 43 % dans la branche Manganèse. L'activité de la branche Alliages a connu également une progression (+ 8 %) sous l'effet notamment d'un redressement de ses marchés aéronautiques, constaté à compter du 2^e semestre de l'année. Cette conjoncture et les progrès de gestion réalisés ont permis de dégager un résultat d'exploitation de 630 millions d'euros (134 millions d'euros en 2003) et un ROCE avant impôts sur les sociétés de 52 % (9 % en 2003).

Le flux net de trésorerie généralisé par l'activité, 522 millions d'euros par rapport à 281 millions d'euros en 2003 a permis de financer les grands programmes d'investissements (programmes 75 KT de la société Le Nickel-SLN et 40 KT d'Aubert & Duval) et d'augmenter la trésorerie nette du Groupe de plus de 200 millions d'euros.

4.1.5.2.1. Compte de résultat

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe est de 2 521 millions d'euros par rapport à 1 990 millions d'euros en 2003 ; à périmètre et méthode de comptabilisation comparables, il progresse de 31 % (2 521 millions d'euros par rapport à 1 920 millions d'euros pro forma 2003).

Si les effets de périmètre ont peu d'effet sur le chiffre d'affaires, 7 millions d'euros avec la cession de l'activité Noir de Carbone (branche Manganèse) en septembre 2003, l'application pro forma au chiffre d'affaires 2003 de la méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires en devises utilisée depuis le 1^{er} janvier 2004 (cours de marché et non plus cours de couverture pour certaines filiales), l'aurait affecté de - 65 millions d'euros.

L'évolution globale du chiffre d'affaires consolidé est la suivante :

- légère augmentation des volumes pour 68 millions d'euros, répartis entre les branches Manganèse et Alliages, les volumes du nickel étant stables,
- augmentation très significative des prix pour 624 millions d'euros au niveau du Nickel (260 millions d'euros) due à l'évolution au LME, au niveau du Manganèse (341 millions d'euros), due à des prix qui ont connu des augmentations de 40 à 80 %, et dans une moindre mesure aux alliages (12 millions d'euros),
- à l'effet négatif des devises essentiellement dû au dollar US pour 161 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires de la branche Nickel progresse de 25 % et de 38 % à périmètre et méthode de comptabilisation comparables, cette croissance étant intégralement due à la hausse des prix de vente (cours du nickel sur le LME de 6,27 \$/lb par rapport à 4,37 en 2003), après prise en compte de la baisse du \$/euros (1,243* par rapport à 1,131*), les volumes étant stables en 2004 avec 60 KT de produits nickel métallurgiques vendus. Le chiffre d'affaires de la branche Manganèse augmente de 334 millions d'euros, soit + 43 % (+ 45 % à périmètre et méthode de comptabilisation comparables) ; cette augmentation est due essentiellement à la très forte hausse des prix de vente des alliages de manganèse.

Le chiffre de la branche Alliages augmente de 7 % (+ 8 % à périmètre et méthode de comptabilisation comparables), cette progression traduit la répercussion des hausses de matières premières dans les prix de vente ainsi qu'une légère progression des volumes.

* cours du marché

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation du groupe s'établit à 630 millions d'euros (25 % du chiffre d'affaires) par rapport à 134 millions d'euros (7 % du chiffre d'affaires) en 2003.

Cette augmentation est due pour l'essentiel :

- à la hausse des prix de vente (effet sur le résultat d'exploitation de près de 610 millions d'euros), réalisée dans la branche Manganèse et dans la branche Nickel, la bonne répercussion des hausses de prix de matières premières effectuée dans la branche Alliages étant compensée négativement par une légère baisse des prix de vente de base chez Aubert & Duval,
- à un effet "volume et activité" positif de près de 50 millions d'euros :
- progression dans la branche Manganèse des activités minières et chimiques,
- dans la branche Alliages, augmentation des volumes d'Erasteel de 4 % et redressement des ventes à l'aéronautique d'Aubert & Duval, les ventes au secteur des turbines à gaz étant encore en recul.
- à un effet de change négatif de 90 millions d'euros du fait de la baisse du \$/€, malgré des couvertures de change qui se sont établies en moyenne à 1,18 (par rapport à 1,01 en 2003), soit 5 % de mieux que les cours du marché,
- à la non-reconduction en 2004 des pertes de Comilog France (27 millions d'euros en 2003) dont l'exploitation du site de Boulogne-sur-Mer a été arrêtée définitivement en novembre 2003.

Résultat financier

Le résultat financier s'est nettement amélioré en 2004, passant de - 23 millions d'euros à - 8 millions d'euros ; cette amélioration est due aux écarts de change et à l'amélioration de la trésorerie.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est de - 23 millions d'euros par rapport à - 156 millions d'euros en 2003, cette dernière année ayant supporté le poids des provisions pour restructuration enregistrées dans les branches Manganèse et Alliages.

Les pertes exceptionnelles en 2004 intègrent principalement des provisions complémentaires pour faire face à des risques environnementaux et les conséquences financières du règlement du litige fiscal et de la signature de la nouvelle convention minière avec l'État gabonais.

Impôts sur les sociétés

La charge d'impôt sur les sociétés enregistrée dans les comptes consolidés s'élève à 123 millions d'euros, soit un taux de 21 % du résultat avant impôts. Ce taux résulte d'avantages fiscaux octroyés sur certains investissements et à la fiscalité réduite dont bénéficient certaines filiales.

Résultat net des sociétés intégrées et de l'ensemble consolidé

Le résultat net des sociétés intégrées est de 475 millions d'euros ; après prise en compte des intérêts minoritaires de 133 millions d'euros, ceux-ci ayant diminué à compter du 1^{er} juillet 2004 après rachat par Eramet des participations de Cogema dans Eramet Manganèse Alliages (30,5 %) et dans Comilog SA (6,78 %), le résultat net part du groupe de l'ensemble consolidé est de 342 millions d'euros, soit 13,62 euros par action, se comparant à - 107 millions d'euros en 2003.

4.1.5.2.2. Financement

La trésorerie nette s'établit au 31 décembre 2004 à 278 millions d'euros, soit une amélioration de près de 210 millions d'euros par rapport à fin 2003.

Cette amélioration substantielle est la résultante des flux suivants :

- + 522 millions d'euros de flux de trésorerie provenant de l'activité (281 millions d'euros en 2003), après décaissement pour près de 43 millions d'euros de charges liées aux restructurations dans les branches Manganèse et Alliages provisionnées en 2003 et une augmentation du besoin net en fonds de roulement de 77 millions d'euros due à l'impact sur les comptes clients de la forte progression du chiffre d'affaires,
- - 284 millions d'euros de flux provenant des opérations d'investissements, dont, pour l'essentiel, 240 millions d'euros (9,5 % du chiffre d'affaires) en investissements industriels, 75 millions d'euros d'acquisition de titres de participation (rachat des participations de Cogema - cf. supra - pour 66 millions d'euros, constitution du capital à hauteur de 60 % de la joint-venture Tiangong-Erasteel pour 7 millions d'euros, et 2 millions d'euros d'autres titres de participations) et encaissement d'une subvention d'investissement chez la société Le Nickel-SLN de 17 millions d'euros,
- - 29 millions d'euros de flux de trésorerie provenant des opérations sur fonds propres, dont 35 millions d'euros de dividendes versés et 6 millions d'euros d'augmentation de capital liée à l'exercice par le personnel d'Eramet d'options de souscription d'actions dans le cadre de plans de stocks-options.

4.1.5.2.3. Bilan consolidé

Le total du bilan consolidé du groupe s'établit au 31 décembre 2004 à 2 742 millions d'euros par rapport à 2 536 millions d'euros au 31 décembre 2003.

L'actif immobilisé est de 1 148 millions d'euros par rapport à 1 066 millions d'euros, représentant 45 % du chiffre d'affaires, par rapport à 54 % du chiffre d'affaires en 2003.

Le besoin en fonds de roulement simplifié (stocks, clients, fournisseurs d'exploitation) est de 819 millions d'euros au 31 décembre 2004 (32 % du chiffre d'affaires) par rapport à 732 millions d'euros au 31 décembre 2003 (37 % du chiffre d'affaires).

Les capitaux propres de l'ensemble sont en forte augmentation : 1 477 millions d'euros à fin 2004 par rapport à 1 119 à fin 2003.

4.2. La branche Nickel

4.2.1. Le marché du Nickel

4.2.1.1. La demande de nickel

Propriétés du nickel

Le nickel est un métal peu connu du grand public, car il est généralement utilisé en combinaison avec d'autres produits. Le nickel est pourtant un métal doté d'une riche combinaison de propriétés qui en font un élément indispensable à la vie moderne. Le nickel est un élément d'alliage essentiel qui apporte, selon les nuances d'acier :

- résistance à la corrosion atmosphérique, en combinaison avec le chrome,
- résistance à la haute température tout en conservant de bonnes propriétés mécaniques,
- ductilité (facilité de transformation),
- résistance mécanique,
- résistivité électrique,
- propriétés magnétiques.

Il possède des propriétés électrochimiques : il peut être déposé par électrochimie sous forme d'un dépôt mince et il est utilisé dans les batteries rechargeables. Le nickel possède également des propriétés catalytiques.

Le symbole du nickel dans la table des éléments est "Ni", généralement utilisé comme abréviation pour désigner le nickel.

Utilisations du nickel

L'acier inoxydable est de très loin le premier secteur consommateur de nickel dans le monde. La consommation mondiale de nickel est répartie comme suit :

Acier inoxydable (8 à 12 % de Ni) :	69 %
Alliages base nickel (25 % à 100 % de Ni) :	9 %
Galvanoplastie (nickelage) :	8 %
Aciers alliés et fonderie (moins de 4 % de Ni) :	7 %
Batteries rechargeables :	3 %
Monnaie :	2 %
Autres (dont catalyse) :	2 %

Sources : estimations Eramet.

Usages finaux du nickel

Les usages finaux sont très variés et essentiels à la vie moderne. Le nickel est difficilement remplaçable dans ses différents usages.

Sous forme d'acier inoxydable ("inox") :

- Sécurité alimentaire et hygiène

C'est une des utilisations importantes de l'acier inoxydable. L'acier inoxydable est un matériau qui présente d'excellentes propriétés d'hygiène, indispensables pour garantir la sécurité des consommateurs, notamment sous les formes suivantes : les équipements ménagers (évier, couverts, casseroles, plats...) ; l'électroménager (machines à laver, fours à micro-ondes, cuisines pour restauration) ; les produits de l'industrie agro-alimentaire et également pharmaceutique ; le matériel chirurgical... Pour ces propriétés, l'usage de l'acier inoxydable est souvent imposé par les législations dans les pays développés.

- Industries de base

Chimie, pétrochimie, papier, production d'énergie.

- Bâtiment, construction

Ascenseurs, rampes, mobilier urbain, citernes d'eau, décoration et accessoires des bâtiments. L'usage de l'inox est retenu pour ses propriétés esthétiques ainsi que pour sa durée de vie.

- Transport

Trains (carrosserie et aménagements intérieurs), marine, camions, citernes, aéronautique, pots catalytiques des automobiles.

Sous forme d'alliages plus riches en nickel :

- Superalliages

Le développement de l'aviation moderne (réacteurs) s'est largement appuyé sur le développement des superalliages qui utilisent des teneurs en nickel élevées (supérieures à 45 %) en association avec d'autres métaux (notamment le cobalt et le chrome). Les superalliages ont la capacité de conserver des propriétés mécaniques élevées malgré les températures de plus en plus élevées de fonctionnement des réacteurs. Ces superalliages sont également utilisés pour les turbines à gaz servant à produire de l'énergie, ainsi que dans certaines applications de la production pétrolière.

- Alliages nickel/fer

La production et le transport des gaz industriels, ainsi que du gaz naturel liquéfié, à de très basses températures rendent indispensable l'usage de certains alliages nickel/fer. D'autres alliages nickel/fer sont utilisés dans les appareils de mesure, les écrans de téléviseurs, les semi-conducteurs.

- Alliages à base de nickel résistants à la corrosion

Ces alliages sont utilisés dans les industries chimiques et dans les installations de protection de l'environnement (traitement des fumées et des gaz, traitement des eaux...).

- galvanoplastie (revêtement de métal pur) : le nickel procure un aspect brillant et une résistance à la corrosion atmosphérique (robinetterie, quincaillerie, tubes...),
- aciers alliés et fonderie : automobiles et constructions mécaniques,
- batteries rechargeables : batteries de secours, téléphones, ordinateurs portables,

- monnaies : dans de nombreux pays, les pièces de monnaie sont soit en nickel pur (cas du franc français jusqu'à l'introduction de l'euro), soit en alliages cuivreux contenant du nickel (pièces de 1 et 2 euros),
- autres : catalyse (pétrochimie, production de margarine, colorants...).

Développement durable et nickel

Le nickel confère dans toutes ses applications une longue durée de vie aux composants dans lesquels il est incorporé. Ainsi, outre ses qualités intrinsèques, la justification économique de l'usage du nickel par rapport à d'autres matériaux se retrouve pleinement dans une analyse du cycle de vie des composants.

Le nickel est recyclable à l'infini et sa valeur économique élevée rend sa collecte et son recyclage rentables. Ainsi, la structure de l'industrie du recyclage du nickel est largement établie depuis de nombreuses années : la collecte des produits à recycler (chutes industrielles ainsi que produits issus de la démolition d'appareils et d'équipements) est généralement le fait de sociétés de petite taille, qui vont elles-mêmes vendre les produits collectés aux grands industriels du recyclage du nickel. Ces derniers assemblent les différents alliages contenant du nickel (acier inoxydable, superalliages, aciers alliés, etc.) dans des proportions soigneusement définies, pour en faire un nouveau produit parfaitement utilisable par leurs clients : les producteurs d'aciers inoxydables. En 2004, le nickel issu du recyclage représentait environ 45 % du nickel consommé pour la production d'acier inoxydable dans le monde.

Le nickel est utilisé dans un grand nombre d'usages liés à la protection de l'environnement (traitement des gaz, des effluents...).

Marché du nickel

Grâce à ses nombreuses applications en forte progression, le nickel a connu un taux de croissance moyen historique de 4 % par an depuis 1950, qui se compare très favorablement à celui d'autres produits industriels. L'acier inoxydable, premier usage du nickel, a progressé lui-même à un taux moyen de 5 % par an.

L'accession d'une frange croissante des populations des pays dits "nouvellement industrialisés" à un niveau de vie plus élevé s'est accompagnée d'une très forte accélération de la demande de nickel de la part de ces pays. Historiquement, le Japon, puis les "dragons" asiatiques ont validé cette observation. Le nouveau pôle de développement est aujourd'hui la Chine, où une classe moyenne d'environ 300 millions de personnes est en train d'émerger.

4.2.1.2. L'offre de nickel

Les trois types de minerais de nickel

L'accès à des réserves minières de qualité (richesse du minerai, caractéristiques chimiques, taille des gisements) est un facteur déterminant dans l'industrie du nickel. Les teneurs en nickel des minerais exploités aujourd'hui sont typiquement comprises entre 1 % et 3 % pour les plus riches.

Il existe trois familles de minerais :

- les minerais sulfurés,
- les minerais oxydés latéritiques (limonites),
- les minerais oxydés garniéritiques (sapolites).

Les différentes familles de minerais ont des caractéristiques propres, qui différencient leurs modes d'exploitation et la structure de leurs coûts de production.

Minerais sulfurés : les mines de minerais sulfurés sont généralement souterraines. Elles sont situées géographiquement plutôt au Nord (Canada, Sibérie...) ou au Sud (Afrique du Sud, Australie...). Le nickel est associé dans ces minerais à plusieurs autres métaux : le cuivre, le cobalt, l'or, l'argent et souvent des platinoïdes.

Le minerai peut être concentré par voie physique, permettant d'accroître la teneur à environ 10 à 20 %. Le concentré qui en résulte est traité par un procédé pyrométallurgique (fours) pour donner un produit intermédiaire, la matte. Des procédés de raffinage chimique complexes permettent de récupérer et valoriser les différents métaux contenus. Le procédé se termine en général par une phase de réduction (production de poudres et de briquettes) ou par une électrolyse (nickel électrolytique). Le procédé carbonyle (vapométallurgie) permet également de produire du nickel métal (poudres et billes de nickel carbonyle).

Minerais oxydés : les latérites, partie supérieure du profil minier

Les mines sont à ciel ouvert. Elles sont situées en général dans les zones à climat tropical (Nouvelle-Calédonie, Indonésie, Philippines, Cuba...). Les teneurs en nickel sont faibles, autour de 1 % en général. Les minerais oxydés contiennent du cobalt. Ces minerais ne sont généralement pas enrichissables. Ils sont traités par des procédés hydrométallurgiques (dissolution par l'ammoniac ou l'acide sulfurique), ammoniacal ou acides afin de séparer le nickel et récupérer le cobalt contenu. Certains procédés récents basés sur l'acide sulfurique sont encore mal maîtrisés.

Minerais oxydés : les garniérites, partie inférieure du profil minier

Les mines sont à ciel ouvert, situées en général dans les zones à climat tropical (Nouvelle-Calédonie, Indonésie, Philippines, Colombie, République Dominicaine...). Les garniérites sont situées sous les latérites. Les teneurs sont plus élevées, de l'ordre de 1,5 à 3 %. Ces minerais sont peu ou pas enrichissables.

Le minerai est traité par un procédé pyrométallurgique (four électrique), qui donne généralement un produit fini, le ferro-nickel (utilisé pour l'élaboration des aciers inoxydables) ou, plus rarement, un produit intermédiaire, la matte (sulfure de nickel), destinée à être raffinée pour produire du nickel métal.

Répartition de la production mondiale par type de minerais en 2004 (estimations Eramet)

- Sulfuré : 58 %
- Garniérites : 28 %
- Latérites : 14 %

Les principaux concurrents d'Eramet Nickel sont classiquement les grands producteurs (Inco, Falconbridge, Nolorisk, BHP-BILLITON...). Le chiffre d'affaires est très concentré : 80 % du chiffre d'affaires d'Eramet Nickel est réalisé par une dizaine de clients.

Répartition géographique de la production minière par pays en 2004

Production minière 2004 en milliers de tonnes de nickel contenu		
Russie	240,0	19 %
Canada	189,2	15 %
Australie	143,0	11 %
Indonésie	142,7	11 %
Nouvelle-Calédonie	117,0	9 %
Cuba	78,0	6 %
Colombie	75,0	6 %
Chine	63,1	5 %
Afrique du Sud	42,0	3 %
République Dominicaine	37,0	3 %
Brésil	36,0	3 %
Botswana	25,2	2 %
Grèce	21,7	2 %
Venezuela	18,0	1 %
Philippines	17,0	1 %
Zimbabwe	7,6	1 %
Ukraine	6,0	0 %
Macédoine	5,2	0 %
Finlande	3,4	0 %
Turquie	0,0	0 %
MONDE	1 267,1	100 %

Source : International Nickel Study Group, INSG.

Coûts d'investissement dans la branche Nickel

Les coûts d'investissement sont particulièrement élevés dans l'industrie du nickel. Pour un nouveau projet comportant une nouvelle mine et une nouvelle usine intégrée d'une capacité de 50 à 60 000 tonnes par an (soit environ 4 % de l'offre mondiale), il faut investir environ 2 milliards de dollars (USD). Ceci correspond à un coût de l'ordre de 15 à 16 USD par livre (soit 33 000 à 35 000 USD/tonne) de capacité annuelle, alors que le cours moyen historique du nickel au LME de 1979 à 2004 est de 3,27 USD/livre (USD/lb), soit 7 200 USD/tonne.

De ce fait, le mode de développement privilégié par les producteurs existants est celui des extensions de capacité, dont le coût d'investissement est la moitié seulement de celui d'une nouvelle usine, soit 7 à 8 USD/lb (15 000 à 17 000 USD/tonne) de capacité annuelle.

En raison de ces coûts très élevés, les décisions d'investissement sont souvent prises par les producteurs en période de pics de prix du nickel.

De ce fait l'offre de nickel tend à arriver sur le marché par "vagues" successives de projets, ce qui accentue le caractère cyclique du marché.

Délais de développement des projets intégrés dans l'industrie du nickel

Dès lors, le temps de développement d'un nouveau projet intégré (mine + usine) est long.

Plusieurs étapes sont indispensables :

- études géologiques : 2 à 5 ans,
- étude de pré faisabilité : 1 an,
- pilote en cas de procédé nouveau : 2 ans,
- étude de faisabilité bancaire : 2 ans,
- construction (mine et usine) : 2 à 3 ans.

La durée minimum est ainsi de 9 à 13 ans, mais elle peut être prolongée parfois de plusieurs années en cas de difficultés dans les négociations des conditions fiscales, environnementales et dans l'obtention des financements nécessaires.

Procédés de traitement du nickel

Compte tenu de l'épuisement graduel des gisements les plus riches, les minerais oxydés, essentiellement sous forme de latérites, représentent la principale ressource de nickel pour le futur (environ 70 à 80 % des ressources mondiales).

La lixiviation (mise en solution) acide reste aujourd'hui la voie privilégiée pour exploiter ces minerais. Mais cette technologie n'a pas encore fait ses preuves à une échelle industrielle. Les trois projets australiens qui avaient été développés sur la base de cette technologie ont connu de grandes difficultés financières.

Deux grands projets utilisant eux aussi ces technologies, Goro (Inco) et Ravensthorpe (BHP Billiton), devraient être engagés avec un démarrage attendu vers fin 2007. Afin de limiter les risques, ces deux projets ont fait l'objet de dépenses importantes en recherche et en pilotage industriel. De plus, le procédé traitera dans les deux cas des minerais significativement plus riches que ceux exploités par leurs trois prédécesseurs.

La technologie par lixiviation acide apparaît ainsi aujourd'hui comme un relais indispensable pour apporter au marché les quantités de nickel dont il a besoin, mais elle n'est plus considérée comme une rupture pour l'industrie du nickel, que ce soit en matière de coûts d'investissements (qui restent très importants, autour 14 à 16 USD/lb de capacité) ou en matière de coûts de production.

4.2.1.3. Les producteurs de nickel

Tableau de la production minière et de la production métallurgique (classement des producteurs sur la base de la production minière)

Année 2004		Production minière Ni		Production métallurgique	
Milliers de tonnes de nickel contenu		dans le minerai		Produits finis	
Norilsk	Russie	240	19 %	240	19 %
Inco	Canada	220	17 %	237	19 %
WMC	Australie	88	7 %	63	5 %
Falconbridge	Canada	80	6 %	101	8 %
Eramet	France (Nouvelle Calédonie)	62	5 %	55	4 %
Jinchuan	Chine	50	4 %	73	6 %
BHP Billiton	Australie/Colombie	52	4 %	80	6 %
Cubanickel	Cuba	41	3 %	41	3 %
Sherritt	Cuba/États-Unis	32	3 %	32	3 %
OMG	Finlande	12	1 %	46	4 %
Sumitomo Metal Mining	Japon	0	0 %	54	4 %
Pamco	Japon	0	0 %	39	3 %
Autres		390	31 %	202	16 %
TOTAL		1 267	100 %	1 264	100 %

Sources : INSG (International Nickel Study Group) – Producteurs – Estimation Eramet.

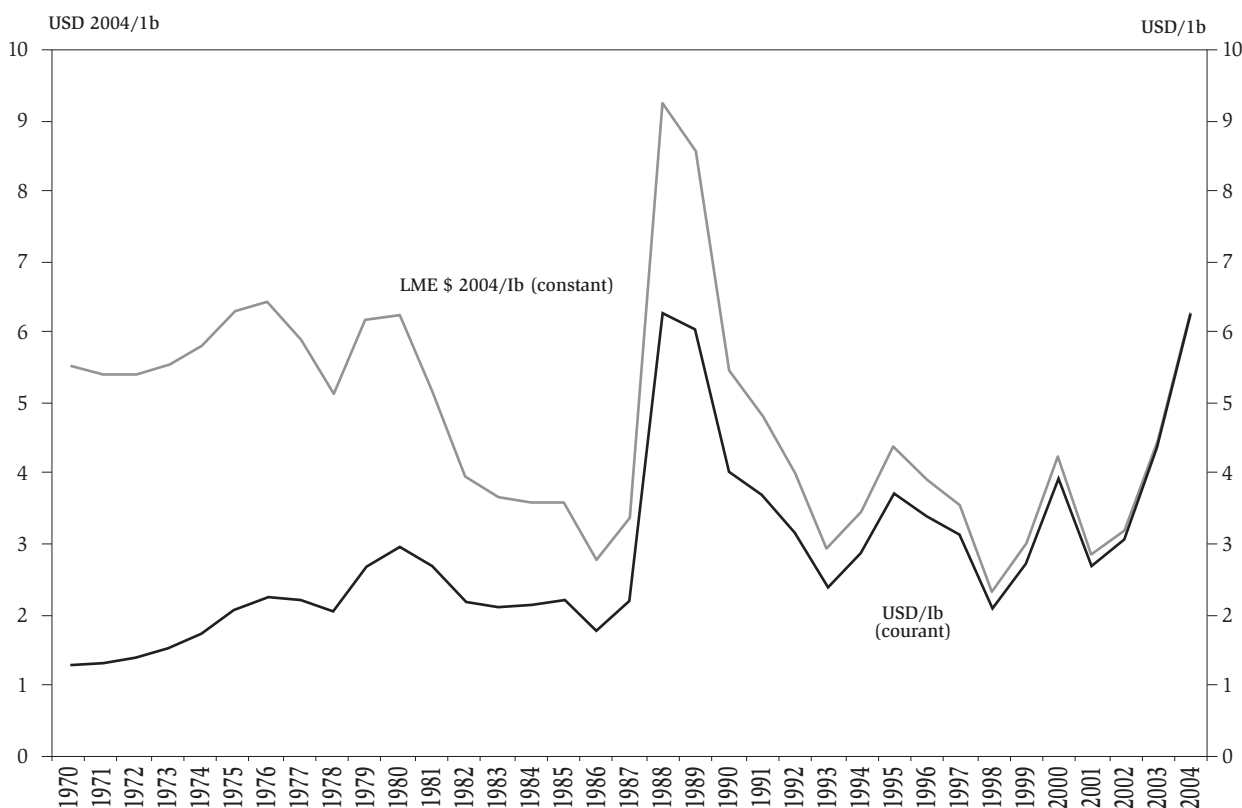
* Eramet : garnièrites pour l'usine de Doniambo (Nouvelle-Calédonie).

4.2.1.4. Les prix du nickel

Avant 1979, le prix du nickel était fixé par les principaux producteurs de nickel. Depuis 1979, le nickel est coté au London Metal Exchange ("LME"), sur lequel les intervenants peuvent prendre des positions à terme et réaliser des couvertures. Tous les échanges sur le LME peuvent théoriquement être dénoués par une livraison physique de métal. Mais en pratique seule une

petite fraction des échanges se traduit par une livraison physique. Les volumes traités annuellement sur le nickel représentent entre 15 et 30 fois la demande physique mondiale au LME. Le poids considérable des intervenants financiers sur le LME se traduit par une volatilité à court terme et des effets d'anticipation par rapport aux perspectives d'évolution du marché physique.

Le graphique ci-joint illustre la variation historique des cours (en monnaie courante USD/livre et en monnaie constante USD 2004/livre) :



Sources : London Metal Exchange.

Sur le long terme, le marché physique reste néanmoins le principal paramètre qui encadre les fluctuations des cours du nickel.

Quand les cours du nickel passent en dessous des seuils critiques de rentabilité, les producteurs de nickel les moins compétitifs sont contraints de réduire leur production. À l'inverse, des cours du nickel élevés stimulent la réouverture d'anciennes mines moins compétitives, l'exploration et le financement de nouveaux projets.

À court terme, il existe un lien historiquement vérifiable entre les cours du nickel et le niveau des stocks mondiaux, exprimés en semaines de consommation, comme c'est le cas pour l'ensemble des matières premières.

Le cours moyen historique du nickel au LME entre 1979 et 2004 est de 3,27 USD/lb, soit 7 200 USD par tonne.

4.2.1.5. Situation récente du marché du nickel et perspectives

Le marché du nickel est dans une situation de déficit (insuffisance de l'offre par rapport à la demande) depuis 2002. Le niveau des stocks mondiaux est tombé à 6,8 semaines de consommation fin 2004, soit le niveau le plus bas depuis 1990.

Offre – Demande de nickel

(en milliers de tonnes)	2000	2001	2002	2003	2004
Production d'inox	19 273	18 655	19 835	22 054	23 888
Production d'inox austénitique	14 634	14 343	15 454	17 257	18 347
Nickel vierge %	52,40 %	54,10 %	56,50 %	56,40 %	54,40 %
Nickel vierge dans l'inox tonnes	677,8	681,6	767,4	842,1	831,8
Nickel autres secteurs	440,8	415,0	386,8	409,1	481,8
Consommation apparente de nickel	1 118,6	1 096,6	1 154,2	1 251,2	1 263,6
Offre de nickel	1 095,1	1 143,1	1 177,3	1 193,1	1 259,2
Balance	(23,5)	46,5	23,2	(58,1)	(4,4)
Stocks en semaines de consommation (fin d'année)	9,0	12,9	10,5	7,3	6,8

Sources : INSG – Producteurs – Estimations Eramet.

Le marché du nickel a pris conscience du manque actuel de projets de dimension mondiale en mesure de démarrer dans la période 2004-2007, et en conséquence du risque potentiel de pénurie.

Les investissements dans l'industrie du nickel ont en effet été freinés par plusieurs phénomènes au cours des dernières années :

- l'effondrement du système soviétique, qui a provoqué un afflux de nickel russe sur les marchés occidentaux à partir de 1989,
- au début des années 1990, l'annonce du développement du projet canadien Voisey's Bay, avec un objectif de capacité de production de 120 000 tonnes par an, des coûts de production visés très compétitifs et un démarrage prévu en 1999,
- au milieu des années 1990, l'annonce d'une "vague" de nouveaux projets utilisant des procédés hydrométallurgiques nouveaux, présentés comme une véritable rupture technologique et économique. Ces projets, grâce à leurs coûts d'investissement et de production qui devaient être extrêmement compétitifs, devaient donner l'accès à des gisements de latérites très abondants, mais considérés jusqu'alors comme non économiques à exploiter.

Mais ces projets ne se sont pas réalisés, du moins aux conditions annoncées :

- le projet Voisey's Bay est appelé à démarrer fin 2005, avec une taille réduite à 55 000 tonnes par an,
- les trois usines australiennes lancées sur des procédés utilisant la lixiviation acide des latérites ont connu de graves difficultés techniques et financières.

Avec la reprise d'une forte croissance de la demande mondiale de nickel depuis 2002, soutenue par le dynamisme de la Chine, le marché du nickel est dans une situation de plus en plus tendue.

L'offre de nickel supplémentaire en 2005 et 2006 viendra principalement d'une série d'extensions de capacités et de la réactivation par des mineurs indépendants de mines anciennes fermées autrefois pour des raisons économiques. Cependant, ces mines ont une capacité de production limitée et une durée de vie résiduelle assez courte. Les grands projets entièrement nouveaux "greenfield", visant le développement de nouveaux sites intégrés (combinant une nouvelle mine et une nouvelle usine) et à longue durée de vie, commenceront à apporter des capacités, au mieux, à partir de fin 2007.

Compte tenu des perspectives de l'offre de nickel entre 2005 et 2007, le marché du nickel pourrait rester tendu pendant ces trois années, à condition toutefois que la croissance économique mondiale se maintienne.

4.2.2. Présentation de la branche Nickel d'Eramet

4.2.2.1. Points clés de la branche Nickel

- Eramet dispose d'une présence très ancienne (1880) et solide en Nouvelle-Calédonie.
- Eramet est le cinquième producteur mondial de nickel.
- les mines exploitées par Eramet sont de haute qualité (teneur et réserves).
- producteur intégré, Eramet transforme tout son minerai dans ses propres usines.
- Eramet est le leader mondial du ferronickel, destiné au marché de l'acier inoxydable.
- Eramet a développé une politique d'extensions graduelles rendues possibles par l'amélioration constante des procédés.
- Eramet réalise actuellement une extension de 25 % de la capacité de production, ce qui va lui permettre d'accroître sa production dès 2005.

Chiffres clés branche Nickel

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires	765	610	501
Résultat d'exploitation	310	160	73
Flux net de trésorerie généré par l'activité	277	180	125
Capitaux employés	353	270	250
Investissements industriels	139	104	40
Effectif moyen	2 484	2 395	2 356

4.2.2.2. Structure de la branche Nickel

Structure juridique

La branche Nickel du groupe, dénommée "Eramet Nickel" est organisée aujourd'hui autour de trois sociétés : Le Nickel-SLN, Eramet et Eurotungstène Poudres.

– Le Nickel-SLN

La société Le Nickel-SLN, créée en 1880, exploite de manière continue depuis plus de 120 ans des gisements de nickel en Nouvelle-Calédonie. Aujourd'hui, elle exploite des mines et une usine métallurgique en Nouvelle-Calédonie.

– Eramet

Eramet possède et exploite une raffinerie de nickel à Sandouville, en France métropolitaine, et commercialise tous les produits de la société Le Nickel-SLN, à l'exception des ventes de minerai qui sont réalisées par la société Le Nickel-SLN. De plus, Eramet apporte une assistance technique à la société Le Nickel-SLN dans de nombreux domaines, en particulier pour la gestion des achats, la recherche, l'ingénierie, le juridique et le financier. Eramet est donc ainsi tout à la fois l'actionnaire majoritaire, et l'opérateur industriel et commercial de la société Le Nickel-SLN. La totalité de la production métallurgique de Doniambo est vendue par Le Nickel-SLN à Eramet. Le prix de vente du ferrominckel à Eramet est fonction du prix de vente moyen d'Eramet à ses clients après déduction des frais de commercialisation et d'une marge commerciale pour Eramet. Le prix de vente de la matte est fonction du prix de vente moyen d'Eramet à ses clients pour les produits de Sandouville après déduction des frais de commercialisation et des frais de raffinage.

La société Le Nickel-SLN est détenue à 60 % par Eramet, à 30 % par la STCPI (Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle qui est codétenue par les trois provinces de Nouvelle-Calédonie) et à 10 % par Nisshin Steel (Japon), à la suite des opérations suivantes :

1991 : Eramet a conclu avec le producteur japonais d'acier inoxydable Nisshin Steel un accord de coopération de long terme qui s'est traduit par :

- une prise de participation de Nisshin Steel dans le capital de Le Nickel-SLN : la participation initiale de 5 % (résultant d'une augmentation de capital réservée) a été portée à 6 % en 1992, à 8 % en 1993, et a atteint son niveau définitif de 10 % fin 1994 à la suite de cessions d'actions par Eramet,
- la signature d'un contrat d'approvisionnement en ferrominckel de Nisshin Steel par le groupe Eramet. L'accord, conclu en 1991 et renouvelé en 2001, prévoit des livraisons de ferrominckel sur plusieurs années.

1999 : Le groupe Eramet a réalisé – parallèlement à l'opération d'apport d'actions SIMA –, une réorganisation du capital de la société Le Nickel-SLN, aboutissant à sa détention – à hauteur de 30 % des titres – par une structure publique de Nouvelle-Calédonie spécialement créée à cet effet, la STCPI. La STCPI recevait, simultanément, une participation de 5,1 % du capital d'Eramet.

Eurotungstène Poudres

Eramet détient également – depuis le 21 août 2003 – 100 % de la société Eurotungstène Poudres SA, située à Grenoble (Eramet détenait depuis juillet 1994 une participation de 51 % dans cette société).

Eurotungstène est spécialisée dans la production de poudres de cobalt extrafines et de poudres de tungstène. Ces poudres sont utilisées notamment pour la fabrication des carbures cémentés employés dans l'usinage des métaux et pour les outils diamantés, utilisés pour découper la pierre et les matériaux de construction.

Les recherches effectuées pendant plusieurs années par cette société ont permis la mise au point d'une nouvelle ligne de produits (la gamme de poudres polymétalliques Next) pour le marché des outils diamantés. Ces nouveaux produits, où le cobalt est partiellement remplacé par des métaux moins coûteux, présentent des propriétés spécifiques qui ont permis leur fort développement par rapport aux liants traditionnels au cobalt.

Eurotungstène a la possibilité de s'approvisionner en cobalt en utilisant le chlorure de cobalt fourni par l'usine Eramet de Sandouville.

Les mines et l'outil industriel

Le groupe est un producteur de nickel intégré, de la mine au produit commercialisable.

Il a engagé un programme d'investissement visant à accroître sa capacité de production de 25 % entre 2003 et 2006 ("programme 75 000 tonnes").

Les mines de nickel

Les mines de la branche Nickel bénéficient :

- de réserves importantes en garniérites,
- de teneurs en nickel élevées (2,8 % en moyenne) après enrichissement,
- d'une connaissance approfondie de la géologie et des méthodes d'exploitation mises au point par Le Nickel-SLN,
- de techniques d'exploitation permettant la préservation de l'environnement.

Par ailleurs, le groupe a développé sa propre technique d'enrichissement des minerais oxydés calédoniens. Cette technologie a été mise en œuvre avec l'usine d'enrichissement de Népoui, et sera utilisée également pour valoriser au mieux le gisement de Tiébaghi dans le cadre du programme d'extension de capacité à 75 000 tonnes (+ 25 %).

Les réserves minières de nickel

Cf. chapitre 4.5.

Exploitation des mines de nickel

Les gisements de minerais oxydés (garniérites) de la société Le Nickel-SLN sont exploités à ciel ouvert. Ils se situent en général entre 500 et 1 000 mètres d'altitude. Aujourd'hui, la société Le Nickel-SLN dispose de cinq mines en activité.

Quatre d'entre elles sont exploitées directement par la société :

- Thio, exploitée depuis 1875,
- Kouaoua, exploitée depuis 1960, réouverte en 1977,
- Népoui Kopéto, exploitée entre 1970 et 1982, réouverte en 1994,
- Tiébaghi, exploitée depuis 1997.

La cinquième, Étoile du Nord, est exploitée depuis 1988 par un sous-traitant, la société Minière Georges Montagnat.

Dans le cadre du programme 75 000 tonnes, la capacité de la mine de Tiébaghi sera progressivement portée en 2004 et 2005 à 1 million de tonnes humides. En outre, la société Le Nickel-SLN doit disposer d'un autre gisement important (soit celui de Koniambo, soit celui de Poum), au plus tard début 2006, à l'issue de l'opération d'échange de titres miniers, objet de l'accord de février 1998 avec l'État français (cf. note "Dossier minier calédonien" en annexe des comptes consolidés 2004). La société Le Nickel-SLN dispose d'une grande expérience de l'exploitation minière des gisements de Nouvelle-Calédonie. Les gisements sont définis par des études géologiques, géochimiques et géophysiques et les structures géologiques font l'objet de modélisations. L'extraction est guidée par la géologie de planification minière et elle est effectuée par des pelles hydrauliques. Le transport du minerai est effectué par camions ayant une charge utile de 50 tonnes à 100 tonnes selon les modèles.

La production minière est principalement expédiée vers l'usine de Doniambo. La production est acheminée de la mine vers le bord de mer, soit par camions, soit, à Kouaoua, par un convoyeur de 11 kilomètres de long. En bord de mer, le minerai est stocké et homogénéisé avant d'être chargé sur des navires pour expédition à l'usine de Doniambo.

Les techniques minières prennent en compte la préservation de l'environnement : stockage des stériles en verses stabilisées, contrôle de l'écoulement des eaux, et revégétalisation.

L'usine d'enrichissement de Népoui

À Népoui, le minerai fait l'objet d'une évacuation hydraulique par un tuyau de 7 kilomètres vers l'usine d'enrichissement. Cette dernière, inaugurée en 1994, utilise une technologie innovante, qui permet par tri granulométrique et densimétrique d'accroître la teneur des minerais. Ceci permet d'exploiter une portion plus large du gisement (en incluant des minerais à plus basse teneur) et d'augmenter ainsi la durée de vie des réserves.

La production minière globale de la société Le Nickel-SLN pour ces trois dernières années a été la suivante :

(milliers de tonnes humides)	2004	2003	2002
Production directe	2 598	2 640	2 604
Production sous-traitée	444	554	488
Total	3 042	3 194	3 092
Latérites achetées à des contracteurs	365	404	475

L'usine métallurgique de Doniambo

L'usine de Doniambo produit du ferronickel (approximativement 80 % de sa production), directement commercialisable, et de la matte de nickel (20 % de la production), qui est utilisée en totalité par l'usine de Sandouville.

Le minerai reçu des mines est homogénéisé, puis séché. Il est ensuite calciné dans cinq fours rotatifs, après ajout d'un réducteur. L'étape suivante est la fusion, dans trois fours électriques Demag. Le produit résultant est transformé, soit par affinage en poche puis grenailage, en ferronickel commercialisable (SLN 25), soit en matte de nickel, par ajout de soufre et affinage dans un four Bessemer.

L'usine de Doniambo est la plus importante unité de production de ferronickel au monde et un effort d'investissement soutenu a permis de faire régulièrement évoluer les technologies et les équipements qui y sont utilisés. Sa situation à proximité du port de Nouméa permet également à l'usine de bénéficier d'un accès direct pour les minéraliers et les navires cargo.

Avec la mise en fonction du 5^e tube de calcination à l'usine de Doniambo à la fin de 1998, la capacité de production métallurgique a été portée à 60 000 tonnes par an.

Le programme 75 000 tonnes comprend notamment la démolition et la reconstruction d'un des trois fours électriques, afin d'accroître considérablement sa puissance. D'autres investissements importants sont réalisés simultanément à l'usine de Doniambo afin d'adapter la capacité de réception du minerai et la capacité d'affinage.

Production métallurgique

(ferronickel + matte) de l'usine de Doniambo en tonnes de nickel contenu

1993	47 733
1994	50 129
1995	52 343
1996	53 413
1997	54 892
1998	56 502
1999	56 642
2000	57 463
2001	58 973
2002	59 867
2003	61 523
2004	55 180

La raffinerie de Sandouville

La raffinerie de Sandouville-Le Havre utilise un procédé hydrométallurgique très performant spécialement développé par les équipes de recherche d'Eramet. L'approvisionnement en mattes à 75 % de nickel est assuré en totalité par l'usine métallurgique de Le Nickel-SLN à Doniambo en Nouvelle-Calédonie. La matte est broyée puis attaquée par une solution de chlorure ferrique en présence de chlore. Plusieurs étapes successives d'extraction dans des mélangeurs-décanteurs permettent d'extraire le fer, sous forme de chlorure ferrique et le cobalt, sous forme de chlorure de cobalt. Les diverses impuretés restantes

sont ensuite éliminées. La solution de chlorure de nickel restante est pour la plus grande part envoyée dans une série de cuves d'électrolyse. On obtient ainsi une cathode de nickel très pur, qui est généralement découpée et mise en fût. Une partie du chlorure de nickel est commercialisée sous forme liquide, pour des applications liées à la chimie, et le solde est cristallisé et vendu en sacs.

La raffinerie produit du nickel de haute pureté (plus de 99,97 % de nickel contenu) sous forme de nickel métal (nickel électrolytique) ainsi que du chlorure de nickel, du chlorure de cobalt et du chlorure ferrique.

Politique commerciale et produits de la branche Nickel

Le groupe dispose d'un réseau commercial mondial, Eramet International, qui assure l'essentiel de la commercialisation du nickel. Le minerai est vendu directement par la société Le Nickel-SLN.

La stratégie commerciale de la branche Nickel repose sur une gamme de produits à forte valeur ajoutée, développés spécifiquement pour répondre aux besoins techniques de leurs utilisateurs. Le groupe détient des positions mondiales de premier plan sur ses principaux produits.

Le groupe apporte un accompagnement technico-commercial important à ses clients, afin de les aider à valoriser pleinement ses produits dans leur propre procédé de production. Le groupe entretient des relations de partenariat de long terme avec ses clients. Les ventes de ferronickel sont réalisées généralement dans le cadre de contrats pluriannuels, qui se traduisent par des engagements de tonnages.

Les prix de vente utilisent comme référence le cours du nickel au LME, auquel sont ajoutées des "primes" significatives traduisant notamment la valeur d'usage de ces produits. Les primes font l'objet de négociations annuelles ou trimestrielles.

Ferronickel : premier producteur mondial

La totalité de la production de ferronickel du groupe est vendue à des producteurs d'aciers inoxydables. Le ferronickel est un alliage de nickel (environ 29 %) et de fer. Le ferronickel SLN 25 apporte aux producteurs d'acier inoxydable non seulement du nickel, mais aussi du fer d'excellente qualité. Utilisé par l'aciériste dans un convertisseur, grâce à sa forme en grenailles, il permet des gains de productivité importants. Le groupe est le premier producteur mondial de ferronickel ; la plupart des grands producteurs d'aciers inoxydables sont clients du groupe.

Le groupe a conclu, avec certains clients japonais et européens, des contrats à long ou moyen terme, prévoyant des engagements en volume sous réserve de prix à négocier périodiquement. Ces contrats assurent à Eramet une relative régularité des livraisons. Ils représentent la plus grande part des livraisons de ferronickel du groupe.

- Nickel pur et produits associés : un des trois seuls producteurs de nickel de haute pureté au monde

- Nickel Métal (Nickel HP) : les cathodes de nickel sont principalement vendues à des fabricants d'alliages de nickel (superalliages pour l'aéronautique et le nucléaire, alliages fer-nickel pour l'électronique...) et à des ateliers de traitement de surface par galvanoplastie (nickelage).

- Chlorure de nickel (SELNIC) : Eramet est le premier producteur mondial de chlorure de nickel, produit utilisé pour le nickelage et dans l'industrie chimique (catalyseurs).
- Chlorure de cobalt : il est utilisé dans l'industrie des pneumatiques, dans l'industrie chimique (catalyseurs) et par la filiale Eurotungstène.

- Minerai

Le minerai est vendu essentiellement au Japon à des producteurs de ferronickel.

La répartition par produits des ventes consolidées de l'activité nickel hors Eurotungstène est la suivante :

(en %)	2004	2002	2001
Ferronickel	77	78	78
Nickel pur et produits associés ⁽¹⁾	20	20	19
Minerais	3	2	3
Total	100	100	100

(1) Nickel métal et sels de Nickel.

Le groupe est présent sur tous les grands marchés de consommation de nickel. La répartition géographique des ventes hors Eurotungstène est la suivante :

(en %)	2004	2003	2002
France	7	8	13
Europe de l'Ouest hors France	24	26	29
Amérique du Nord	4	5	5
Asie et autres zones	65	61	53
Total	100	100	100

Politique de recherche et développement de la branche Nickel

La politique recherche et développement de la branche Nickel a permis des développements importants depuis 30 ans. Le groupe dispose de moyens de recherche avec le Centre de Recherche de Trappes. (cf. chapitre 4.7.3. - Recherche et développement).

Les travaux ont permis le développement :

- du procédé hydrométallurgique de l'usine de Sandouville en 1976,
- des grenailles de ferronickel en 1978,
- des procédés d'enrichissement des minerais pour les usines de Népoui (1991) et bientôt de Tiébaghi (2006),
- des techniques de géologie minière.

Par ailleurs, l'amélioration des procédés obtenue par la recherche et le développement a rendu possible l'accroissement progressif et fiable de la capacité des trois fours Demag, ce qui a permis à la production de passer de 40 000 à 61 500 tonnes entre 1990 et 2003. Le programme d'extension en cours vise à porter la capacité à 75 000 tonnes à l'horizon 2007, pour des montants d'investissements modérés pour l'industrie du nickel.

Rentabilité des capitaux employés de la branche Nickel

ROCE : Résultat exploitation retraité* / Capitaux employés**

* Résultat d'exploitation - amortissement des écarts acquisitions nets des tests de juste valeur.

** Capitaux propres de la branche, plus l'endettement financier net, plus l'indemnité minière Poum/Koniambo, plus les provisions pour grands contentieux, plans sociaux et restructurations, moins les immobilisations financières.

ROCE NICKEL

(en %)	1999 ⁽¹⁾	2000	2001	2002	2003	2004
Nickel	6	47	15	28	64,2	114,6

(1) 1999 : calculé avec le résultat d'exploitation pro forma et les capitaux employés de fin d'année.

4.2.2.3. La branche Nickel en 2004

En 2004, les cours du nickel au LME ont progressé de 43 % à 6,27 USD/lb, dans un contexte de forte croissance économique mondiale.

La production mondiale d'aciers inoxydables, qui absorbe plus des deux tiers de l'offre de nickel, a connu une nouvelle année de forte hausse en 2004 (+ 8 %). Par ailleurs, la demande de nickel pour les alliages destinés à l'aéronautique et à l'électronique a été soutenue.

La croissance de la production mondiale de nickel a été insuffisante pour rattraper la demande, laissant le marché mondial du nickel en déficit pour la deuxième année consécutive. Les stocks mondiaux de nickel ont continué à baisser, terminant l'année à 6,8 semaines de consommation seulement, soit le niveau le plus faible depuis 1990.

Le programme d'augmentation de 25 % de la capacité de production d'Eramet Nickel à 75 000 tonnes a franchi avec succès en 2004 une étape majeure de sa mise en œuvre avec la réalisation des investissements prévus à l'usine de Doniambo (Nouvelle Calédonie), dont la construction d'un nouveau four, et le développement de la mine de Tiébaghi.

La démolition de l'un des fours et la construction sur le même emplacement du nouveau four, doté d'une puissance considérablement accrue, ont été réalisées en un temps record et avec une légère avance sur le calendrier prévu. La montée en puissance de la nouvelle capacité a commencé au 2^e semestre.

Par ailleurs, l'usine de Sandouville, approvisionnée en matte de nickel par l'usine de Doniambo, a testé avec succès au cours de l'année 2004 la production au rythme de 15 000 tonnes par an visé au terme du programme 75 000 tonnes.

Les investissements industriels de la branche Nickel ont continué à progresser, à 139 millions d'euros contre 104 millions d'euros en 2003.

La politique de stockage, réalisée en 2003 en prévision de l'arrêt pendant plusieurs mois du four reconstruit avec une capacité accrue, a permis de maintenir les livraisons de nickel d'Eramet Nickel au niveau de 60 020 tonnes en 2004, dont 48 242 tonnes de ferronickel, et de profiter pleinement des cours très élevés du nickel.

Grâce à la hausse des prix du nickel et au maintien des livraisons, le résultat d'exploitation de la branche nickel a quasiment doublé, à 310 millions d'euros (+ 94 %).

4.3. La branche Manganèse

4.3.1. Le marché du manganèse

4.3.1.1. La demande de manganèse

4.3.1.1.1. Principales applications

L'acier

Plus de 90 % du manganèse dans le monde est utilisé pour la production d'acier. Tous les producteurs d'aciers utilisent du manganèse dans leur processus de production ; en moyenne, 6 à 7 kg de manganèse sont utilisés par tonne d'acier. Le manganèse représente une part très faible du coût de production de l'acier.

Dans l'acier, le manganèse sert principalement comme élément d'alliage pour améliorer la dureté, la résistance à l'abrasion, l'élasticité, l'état de surface au laminage. Il est également utilisé pour la désoxydation / désulfuration lors de l'élaboration. Il est consommé sous forme d'alliages de manganèse (ferromanganèse, silicomanganèse).

Autres applications

- piles et batteries : il s'agit principalement des piles alcalines. Une consommation moins importante subsiste en outre dans les piles salines, dont les performances sont inférieures. On trouve des dérivés du manganèse également dans les batteries rechargeables au lithium,
- ferrites : utilisées dans les circuits électroniques,
- agriculture : engrais et alimentation animale,
- divers chimie : pigments, chimie fine,
- autre usage dans la métallurgie : principalement comme agent durcisseur pour l'aluminium (cannettes pour boissons).

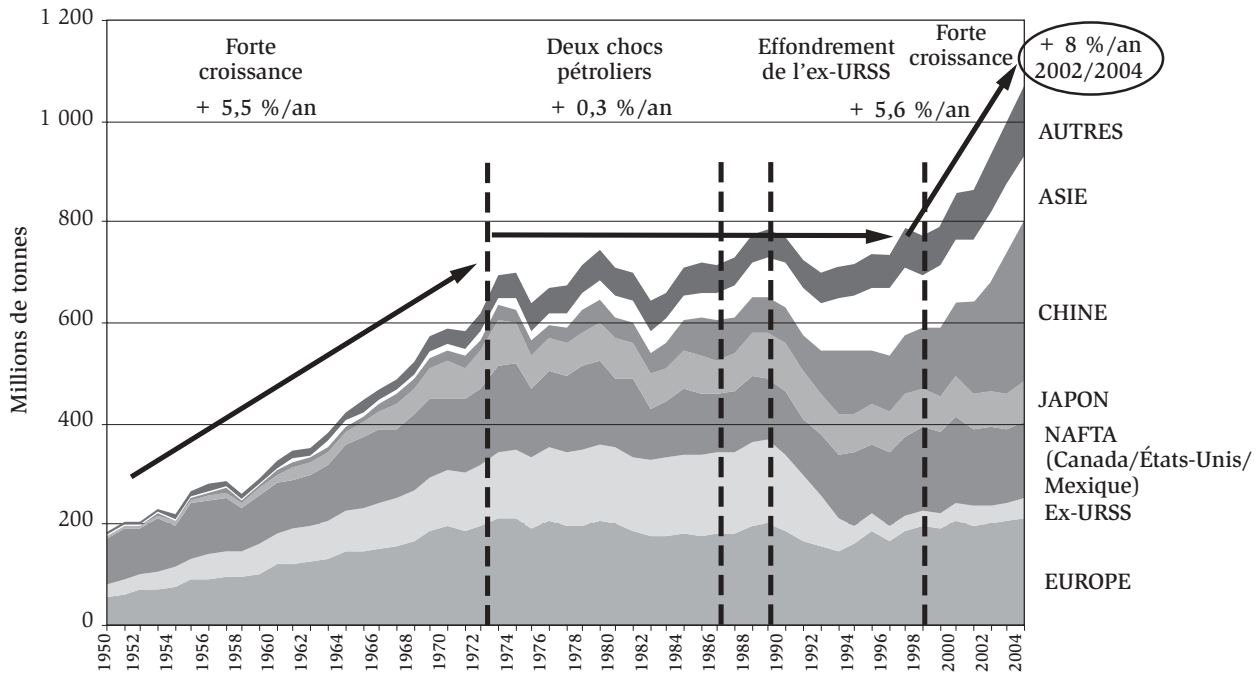
4.3.1.1.2. Évolution historique de la consommation et perspectives

La demande de manganèse est influencée principalement par l'évolution de la production mondiale d'acier au carbone. Cette dernière a longtemps été considérée comme stagnante ou en très légère croissance.

Depuis 1998, on constate une forte croissance moyenne de la consommation mondiale d'acier au carbone (près de 5 % par an). Ceci s'explique par la fin de la baisse de la consommation d'acier de l'ancien bloc soviétique, la reprise d'une légère croissance de la demande dans les zones traditionnelles et surtout par la forte accélération de la demande chinoise.

Sur les années 2002 à 2004, la croissance de la demande mondiale a même progressé de près de 7 % par an, tirée notamment par la croissance de la demande chinoise, qui a augmenté de plus de 20 % par an.

Graphique de la consommation apparente d'acier au carbone par zone géographique*



* 2004 : estimations.

Source : Eramet et IISI.

Répartition de la production mondiale d'aciers au carbone

Millions de tonnes	2003	En %	2004	En %
Europe	194,5	20,1	204,3	19,4
CEI	108,0	11,1	112,3	10,6
NAFTA (Canada/États-Unis/Mexique)	124,8	12,9	132,0	12,5
Japon	110,5	11,4	112,7	10,7
Chine	221,2	22,8	272,5	25,8
Asie	117,9	12,2	122,6	11,6
Autres	92,4	9,5	98,6	9,9
TOTAL	969,3	100,0	1 055,0	100,0

Source : International Iron and Steel Institute (IISI).

4.3.1.2. L'offre de manganèse

Le minerai de manganèse

La production mondiale de minerai était évaluée en 2004 à 8,9 millions de tonnes de manganèse contenu. La production de minerai vient principalement de sept pays : la Chine, l'Afrique du Sud, l'Australie, le Gabon, le Brésil, l'Ukraine et l'Inde.

Production de minerai de manganèse en 2004

(en milliers de tonnes de Mn contenu)

Chine *	1 863
Afrique du Sud	1 631
Australie	1 453
Gabon	1 169
Brésil	1 107
Ukraine*	632
Inde*	559
Ghana *	500
Kazakhstan *	376
Mexique *	122
Myanmar *	105
Autres	283
Monde	9 800

* Minerai à faible teneur.

Sources : International Manganese Institute et estimations Eramet.

Les principaux producteurs de manganèse sont les sociétés BHP Billiton, Comilog (Eramet), CVRD et Assmang.

Les alliages de manganèse

Les alliages de manganèse sont produits par réduction du minerai de manganèse, à une température d'environ 1 600 °C. Cette opération est réalisée par ajout de coke dans des fours qui peuvent être :

- des fours électriques : c'est le principal procédé utilisé aujourd'hui dans le monde. La compétitivité relative des producteurs dépend pour une forte part de la disponibilité et du coût de leur approvisionnement en électricité ;
- des hauts-fourneaux : la plupart des producteurs utilisant ce procédé sont basés en Chine, en raison de la disponibilité locale de coke. En dehors de la Chine, les hauts-fourneaux sont situés uniquement au Japon et en Europe de l'Est.

Trois familles de produits sont distinguées :

- le ferromanganèse haut carbone (HC FeMn) : il contient 65 à 79 % de manganèse et 6 à 8 % de carbone et peut être produit par les deux types de procédés, four électrique ou haut-fourneau ;
- le silicomanganèse (SiMn) : il contient 60 à 77 % de manganèse. Il ne peut être produit que par four électrique en utilisant soit du laitier de ferromanganèse, soit du minerai ;
- le ferromanganèse affiné (MC FeMn) : c'est un produit à plus forte valeur ajoutée, contenant moins de carbone. Il est produit en transférant l'alliage de HC FeMn fondu dans un convertisseur à oxygène, qui réduit la teneur en carbone au niveau souhaité. On distingue le ferromanganèse moyen carbone (1,5 % de carbone) et le ferromanganèse bas carbone (0,5 % de carbone.) Il est utilisé surtout pour la production d'acier sous forme de produits plats et d'aciers spéciaux.

Eramet Manganèse est le 1^{er} producteur mondial d'alliages affinés

Répartition de la production mondiale d'alliages de manganèse en 2004

Silicomanganèse :	55 %
Ferromanganèse haut carbone :	36 %
Ferromanganèse affiné :	9 %

Sources : estimations Eramet.

Production mondiale d'alliages de manganèse en 2004

(en milliers de tonnes d'alliages)

Europe	1 472
CIS	1 958
Amérique du Nord	174
Asie	5 617
Autres	1 525
Total monde	10 746

Sources : estimations Eramet.

L'industrie des alliages de manganèse est très fragmentée. Les producteurs se trouvent dans un grand nombre de pays, même si la Chine apparaît dominante. Il n'existe pas de barrière technologique importante pour les produits standards que sont le ferromanganèse haut carbone et le silicomanganèse ; les coûts d'investissements dans l'industrie sont modérés, notamment en Chine.

Les principaux producteurs d'alliages de manganèse sont les sociétés Nikopol, BHP Billiton, Eramet, Privat Bank et CVRD.

4.3.1.3. Prix du manganèse

Alliages de manganèse

Il n'existe pas de marché à terme pour les alliages de manganèse. Les prix sont négociés directement entre les producteurs et leurs clients. En ce qui concerne les ventes programmées, les prix des alliages sont souvent négociés suivant une fréquence trimestrielle. Les ventes non programmées sont négociées sur la base de prix ponctuels ("*spot*").

Le marché du manganèse est avant tout un marché mondial, extrêmement concurrentiel. Il peut cependant parfois exister des écarts de prix entre les grandes zones géographiques (Europe, Amérique du Nord, Asie) du fait de l'évolution des parités monétaires ou des décalages de cycles économiques. Ces écarts ne sont, en général, que temporaires.

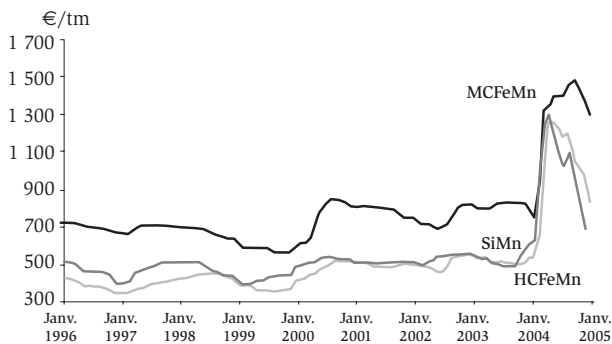
Par ailleurs, il existe également des écarts de situation entre les différentes familles d'alliages liées aux écarts de valeur d'usage. Les alliages affinés notamment ont un prix de vente plus élevé que les alliages standards.

Hors Europe, les prix des alliages de manganèse sont essentiellement fixés en dollars américains USD. En Europe, ils se traitent essentiellement en euros. Les prix sont fixés par tonnes brutes d'alliages et non en manganèse contenu. Cependant, la qualité du produit et notamment sa teneur en manganèse sont prises en compte lors de la négociation.

Il existe plusieurs publications spécialisées dans les métaux qui suivent l'évolution des prix du manganèse par le biais d'enquêtes mensuelles sur les prix *spot*. La courbe ci-dessous est établie à partir des données de la publication du CRU (Londres).

Prix des alliages de manganèse en Europe

(euros par tonne brute d'alliage : euros/t.m.)



Sources : CRU.

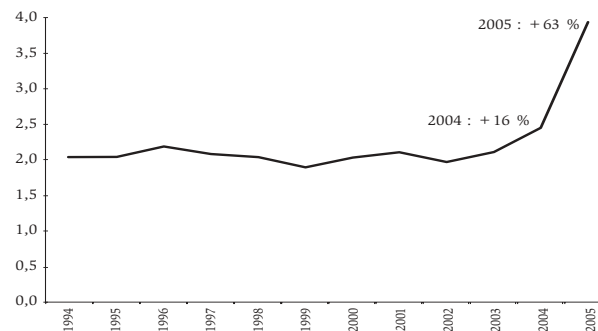
La volatilité des prix des alliages de manganèse est historiquement moins forte que celle des métaux cotés au LME. Cependant, les cours ont connu une hausse de prix très forte au premier semestre 2004, suivie d'un tassement au second semestre.

Prix du minerai de manganèse

Le prix de vente du minerai de manganèse, comme celui des alliages, résulte de négociations directes entre acheteurs et vendeurs. Le prix de vente est généralement exprimé en dollars USD. Il est directement proportionnel à la teneur en manganèse contenu dans le minerai (exemple : 2,5 USD par point de pourcentage de manganèse contenu dans une tonne, soit 120 USD/tonne pour un minerai à 48 % de manganèse). Les prix de vente du minerai sont généralement fixés pour un an. La courbe ci-dessous indique l'évolution historique des cours du minerai de manganèse résultant des négociations entre BHP Billiton et les consommateurs japonais (source : publications japonaises spécialisées).

Prix contractuel du minerai de manganèse exporté au Japon pour usage métallurgique

USD pour 1 % de manganèse contenu - FOB Australie



Tex Report (Japon).

4.3.1.4. Situation récente du marché et perspectives

Sur les années 2002, 2003 et 2004, la production mondiale d'aciers au carbone a progressé en moyenne de près de 7 % par an. Ce rythme nettement supérieur à la tendance historique s'explique tout d'abord par la consommation chinoise, elle-même en croissance de 23 % par an entre 2000 et 2004.

D'autres facteurs de moindre importance viennent renforcer cette tendance : la vigueur de l'économie aux États-Unis, dans les pays d'Asie et d'Amérique latine, et la reprise d'une croissance soutenue en Russie et dans les pays d'Europe centrale. Les producteurs de manganèse ne s'étaient pas préparés à répondre à une telle croissance. En particulier, la situation de surcapacité qui a longtemps prévalu sur le marché du manganèse a contribué à maintenir les prix à des niveaux qui décourageaient l'investissement.

Les limitations sur l'offre ont été renforcées par des goulets d'étranglement sur l'approvisionnement en électricité et en coke, ainsi que par des difficultés logistiques dans l'acheminement du minerai de manganèse (fret ferroviaire en Chine). Les prix *spot* des alliages de manganèse ont quasiment doublé en moyenne en 2004. Le minerai de manganèse connaît lui aussi une forte hausse. Le prix négocié entre BHP Billiton et les fondeurs japonais a progressé de 16 % en 2004 et la négociation pour 2005 a abouti à une nouvelle hausse de 63 %.

À moyen terme, la demande de manganèse reste principalement dépendante de l'évolution de la production mondiale d'acier au carbone. Cette dernière, qui reste fluctuante, pourrait progresser d'environ 4 % par an sur les prochaines années, même en prenant en compte un ralentissement de la croissance de la demande chinoise à 5 % à l'horizon 2008. Ceci se traduirait par une augmentation de la demande d'alliages de manganèse d'environ 450 000 tonnes par an (soit approximativement 65 % de la production du groupe Eramet en 2003), et de la demande de minerai riche de manganèse de l'ordre de 900 000 tonnes par an, soit près de 50 % de la production de minerai du groupe Eramet en 2003. L'évolution de l'offre d'alliages de manganèse paraît en mesure, à moyen terme, de suivre celle de la demande, notamment grâce à la réactivité et aux faibles coûts d'investissement des producteurs chinois et de la CEI. Cependant, une partie de la demande de minerai devra être satisfaite par le développement de nouvelles mines ou par l'extension des mines existantes. Afin d'attirer les capitaux nécessaires à ces investissements, il est vraisemblable que les cours du minerai devraient être soutenus au cours des prochaines années.

4.3.2. Présentation de la branche Manganèse d'Eramet

4.3.2.1. Points clés de la branche Manganèse

Le groupe est le deuxième producteur mondial de minerai et d'alliages de manganèse, ainsi que le premier producteur mondial de dérivés chimiques du manganèse ; il bénéficie d'une présence ancienne au Gabon avec des mines de haute qualité (teneurs et réserves).

Un programme d'extension de 50 % de la capacité de production de minerai de manganèse à l'horizon 2006 a été engagé par le groupe mi-2004.

Chiffres clés branche Manganèse

(en millions de tonnes)	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires	1 103	769	879
Résultat d'exploitation	320	9	(20)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	264	46	99
Capitaux employés	400	444	620
Investissements industriels	39	35	46
Effectif moyen	5 361	6 115	5 174

4.3.2.2. Historique de la branche Manganèse

1957 : Création de Comilog.

1962 : Début de l'exploitation du gisement de Moanda au Gabon.

1986 : Démarrage du chemin de fer Transgabonais, qui permet d'acheminer le minerai de la mine de Moanda jusqu'au port d'Owendo, proche de Libreville.

1991-1994 : Comilog fait l'acquisition de Sadacem (chimie du manganèse), de SFPO (production de ferromanganèse par haut-fourneau à Boulogne-sur-Mer), de DEM (production d'alliages par four électrique à Dunkerque).

1995 : Acquisition par Comilog des usines d'alliages de manganèse de Guangxi et Shaoxing (Chine).

1996-1997 : Eramet devient le principal actionnaire de Comilog.

1999 : Eramet réalise l'acquisition des activités manganèse du groupe Elkem, regroupées dans la société Eramet Manganèse Alliages.

2000 :

- Acquisition de la société mexicaine Sulfamex, producteur de produits agrochimiques à base de manganèse.

- Inauguration du Complexe Industriel de Moanda (Gabon), nouvelle usine d'enrichissement et d'agglomération du minerai de manganèse, qui renforce la gamme de produits de Comilog et permet de rallonger la durée de vie des réserves.

2001 : Fermeture d'un haut-fourneau de ferromanganèse à Boulogne-sur-Mer et d'un four électrique produisant du silicomanganèse en Italie.

2002 : Acquisition de l'usine d'alliages de manganèse de Guilin (Chine).

2003 : Mise en œuvre d'un programme de restructurations dans la branche Manganèse :

- fermeture de l'usine de ferromanganèse de Boulogne-sur-Mer et de l'usine d'alliages de manganèse de Shaoxing (Chine). Réductions d'effectifs sur la plupart des autres sites d'Eramet Manganèse,

- cession par Comilog de Sadaci (grillage de molybdène) et de l'activité Noir de Carbone, toutes deux basées en Belgique,
- mandat de gestion provisoire du train Transgabonais confié à Comilog par le gouvernement gabonais.

2004 : Lancement de l'investissement visant une augmentation de 50 % de la production de minerai de manganèse de Comilog à Moanda.

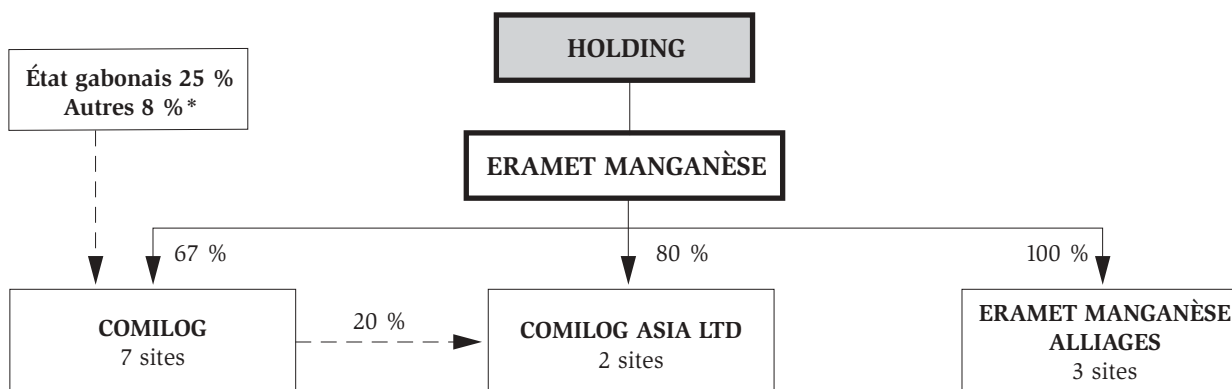
Lancement de l'investissement en Chine pour une nouvelle usine de dérivés du manganèse destinés au marché des piles alcalines.

Le groupe a procédé, avec effet au 1^{er} juillet 2004, à l'acquisition de la participation de 30 % détenue par Cogema (groupe AREVA) dans Eramet Manganèse Alliages et de la participation de 7 % détenue par Cogema (groupe AREVA) dans la société Comilog.

4.3.2.3. Structure de la branche Manganèse

Structure juridique au 30 septembre 2004

La branche Manganèse d'Eramet, "Eramet Manganèse", est organisée aujourd'hui autour de trois sociétés :



- **Minerai et aggloméré**
(Gabon)

- **Alliages de manganèse**
(France)

- **Dérivés chimiques du manganèse**
(États-Unis, Belgique, Mexique)

- **Recyclage de métaux**
(États-Unis, Belgique)

- **Alliages de manganèse**
(Chine)

- **Alliages de manganèse**
(Norvège, États-Unis)
- **Produits spéciaux**
(États-Unis)

* Dont 7,04 % société Formang appartenant au groupe de Monsieur Romain Zaleski.
(cf. chapitre 3.2.6.2. – Dernière répartition connue du capital).

Comilog est une société de droit gabonais détenue à 67 % par Eramet. Ses activités comprennent :

- l'exploitation de la mine de manganèse de Moanda,
- la production d'alliages de manganèse à Dunkerque (France),
- la production de dérivés chimiques à base de manganèse,
- le recyclage de métaux contenus dans les catalyseurs et de produits issus de l'électronique (cuivre).

Comilog Asia comprend les deux usines d'alliages de manganèse de Guilin et Guangxi.

Eramet Manganèse Alliages est détenue à 100 % par le groupe, par suite du rachat, le 1^{er} juillet 2004, de la participation de 30 % détenue par le groupe AREVA dans Eramet Manganèse Alliages.

Les activités d'Eramet Manganèse Alliages comprennent les deux usines d'alliages norvégiennes de Porsgrunn et Sauda, ainsi que l'usine de Marietta (États-Unis) qui réalise, d'une part, la production d'alliages de manganèse et, d'autre part, la production de durcisseurs à base de manganèse pour l'aluminium et de chrome de haute pureté.

La mine et l'outil industriel

– La mine de Moanda

La mine de Moanda exploite un des plus riches gisements de minerai de manganèse au monde. La teneur du minerai, comprise entre 44 et 52 %, est en moyenne de l'ordre de 48 %. Les réserves minières sont traitées dans le chapitre 4.5.

L'exploitation est réalisée à ciel ouvert. La couche de stériles recouvrant le minerai représente 4 à 5 mètres d'épaisseur. Elle est extraite par des draglines. Le minerai "tout venant" est extrait avec des pelles hydrauliques et chargé sur des camions de 110 tonnes. Le minerai est traité à l'usine d'enrichissement. Le minerai enrichi sortant est expédié par convoyeur jusqu'à la gare de Moanda.

Les fines de minerai non commercialisables, qui étaient mises en terril précédemment, sont désormais expédiées au complexe industriel de Moanda. Elles y sont tout d'abord enrichies par milieu dense, pour passer de 43 % à un concentré à 52 %. Ce dernier est ensuite mélangé à du coke et aggloméré dans un four à une température de 1 300 degrés Celsius pour obtenir un produit à environ 58 % de manganèse. Ce dernier est expédié par convoyeur pour chargement des wagons à la gare de

Moanda. L'usine d'agglomération a une capacité de production de 600 000 tonnes par an.

Le chemin de fer Transgabonais achemine, entre Franceville et Libreville, sur une distance de plus de 600 kilomètres, outre le minerai de manganèse de Comilog, le bois et les marchandises diverses et transporte des passagers. Comilog possède ses propres locomotives et ses propres wagons.

Par ailleurs, depuis le mois de mai 2003, Comilog s'est vu confier un mandat de gestion provisoire du Transgabonais par le gouvernement gabonais, par suite de la déchéance de la concession accordée à l'opérateur. Ceci a permis d'améliorer considérablement la maintenance et la fiabilité du trafic, permettant ainsi l'écoulement de quantités plus importantes de minerai de manganèse.

Ce mandat de gestion a été prolongé en février 2004 par le gouvernement gabonais pour une durée de 18 mois.

À terme, le Transgabonais devrait être remis en concession par le gouvernement gabonais. Comilog envisage de se porter candidat pour l'exploitation de cette concession, en consortium avec d'autres acteurs économiques.

Comilog dispose de son propre port minéralier, le port d'Owendo, avec une capacité de stockage correspondant à environ 3 mois de production. Le port peut accueillir des bateaux de 45 000 tonnes et les charger en deux jours.

– La production d'alliages de manganèse

Le groupe est le deuxième producteur mondial d'alliages de manganèse et le premier producteur mondial d'alliages affinés, produits à plus forte valeur ajoutée. Le groupe, qui possède six usines d'alliages de manganèse, est le seul producteur d'alliages disposant d'usines dans les trois grandes zones de consommation : Europe, États-Unis, Asie, ce qui lui permet d'assurer un meilleur service à ses clients, tout en lui apportant une meilleure résistance contre les fluctuations des parités monétaires. Il est le seul producteur étranger à disposer de ses propres usines en Chine.

La gamme d'alliages produits par le groupe est très large : ferromanganèse haut carbone, silicomanganèse, ferromanganèse moyen et bas carbone, silicomanganèse bas carbone.

Production d'alliages de manganèse pour la sidérurgie

(en milliers de tonnes)	2004	2003	2002	2001
Ferromanganèse haut carbone (y compris Chine)	295	402	370	436
Silicomanganèse	202	225	224	269
Alliages affinés (FeMn moyen et bas carbone)	233	247	205	172

Sites de production d'alliages de manganèse

Sites	Pays	Capacité de production	Type de four	Produits
Dunkerque	France	70 kt	Four électrique	SiMn
Sauda	Norvège	180 kt	Four électrique	HC, MC, LC FeMn, SiMn
Porsgrunn	Norvège	150 kt	Four électrique	HC, MC, LC FeMn, SiMn, LC SiMn
Marietta	États-Unis	180 kt	Four électrique	HC, MC, LC FeMn, SiMn
Guangxi (prov.)	Chine	80 kt	Hauts-fourneaux	HC, FeMn
Guilin	Chine	140 kt	Hauts-fourneaux et fours électriques	HC, FeMn, SiMn

En Europe, deux usines d'alliages sont situées en Norvège, où elles bénéficient d'un approvisionnement en électricité à un prix concurrentiel sur la base de contrats à long terme. La troisième usine est en France (Dunkerque).

En Chine, les deux usines d'alliages de Guilin et Shaoxing sont situées dans la province du Guangxi, à proximité de mines locales de manganèse, ce qui leur permet d'optimiser leur approvisionnement entre minerai Comilog et minerai local. Par ailleurs, ces deux sites produisent à partir de haut-fourneaux et sont en position favorable pour s'approvisionner en coke, dont la Chine est le principal fournisseur mondial.

Aux États-Unis, Eramet Marietta est le principal producteur d'alliages de manganèse.

L'usine de Marietta (Ohio, États-Unis) est par ailleurs un producteur de durcisseurs pour l'aluminium, et le seul producteur de chrome métal électrolytique et de chrome métal dégazé sous vide en Amérique du Nord. Le chrome métal est destiné principalement à l'industrie des superalliages.

– Les dérivés chimiques du manganèse et le recyclage

Le groupe est le leader mondial des dérivés chimiques du manganèse. L'activité chimie du manganèse, regroupée au sein d'Erachem Comilog, est réalisée à partir de quatre usines :

Localisation	Produits
Tertre (Belgique)	Sels et oxydes de manganèse
Baltimore (États-Unis)	Sels et oxydes de manganèse
New Johnsonville (États-Unis)	EMD (bioxyde de manganèse électrolytique)
Tampico (Mexique)	Sulfate de manganèse

Eramet Manganèse a engagé mi-2004 un programme d'investissement pour la production de bioxyde de manganèse électrolytique (EMD) dans une nouvelle usine située à Chongzuo en Chine (Province du Guangxi). Le démarrage est projeté pour l'année 2006.

Les principaux marchés visés par les dérivés chimiques du manganèse sont :

- l'énergie portable (piles et batteries rechargeables),
- les ferrites (industrie électronique),
- l'agriculture (engrais et alimentation animale),
- la chimie fine.

L'activité recyclage est réalisée sur deux sites :

- Tertre (Belgique) : recyclage de piles et de solutions de cuivre,
- Freeport (États-Unis) : recyclage de catalyseurs pétroliers, pour récupération des métaux contenus (vanadium, molybdène...).

Politique commerciale de la branche Manganèse

Grâce à son implantation industrielle et à sa très large gamme de produits, la branche Manganèse est en mesure d'apporter une offre complète et une réponse flexible aux différents besoins de ses clients en matière de manganèse.

Le groupe entretient des relations de partenariat avec ses clients, avec un accompagnement technico-commercial important, afin de les aider à valoriser pleinement ses produits dans leur propre procédé de production. Il dispose d'un réseau commercial mondial, Eramet International, qui assure l'essentiel de la commercialisation des produits de la branche Manganèse. Dans les pays où Eramet International n'est pas présent, le groupe est représenté par des agents.

Les principaux concurrents de la branche Manganèse sont les grands producteurs miniers de manganèse (BHP-BILLITON, CVRD, ASSMANG, CML, GHANA...). La production d'alliages de manganèse est plus dispersée avec l'émergence de gros producteurs, notamment en Ukraine et en Chine. Ces clients sont très répartis. Un seul client représente plus de 5 % du chiffre d'affaires du groupe.

Importance de la recherche et du développement de la branche Manganèse

Le groupe dispose de moyens importants en matière de recherche et développement avec le Centre de Recherche de Trappes qui ont permis notamment le développement et la mise au point du procédé de l'usine d'agglomération des fines de manganèse à Moanda (Gabon).

Les activités liées à la chimie du manganèse dépendent pour une part importante du développement de nouveaux produits conjointement avec les clients, notamment dans le domaine de l'électronique (cf. chapitre 4.7.).

Rentabilité des capitaux employés par la branche Manganèse

ROCE : Résultat exploitation retraité* / Capitaux employés **
* Résultat d'exploitation – amortissement des écarts acquisitions nets des tests de juste valeur.

** Capitaux propres de l'ensemble, plus l'endettement financier net, plus les provisions grands contentieux, plans sociaux et restructurations, moins les immobilisations financières.

ROCE MANGANÈSE

%	1999 ⁽¹⁾	2000	2001	2002	2003*	2004*
Manganèse	4	11	0	(3)	1,2	72,0

(1) 1999 : calculé avec le résultat d'exploitation pro forma et les capitaux employés de fin d'année.

* Hors provision pour restructurations.

4.3.2.4. La branche Manganèse en 2004

En 2004, la branche Manganèse s'est renforcée en rachetant, au 1^{er} janvier 2004, 80 % de Comilog Asia à Comilog, détenant désormais 93,45 % (contre 60,47 % en 2003) et en augmentant sa participation dans Eramet Manganèse Alliages (détenant Eramet Marietta et Eramet Norway) par le rachat des 30,5 % d'intérêts minoritaires à Cogema en date du 1^{er} juillet 2004.

La poursuite d'une forte croissance de la production mondiale d'acier en 2004 (+ 9 %) a entraîné une demande très élevée pour le minerai et les alliages de manganèse.

Les prix *spot* des alliages de manganèse ont connu au 1^{er} semestre 2004 une flambée inattendue, atteignant des niveaux record, avant de commencer à redescendre au cours du 2^e semestre. Ils ont en moyenne pratiquement doublé en 2004 par rapport à l'année 2003.

Par ailleurs, les restructurations réalisées par Eramet Manganèse depuis 2003 sur ses sites de production d'alliages et de dérivés chimiques du manganèse ont permis de renforcer durablement la compétitivité et la rentabilité de ses filières de transformation du minerai de manganèse.

Les prix annuels du minerai de manganèse sont repartis à la hausse en 2004 (+ 16 %). Au Gabon, Comilog a réussi à accroître sa production de minerai et d'aggloméré de manganèse à près de 2,5 millions de tonnes, en très forte progression par rapport aux 2 millions de tonnes produites en 2003.

Afin de répondre à la forte demande du marché du manganèse à moyen terme et de valoriser au mieux les très importantes ressources du gisement de Moanda, Eramet Manganèse a décidé en 2004 de lancer une augmentation de 50 % de la capacité de production de minerai de manganèse de Comilog, qui passerait de 2 millions de tonnes en 2003 à 3 millions de tonnes à l'horizon 2006.

Par ailleurs, dans l'activité Chimie du Manganèse, Erachem Comilog a décidé en 2004 d'investir dans une nouvelle unité de production de bioxyde de manganèse électrolytique (EMD) en Chine pour suivre la forte croissance de la production locale de piles alcalines et accompagner ses grands clients.

L'activité de production de molybdène et de vanadium par recyclage des catalyseurs pétroliers (GCMC) a bénéficié de la très forte hausse des prix de ces deux métaux, notamment au 2^e semestre.

Grâce aux conditions de marché très favorables, aux effets positifs des restructurations et à l'accroissement des livraisons de minerai de manganèse, le résultat d'exploitation d'Eramet a atteint 320 millions d'euros en 2004 contre 9 millions d'euros en 2003.

4.4. La branche Alliages

4.4.1. Les métiers de la branche Alliages

La branche Alliages élabore des aciers spéciaux, des aciers d'outillage, des aciers rapides et des superalliages et les transforme par forgeage et laminage. Elle a développé une forte activité dans le domaine spécifique du matriçage. Le matriçage est un type de forgeage où le métal est mis en forme à chaud au moyen d'une presse ou d'un pilon en utilisant un outillage spécifique pour chaque pièce à fabriquer.

À travers sa filiale Erasteel, le groupe est le leader mondial des aciers rapides, et par sa filiale Aubert & Duval le groupe est le deuxième producteur mondial de pièces matriçées et l'un des principaux fournisseurs d'aciers spéciaux pour applications de haute technologie.

Les principaux clients représentant plus de 5 % du chiffre d'affaires sont peu nombreux. Il s'agit essentiellement d'Airbus, de General Electric, de la Snecma, de Sandvik.

4.4.2. Les marchés de la branche Alliages

Les matériaux et les produits commercialisés par la branche Alliages sont des produits à prix beaucoup plus élevés que ceux de l'acier au carbone ou même que ceux de l'acier inoxydable. La taille des marchés est également bien plus limitée en volumes.

Estimation de la production mondiale

Acier au carbone	1 milliard de tonnes
Acier inoxydable	25 millions de tonnes
Aciers à outils	1 million de tonnes
Aciers rapides	100 000 tonnes
Superalliages	60 000 tonnes

Sources : estimations Eramet.

4.4.2.1. Les aciers rapides

Les aciers rapides sont des aciers à haute teneur en carbone contenant du tungstène, du molybdène, du vanadium, du chrome, et parfois du cobalt. Ils ne contiennent pas de nickel. Après traitement thermique, ces aciers sont extrêmement résistants à l'usure et sont utilisés de ce fait principalement pour la fabrication d'outils de coupe.

Les produits longs représentent la plus grande partie du marché total et servent à la fabrication de forets, tarauds, fraises, alésoirs... Les produits plats sont utilisés pour la fabrication de lames de scie, de disques de coupe et de couteaux de découpe industrielle.

En dehors du marché des outils de coupe, il existe quelques autres applications des aciers rapides, notamment dans le domaine de la mise en forme des métaux, des pièces d'usure (aiguilles de pompes d'injection...).

La consommation occidentale d'aciers rapides a été affectée par la concurrence avec le carbure de tungstène. Par ailleurs, depuis quelques années les industries consommatrices d'aciers rapides tendent à se délocaliser, notamment vers des pays tels que la Chine et dans une moindre mesure le Brésil, en particulier pour les applications de technicité moindre. Ainsi, le marché occidental de l'acier rapide a suivi une tendance légèrement baissière depuis le début des années quatre-vingt.

Cependant, on observe en Chine une forte croissance de la demande d'outils contenant des aciers rapides, en raison du rapide développement économique et industriel de ce pays (production d'automobile, etc.).

4.4.2.2. Les aciers à outils

Les aciers à outils sont des aciers alliés contenant de l'ordre de 5 à 15 % d'éléments d'alliages. Ces derniers sont principalement le vanadium, le chrome, le nickel, le tungstène, le cobalt et le molybdène.

Les aciers à outils sont utilisés pour la production d'outils servant à la mise en forme des métaux, des plastiques, et du verre. Les utilisateurs de ces outils sont généralement des sous-traitants de l'industrie automobile, de l'électroménager, de l'électronique, etc. Leurs caractéristiques principales sont la dureté, permettant une grande résistance aux déformations lors du travail par enfoncement, pénétration ou cisailage, la résistance à l'usure, la ténacité (possibilité de supporter des contraintes élevées sans rupture brutale) caractéristique souvent complétée par une bonne résistance aux sollicitations répétées (fatigue).

La demande des aciers à outils est principalement influencée par le renouvellement des modèles (d'automobile, d'appareils électroménager, etc.), qui implique la création de nouveaux outillages. Le marché des aciers à outils est jugé moins cyclique que celui des autres types d'aciers.

On distingue trois groupes d'applications :

- le travail à froid (fabrication d'outillage pour le découpage et l'emboutissage),
- le travail à chaud (fabrication d'outillage pour l'estampage, le filage, l'injection d'alliages légers),
- les moules pour l'injection des plastiques.

4.4.2.3. Les alliages base nickel

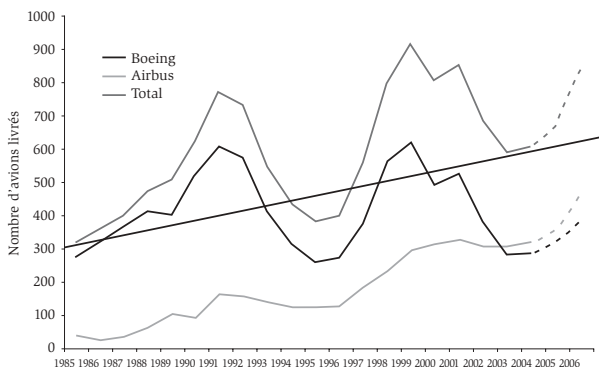
Il existe plusieurs types d'alliages au nickel, que l'on peut regrouper par type de propriétés recherchées :

- les alliages à propriétés physiques spéciales : alliages à faible dilatation, alliages à propriétés magnétiques, principalement destinés aux industries électroniques, résistances électriques (pour chauffage industriel et appareils domestiques), alliages pour le transport du gaz naturel liquéfié,
- les alliages pour résistance à la corrosion (chimie, agroalimentaire, plates-formes off shore, nucléaire, environnement),
- les alliages à résistance mécanique élevée à haute température (superalliages).

Les superalliages comprennent 40 à 75 % de nickel. Ce dernier y est allié au chrome (15 à 30 %) ainsi que, selon les nuances recherchées, au cobalt, au molybdène, au titane, à l'aluminium, au niobium. Ils se caractérisent par leurs propriétés mécaniques élevées à haute température. Leur débouché principal est l'aéronautique (moteurs). Le secteur des turbines à gaz est également un débouché important de superalliages. L'automobile constitue un troisième secteur de moindre importance.

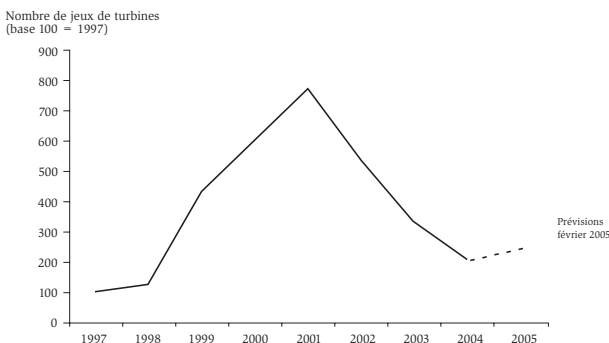
La demande de superalliages est principalement tirée par l'activité aéronautique, dont le taux de croissance moyen à long terme est généralement évalué à 5 % par an. Cette activité connaît toutefois des cycles marqués. L'activité des moteurs neufs est complétée par une activité liée à l'entretien des moteurs existants.

Marché de l'aéronautique : reprise des livraisons d'avions en 2005



Source : Boeing-Airbus - Sept. 2004.

Marché des turbines à gaz : début de reprise en 2005



Évolution des livraisons de jeux de turbines par A & D à General Electric Power System.

Source : General Electric.

Le secteur des turbines à gaz est actuellement déprimé ; après un pic d'activité correspondant à la "bulle" Enron au cours des années 1999 à 2001, la demande de ce secteur s'est brutalement retournée. Cependant la tendance à long terme, liée à la demande d'énergie en général et de gaz naturel en particulier, reste positive.

4.4.3. Procédés de production des alliages

4.4.3.1. Élaboration des alliages

L'élaboration des alliages consiste à produire par fusion dans un four électrique un alliage de composition parfaitement maîtrisée à partir de chutes d'alliages recyclées et de métaux primaires. Plusieurs types de procédés sont utilisés selon les produits :

Métallurgie à l'air

La fusion est réalisée dans un four à arc. Elle est suivie par un traitement métallurgique au convertisseur AOD ou dans un four poche, afin de réaliser les additions de métaux d'alliages, d'éliminer les impuretés (inclusions et gaz) et d'obtenir l'analyse chimique souhaitée.

Deux voies de solidification sont classiquement utilisées : la coulée en lingots, procédé plus adapté aux petites quantités et aux fabrications à caractéristiques particulières, et la coulée continue, procédé adapté aux grandes quantités.

Métallurgie sous vide

Réalisée pour des alliages supportant des contraintes plus élevées (teneur en azote, éléments d'alliages réactifs à l'oxygène...). Celle-ci est réalisée dans des fours à induction sous vide de type VIM (*vacuum induction melting*).

Refusion

L'opération de refusion est effectuée sous laitier (four ESR *Electro Slag Remelting*) ou sous vide (VAR *Vacuum Arc Remelting*). Pour certains types d'alliages pour l'aéronautique, les deux traitements sont réalisés successivement.

La refusion permet une meilleure maîtrise des ségrégations et de la morphologie inclusionnaire, et d'abaisser la teneur en gaz. Ainsi les caractéristiques et la fiabilité mécanique des matériaux sont significativement améliorées. La refusion est nécessaire pour certaines pièces critiques destinées aux secteurs de l'aéronautique, de la production d'énergie et de l'outillage.

Métallurgie des poudres

Après une fusion du métal au four électrique, ce procédé consiste à atomiser un jet de métal liquide sous forme de fines gouttelettes qui en refroidissant forment une poudre qui sera compactée en un matériau parfaitement dense par compaction isostatique à chaud. Ce procédé est adapté pour les nuances à très fortement alliées et à très hautes caractéristiques.

4.4.3.2. La mise en forme des alliages

Après l'élaboration, différentes techniques sont utilisées pour mettre en forme la matière par des moyens mécaniques, généralement à chaud. Au-delà de la mise en forme, ces opérations permettent également d'optimiser les caractéristiques mécaniques du matériau par écrouissage (modification de la microstructure de la matière sous l'effet de la déformation et de la température).

- Le laminage consiste à mettre en forme et écrouir la matière sous forme de tôles, barres (typiquement 20 à 100 mm de diamètre) ou fil (5 à 20 mm de diamètre) de façon à garantir une géométrie (section), un état de surface et des caractéristiques d'emploi. Cette opération est réalisée par une série de passages entre des cylindres de laminage.
- Le forgeage consiste à mettre en forme des barres (typiquement de diamètre 200 à 600 mm) ou des ébauches de forme simple de façon à garantir une géométrie et des caractéristiques. Cette opération est réalisée à chaud sous une presse, sous machine à forger, voire sous pilon, par une séquence de pressages successifs entre des outils simples.
- Le matriçage consiste à mettre en forme et à écrouir la matière sous forme d'ébauches matriçées par pressage à chaud entre des moules appelés matrices. Le matriçage est réalisé sous une presse ou un pilon. Il est généralement suivi par des opérations d'usinage et de finition.

4.4.4. Les producteurs d'alliages

Le tableau ci-dessous indique les principaux producteurs dans les différentes activités de la branche Alliages. Il met en évidence la spécificité de la branche Alliages d'Eramet qui possède l'avantage d'être présente sur tous les segments d'activités à forte valeur ajoutée. Un des producteurs intervenant sur plusieurs segments, "Boehler", est le principal concurrent de la branche Alliages.

Cette spécificité repose sur :

- sa maîtrise du matriçage dans les quatre grandes familles de matériaux : aluminium, titane, aciers, superalliages,
- une intégration vers l'amont (élaboration) dans le domaine des aciers et des superalliages.

Sociétés	Élaboration				Matriçage de grande puissance			
	Aciers rapides	Aciers à outils	Aciers spéciaux de hautes performances	Super-alliages	Aciers spéciaux de hautes performances	Superalliages	Aluminium	Titane
Alcoa (États-Unis)						✓	✓	✓
Allvac (États-Unis)		✓	✓	✓				
Boehler-Uddeholm (BUAG) (Autriche)	✓	✓	✓		✓	✓		✓
Bosh Golhard & Hüttel (Allemagne)	✓	✓	✓					
Carpenter (États-Unis)		✓	✓	✓				
Cogne (Italie)		✓	✓					
Crucible (États-Unis)	✓	✓	✓					
Eramet Alliages	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Hitachi Tooling (Japon)	✓	✓	✓					
Ladish (États-Unis)					✓	✓		✓
Latrobe Steel (États-Unis)	✓	✓	✓					
Nachi Fujikochi (Japon)	✓	✓						
Otto Fushs (Allemagne)/ Weber (États-Unis)						✓	✓	✓
Rusal (Russie)							✓	
Schultz (États-Unis)					✓	✓		✓
Shanghai 5 Baosteel (Chine)	✓	✓	✓					
SMC (États-Unis)				✓				
Snecma (France)						✓		✓
Thyssen EWK (Allemagne)	✓	✓	✓					
Valbruna (Italie)		✓	✓					
VSMPO (Russie)					✓	✓	✓	✓
Wyman Gordon (États-Unis)				✓	✓	✓		✓

✓ : présent sur le segment d'activité.

Source : Eramet.

4.4.5. Structure de la branche Alliages

4.4.5.1. Points clés de la branche Alliages

Les points clés de la branche Alliages sont les suivants :

- des positions de leadership mondial : premier producteur mondial d'aciers rapides (Erasteel), deuxième producteur mondial de pièces matricées (Aubert & Duval),
- une stratégie de maîtrise technologique et de marchés de niche,
- un contexte de marchés très difficiles en 2002 et 2003,
- une importante restructuration réalisée en 2004,
- une amélioration progressive des perspectives,
- le démarrage en 2005 d'une nouvelle usine de matriçage.

Chiffres clés branche Alliages

	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires	659	616	720
Résultat d'exploitation	9	(26)	1
Flux net de trésorerie généralisé par l'activité	(22)	86	99
Capitaux employés	551	497	585
Investissements industriels	60	60	41
Effectif moyen	4 961	5 021	5 069

4.4.5.2. Historique de la branche Alliages

Au sein du groupe, le développement de la branche Alliages a commencé tout d'abord par la constitution d'Erasteel entre 1990 et 1992. Puis en 1999, les différentes sociétés apportées par le groupe SIMA, dont l'essentiel est aujourd'hui regroupé dans la société Aubert & Duval, ont donné à la branche Alliages sa dimension actuelle.

Historique de la société Erasteel

1676 : La production métallurgique sur le site suédois de Söderfors remonte à 1676 (production d'ancres).

1846 : La production métallurgique sur le site de Commentry remonte à 1846 (production de rails).

1956 : Création de la société Commentryenne des Aciers Fins Vanadium Alloys

1982 : Création de Kloster Speedsteel en Suède par regroupement des divisions aciers rapides de Uddeholm et Fagersta.

1983 : Acquisition par Kloster Speedsteel du site français de production d'aciers rapides, les Aciers de Champagnole (créé en 1916).

1990 : Acquisition par Eramet de la société Commentryenne des Aciers Fins Vanadium Alloys, 3^e producteur mondial d'aciers rapides.

1991 : Acquisition par Eramet de la société Kloster Speedsteel, 1^{er} producteur mondial d'aciers rapides.

1992 : Création d'Erasteel par Eramet, société regroupant la Commentryenne et Kloster Speedsteel ; réorganisation industrielle et intégration commerciale.

Historique de la société Aubert & Duval

1907 : Création d'Aubert & Duval, société spécialisée dans la vente et le traitement des aciers spéciaux. À cette date, les aciers spéciaux sont très peu connus en France, alors que les aciéries anglaises bénéficient d'une avance technique importante.

1920/1939 : Le développement des aciers spéciaux permet à la société de prendre un essor considérable. Ouverture des usines des Ancizes et de Gennevilliers. Aubert & Duval participe à l'essor de la construction automobile (moteur, boîte de transmission) et des moteurs d'avion, qui comportent de plus en plus d'aciers spéciaux.

1945/1960 : Le groupe se positionne sur les secteurs de pointe, dont le développement joue un rôle important dans la reconstruction de la France, tels que l'aéronautique et le nucléaire, qui exigent des aciers et des alliages de haute qualité. Aubert & Duval est une des premières entreprises européennes à développer les élaborations sous vide et les refusions par électrode consommable, destinées en particulier au marché des moteurs à réaction pour avions.

1970-1980 : Aubert & Duval résiste à la crise du secteur sidérurgique (liée aux baisses des commandes de l'automobile, des travaux publics et du bâtiment) grâce à sa politique de spécialités destinées pour une large part aux secteurs à hautes technologies.

1977 : Création d'Interforge (avec une participation d'Aubert & Duval de 13 %).

1984 : Transformation d'Aubert & Duval en une holding de même nom et création d'une société d'exploitation, Acieries Aubert & Duval, contrôlée à 100 %.

1987 : Prise de participation dans Special Metals Corporation (SMC).

1989 : La holding Aubert & Duval est renommée SIMA.

1991 : La société d'exploitation Acieries Aubert & Duval est renommée Aubert & Duval.

1994 : Accord entre SIMA et Usinor pour la création, par apport d'actifs, d'une holding intermédiaire, CIRAM, détenue à 55 % par SIMA et à 45 % par Usinor ; CIRAM constitue un groupe de cinq entreprises complémentaires : Aubert & Duval, Fortech, Tecphy, Interforge (94 %) et Dembiermont.

1997 : Dilution de la participation de SIMA dans SMC de 48 % à 38,5 % à la suite de l'introduction en bourse (sur le NASDAQ) de SMC par augmentation de capital. Usinor cède 40 % du capital de CIRAM à SIMA, qui en détient désormais 95 %. La société FISID, holding de Tecphy et Fortech, est rebaptisée HTM.

1998 : SMC réalise l'acquisition de la division Inco Alloy International d'Inco Ltd.

1999 : Intégration des activités de SIMA au sein du groupe Eramet, dont les actionnaires de SIMA deviennent le premier actionnaire. La branche Alliages, regroupant Erasteel et les sociétés apportées par SIMA, est formée.

2001 : Lancement de l'investissement dans une nouvelle usine de forgeage-matriçage comprenant une presse de 40 000 tonnes à Pamiers.

SMC : la participation du groupe dans SMC est intégralement dépréciée.

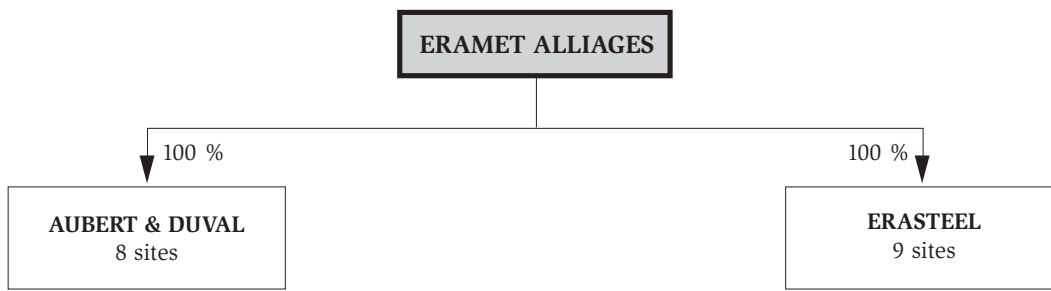
2002 : Prise de contrôle à 78 % de la société Peter Stubs (Royaume-Uni) par Erasteel.

2003 : Annonce d'un important programme de restructurations chez Aubert & Duval. Lancement du programme d'in-

vestissement par Erasteel dans une nouvelle usine d'aciers rapides en Chine, en joint-venture avec la société chinoise Tiangong.

2004 : Participation dans Peter Stubs portée à 100 %. Mise en œuvre de la restructuration et de la réorganisation industrielle chez Aubert & Duval. La fusion des sociétés Aubert & Duval Holding, Fortech et Tecphy dans une seule société Aubert & Duval a été réalisée au 1^{er} juillet 2004 avec effet rétroactif le 1^{er} janvier 2004 (fusion sous le régime de faveur Art. 210 A et B du CGI).

4.4.5.3. Structure organisationnelle de la branche Alliages



- Élaboration des aciers et superalliages sous forme de produits longs, plats, de pièces forgées, matricées - France
 - Aciers spéciaux à hautes performances
 - Superalliages à base de nickel ou de cobalt

- Forgeage et matriçage de pièces - France
 - Alliages de titane et d'aluminium

- Élaboration d'aciers rapides sous forme de produits longs, plats
 - France, Suède, Royaume-Uni, États-Unis
 - Chine : Tiangong Erasteel (60 %)

- Élaboration de l'acier
 - Métallurgie conventionnelle
 - Métallurgie des poudres préallliées

- Procédés
- Élaboration
- Laminage
- Forgeage, matriçage
- Travail à froid
- Usinage
- Étirage
- Traitement thermique
- Découpe au laser

4.4.5.4. La production de la branche Alliages

4.4.5.4.1. Erasteel

La production d'Erasteel

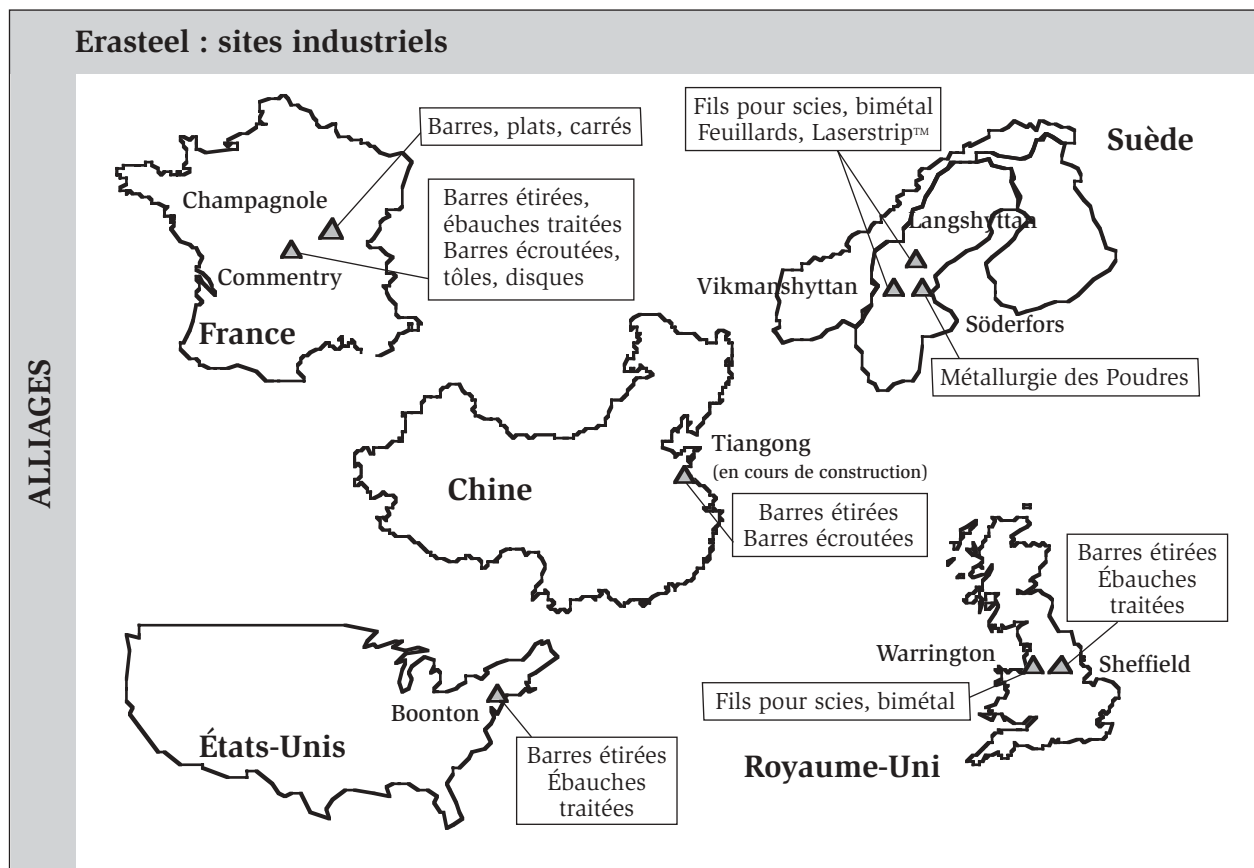
Erasteel, qui est la seule société spécialisée dans les aciers rapides, est leader mondial sur ce marché. Ses concurrents sont des sociétés généralistes : Bohler-Uddeholm (Autriche), Latrobe (États-Unis), Hitachi (Japon).

Cette spécialisation donne à Erasteel une grande maîtrise de la qualité de sa production et lui permet d'optimiser ses

procédés. Son catalogue de produits recouvre l'ensemble des nuances et des dimensions demandées par les clients du secteur. Erasteel est enfin l'un des seuls producteurs à être présent sur l'ensemble des marchés mondiaux.

L'organisation industrielle d'Erasteel

L'activité industrielle du groupe Erasteel est aujourd'hui organisée autour de cinq sites de production en France et en Suède.



4.4.5.4.2. Aubert & Duval

Aubert & Duval a toujours développé une stratégie de produits de spécialités intégrant une forte technicité et destinés à une clientèle recherchant une grande reproductibilité et fiabilité dans la qualité des produits. Dans le cadre de sa stratégie de spécialités à forte valeur ajoutée, Aubert & Duval s'est doté d'un outil industriel très complet lui permettant de répondre à des besoins exigeants et très diversifiés.

L'activité d'Aubert & Duval peut être segmentée en quatre pôles :

- le matriçage,
- les produits longs,
- l'outillage, pôle commun avec Erasteel,
- les pièces forgées unitaires et autres spécialités.

Ces quatre pôles se renforcent mutuellement par la mise en œuvre de moyens d'élaboration et de refusion partagés, par le partage des techniques et des savoir-faire et par l'accès aux grands donneurs d'ordres.

Le pôle matriçage d'Aubert & Duval

Le pôle matriçage est le segment principal en termes de chiffre d'affaires au sein d'Aubert & Duval. Aubert & Duval est le deuxième matricier au plan mondial, avec une spécialisation sur les grandes pièces et les fortes puissances de matriçage supérieures à 12 000 tonnes.

Aubert & Duval est un des seuls producteurs à matriçer les quatre types de matériaux : aciers, superalliages, aluminium, titane. Les aciers et une partie des superalliages sont élaborés en interne chez Aubert & Duval. Les alliages d'aluminium et le titane sont achetés à des fournisseurs externes.

Le matriçage est réalisé sur les trois sites d'Issoire (2 sites) et de Pamiers. À Pamiers, Aubert & Duval a engagé un programme d'investissement pour construire une nouvelle usine de matriçage comprenant une presse de 40 000 tonnes.

L'outil industriel du pôle matriçage

Ce pôle comporte les outils suivants :

- des presses à matriçer de 4,5 kt, 10 kt, 20 kt, 22 kt et 65 kt,
- des pilons de 1 à 16 tonnes,
- diverses installations de parachèvement (meulage), de traitement thermique, de contrôles non destructifs et d'usinage (tours, fraiseuses).

Dans le cadre du plan de restructuration d'Aubert & Duval, le site d'Issoire est appelé à se spécialiser sur le matriçage des alliages d'aluminium, tandis que les sites de Pamiers traiteront du matriçage des aciers, du titane et des superalliages.

La presse d'Interforge

La société Interforge, située à Issoire, a été constituée en 1977 autour d'une presse de 65 000 tonnes, la plus puissante dans le monde occidental ; elle réalise de la sous-traitance de matriçage exclusivement au profit de ses actionnaires, au prorata de leur participation (soit 94 % pour Aubert & Duval et 6 % pour Snecma).

Cette presse constitue un atout stratégique de premier ordre, car elle place le groupe Aubert & Duval dans une situation favorable face à la concurrence mondiale et en particulier américaine :

- sa capacité lui permet de fabriquer des pièces difficilement réalisables avec des presses concurrentes, limitées à 40 000/50 000 tonnes. Seuls trois producteurs occidentaux, hors Aubert & Duval, possèdent des outils de capacité de plus de 30 000 tonnes,
- deux presses de 75 000 tonnes existent en Russie (Russal, producteur d'aluminium et VSMPO, producteur de titane).

Les marchés du matriçage

Dans le segment des grandes pièces (force de matriçage supérieure à 12 000 tonnes), les principaux marchés sont :

- l'industrie aéronautique : ce marché se divise lui-même en deux segments, celui des pièces pour moteurs (clients tels que General Electric, Snecma, Pratt et Whitney, Rolls Royce...) et celui des pièces de structures et d'équipements (Airbus, Boeing, BAE, Dassault Aviation, Messier Dowty...),
- l'industrie des turbines à gaz : producteurs de turbines tels que General Electric Power Systems, Siemens, Alstom.

Aubert & Duval exploite des logiciels de CAO/DAO associés à des logiciels de simulation, qui permettent, en liaison directe avec le client, d'optimiser les caractéristiques et les coûts des pièces. Les cycles d'étude, mise au point et production s'en trouvent grandement réduits.

Au cours des années récentes, Aubert & Duval a développé sa position stratégique dans le segment du matriçage par :

- une politique de recherche et développement innovante sur le plan des produits : nouvelles nuances d'aciers et de superalliages, maîtrise des pièces de grandes dimensions liées à la taille croissante des équipements (avions de grande capacité, turbines à gaz de forte puissance...),

- une politique de recherche et développement innovante sur le plan des procédés : matriçage près des cotes finales pour optimiser la mise en œuvre de la matière, usinage à grande vitesse,
- une optimisation de la performance industrielle, tant sur le plan des coûts de production que de la qualité des produits et de la fiabilisation du service (spécialisation des unités de production, déploiement d'un outil ERP...).

L'activité dans le domaine du matriçage sera renforcée avec le démarrage envisagé en automne 2005 d'une nouvelle usine de matriçage, comportant notamment une presse de 40 000 tonnes, implantée à Pamiers.

Le projet 40 000 tonnes vise à permettre le développement stratégique dans le domaine des pièces moteurs aéronautiques. Sur le nouveau site, Aubert & Duval disposera d'ateliers automatisés et d'un outil aux temps de cycles fortement réduits, ce qui le mettra en position favorable pour répondre aux exigences croissantes de ses clients.

Par ailleurs, Aubert & Duval développe son rôle dans la chaîne de valeur en capitalisant sur sa capacité d'intégration d'amont (élaboration + matriçage) et en se développant vers l'aval dans les fonctions usinage.

Les concurrents du pôle matriçage

Dans le domaine de l'acier de hautes performances et des superalliages, les principaux concurrents d'Aubert & Duval sont les groupes américains Wyman Gordon, Schultz et Ladish. Pour le matriçage d'aluminium, les deux principaux concurrents sont Alcoa (États-Unis) et Otto Fuchs (Allemagne). Enfin, dans le domaine du matriçage du titane les principaux concurrents sont les groupes Wyman Gordon et Ladish.

Les autres pôles d'activité d'Aubert & Duval

- L'outil industriel comporte pour ces autres pôles :
 - des fours à arc jusqu'à 60 tonnes associés à des outils de métallurgie en poche (four poche, AOD ou VOD),
 - des fours VIM jusqu'à 10 tonnes pour l'élaboration sous vide,
 - des fours de refusion sous vide ou sous laitier jusqu'à 30 tonnes de capacité,
 - des trains de laminage permettant de réaliser des produits longs de 5,5 mm à 200 mm de diamètre,
 - des équipements de tréfilage permettant de réaliser du fil de diamètre inférieur à 5,5 mm,
 - des presses à forger et machines à forger jusqu'à 4 500 tonnes de force,
 - des unités de production par métallurgie des poudres,
 - des enceintes de compaction à chaud au travers de la filière TCS (dont la plus importante de diamètre utile 1 200 mm),
 - des machines d'usinage par fraisage, tournage, alésage ou forage et des équipements de finition (rodage, écrouissage, dressage...),
 - des équipements de traitement de surface par cémentation ou par nitruration,
 - des équipements de traitement thermique y compris pour des pièces jusqu'à 50 tonnes ou jusqu'à 20 m de longueur,
 - des équipements de contrôle non destructifs (ressuage, ultrasons, rayons X, magnétoscopie, etc.).

L'ensemble de ces outils intègrent des moyens de pilotage et de supervision informatisés et sont qualifiés en accord avec les exigences des marchés de haute technologie Aéronautique, Énergie, Armement, Automobile, Médical, etc.

Le pôle produits longs

Ce sont des demi-produits de hautes caractéristiques destinés à être transformés. Aubert & Duval vise des applications critiques : aéronautique, médical, automobile (soupapes...).

Le nombre de clients est limité. La vente se caractérise par des contrats réguliers et par un grand nombre de nuances commercialisées, souvent par petites quantités.

Les principaux concurrents sont les groupes Carpenter (États-Unis), Latrobe (États-Unis), Allvac (États-Unis), Corus (Royaume-Uni), Böhler Uddeholm (Autriche), qui sont plutôt positionnés sur des produits plus standardisés et obtenus par coulée continue.

Le pôle outillage

Les produits de ce pôle sont des gros blocs forgés, éventuellement préusinés et des produits longs, généralement de section importante. Les marchés visés sont les marchés traditionnels des aciers à outils : le travail à chaud, le travail à froid et les moules pour injection des plastiques. Le marché est fragmenté (grand nombre de clients) et régional. De ce fait, la distribution joue un rôle important. Les principaux acteurs sur le marché des aciers à outils sont les groupes Böhler Uddeholm, Thyssen, Hitachi et Daido.

Aubert & Duval se positionne spécifiquement sur le haut de gamme, avec un fort contenu de conseil technique. Par ailleurs, Aubert et Duval vise à développer cette activité sur le plan géographique par le renforcement de sa distribution, notamment en Chine.

Le pôle pièces forgées unitaires et spécialités

Ce pôle regroupe plusieurs activités correspondant à des outils et des compétences très particulières :

- pièces forgées unitaires : il s'agit de pièces réalisées en petites séries pour les secteurs de la défense, du forage pétrolier, de la marine, de la pascalisation,
- pièces de fonderie : destinées aux outillages de grande dimension pour l'aéronautique,
- alliages pour refusion,
- métallurgie des poudres : demi-produits pour matriçage de disques de turbines, poudres de rechargement.

4.4.5.5. La politique commerciale et les produits

La politique commerciale et produits d'Erasteel

Erasteel travaille en partenariat étroit avec ses clients sur le long terme. Erasteel dispose de ses propres filiales commerciales dans les principaux pays occidentaux consommateurs d'aciers rapides. Ces dernières apportent une large gamme de services, y compris le stockage. Ailleurs, Erasteel est adossé au réseau de vente Eramet International, là où ce dernier est implanté.

Dans les autres pays, les ventes sont organisées par des commerciaux d'Erasteel basés à Paris ou par des agents locaux. Pour apporter un support à ce réseau de vente, des chefs de produits, généralement basés sur les sites de production, assurent la promotion technique et commerciale de la ligne de produits dont

ils sont responsables. Erasteel dispose de la gamme de produits la plus complète.

La politique commerciale d'Aubert & Duval : des relations étroites avec les donneurs d'ordre

Les contrats pluriannuels (classiquement 3 à 5 ans) avec les donneurs d'ordre dans l'aéronautique spécifient en général les parts de marché qui seront commandées chaque année. Les livraisons effectuées sont ainsi liées au rythme de production d'avions et donc à la situation du marché aéronautique. Les variations de prix des achats de matières premières (cobalt, nickel, chrome, molybdène, ferraille...) sont en général répercutées sur les prix de vente.

Les outillages spécifiques à une pièce (cas du matriçage) sont en général financés par les clients. Cette situation constitue un frein à l'entrée de nouveaux concurrents une fois que le marché initial a été attribué.

L'intégration forte dès la conception de la pièce avec les bureaux d'études des donneurs d'ordre est une nécessité essentielle de ce métier : les ingénieurs technico-commerciaux d'Aubert & Duval coopèrent étroitement avec ces bureaux d'études.

4.4.5.6. La recherche et développement de la branche Alliages

La branche Alliages développe une forte activité dans le domaine de la recherche et développement. Cette activité se déroule principalement dans les deux centres de recherche de Södefors (Suède) et Les Ancizes (France). Ces deux derniers s'appuient également sur le Centre de Recherche du groupe à Trappes (France).

La branche Alliages consacre environ 2 % de son chiffre d'affaires à la recherche et développement. Les travaux concernent tant l'amélioration des procédés que le développement de nouveaux alliages et de nouveaux produits (cf. chapitre 4.6).
ROCE ALLIAGES

(en %)	1999 ⁽¹⁾	2000	2001	2002	2003*	2004*
Alliages	14	16	12	0	- 4,7	1,5

(1) 1999 : calculé avec le résultat d'exploitation pro forma et les capitaux employés de fin d'année.

* Hors provision pour restructurations.

4.4.5.7. La branche Alliages en 2004

L'année 2004 a vu se concrétiser le plan de reconfiguration industrielle de Aubert & Duval annoncé fin 2003. Ce dernier visait, d'une part, à réaliser les synergies potentielles nées du rapprochement d'Aubert & Duval avec Tecphy et Fortech et, d'autre part, à améliorer la capacité de l'ensemble à répondre aux exigences de ses grands clients. L'activité a ainsi été structurée autour de quatre pôles d'excellence : élaboration, laminage, forgeage et matriçage. 46 chantiers avaient été définis en 2003 : transferts d'activités, mises au point de gamme, etc. Ils avaient tous été réalisés à la fin de 2004. Par ailleurs, les sociétés ADh, Fortech et Tecphy ont été fusionnées au 1^{er} juillet en une seule société, Aubert & Duval, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004. Les premiers effets de ces restructurations ont commencé à se traduire dans l'amélioration des résultats de la branche Alliages au 2^e semestre.

Après deux années difficiles, le marché de l'aéronautique, qui a représenté 31 % du chiffre d'affaires de la branche Alliages en 2004, a connu un début de reprise à partir du 2^e semestre, plusieurs mois en avance par rapport à ce qui était anticipé par les industriels du secteur.

Le marché des turbines à gaz, autre secteur très important pour le pôle matricage de Aubert et Duval, a baissé de nouveau en 2004, mais a semblé se stabiliser en fin d'année.

Par ailleurs, Aubert & Duval a engagé des actions de développement de ses ventes de produits destinés aux marchés de l'outillage, qui ont porté leurs premiers fruits en 2004 avec un certain nombre de succès commerciaux. Pour renforcer le développement de ce pôle, Aubert & Duval a décidé en 2004 d'investir dans un nouveau centre de distribution près de Shanghai. Dans le domaine des aciers rapides, 2004 a été l'année de livraisons les plus élevées depuis 2001 pour Erasteel, qui a commencé à renforcer son dispositif industriel et commercial pour accompagner la forte croissance de la demande en Asie, notamment en Chine, et au Brésil.

Le résultat d'exploitation a commencé à se redresser en 2004. Il est à nouveau positif, à 9 millions d'euros, contre une perte de 26 millions d'euros en 2003.

4.5. Exploitation de gisements/réserves et ressources minérales

4.5.1. Généralités

4.5.1.1. Localisation

Le groupe, à travers ses filiales la société Le Nickel-SLN en Nouvelle-Calédonie et Comilog SA au Gabon, exploite, respectivement, des gisements de nickel et de manganèse.

En Nouvelle-Calédonie, Le Nickel-SLN exploite à ciel ouvert des gisements de nickel oxydés, formés par altération superficielle de roches ultrabasiques. À l'heure actuelle, l'exploitation et le traitement sont concentrés sur la partie saprolitique du profil d'altération.

Au Gabon, Comilog SA exploite à ciel ouvert un gisement tabulaire de manganèse à haute teneur, situé sous faible recouvrement et formé par altération superficielle de roches volcanosédimentaires.

4.5.1.2. Titres juridiques

Les réserves et ressources sont présentes sur des titres miniers pour lesquels le groupe dispose de droits à long terme : des concessions perpétuelles et des droits concédés sur une période de 75 ans renouvelables dans la branche Nickel et deux concessions de 75 ans renouvelables dans la branche Manganèse. Les valeurs comptables des réserves sont inscrites au coût historique pour les titres achetés et les concessions accordées ne sont pas valorisées. La valeur au bilan ne reflète pas nécessairement la valeur de marché.

4.5.1.3. Estimations

Les estimations ont été établies par des professionnels salariés à temps complet du groupe, avec des méthodes de calcul

conventionnel ou géostatistique. Sur les deux sites, la reconnaissance géologique, l'estimation des ressources et des réserves, la planification des exploitations et l'extraction minière sont consolidées par plus de 40 années de pratique à l'échelle industrielle. Les méthodes utilisées évoluent toutefois constamment de façon à tirer profit des avancées techniques dans ces différents domaines.

Base des estimations

Les estimations sont basées sur des échantillonnages qui peuvent ne pas être totalement représentatifs des gisements complets. Au fur et à mesure de l'exploration et/ou de l'exploitation de ceux-ci, les estimations peuvent donc évoluer soit positivement, soit négativement, en fonction de l'amélioration de la connaissance des amas.

Méthodologie des estimations

Compte tenu de la présence du groupe en Nouvelle-Calédonie, l'estimation des réserves et des ressources minérales du groupe telle que présentée a été établie conformément au "JORC Code" (*Australian Code for Reporting of Mineral Resources and Ore Reserves*) de 1999, pour tout ce qui est relatif aux méthodes d'estimation et aux niveaux de classification.

Ressources

Il est important de noter que les chiffres de ressources présentés correspondent à des valeurs issues des estimations géologiques auxquelles ont été appliqués des facteurs de récupération minière et de préparation des minerais tirés de l'expérience acquise sur les 2 sites. Il s'agit donc de ressources dites "récupérables" (*recoverable*) et les tonnages nickel ou manganèse fournis correspondent à la quantité de métal présent dans les minerais à la sortie des unités minières lors de leur expédition à des usines de traitement métallurgique ou chimique.

Les abattements miniers de dilution et pertes, ceux relatifs à la préparation des minerais, ont été établis à partir des exploitations actuelles et de prévisions réalistes.

Les ressources sont établies aux mêmes teneurs de coupure que les réserves (sauf lorsque spécifié autrement de façon explicite), mais sans garantie que ces ressources récupérables soient intégralement converties en réserves à l'issue de compléments d'études technico-économiques et commerciales.

Résultats d'exploration

Les résultats d'exploration sont fournis selon la même logique que pour les ressources.

Réserves

L'estimation des réserves est basée sur des conditions économiques moyen-long terme (prix du fuel, du charbon, du coke, de l'électricité, cours des métaux, taux de change...), des contraintes commerciales (qualités, clients...) et sur des procédés techniques d'exploitation et de traitement actuels ou prévus. Aucune assurance ne peut être donnée quant à la récupération totale des réserves annoncées, dans la mesure où des fluctuations de marchés ou des changements techniques peuvent rendre économique ou non la récupération de certains gisements ou parties de ceux-ci.

Les chiffres de ressources et de réserves s'additionnent.

Présentation des estimations

Afin de protéger la confidentialité des informations relatives à la qualité et la quantité de produits présents sur chaque localisation géographique, les chiffres de ressources et réserves ont été regroupés par grands domaines techniques ou géographiques et ramenés en tonnes métal. Les résultats peuvent être comparés aux niveaux de production, ce qui donne une indication de la durée de vie résiduelle des exploitations.

4.5.1.4. Définitions

Une Ressource Minérale est la concentration ou l'occurrence de matières économiquement intéressantes dans ou sur la surface de la terre, en quantité et qualité telles que les perspectives d'une éventuelle exploitation économique sont raisonnables. L'emplacement, la quantité, la qualité, la continuité du gisement et les caractéristiques géologiques de ces ressources sont connus, estimés ou interprétés sur la base de preuves et de connaissances géologiques spécifiques. Les ressources minérales sont classées par ordre croissant de degré de confiance géologique en ressources "supposées", "indiquées" et "mesurées".

Une Ressource Minérale Supposée est la partie d'une Ressource Minérale pour laquelle la quantité et la qualité peuvent être estimées à l'aide de preuves géologiques, avec un très bas niveau de confiance. La continuité géologique de la minéralisation et de sa qualité est supposée mais non vérifiée. L'estimation est basée sur des informations limitées ou d'une qualité et fiabilité incertaines, obtenues par des techniques appropriées sur des emplacements comme des affleurements, des tranchées, des puits, des carrières et des sondages.

Une Ressource Minérale Indiquée est la partie d'une Ressource Minérale pour laquelle les tonnages, la densité, la forme, les caractéristiques physiques, la qualité et les teneurs peuvent être estimés avec un taux de confiance raisonnable. L'estimation est basée sur des données d'exploration, d'échantillonnage et des résultats d'essais obtenus par des techniques appropriées sur des emplacements comme des affleurements, des tranchées, des puits, des carrières et des sondages. Les emplacements sont trop éloignés les uns des autres ou espacés d'une manière trop inadéquate pour confirmer la continuité géologique de la minéralisation et/ou de sa qualité, mais sont assez proches pour envisager raisonnablement une telle continuité.

Une Ressource Minérale Mesurée est la partie d'une Ressource Minérale pour laquelle les tonnages, la densité, la forme, les caractéristiques physiques, la qualité et les teneurs peuvent être estimés avec un taux de confiance élevé. L'estimation est basée sur des données d'exploration, d'échantillonnage et des

résultats d'essais obtenus par des techniques appropriées sur des emplacements comme des affleurements, des tranchées, des puits, des carrières et des sondages. Les emplacements sont assez proches les uns des autres pour confirmer la continuité géologique de la minéralisation et/ou de sa qualité.

Définitions des réserves

Une Réserve Minérale est la partie économiquement exploitable des ressources "mesurées" ou "indiquées" d'un gisement. L'estimation de réserves est établie sur la base d'une étude de préfaisabilité ou de faisabilité (projet minier au sens large) qui intègre des contraintes techniques (dilutions et pertes minières en fonction des méthodes d'exploitation retenues, rendement des installations), économiques, commerciales, légales, environnementales, sociales et gouvernementales, existantes ou prévisibles au moment de l'estimation. La préfaisabilité ou la faisabilité démontrent au moment du reporting que l'exploitation est justifiée. Les réserves minérales sont classées par ordre croissant de degré de confiance en réserves minérales "probables" et "prouvées".

Une Réserve Minérale Probable est la partie économiquement exploitable d'une ressource "indiquée", et dans certaines circonstances, "mesurée" tandis qu'une **Réserve Minérale Prouvée** est la partie économiquement exploitable d'une ressource "mesurée".

Résultats d'Exploration

Les Résultats d'Exploration correspondent aux mêmes matières économiquement intéressantes que celles évaluées pour les ressources et réserves. Les prospections réalisées permettent d'envisager la mise en évidence d'une zone minéralisée, mais les informations de reconnaissance disponibles sont très ténues.

4.5.1.5. Réserves et ressources de Comilog SA

Le tableau ci-après regroupe les chiffres de ressources récupérables mesurées et indiquées et de réserves des plateaux de Bangombé et Okouma au 1^{er} janvier 2005.

Ces chiffres sont basés sur :

- une teneur de coupure de 42 % manganèse (Mn),
- un traitement similaire à celui actuellement en vigueur pour les minerais du plateau de Bangombé : à partir d'un tout-venant, élaboration d'un minerai rocheux 10-80 mm et de fines 2-10 mm,
- les spécifications commerciales en vigueur à ce jour,
- les tonnages de manganèse contenus calculés avec une humidité de 9 % pour les minerais (chiffres donnés en millions de "Dry Metric Ton Unit" : "millions de DMTU Mn" - 1 DMTU = 10 kg de manganèse).

Réserves et ressources récupérables en minerais rocheux, minerais fins et agglomérés

Au 1^{er} janvier 2005

(en millions de DMTU Mn)

Domaines	Réserves	Ressources récupérables mesurées et indiquées	Production 2004
Rocheux			
- Bangombé	920	114	68
- Okouma		2 521	
TOTAL	920	2 635	68
Fines et aggloméré			
- Bangombé	509	67	
- Terril	106		
- Okouma		1 630	
TOTAL	615	1 697	43

Sur les plateaux de Bangombé et d'Okouma, des travaux supplémentaires de prospection sont en cours et permettent d'établir une estimation de ressources récupérables supposées à la teneur de coupure de 40 % Mn.

Les deux concessions minières de Comilog SA couvrent également d'autres plateaux dans la région de Moanda : Bafoula, Massengo et Yéyé.

Les travaux de reconnaissance effectués sur Bafoula et Massengo indiquent l'existence d'amas minéralisés. La qualité et la quan-

tité des informations disponibles sont suffisantes pour établir une estimation de ressources supposées à la teneur de coupure de 38 % Mn.

Les travaux de reconnaissance effectués sur Yéyé indiquent l'existence d'amas minéralisés. La qualité et la quantité des informations disponibles sont insuffisantes pour établir une estimation de ressources supposées.

Le tableau ci-dessous regroupe les résultats obtenus pour les ressources récupérables supposées :

Ressources récupérables supposées en minerais rocheux, minerais fins et agglomérés

Au 1^{er} janvier 2005

(en millions de DMTU Mn)

Domaines	Ressources récupérables supposées
- Bangombé et Okouma	905
- Bafoula et Massengo	744
TOTAL	1 649

4.5.1.6. Réserves et ressources de la société Le Nickel-SLN

Le tableau ci-contre regroupe les chiffres de réserves et ressources récupérables en saprolites pour l'usine pyrométallurgique de Doniambo au 1^{er} janvier 2005. Le domaine minier considéré est celui annexé aux accords de Bercy. Les chiffres ci-après comprennent donc les ressources et réserves des domaines de Thio, Kouaoua, Népoui Kopeto et Tiébaghi (centres Le Nickel-SLN) et ceux du domaine complémentaire hors centres Le Nickel-SLN. Ils comprennent aussi les ressources du domaine de Poum (voir Accords de Bercy).

Ces chiffres correspondent à :

- une teneur de coupure de 1,7 à 1,8 % de nickel pour les centres de Tiébaghi et Népoui Kopeto avec un traitement minéralurgique du tout-venant,

- une teneur de coupure de 2,2 à 2,4 % de nickel pour tous les autres sites avec un traitement traditionnel,
- un traitement traditionnel du tout-venant similaire à celui en vigueur sur les sites de la société Le Nickel-SLN et/ou sous-traités : criblage à 80 mm environ avec récupération ou non d'une partie des fractions plus grossières selon la minéralisation,
- un traitement minéralurgique à Népoui Kopéto (existant) et à Tiébaghi (en étude pour réalisation),
- aux milliers de tonnes de nickel contenus dans les minerais expédiés, calculés avec des humidités constatées sur les productions en cours ou estimées.

Réserves et ressources récupérables en saprolites pour l'usine pyrométallurgique de Doniambo Au 1^{er} janvier 2005

(en milliers de tonnes de nickel)

	Réserves	Ressources minières mesurées et indiquées	Ressources minières supposées	Production minière 2004
TOTAL	896,4	620,8	264,4	63,8

La production donnée ci-dessus correspond aux tonnages de nickel (exprimés en milliers de tonnes de nickel : kt Ni) contenus dans les minerais évacués vers les différents sites en bord de mer (wharf ou chargements mécanisés). Elle intègre donc les faibles tonnages de nickel correspondant aux minerais saprolitiques exportés (environ 2 kt Ni/an actuellement).

La reconnaissance de gisements en 2004 a permis de reclasser une partie des ressources minières supposées en ressources minières mesurées et indiquées.

Au-delà des réserves et ressources ci-dessus mentionnées et avec les mêmes conditions de calcul, les résultats d'exploration sur diverses zones du domaine de la société Le Nickel-SLN considéré dans ce document, permettent d'envisager la récupération supplémentaire d'environ 203 kt de nickel contenues dans des saprolites pour l'usine pyrométallurgique.

À la teneur de coupure 1,8 % de nickel et en dehors des centres avec traitement minéralurgique, les résultats d'exploration préliminaire sur des zones saprolitiques à basse teneur, actuellement non économiques pour un traitement pyrométallurgique, laissent envisager la présence complémentaire de 2 000 kt de nickel.

D'autre part, sur l'ensemble du domaine minier de la société Le Nickel-SLN et à teneur de coupure de 1,0 % Ni, les ressources allant de supposées à mesurées en latérites sont actuellement estimées à 8 000 kt Ni, sans préjuger de leur caractère accessible ou économique.

4.6. Ressources humaines

Les activités du groupe Eramet revêtent une dimension internationale très prononcée (plus de 60 % de l'effectif du groupe travaille hors de France métropolitaine) tant au niveau production industrielle que commercialisation et gestion.

Le groupe Eramet met en place en 2005 un dispositif de reporting permettant une meilleure appréhension des données sociales sur l'ensemble de son périmètre d'activité.

En France métropolitaine et sur le territoire de Nouvelle-Calédonie, toutes ses filiales établissent un bilan social conformément à la réglementation du travail. Ce bilan social est soumis pour avis aux organes de représentation du personnel que sont les comités d'entreprise. Cette obligation n'existe pas dans les autres pays.

Le groupe Eramet s'inscrit dans la charte et les principes édictés par l'OIT et développe un certain nombre de valeurs :

- le dialogue social avec les partenaires sociaux tant formalisé (Politique salariale, Intéressement, Formation, Protection sociale, Gestion de l'emploi) que quotidien et informel sur les sites,
- le souci d'informer régulièrement et clairement l'ensemble du personnel (journaux d'entreprise et de sites à cadence régulière),
- l'implication du management du groupe (séminaires d'information et d'échanges, réunion avec l'encadrement du groupe et des sociétés qui le composent).

4.6.1. Effectifs

Évolution des effectifs par zone géographique

Au cours des trois dernières années (2002, 2003 et 2004) les effectifs du groupe ont été sensiblement réduits (- 1 758 personnes). Toutefois cette tendance masque des disparités entre les différentes branches. Ainsi, si les branches Alliages et surtout Manganèse ont vu leurs effectifs baisser respectivement de 5,1 % et de 24,6 %, en revanche la branche Nickel a vu ses effectifs croître de 7,4 %.

La baisse des effectifs de la branche Manganèse s'explique par la fermeture de l'usine de Boulogne-sur-Mer, par des restructurations en Norvège, en Belgique et aux États-Unis, ainsi que par la baisse très sensible des effectifs en Chine du fait de la cession de l'usine de Shaoxing et des efforts de productivité au sein de l'usine de Guilin.

	France			Autres pays d'Europe			Amérique du Nord			Asie			Autres zones			TOTAL		
	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004
Holding	197	204	207	0	0	3	0	0	14	0	0	20	0	0	0	197	204	244
Branche Nickel	322	333	358	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 044	2 118	2 184	2 366	2 451	2 542
Branche Alliages	4 647	4 497	4 414	675	624	613	38	30	36	7	11	28	5	5	8	5 372	5 167	5 099
Branche Manganèse	476	472	152	807	696	640	924	885	885	3 329	1 996	2 162	1 410	1 384	1 339	6 946	5 433	5 238
TOTAL	5 642	5 506	5 131	1 482	1 320	1 256	962	915	935	3 336	2 007	2 210	3 459	3 507	3 591	14 821	13 255	13 123

Les effectifs indiqués sur ce tableau ainsi que les suivants sont les effectifs de fin d'année. Ils couvrent le périmètre des sociétés gérées par le groupe qui est différent du périmètre de consolidation. Les effectifs consolidés sont de 12 596 personnes.

Répartition des effectifs par catégorie socioprofessionnelle

La notion de catégorie socioprofessionnelle au sens français du terme est difficilement transposable à tous les pays d'implantation du groupe. Toutefois, les sociétés situées en France métropolitaine, en Nouvelle-Calédonie et au Gabon ont ces notions en commun. Compte tenu du fait que cela représente près de 70 % de l'effectif, il est apparu pertinent de conserver les définitions suivantes :

Cadres : *executive, managers, post graduate staff, civil engineers (white collars)*.

ETAM : (*Employés, Techniciens, Agents de Maîtrise*) : *clerks, technicians, foremen (white collars)*.

Ouvriers : *workers (blue collars)*.

	Ouvriers			ETAM			Cadres			TOTAL		
	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004
Holding	0	0	0	87	83	97	110	121	147	197	204	244
Branche Nickel	1 509	1 542	1 592	699	739	772	158	170	178	2 366	2 451	2 592
Branche Alliages	3 076	3 128	3 080	1 845	1 598	1 543	451	441	476	5 372	5 167	5 099
Branche Manganèse	5 253	3 934	3 902	1 145	990	792	548	509	544	6 946	5 433	5 238
TOTAL	9 838	8 604	8 574	3 776	3 410	3 204	1 267	1 241	1 345	14 881	13 255	13 123

Répartition des effectifs par type de contrats de travail

La technicité des métiers de la mine et de la métallurgie impose un apprentissage professionnel long. Le recours à des contrats de travail à durée courte est donc très minoritaire, soit de l'ordre de 3 % des effectifs hors Chine où la pratique du contrat court est plus répandue.

Le recours au contrat de travail à durée déterminée est généralement le préalable à une embauche à durée indéterminée.

	CDI			CDD			TOTAL		
	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004
Holding	195	201	277	2	3	7	197	204	244
Branche Nickel	2 296	2 347	2 449	70	104	93	2 366	2 451	2 542
Branche Alliages	5 252	5 099	4 978	120	68	121	5 372	5 167	5 099
Branche Manganèse	5 635	4 602	4 169	1 311	831	1 069	6 946	5 433	5 238
TOTAL	13 378	12 249	11 833	1 503	1 006	1 290	14 881	13 255	13 123

Le recours à l'intérim, dont la pratique est essentiellement spécifique à la France métropolitaine et à la Belgique, est d'une nature différente. Il représentait l'équivalent de 448 salariés en 2002 et est descendu à 336 salariés en 2003 pour remonter à 378 en 2004.

Répartition des effectifs par sexe

Traditionnellement peu féminisés les métiers de la mine et de la métallurgie demeurent principalement masculins, comme l'indique le tableau ci-dessous d'où il ressort que les femmes représentent environ 14 % de l'effectif total. C'est en Chine que les femmes sont proportionnellement les plus nombreuses et où elles représentent environ le quart de l'effectif.

	Hommes			Femmes			TOTAL		
	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004
Holding	136	138	163	61	66	81	197	204	244
Branche Nickel	2 192	2 248	2 343	174	203	199	2 366	2 451	2 542
Branche Alliages	4 712	4 524	4 475	660	643	624	5 372	5 167	5 099
Branche Manganèse	5 710	4 465	4 324	1 236	968	914	6 946	5 433	5 238
TOTAL	12 750	11 375	11 305	2 131	1 880	1 818	14 881	13 255	13 123

Âge et ancienneté

L'âge moyen, comme l'indique le tableau ci-dessous est relativement constant par catégories professionnelles ainsi que par branches, à l'exception des ouvriers de la branche Nickel (essentiellement en Nouvelle-Calédonie) dont l'âge moyen est inférieur de près de 4 ans à ceux des autres branches et autres catégories professionnelles.

	Ouvriers			ETAM			Cadres		
	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004
Holding	0,00	0,00	0,00	45,00	45,13	38,99	45,50	46,21	38,68
Branche Nickel	37,99	38,02	37,95	43,74	43,62	46,63	43,60	42,92	42,92
Branche Alliages	41,72	41,27	40,37	43,62	43,17	41,59	44,18	42,24	44,83
Branche Manganèse	42,57	41,69	41,69	42,35	42,09	39,61	44,67	45,06	45,17
TOTAL	41,60	40,88	40,52	43,29	43,00	41,52	44,44	43,87	44,04

L'ancienneté moyenne est sujette à plus de variations. Hors Chine, les cadres ont le moins d'ancienneté (de 12 à 13 ans) alors que les ETAM ont la plus forte ancienneté (de 17 à près de 20 ans). En Chine, d'une manière générale, l'ancienneté est moins importante et varie moins selon les catégories.

	Ouvriers			ETAM			Cadres		
	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004
Holding	0,00	0,00	0,00	17,99	19,11	15,48	12,44	13,94	10,77
Branche Nickel	12,98	13,02	11,97	19,12	18,97	18,93	11,45	10,85	10,68
Branche Alliages	17,72	18,89	17,46	20,16	19,97	19,16	12,62	13,11	12,99
Branche Manganèse	10,59	11,00	10,45	13,21	13,59	12,47	13,39	12,89	12,70
TOTAL	13,18	14,23	13,25	17,81	17,88	17,34	12,79	12,79	12,32

Le turnover et la gestion des effectifs

Le tableau ci-dessous donne une indication du turn-over par pays au sein du groupe. On note qu'il est globalement stable d'une année sur l'autre.

Défini comme la somme des entrées et des sorties de l'année divisée par les effectifs de fin d'année, le turn-over se situe à 6,5 % en 2002 et à près de 8 % en 2003 et il monte à près de 16 % en 2004.

Le turnover par pays

	ENTRÉES						SORTIES						TOTAL		
	Embauches extérieures			Licenciements			Retraites et préretraites			Démissions					
	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004
France métropolitaine	233	228	265	70	74	541	63	99	178	81	69	84	214	242	803
Nouvelle-Calédonie	109	158	150	0	0	6	11	13	49	5	7	3	16	20	58
Europe hors France	54	17	44	19	6	20	35	37	84	33	26	17	87	69	121
États-Unis	30	29	36	47	15	8	11	33	6	14	15	26	72	63	40
Gabon	43	101	101	47	19	19	26	63	63	0	9	9	73	91	91
Autres	10	1	279	7	0	67	0	0	58	6	0	13	13	0	138
TOTAL	479	534	875	190	114	661	146	245	438	139	126	152	475	485	1 521

En effet, l'année 2004 a été marquée par la mise en œuvre ou la poursuite de plans de réduction d'effectifs importants en France métropolitaine qui ont permis une rationalisation et une meilleure efficacité de l'outil industriel.

La fermeture du site de Boulogne-sur-Mer (branche Manganèse) a entraîné le départ du groupe de 315 salariés. À fin 2004, le plan de sauvegarde de l'emploi, et notamment les cellules de reclassements internes et externes, ont permis de proposer des solutions à plus de 75 % des salariés concernés. Les efforts de reclassement se poursuivent sur 2005.

Le plan à long terme de la nouvelle société Aubert & Duval, issue de la fusion des sociétés HTM et Aubert & Duval, vise, quant à lui, une meilleure organisation industrielle de l'ensemble des sites en France métropolitaine. À fin 2004, ses conséquences sociales concernent 319 personnes. Parmi elles 88 se sont vues proposer une solution de départ par mesures d'âge. 83 personnes ont pu bénéficier d'un reclassement interne au sein du groupe Eramet et de la société Aubert & Duval. Des cellules de reclassement externes ont pu apporter leur aide à 148 personnes et ainsi permettre à 87 d'entre elles de trouver une solution (CDD, CDI, création d'entreprise...). Leurs efforts se poursuivent en 2005 pour apporter des solutions de reclassement aux 61 autres personnes.

Outre ces plans de restructuration qui ont affecté les sites métropolitains du groupe Eramet en 2004, il convient de rappeler les efforts de productivité importants effectués dans la branche Manganèse :

En Belgique où les effectifs sont passés de 208 salariés à 165 avec notamment la fermeture du siège bruxellois de la société Erachem.

Aux États-Unis où une diminution progressive des effectifs a fait passer ceux-ci de 445 à 420 salariés sur la période 2003/2004. De même qu'en Norvège sur la même période les effectifs sont passés de 540 à 460 salariés.

4.6.2. Organisation du travail et rémunération

Temps de travail

Partout où il est implanté le groupe Eramet respecte la législation sur le temps de travail en vigueur. À titre d'indication le temps de travail est :

- en France métropolitaine : de 35,00 h par semaine ;
- en Norvège : de 37,30 h par semaine ;
- en Nouvelle-Calédonie : de 37,50 h par semaine ;
- en Chine, au Gabon, aux États-Unis, en Suède : de 40,00 h par semaine sur 5 jours.

Généralement, le personnel posté se voit appliquer un horaire inférieur.

Aménagement des fins de carrière

En France métropolitaine, le groupe Eramet a négocié avec ses partenaires sociaux des dispositions permettant des cessations anticipées d'activité dans le cadre des mesures CATS et PRP et qui ont permis par exemple le départ anticipé de 19 personnes à Erasteel Commentry en 2004, de même à fin 2004 il y avait 317 personnes de la société Aubert & Duval inscrites dans le dispositif de PRP.

Rémunérations

Frais de personnel – charges sociales

Les salaires représentent la part principale de la rémunération du personnel. Le taux moyen de charges sociales ramenées aux salaires et traitements au niveau du groupe a évolué de 37 % en 2002 à 39 % en 2003 et à près de 42 % en 2004. Si en 2004, ces charges se situent selon les sites entre 40 % et 46 % en France métropolitaine, ou même davantage dans des pays comme la Suède (49 %) ou encore le Gabon (73 %), en revanche elles sont plus faibles en Nouvelle-Calédonie (38 %) ou en Chine (29 %).

Politique d'intéressement aux résultats

En France métropolitaine et en Nouvelle-Calédonie, des accords d'intéressement sont signés régulièrement avec les partenaires sociaux. Ils complètent, lorsqu'elles existent, les dispositions réglementaires en matière de participation.

En Suède, des dispositions équivalentes existent qui sont fondées sur le rapport entre la masse salariale et le résultat.

En 2002, dans une conjoncture difficile, les sommes versées ont représenté 8 419 milliers d'euros, soit un peu plus de 2 % des salaires totaux du groupe. Mais pour les salariés des sociétés concernées ces sommes ont représenté près de 6 % d'un salaire annuel.

En 2003, le montant total des sommes versées au titre des accords d'intéressement et de participation s'est élevé à 10 951 milliers d'euros, soit plus de 3 % des salaires du groupe, mais près de 10 % des salaires des sociétés concernées par ces versements.

En 2004, le montant total des sommes versées s'est élevé à 15 692 milliers d'euros, soit près de 5 % des salaires du groupe, mais près d'un peu plus de 10 % des salaires des sociétés concernées par ces versements.

Autres engagements vis-à-vis du personnel

L'ensemble des engagements de retraite, indemnités de départ, couverture médicale, prévoyance et autres engagements vis-à-vis du personnel actif ou à la retraite, sont provisionnés selon les conventions en vigueur dans chaque pays.

La partie non couverte par les sociétés d'assurance ou les fonds de pension, notamment pour les sociétés américaines et norvégiennes, est également provisionnée.

Par ailleurs, un plan de retraite complémentaire concernant un groupe de dirigeants, fermé depuis le 1^{er} janvier 2001, est lui aussi entièrement provisionné. La valeur actuarielle estimée pour ce plan au 31 décembre 2004 est de 7,5 millions d'euros.

Plans de stock-options

Il existe des plans de deux natures différentes :

D'une part, des plans ouverts à une part très large des salariés du groupe.

Ainsi, un plan ouvert en septembre 1999 a concerné 5 646 salariés. Ce plan vient à échéance en septembre 2007 : 423 450 actions du groupe Eramet ont été attribuées.

Il a été créé pour accompagner le rapprochement du groupe Eramet et du groupe Sima en 1999.

Ce plan offre à chaque bénéficiaire la possibilité d'acquérir à un cours prédéterminé 75 actions de la société Eramet. La forte

croissance du cours de l'action sur la deuxième partie de l'année 2004 a incité de nombreux salariés à exercer leur droit de levée et de vente de leurs actions. Ils ont ainsi été plus de 3 000 à exercer leurs droits sur 209 135 options.

D'autre part, il existe aussi des plans spécifiques dont les bénéficiaires sont des dirigeants du groupe. En 2004, un nouveau plan discrétionnaire a offert à 81 personnes le bénéfice de 130 000 actions. Ainsi, actuellement, quatre plans sont encore actifs. Ils concernent 426 598 actions qui pourront être achetées et vendues dans les années à venir.

Plan d'Épargne salariale

En France métropolitaine et en Nouvelle-Calédonie les salariés du groupe Eramet ont la possibilité de verser une épargne salariale, soit sous forme de versements volontaires, soit sous forme de versements ponctuels. Les sommes versées au titre de l'intéressement peuvent aussi y être versées. Les sociétés du groupe participent à cette épargne sous la forme d'un abondement aux sommes versées par les salariés. Les modalités de versement de cet abondement sont variables suivant les sociétés. L'épargne est investie sous forme de Fonds Communs de Placement gérés par des institutions financières indépendantes du groupe et contrôlés par des conseils de surveillance paritaires.

4.6.3. Relations professionnelles

Le dialogue social occupe une place importante dans la vie et le fonctionnement interne de chaque société du groupe. De nombreux accords d'entreprise sont signés chaque année concernant les conditions de travail, l'emploi et les rémunérations.

À titre d'exemple, en 2004 un accord important concernant l'ensemble des salariés de France métropolitaine a permis d'harmoniser le régime de prévoyance décès, invalidité, incapacité de travail en offrant à tous les salariés, quelle que soit leur catégorie, la même garantie. Cet accord a été signé par les 5 organisations syndicales représentatives (CFE-CGC, CGT-FO, CGT, CFDT, CFTC). Un accord équivalent a aussi été signé en Nouvelle-Calédonie.

Au niveau corporate, le groupe Eramet anime deux institutions représentatives du personnel : d'une part, le comité de groupe qui réunit une fois par an les trente délégués des sociétés du périmètre du droit social français et par extension du droit social néo-calédonien, et, d'autre part, le Comité d'entreprise européen qui réunit les délégués des sociétés installées en Europe auxquels s'ajoutent, là aussi, des représentants néo-calédoniens, soit trente-quatre délégués au total. Les pays européens actuellement représentés au sein du Comité d'entreprise européen sont, outre la France, la Belgique, la Suède et la Norvège. Ce comité se réunit une fois par an et son fonctionnement a été rendu plus fluide par la création d'un bureau restreint de 6 membres dont la fréquence de réunion est plus importante.

4.6.4. Formation

Dans le domaine de la formation professionnelle de ses équipes, le groupe Eramet accorde la priorité aux formations relatives, d'une part, à la sécurité et, d'autre part, au développement des compétences techniques visant à apporter une meilleure maîtrise des procédés et de leur environnement.

Toutefois, de nombreuses actions de formation concernent aussi l'utilisation des outils informatiques, des langues étrangères. De même, les programmes d'investissements sont toujours accompagnés d'actions de formation à la conduite des nouveaux outils très significatives.

À titre d'exemples en 2004 les actions suivantes peuvent être citées :

- un important investissement formation a accompagné le programme 75 KT de la société Le Nickel-SLN en Nouvelle-Calédonie. Sans en détailler tous les aspects tant miniers que métallurgique, on peut mettre en avant les 10 000 heures de formation qui ont permis aux agents des départements production de l'usine de Doniambo de se préparer à la conduite des nouvelles installations, et notamment du nouveau four Demag 10. La formation accompagne ici un ambitieux programme d'investissement,
- dans de nombreuses usines métallurgiques, les équipes de techniciens et d'ingénieurs se sont formées sur des logiciels de simulation permettant d'anticiper par modélisation le comportement des matériaux sous l'effet de contraintes thermiques et/ou mécaniques. La formation accompagne ici le développement des techniques,
- les nouvelles normes comptables IFRS ont imposé à tous les collaborateurs du groupe, exerçant dans les métiers de la finance, le suivi de modules de formation spécifique au cours de l'année 2004. La formation a ici accompagné un changement de l'environnement réglementaire,
- l'ensemble des animateurs sécurité du groupe Eramet en France bénéficie progressivement du même programme de formation afin d'harmoniser et rendre plus efficaces les démarches en matière de sécurité au travail. Cela leur permettra, à terme, d'analyser de manière identique les données concernant la sécurité, la santé et l'hygiène industrielle, de définir les moyens de prévention et de mettre en place une politique de communication qui soit cohérente d'un site à l'autre du groupe. La formation accompagne ici un axe politique important du groupe : le développement de la sécurité.

Globalement, en 2004, dans la continuité des années précédentes, l'effort de formation s'est situé entre 2 % et 4 % de la masse salariale selon les sociétés concernées et les catégories professionnelles.

4.6.5. Hygiène, Sécurité et Santé

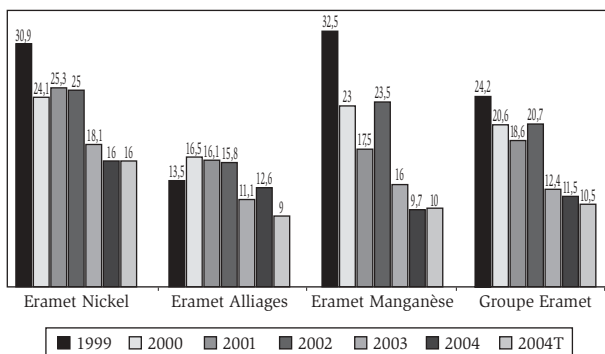
4.6.5.1. Sécurité

Évolution du taux de fréquence

Le taux de fréquence se définit comme le nombre d'accidents avec arrêt rapporté à un million d'heures travaillées.

Le graphique ci-après représente sur les 6 dernières années et à périmètre quasi constant (hors usines chinoises pour 2003 et 2004) l'évolution du taux de fréquence.

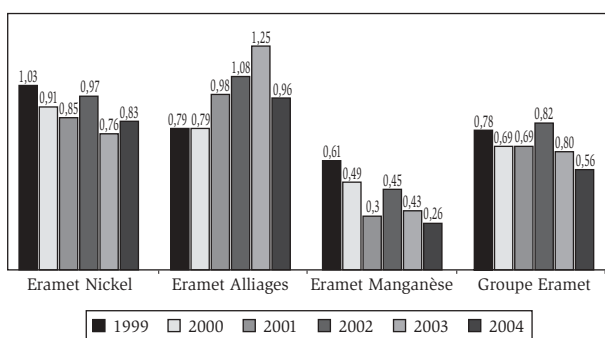
On note une amélioration régulière du taux de fréquence (TF) depuis 1999 (exception faite de 2002) avec une valeur plus que divisée par 2 en 5 ans. Cette amélioration est le résultat des actions de chacune des branches.



Évolution du Taux de Gravité

Le taux de gravité se définit comme le nombre de jours d'arrêt rapporté à 1 000 heures travaillées.

Le graphique ci-dessous représente sur les 6 dernières années et à périmètre quasi constant (hors usines chinoises pour 2003 et 2004) l'évolution du taux de gravité.



Le taux de gravité du groupe diminue sensiblement mais régulièrement (exception faite de l'année 2002) depuis cinq années pour atteindre cette année 2004, la valeur de 0,56. Ce résultat est lié aux actions des trois branches, et plus spécifiquement pour cette année 2004 à celles de la branche Alliages.

4.6.5.2. Audits sécurité

Une politique d'évaluation des sites est mise en œuvre par des audits systématiques au rythme d'un tous les deux ans pour chacun des sites dans le monde entier. Ces audits sont réalisés par les auditeurs formés que sont les animateurs sécurité des sites pilotés par le coordinateur Hygiène Santé et Sécurité, selon un référentiel personnalisé pour le groupe et élaboré il y a plusieurs années en collaboration avec la société DNV sur la base à la fois du SIES (Système International d'Évaluation de la Sécurité) et de la Politique HS&S du groupe signée par le Président.

Les résultats de ces audits servent de base à la rédaction du plan d'action du groupe puis des sites pour les deux années à venir et ont par exemple permis de détecter en 2003 un risque majeur qui a fait l'objet d'une action spécifique au niveau du groupe en 2004 en vue de sa maîtrise (action planifiée, budgétée et réalisée au niveau d'un ensemble de sites pilotes, déploiement à l'ensemble des sites planifié pour 2005 et 2006).

4.6.5.3. Hygiène et Santé

Les médecins du travail des sites du groupe (qui sont pour la plupart des médecins de services interentreprises) ont été constitués en "Club Santé" se réunissant deux fois par an pour des réflexions, des partages d'expériences, des échanges de bonnes pratiques, ou encore des travaux relatifs aux évolutions de la réglementation applicable.

En matière de risque amiante, le groupe Eramet a développé bien avant 1997 une action volontariste en supprimant l'amiante partout où cela était possible, sachant que les sites industriels d'Eramet n'ont jamais fabriqué de matériaux contenant de l'amiante. Les sources d'exposition possibles étaient le recours à des matériaux contenant de l'amiante à des fins d'isolation ou de calorifugeage des outils industriels, et notamment des fours. Les dispositions légales et réglementaires prises depuis 1997 et que le groupe applique strictement, ont conforté ce qui avait été engagé. Une procédure groupe de dépistage et de suivi médical des personnels a été mise en place en 2003 (cf. chapitre 4.8.5. – Autres risques particuliers).

Une action spécifique qui concerne l'ensemble des sites sera développée en 2005 sous la conduite d'un groupe pilote constitué à cet effet, pour traiter un problème d'Hygiène et Santé plus particulièrement détecté lors des audits conduits en 2004.

4.7. Politique d'investissement/recherche

4.7.1. Objectifs poursuivis

Le groupe poursuit depuis de nombreuses années une politique régulière d'investissement. La finalité poursuivie est tout à la fois le renforcement de la compétitivité et le développement de l'activité des trois branches stratégiques (Nickel, Manganèse et Alliages) ; la politique repose sur la recherche de la différenciation des produits, focalisée sur des marchés structurellement en croissance sur le moyen-long terme.

4.7.2. Principaux investissements

4.7.2.1. Montant total des investissements

Les investissements corporels comptabilisés au niveau du groupe se sont élevés à 120 millions d'euros en 2002, 188 millions en 2003 et 225 millions en 2004. Les investissements financiers sur projets industriels ont représenté 1 million d'euros en 2003 et 7 millions en 2004. Le mode de financement des grands projets est différent en fonction de chaque investissement. Le programme 75 kt dans la branche Nickel est financé par des fonds propres et une partie par une opération de défiscalisation dans le cadre de la loi Girardin. La presse 40 000 tonnes dans la branche Alliages est financée en partie par un crédit-bail. Le projet CIM dans la branche Manganèse avait été financé par une augmentation de capital et par des prêts bancaires à moyen long-terme. Les investissements courants sont généralement financés sur fonds propres.

4.7.2.2. Détail des investissements par branche et nature des principaux projets

Branche Nickel

Branche Nickel	2002	2003	2004
Investissements comptabilisés	40 M€	104 M€	139 M€
Dont :			
“Projet 75 000 tonnes”	14 M€	61 M€	94 M€

Le projet d'augmentation de capacité de production dit “projet 75 000 tonnes” représente un investissement total de 290 millions d'euros environ sur la période 2002-2006, investissement mené au sein de la filiale Le Nickel-SLN dont les principaux éléments sont :

- un accroissement de la capacité de production depuis 61 500 tonnes par an (tpa) en 2003 à 70 000 tpa à fin 2004 et 75 000 tpa à partir de 2007. Ceci concerne l'ensemble des étapes d'extraction et de préparation du minerai sur la mine de Tiébaghi en Nouvelle-Calédonie, les étapes d'élaboration de ferronickel (nouveau four de fusion à l'usine de Doniambo en Nouvelle-Calédonie) et, pour leur part de volume, les étapes aval de production de métal pur, sels et chlorures de nickel (raffinerie de Sandouville) et les étapes de valorisation des coproduits (poudre de cobalt chez Eurotungstène),
- une amélioration des procédés d'enrichissement des minerais de nickel, supportant l'accroissement de la capacité des fours de fusion et permettant également d'optimiser le rendement d'exploitation de la richesse minière et donc la durée de vie du gisement (enjeu de l'ordre d'une année de production totale du groupe).

La rentabilité de ce projet est particulièrement confortée par sa mise en œuvre dans un cycle d'insuffisance de l'offre de nickel par rapport à la demande mondiale (croissance de la demande liée au développement de la métallurgie des aciers inox, notamment en Chine).

Branche Manganèse

Branche Manganèse	2002	2003	2004
Investissements comptabilisés	46 M€	35 M€	39 M€

Projet “CIM” : L'année 2002 a été marquée par la mise en service, au sein de Comilog SA, d'une nouvelle usine d'agglomération au Gabon, dite Complexe Industriel Métallurgique “CIM” de Moanda représentant l'aboutissement d'un investissement de 85 millions d'euros. L'apport principal de ce complexe repose sur l'amélioration de l'exploitation de la richesse minière par la valorisation des fines de minerai, permettant un accroissement de la production et un allongement de la durée de vie du gisement.

Projet “3MT” : Le principal projet d'investissement en cours au sein de la branche Manganèse, mené au sein de Comilog SA, porte sur un accroissement de la capacité de production à Moanda à 3 millions de tonnes par an de manganèse contenu. Ce projet “3MT” représente un investissement total de 30 millions d'euros sur la période 2004-2006.

Les principaux éléments de ce projet concernent l'ensemble de la chaîne minerai (extraction, enrichissement, agglomération et transport du minerai).

Projet “Electrolytic Manganese Dioxide” (“EMD”) Chine. Le projet d'implantation en Chine d'une unité de production de dioxyde de manganèse électrolytique (“*Electrolytic Manganese Dioxide*”), représente un investissement d'environ 15 millions d'euros sur la période 2004-2005.

Les principaux éléments du projet sont :

- la pénétration du marché chinois de l'EMD et l'accompagnement de la politique de globalisation des clients producteurs de piles alcalines,
- l'implantation d'une unité de production à Chongzuo (province du Guangxi), avec une capacité de l'ordre de 10 000 tpa, susceptible d'être doublée deux ans après le démarrage, pour un coût d'investissement marginal.

Branche Alliages

Branche Alliages	2002	2003	2004
Investissements comptabilisés	41 M€	60 M€	60 M€
Dont :			
- Projet 40kt	6 M€	30 M€	33 M€
- Projet JV			
Tiangong Erasteel		1 M€*	7 M€*

* À ce stade, il s'agit d'investissement financier.

Projet “40 000 tonnes” : Le projet 40 000 tonnes de presse à matricer de forte puissance (40 000 tonnes), mené au sein de la filiale Aubert & Duval/Airforge, représente un investissement de 90 millions d'euros sur la période 2002-2005.

Ses principaux éléments sont :

- à travers l'implantation à Pamiers (Ariège) d'un atelier intégré de production autour d'une nouvelle presse de 40 000 tonnes : l'augmentation de capacité et l'optimisation de la gamme de moyens de matriçage disponibles au sein d'Aubert & Duval (dorénavant 65 000, 40 000, 22 000, 20 000, 10 000, 4 600 tonnes) pour servir les projets de développement sur les marchés des pièces aéronautiques (pièces de structure et disques de moteur),
- le développement d'une organisation industrielle permettant une réduction drastique des temps de cycle (réduction par deux du cycle de matriçage), une amélioration de la réactivité face au marché et une fiabilisation des taux de services au-delà de 99 % pour les commandes sur programme,
- une amélioration de la productivité de la main-d'œuvre et une amélioration de la qualité par une standardisation des procédés et par une automatisation de certaines étapes critiques.

Outre les éléments de rentabilité obtenus par l'optimisation des procédés et de la productivité, la rentabilité de ce projet repose sur un développement significatif des parts de marché sur le segment des disques moteurs, conduisant à un triplement du chiffre d'affaires sur ce marché à l'horizon de 2008.

Projet “JV Tiangong Erasteel Co Ltd” : le projet, mené par la filiale Erasteel, de joint-venture avec l'entreprise Tiangong Toolsteel (JV Tiangong Erasteel Co Ltd) représente un investissement de 27 millions d'euros sur la période 2004-2005, correspondant à une participation de 60 %.

Par cet investissement, Erasteel vise notamment à consolider sa position de leader mondial des aciers rapides, tant en parts de marché qu'en qualité de produits et de services.

Ses principaux éléments sont :

- l'établissement d'une nouvelle aciérie à Dalyang dans le Jiangu, pour la production d'aciers rapides et d'aciers d'outillage sur le territoire chinois,
- la capacité de production en Chine sera équivalente à celle d'Erasteel en Europe (plus de 20 000 tpa de produits finis, soit 25 à 30 % du marché chinois tel qu'évalué dans le projet),
- le développement d'un réseau de distribution sur les aciers rapides en Chine pour les produits élaborés dans cette unité, ainsi que pour certains produits de niche fabriqués dans les unités européennes d'Erasteel (métallurgie des poudres en particulier),
- la rentabilité de ce projet repose en particulier sur le développement de la part de marché d'Erasteel sur le marché chinois, marché lui-même en forte croissance sur le moyen long-terme (croissance estimée à 10 % par an).

La réalisation du projet a été ralentie début 2005 pour confirmation de l'accord de partenariat. À la fin du premier semestre 2005, les conditions techniques et commerciales d'un partenariat solide n'étant pas réunies, il a été décidé d'arrêter ce projet en Chine.

4.7.3. Recherche et développement

L'innovation dans les procédés et le développement de nouveaux matériaux constituent un facteur de différenciation et de compétitivité ainsi qu'un accélérateur de croissance pour le groupe.

4.7.3.1. Une organisation spécifique au service des branches

Cette organisation repose sur :

- un centre de recherche dédié (filiale d'Eramet à 100 % depuis 2003), localisé à Trappes, le CRT employant une soixantaine de chercheurs, ingénieurs ou techniciens, et doté d'un budget annuel de l'ordre de 6 millions d'euros en 2004,
- des effectifs complémentaires (90 personnes environ) au sein des branches prenant en compte des sujets plus spécifiques, et certaines phases d'étude projet ou d'industrialisation,
- des moyens significatifs représentant environ 1 % du chiffre d'affaires pour les branches Nickel et Manganèse et 2 % pour la branche Alliages (soit un budget total de l'ordre de 20 millions d'euros en 2003),
- une coordination centrale visant à développer les synergies de compétence via le CRT et la cohérence vis-à-vis des projets d'investissement et de développement du groupe.

4.7.3.2. Les thèmes principaux

Les thèmes principaux de recherche en cours sont :

- la mise au point du procédé du nouveau four électrique dans le cadre du projet "75 000 tonnes" de la branche Nickel,
- l'assistance technico-commerciale sur les conditions optimales d'utilisation du ferronickel SLN 25 proposé sur le marché par la branche Nickel (condition de pilotage de l'AOD dans les aciéries inox),

- l'amélioration des procédés d'agglomération des fines de minerai pour accroître la qualité (dureté) du produit final dans la branche Manganèse,
- la définition et la mise au point de réfractaires lors de la réfection des fours au sein de la branche Manganèse,
- le développement de nouveaux produits et de nouvelles nuances poudre pour aciers rapides chez Erasteel au sein de la branche Alliages,
- la mise au point, chez Erasteel, d'un laminoir feuille à feuille à Commentry pour la production de tôle d'acier rapide, le développement de la modélisation et de la prédiction numérique autour des procédés d'aciérie (équilibre métal laitier, processus de solidification des lingots...), des procédés de forgeage ou de matriçage (prédiction des microstructures métallurgiques en forgeage libre et en matriçage, prédiction des contraintes résiduelles...) au sein de la branche Alliages,
- la mise au point et la qualification de nuances acier et super-alliages base nickel à très hautes caractéristiques pour applications aéronautiques, énergie ou outillage ainsi que l'assistance technico-commerciale en clientèle, chez Aubert & Duval.

4.8. Facteurs de risques

4.8.1. Risques de marché

4.8.1.1. Risque de change

Actions entreprises en 2004

Le groupe a amélioré la gestion du risque de change en procédant dès la fin 2003 aux actions suivantes :

- centralisation du suivi et de la couverture des expositions de change nées dans les sociétés du groupe,
- gestion du risque de change dans le cadre d'une politique pluriannuelle et de procédures approuvées par le Comité Exécutif,
- reportings mensuels à destination des membres du Comité Exécutif.

Risque de change transactionnel

Le groupe est exposé au risque de change né de l'activité commerciale, dans la mesure où les coûts de production sont principalement libellés en euros, alors que 50 % environ du chiffre d'affaires est encaissé en devises, et notamment en dollars américains. L'exposition nette est établie à partir de prévisions de facturations. Cette exposition est alors gérée sur un horizon annuel ou pluriannuel, à l'aide de contrats à terme et d'options.

Encours des contrats de change au 31 décembre 2004

(montants notionnels en millions de devises)

DEVICES CONTRE EUR	Vente à terme	Achats à terme	Options d'achat	Options de vente
USD	691	28	567	518
JPY	2			
GBP	6		2	1
SEK		56		
DEVICES CONTRE NOK	Vente à terme	Achats à terme	Options d'achat	Options de vente
EUR	174	25	45	33
USD	13	3		
DEVICES CONTRE SEK	Vente à terme	Achats à terme	Options d'achat	Options de vente
GBP	6		3	2
JPY	48			
USD	7	1	1	1
EUR	12		10	6
DEVICES CONTRE GBP	Vente à terme	Achats à terme	Options d'achat	Options de vente
USD	3		4	2
EUR	2		2	1

Sensibilité et juste valeur

La politique du groupe est de couvrir au moins un an de chiffre d'affaires net. Les couvertures ci-dessous ont été réalisées par la trésorerie centrale pour le compte des différentes sociétés opérationnelles.

(en millions de devises)

	Chiffre d'affaires 2004			Chiffre d'affaires 2005			Chiffre d'affaires 2006 et plus		
	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours
Couvertures commerciales									
EUR/USD	159	USD	1,2364	940	USD	1,2351	22	USD	1,0280
USD/NOK	10	USD	6,4155						
EUR/NOK	97	EUR	8,2634	111	EUR	8,3866			
EUR/GBP	5	GBP	0,7074	3	GBP	0,6902			
	1	EUR	0,7008	3	EUR	0,7018			
GBP/USD	1	USD	1,9321	5	GBP	1,8057			
GBP/SEK	4	GBP	13,0306	4	GBP	12,9944			
JPY/SEK	48	JPY	0,0667						
	5	EUR	9,0603	12	EUR	9,0940			
EUR/SEK	25	SEK	9,0145	31	SEK	9,1805			
USD/SEK	7	USD	6,9016	2	USD	6,6568			
EUR/JPY	2	JPY	136,4196						
Couvertures financières									
EUR/USD	57	USD	1,3174						
EUR/NOK	25	EUR	8,3992						

Sur la base de ces encours, la valorisation des opérations de change au cours de marché faisait apparaître un gain latent de 125 millions d'euros au 31 décembre 2004. La position en dollars USD du groupe Eramet représentait à elle seule 56 millions d'euros de gain latent.

Une variation contraire de 10 % des cours de chacune des devises d'exposition aurait un impact sur le résultat opérationnel 2005 du groupe limité à 3 millions d'euros, soit 0,33 % de l'exposition globale.

Comptabilisation

La conversion des ventes/achats en devises (factures émises, factures reçues, encaissements, paiements) s'effectue à un cours mensuel représentant une approximation fiable du cours de change du marché. Chaque fin de mois, les créances/dettes/comptes bancaires sont revalorisés au cours de couverture indiqué par la trésorerie groupe.

Les écarts entre :

- **le cours mensuel** de comptabilisation ventes et encaissements/achats et paiements, et
- **le cours contractuel** de dénouement des opérations de couverture est comptabilisé par chaque société en résultat d'exploitation attaché au chiffre d'affaires ou aux achats : compte "Chiffre d'affaires-écart de change"/compte "Achat-écart de change".

Risque de change bilantiel

Lorsque l'exposition née des financements contractés par les sociétés du groupe dans des devises autres que leurs devises de compte n'est pas compensée par des recettes dans ces devises, le groupe peut être ainsi amené à effectuer une couverture de change. En 2003 et 2004, cette option n'a pas été adoptée. L'emprunt souscrit en devise étrangère par Comilog n'a pas fait l'objet d'une couverture de change (montant au 31 décembre 2003 : 10,8 millions USD et au 31 décembre 2004 : 9,3 millions USD).

Il n'y a pas d'autres emprunts concernés. Les variations contraires de 10 % du cours du dollar n'ont pas d'impact significatif sur le résultat financier.

4.8.1.2. Risque de taux

Politique de gestion

Le groupe décide de l'opportunité de réaliser ou non des couvertures de taux en fonction de la situation et de la dette et de l'évolution des marchés. Les opérations de couverture sont réalisées par la trésorerie groupe.

Structure de la dette financière aux 31 décembre 2003 et 2004

(en millions d'euros)	2004	2003
Par devise	149	395
Euro	104	294
Dollar américain	22	50
Franc CFA	9	24
Livre sterling	2	12
Autres devises	12	15
Par taux d'intérêt	149	395
Dette à taux fixe	55	43
Dette à taux variable	94	352
Par échéance	149	395
Moins d'1 an	89	186
1 à 5 ans	41	194
Plus de 5 ans	19	15

Gestion du risque de taux

En fonction des conditions de marché, ainsi que des prévisions de l'évolution de la situation financière, la trésorerie du groupe, en relation avec la Direction Financière, contrôle la répartition entre taux fixe et taux variable, de la dette ainsi que des placements de trésorerie. Les instruments financiers utilisés sont des swaps de taux d'intérêt, caps ou floors.

Les opérations de couvertures de taux existantes au 31 décembre 2004 ont été mises en place à la fin de l'exercice 2002. Elles correspondent à l'exposition au risque de taux existante à cette date.

La position nette emprunteuse au 31 décembre 2002 a été inversée en 2003 et 2004. La forte hausse du chiffre d'affaires dans la branche Nickel en 2003 et 2004 et dans la branche Manganèse en 2004 a permis d'augmenter le niveau de disponibilités.

Échéancier des actifs et dettes financières

	< 1an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes financières taux variables	30	64	0	94
Actifs financiers taux variables	(427)	0	0	(427)
Position avant gestion	(397)	64	0	(333)
Couverture de taux	(20)	(60)	0	(80)
Position nette après gestion	(417)	4	0	(413)

Le groupe a décidé de placer la trésorerie excédentaire à court terme et se trouve donc exposé à une baisse des taux. Une baisse de 10 % des taux d'intérêt (soit 10 points de base) aurait un impact d'environ 300 milliers d'euros sur le résultat financier.

Juste valeur (en milliers d'euros)

Opérations de couverture de taux	Valeur au bilan incluant les coupons courus	Valeur de marché incluant les coupons courus
Couvertures à taux fixe	20 000	19 486
Couvertures à taux capés	60 000	59 085

4.8.1.3. Risque de liquidité

Le groupe gère le montant de ses ressources financières, et notamment les lignes de crédit confirmées à moyen et long terme accordées par des banques de premier plan et non utilisées.

Au total, les lignes confirmées s'élèvent à 569,9 millions d'euros au 31 décembre 2004, dont 450,9 millions d'euros non utilisés permettant au groupe de refinancer à plus d'un an ses dettes à court terme. L'échéancier des lignes confirmées est le suivant :

	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Taux variables	82,9	487	0	569,9
Taux fixes	0	0	0	0
Total	82,9	487	0	569,9

4.8.1.4. Covenants

Les principaux covenants au niveau du groupe sont décrits dans le tableau ci-dessous. Concernant Eramet, les covenants s'appliquent également aux lignes non utilisées décrites dans le chapitre 4.8.1.3.

Société	Crédit/ Concours bancaires		Ratios	Montants concernés en millions d'euros
Eramet	Prêt syndiqué Divers concours bancaires	Endettement financier net/Capitaux propres de l'ensemble	< 1	
		Endettement financier net/Marge brute d'autofinancement	< 4	
		Fonds propres	> 884,2 M€	
		Dettes financières moyen et long terme/Fonds propres	< 1	
		Frais financiers/Excédent brut d'exploitation	< 0,5	
		Endettement financier net/Fonds propres	< 0,5	460
		Endettement financier net/Capacité d'autofinancement	< 3ans	
		Résultat financier/Excédent brut d'exploitation	< 30 %	
Comilog	Prêt financement Complexe industriel Moanda	Capitaux propres consolidés/Dettes moyen et long terme	> 1,2	34
		Dettes financières/EBITDA	< 2,5	
		Total dettes/Capitaux propres	< 1,75	11
Eramet Norway	Divers concours bancaires	EBITDA/Passifs exigibles à moins d'un an	< 1,5	
		Capitaux propres/Total bilan	< 30 %	
GCMC	Divers concours bancaires	Capitaux propres	> 750 MNOK	6
		Résultat opérationnel > deux fois intérêts financiers nets		
GCMC	Divers concours bancaires	Dettes financières/Fonds propres	< 1,1	12
		Limites (25 % ou 40 %) par le versement des dividendes		

Ces différents covenants sont respectés au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2004. En cas de non respect, tout ou partie des prêts doivent être remboursés.

4.8.1.5. Risque de contrepartie

Les opérations de couvertures tant de taux que de change sont négociées sur les marchés de gré à gré avec des contreparties bancaires de premier rang.

4.8.1.6. Principaux engagements hors bilan

Les principaux engagements hors bilan au niveau du groupe Eramet et indiqués dans l'annexe des comptes au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2004, s'analysent par nature selon le tableau suivant :

Détail par nature des engagements hors bilan donnés	31 décembre 2003	31 décembre 2004
Cautions bancaires	33 003	20 328
Cautions fournisseurs	11 022	7 739
Cautions douanières et fiscales	6 115	10 727
Cautions filiales	71 571	0
Cautions autres	1 759	1 661
Total cautions	123 470	40 455
Sûretés immobilisations sur prêts bancaires	138 025	127 666
Sûretés stocks sur prêts bancaires	13 043	33 754
Sûretés autres sur prêts bancaires	0	2 308
Total sûretés réelles sur actifs	151 068	163 728
Total engagements hors bilan donnés	274 538	204 183

Détail par nature des engagements hors bilan reçus	31 décembre 2003	31 décembre 2004
Cautions fournisseurs	10 308	5 666
Autres	178	9 939
Total engagements hors bilan reçus	10 486	15 605

Il n'existe pas d'autres engagements significatifs donnés ou reçus, autres que ceux indiqués au chapitre 4.8.2.2. Options d'achat.

4.8.1.7. Risques actions

Les actions d'Eramet contrôlées en autodétention représentent un montant de 14,2 millions d'euros au 31 décembre 2004, (24,9 millions d'euros au 31 décembre 2003). Le montant net de la valeur de ces actions est annulé des capitaux propres dans les comptes consolidés. Il n'y a donc pas de risque actions au niveau des comptes consolidés. Il subsiste néanmoins un risque action dans la mesure où le prix de cession serait inférieur à la dernière valeur nette comptable.

4.8.2. Risques juridiques/Litiges

4.8.2.1. Dépendance du groupe vis-à-vis de l'environnement législatif et réglementaire

Réglementations spécifiques

L'exploitation minière est soumise à des réglementations spécifiques suivant les activités et les sites d'extraction. Ces réglementations concernent principalement :

- les régimes miniers des permis et des concessions,
- les obligations spécifiques propres à l'exploitation,
- les limitations et contrôles relatifs à la protection de l'environnement,
- la remise en état au terme de l'exploitation.

Fiscalités spécifiques

Par ailleurs, l'activité est soumise, pour partie, à une fiscalité (redevances, taxes ou impôts) qui lui est propre. Les sociétés et établissements du groupe situés en France métropolitaine sont soumis à la fiscalité française de droit commun, le taux de l'imposition sur les bénéfices étant actuellement de 33,33 % hors contributions additionnelles de 3 % et de 3,3 %.

Il est précisé qu'Eramet est la société mère d'un groupe d'intégration fiscale qui comporte vingt sociétés au 31 décembre 2004.

Pour les filiales, hors métropole ou à l'étranger, il convient de souligner que :

- la société Le Nickel-SLN est redevable de l'impôt sur les sociétés minières et métallurgiques en Nouvelle-Calédonie, au taux de 35 %. Cette société bénéficie, depuis 1975, d'un régime de stabilisation fiscale qui a fait l'objet de renouvellements successifs - en dernier lieu pour une durée de quinze ans à compter du 1^{er} janvier 2002 - en vertu d'un arrêté local en date du 13 juin 2002. Certains des investissements de cette filiale en Nouvelle-Calédonie bénéficient par ailleurs des mesures de défiscalisation instaurées par les lois Paul et Girardin,
- de son côté, la filiale Comilog est soumise à un impôt sur les sociétés au taux de 35 %, à des droits de sortie et à une redevance minière représentant environ 6 % de la valeur carreau mine des produits extraits (valeur proche de la valeur FOB), ainsi qu'à un impôt sur dividendes de 15 %. Cette fiscalité est stabilisée jusqu'en 2032 dans le cadre d'une convention minière signée en octobre 2004 et en cours de ratification par le Parlement gabonais,

- d'une façon générale, les filiales implantées à l'étranger (Norvège, Suède, États-Unis, Chine...) sont soumises à la fiscalité locale de droit commun. Les dividendes versés par celles-ci à la maison mère sont dans certains cas soumis à une retenue à la source.

Un contrôle fiscal de Comilog au Gabon - concernant les exercices 1998 à 2001 - qui avait été entièrement contesté, a fait l'objet d'une transaction avec les autorités gabonaises en juillet 2004. Le redressement d'un montant total de 20,4 millions d'euros avait été provisionné à hauteur de 5 millions d'euros en 2002 et 5,6 millions d'euros en 2003. L'impact net dans les comptes au 31 décembre 2004 est de 9,8 millions d'euros.

4.8.2.2. Risques résultant d'engagements conventionnels avec des tiers

Contrats d'approvisionnement ou de commercialisation

Le groupe maîtrise dans l'ensemble les contrats d'approvisionnement et de commercialisation du minerai et de ses sous-produits, dès lors que ces contrats sont conclus avec les sociétés qu'il contrôle (contrat d'approvisionnement et de commercialisation entre Eramet et Le Nickel-SLN ; approvisionnement des usines de la branche Manganèse par Comilog).

Dossier minier calédonien

En application de l'accord de février 1998 avec les pouvoirs publics, un échange des droits miniers sur le massif de Koniambo, (détenus initialement par le groupe) avec les droits sur le massif de Poum (détenus initialement par la Société Minière du Sud Pacifique - SMSP -, exploitant minier contrôlé par la Province Nord) est prévu, sous réserve de l'engagement effectif d'ici janvier 2006, de la construction d'une usine dans la Province Nord par la SMSP, associée au producteur de nickel canadien Falconbridge.

La première étape de l'accord a été réalisée au second semestre 1998 :

- les sociétés Le Nickel-SLN et SMSP ont cédé leurs droits miniers sur Koniambo et Poum, respectivement, à l'entité indépendante, la SAS Poum-Koniambo, chargée de les détenir jusqu'à leur dévolution définitive. S'agissant de la cession de Koniambo, dont le prix de vente brut s'élève à 8 millions d'euros, l'opération a été enregistrée dans le résultat exceptionnel de l'exercice,
- l'indemnité, fixée après évaluation par les banques conseils du groupe et de l'État, à 152 millions d'euros (125 millions d'euros pour Le Nickel-SLN et 27 millions d'euros pour Eramet) nets d'impôts, a été versée aux deux sociétés.

La seconde étape interviendra dès que la construction de l'usine du Nord sera engagée par les promoteurs, pour autant que cela ait lieu avant janvier 2006. La SAS Poum-Koniambo cédera alors Poum et Koniambo, respectivement à la société Le Nickel-SLN et à la société SMSP, et la totalité de l'indemnité perçue par la société Le Nickel-SLN et Eramet sera définitivement acquise.

Au cas où les promoteurs de l'Usine du Nord, Falconbridge et la SMSP, renonceraient à leur projet, ou si la réalisation n'était pas engagée d'ici à janvier 2006, les gisements de Poum et Koniambo seraient restitués respectivement à la SMSP et à la société Le Nickel-SLN.

Eramet et la société Le Nickel-SLN auraient alors l'obligation de reverser à l'État la partie non acquise de l'indemnité, majorée des intérêts courus sur la période écoulée depuis son versement. Cette partie non acquise, qui s'élève à 99 millions d'euros au total au 31 décembre 2004, diminue progressivement afin de compenser l'immobilisation ainsi subie. Elle serait réduite à 92 millions d'euros si la restitution avait lieu à l'échéance ultime de janvier 2006.

Options d'achat pour l'acquisition de compléments de participation dans les filiales du groupe

Le groupe détenait, au titre de pactes d'actionnaires concernant des sociétés non détenues à 100 %, des options d'achat lui permettant de compléter sa participation dans des filiales, notamment Comilog (6,78 % appartenant à Cogema) et Eramet Manganèse Alliages (30,5 % appartenant à Cogema). Les participations de Cogema dans Comilog et dans Eramet Manganèse Alliages ont effectivement été rachetées par le groupe pour 66 millions d'euros début juillet 2004.

Option d'échange entre des actions de la société et des actions d'une filiale

Un pacte conclu entre la société et la société STCPI offre à cette dernière la possibilité, jusqu'au 30 juin 2007, d'acquérir, auprès d'Eramet, un complément de titres lui permettant d'accroître sa participation de 30 % à 34 %, dans la filiale Le Nickel-SLN. La réalisation de cette option d'achat, qui serait rémunérée par la remise d'une partie (1 %) des actions Eramet, détenues par STCPI, suppose une décision unanime des actionnaires de cette société (Les trois Provinces de Nouvelle-Calédonie).

4.8.2.3. Litiges significatifs

Les litiges significatifs concernent les branches Nickel et Manganèse.

Branche Nickel

Deux litiges perdurent en Nouvelle-Calédonie entre la filiale Le Nickel-SLN et respectivement deux propriétaires éleveurs, MM. Gauzère (en Province Nord) et Newland (en Province Sud), qui ont engagé des actions en réparation de prétendus préjudices résultant de la pollution de leur propriété par des travaux miniers.

L'affaire Gauzère a donné lieu à une décision défavorable pour la société Le Nickel-SLN en première instance en mai 1999, mais la cour d'appel a ordonné le 15 juin 2000 une nouvelle mesure d'instruction. Une décision devrait intervenir d'ici à fin 2005, au vu d'un rapport d'expertise qui exonère en grande partie la société Le Nickel-SLN.

L'affaire Newland a également fait l'objet d'une même mesure d'instruction. Le rapport d'expertise étend la responsabilité du litige aux collectivités, ce qui aura pour effet de retarder l'issue du dossier.

L'enjeu de ces deux litiges, provisionnés à hauteur de 1,4 million d'euros au 31 décembre 2004 (1,3 million d'euros au 31 décembre 2003), réside principalement dans le risque d'effet d'entraînement que pourrait représenter le succès des plaignants auprès des autres riverains de massifs miniers.

Branche Manganèse

Un premier litige aux États-Unis oppose en Pennsylvanie (devant le tribunal du comté d'Allegheny) Eramet North America, Eramet Comilog North America et Eramet Marietta à la société CII, sur l'inexécution d'un contrat de développement d'un procédé d'agglomération signé en 1997 avec cette société. Une demande reconventionnelle a été engagée pour manquement par CII à ses obligations aux termes de ce même contrat, dans le cadre de vente de fines de manganèse et d'achat de briquettes. L'action engagée en octobre 2000 a donné lieu à une procédure de "discovery", achevée en mai 2003. Une bataille de procédures s'en est suivie depuis, qui a tourné, à la suite d'une décision du juge de mars 2005, à l'avantage des filiales d'Eramet.

Un second litige oppose Eramet Marietta Inc. à l'EPA (Environmental Protection Agency) depuis septembre 2000 : des rejets de produits chimiques de l'usine de Marietta auraient, d'après l'EPA, provoqué la disparition de poissons, de moules et d'escargots dans l'Ohio River. Une procédure de "discovery" a été engagée en décembre 2003 et se poursuit au travers d'un débat d'experts. Les premières audiences du procès devraient avoir lieu à l'automne 2005, sauf à parvenir à une transaction.

Par ailleurs, un certain nombre de procédures continuent à opposer en France, en Italie et au Gabon le groupe Carlo Tassara (M. Romain Zaleski) à Comilog et à certaines de ses filiales. Les principaux litiges portent sur le paiement du prix des actions de Comilog France (anciennement SFPO) rachetées en 1994 et les conséquences de l'annulation du contrat d'agent commercial ayant existé à cette époque entre Parofer (société du groupe Carlo Tassara), société en liquidation, et Comilog France, ainsi que le remboursement des commissions trop versées à cet agent. Une action pénale au Gabon contre M. Zaleski, après un premier jugement rendu favorable à Comilog, qui s'était portée partie civile, donne lieu à recours. Des saisies pratiquées en France et au Gabon bloquent, pour l'instant, tout règlement financier.

Ces différents litiges sont provisionnés à hauteur de 22,4 millions d'euros au 31 décembre 2004 (13 millions d'euros au 31 décembre 2003).

4.8.3. Risques industriels

4.8.3.1. Une activité industrielle inscrite dans une logique de développement durable

Compte tenu de la spécificité unique des métaux d'être recyclables pratiquement à l'infini, les activités du groupe s'inscrivent naturellement dans une logique de développement durable, dans un contexte mondial de rareté, et donc de valorisation et d'optimisation maximum des ressources naturelles. Cependant ces produits durables et recyclables peuvent, à certaines étapes de leur transformation ou de leur usage, présenter des dangers ou des risques. L'enjeu est donc tout à la fois pour le groupe :

- d'identifier ces dangers potentiels de façon exhaustive,
- de prévenir sur ces sites et vis-à-vis de son environnement extérieur, les risques qui en découlent, tout en contribuant à la pérennité et au développement de son activité.

4.8.3.2. Renforcement de la politique du groupe en matière d'environnement

Le groupe s'est doté en juillet 2002 d'une Charte Environnement (cf. annexe) avant de créer, en juin 2003, une Direction dédiée à l'Environnement et aux Risques Industriels ("DERI").

Le groupe a poursuivi en 2004 les actions de progrès dans le domaine de l'environnement. Comme évoqué en 2003, la préservation de la qualité de l'air et la gestion des pollutions historiques des sites demeurent des priorités.

À titre d'illustration, certaines actions entreprises dans le domaine de l'amélioration de la qualité de l'air et de la réhabilitation des sites sont présentées dans les deux paragraphes ci-dessous. Une actualisation au 15 mars 2005 est intégrée.

4.8.3.2.1. Amélioration de la qualité de l'air

Dans la branche Nickel

L'impact environnemental de l'usine de Doniambo, située dans la zone urbaine de Nouméa, présente aujourd'hui deux points sensibles pour lesquels des actions correctrices ont été engagées, dans le cadre de sa politique "environnement", par la société Le Nickel-SLN, comportant :

- la diminution des quantités de poussières rejetées par le procédé,
- la gestion des pics de pollution de soufre issus de la centrale électrique au fuel.

S'agissant des poussières, un plan d'action est en cours de mise en œuvre, associé à l'augmentation de capacité (passage à 75 000 tonnes par an). Les nouveaux équipements de traitement des poussières mis en place en 2004 (exutoire et atelier d'extrusion) atteignent progressivement leur capacité nominale.

Les rejets atmosphériques liés à la centrale électrique font également l'objet d'un suivi. Afin de limiter, et si possible à terme de supprimer les pics de pollution au soufre constatés, un système de basculement automatique en fuel bas soufre a été mis en place, fondé sur les mesures en temps réel de trois stations de suivi de la qualité de l'air situées à proximité du site.

Les résultats déjà positifs obtenus par ce système vont être prochainement encore améliorés :

- par l'utilisation lors des périodes de basculement d'un fuel de substitution à très basse teneur en soufre,
- par l'intégration, dans le dispositif de déclenchement, de données météorologiques permettant l'anticipation d'impacts défavorables.

Ces mesures seront de nature à répondre aux attentes exprimées par les élus locaux et les riverains du site.

Dans la branche Alliages

Sur le site de l'aciérie des Ancizes (Aubert & Duval-France), dont la nouvelle autorisation d'exploitation a été obtenue en septembre 2004, trois dossiers majeurs, intégrés dans des plans d'actions pluriannuels, ont été identifiés dans les domaines de l'air, de l'eau ainsi que des déchets :

- l'installation d'un dépoussiéreur destiné au traitement des fumées de l'aciérie : cet équipement devrait être opérationnel au 1^{er} janvier 2007,
- la réhabilitation de la décharge communale de Fougères (qui ne devrait plus être utilisée prochainement par la filiale), et le projet de création d'un nouveau site dédié sur le périmètre de l'usine (décharge de classe 2). Une étude de faisabilité technique, non encore finalisée ni chiffrée, est en cours,
- la suppression de l'usage d'eaux de refroidissement en circuit ouvert à partir de la rivière Viouze. La déviation de la rivière et la mise en place de nouveaux circuits de recyclage et de rejets permettront d'améliorer significativement la situation présente.

4.8.3.2.2. Gestion de la pollution historique des sites et actions de réhabilitation

Né de regroupement d'entreprises anciennes et diverses, le groupe exerce ses activités dans des régions et pays aux cadres réglementaires variés, dans un contexte d'exigences accrues en matière d'environnement. Le groupe s'est fixé comme objectif de gérer de manière responsable et industriellement raisonnable l'héritage de périodes d'activité antérieures souvent marquées par l'existence de pollutions historiques.

Il s'attache également à assumer l'ensemble des responsabilités attachées dans ces domaines aux processus de cession et cessation d'activités.

La première étape dans laquelle s'est engagé le groupe consiste à effectuer un inventaire des différentes situations, à les évaluer au regard des textes réglementaires applicables, et à engager des plans d'action chiffrés adaptés, liés en particulier, pour les zones à réhabiliter, aux usages futurs des sites et espaces concernés. Cette démarche d'inventaire n'est pas achevée.

Le groupe intègre dans sa démarche la réhabilitation des sites miniers. Un montant de 16,1 millions d'euros a d'ores et déjà été provisionné pour faire face aux fermetures programmées des sites miniers calédoniens et gabonais tandis que les opérations d'assainissement de centres miniers déjà fermés ont été provisionnées à hauteur de 3,4 millions d'euros.

4.8.3.2.3. *Se doter de nouveaux moyens pour piloter et communiquer*

L'année 2004 a été également marquée par le déploiement progressif sur les sites industriels français d'un SIE (Système d'Information Environnemental) dont l'objectif est tout à la fois :

- d'assurer la traçabilité et la consolidation des données environnementales des sites dans les domaines de l'air, de l'eau, des déchets, de l'énergie ou de la gestion des substances,
- d'organiser et de faciliter les échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre les sites,
- de développer la veille réglementaire et technique sur les sujets d'intérêt pour le groupe.

Trois sites pilotes ont d'abord été équipés : Sandouville, Pamiers et Les Ancizes. Le SIE a ensuite été étendu à l'ensemble des sites français. Il sera progressivement déployé sur l'ensemble du groupe en 2005 et 2006.

4.8.3.2.4. *Un engagement volontariste dans des démarches SME (Systèmes de Management de l'Environnement)*

On relèvera enfin au titre de l'année 2004 l'obtention de la certification ISO 14001 pour l'ensemble du site de Commentry (branche Alliages) et le renouvellement de la même certification pour les activités recyclage de cuivre de Tertre (branche Manganèse).

Ces deux acquis marquent l'engagement du groupe dans une démarche volontariste de mise en place de SME (Systèmes de Management de l'Environnement). Les sites d'Eramet Norway, Sandouville et Champagnole sont d'ores et déjà engagés.

4.8.3.3. **Gestion de la fermeture du site de Boulogne-sur-Mer (Comilog France)**

La cessation d'activités du site Comilog France de Boulogne-sur-Mer – intervenue fin 2003 – s'est traduite, sur le plan environnemental, par la réalisation d'études préalables visant à évaluer la nature et l'étendue des obligations réglementaires en matière de démolition et de réhabilitation du site.

Ces études ont conduit le groupe à provisionner une enveloppe de 60 millions d'euros en 2003 (solde de 38 millions d'euros au 31 décembre 2004) correspondant, outre le volet social de la fermeture, aux trois principaux volets du processus de remise en état :

- les opérations de démolition,
- les opérations de dépollution,
- la fermeture du centre de stockage de Manihen.

À cette occasion, le cabinet indépendant URS a réalisé pour le compte du groupe une ESR (Étude Simplifiée des Risques), envoyée à la DRIRE le 2 juillet 2004. L'étude conclut au classement du site en catégorie 2 "à surveiller" dès lors que les zones limitées et identifiées comme "hot spots" auront été dépolluées. La DRIRE, sur la base du dossier, a établi un projet d'arrêté que le CDH (Comité Départemental d'Hygiène) a avalisé le 9 septembre 2004. Cet arrêté précise que l'usage futur du site sera industriel.

L'état actuel de connaissances sur ce dossier amène Comilog France à considérer qu'il ne présente pas de risque financier particulier supérieur aux estimations provisionnées.

4.8.3.4. **Une attention particulière portée au suivi des substances dangereuses**

Conformément aux principes de sa Charte Environnement, le groupe porte – à travers plusieurs types d'actions – une attention particulière au suivi des substances produites ou utilisées sur les sites :

- participation active, en relation avec les organisations professionnelles et les réseaux d'experts indépendants compétents, aux travaux d'évaluation et de gestion des risques conduits dans le cadre de processus réglementaires du type "Risk Assessment", notamment pour le nickel métal et ses composés,
- contribution au programme de recherche sur la santé et le manganèse développé dans le cadre de l'Institut International du Manganèse,
- suivi et mise à jour régulière des Fiches de Données de Sécurité attachées aux substances dangereuses,
- lancement d'actions d'information et de sensibilisation des salariés, clients et parties prenantes, en relation avec la Coordination Santé-Sécurité du groupe, rattachée à la Direction des Ressources Humaines, et les médecins du travail.

Ces actions ont également pour objectif de préparer le groupe à répondre aux exigences du futur projet REACH (nouvelle politique chimique européenne). Le groupe, tout en soutenant les principes qui sous-tendent ce projet, participe activement aux actions de la profession tendant à faire reconnaître et admettre par les pouvoirs publics une spécificité de l'évaluation des métaux, dans le but de préserver la compétitivité de cette industrie.

4.8.3.5. **Contribution à la politique de réduction des gaz à effet de serre**

La transcription en droit français de la directive européenne 2003/87/CE du 13 octobre 2003 établissant un système de permis d'émission de gaz à effet de serre, concerne, en France, les trois aciéries du groupe (Aubert & Duval – Les Ancizes, Aubert & Duval – Firminy et Erasteel-Commentry).

Les émissions de CO₂ sont liées essentiellement à la consommation de gaz naturel dans les fours de réchauffage ou de traitement thermique, qui utilisent les "meilleures techniques disponibles" en termes d'économie d'énergie. Les émissions de CO₂ sont donc directement liées au volume de production.

Les quotas attribués aux trois sites pour la première période 2005-2007 correspondent aux besoins exprimés par le groupe et à l'évolution attendue des niveaux de production.

4.8.3.6. **Mise en place d'une politique de prévention des risques industriels**

En matière de prévention des risques industriels, la politique développée depuis 2001 s'articule autour des points suivants :

- La réalisation d'audits "risques majeurs" sur les sites les plus critiques, débouchant sur des plans d'actions de réduction de ces risques et un suivi centralisé de ces plans. Les trois sites du groupe classés "Seveso" font ainsi l'objet d'un suivi tout particulier :

- le site de Sandouville (classé Seveso seuil haut) pour l'utilisation du chlore dans le processus de production,

- les sites de Grenoble (classé seuil bas) et Tertre (classé seuil haut) pour les quantités de matières premières et produits finis qui y sont stockés.

– Une assistance méthodologique dans l'analyse des risques effectuée sur les sites, dans le cadre des études de dangers. Cette analyse permet d'identifier les scénarios d'accidents majeurs, leurs causes et leurs conséquences, et débouche sur la mise en place de barrières de prévention et/ou de protection ("Éléments Importants Pour la Sécurité" – EIPS).

En collaboration avec les experts des compagnies du programme d'assurances-dommages du groupe, Eramet a poursuivi en 2004 sa campagne de visites annuelles ou biannuelles d'ingénierie (audits) de tous ses sites industriels. Ces audits seront poursuivis. Ces visites de prévention sont essentiellement axées sur les risques incendie, bris de machine, catastrophes naturelles et pertes d'exploitation correspondantes. Des tableaux de suivi des recommandations assurances sont mis à jour trimestriellement et diffusés aux entités concernées.

4.8.3.7. Gestion des dossiers transversaux

L'une des volontés du groupe est le développement de politiques transversales, appliquées à des cas concrets ; ces politiques, loin d'alourdir l'efficacité industrielle et économique des sites, contribuent à résoudre de manière plus compétitive et techniquement efficace les problèmes rencontrés.

Deux exemples méritent d'être notés début 2004 : le remplacement des transformateurs contenant des PCB et la prévention de la légionellose.

Remplacement des transformateurs contenant des PCB (Polychlorobiphényles)

Dans le cadre du remplacement réglementaire des transformateurs contenant des PCB, un recensement de la situation dans les différents sites du groupe a montré en mars 2004 la nécessité d'éliminer et de remplacer :

- plus de 50 transformateurs,
- environ 400 condensateurs.

Cette politique d'élimination et de remplacement a été confiée à la Direction Achats groupe, en relation avec la DERI de manière à :

- optimiser les coûts d'élimination en profitant des synergies groupe,
- intégrer les choix de remplacements d'appareils dans la politique énergie groupe.

Prévention de la légionellose

Dès connaissance de l'alerte épidémiologique française fin 2003, Eramet a diffusé à l'ensemble de ses sites une note explicative le 7 janvier 2004, leur rappelant leurs obligations réglementaires et présentant les bonnes pratiques à mettre en œuvre. Cette action d'information et de sensibilisation a été complétée par des présentations et d'échanges lors des réunions des Clubs "Environnement" et "Sécurité" du groupe au premier semestre 2004.

Une assistance ponctuelle est fournie par la DERI (Direction Environnement et Risques Industriels) aux sites confrontés à cette problématique.

Ces actions permettent de parfaire les conditions de fonctionnement des tours aéroréfrigérantes tout en optimisant les coûts associés à leur mise en œuvre.

4.8.4. Assurance/Couverture des risques éventuels susceptibles d'être encourus par l'émetteur

4.8.4.1. Politique générale de couverture du groupe/Stratégie de couverture des risques

Organisation du groupe

La direction assurances groupe a été créée en 2003 avec pour mission de développer la mise en place de programmes groupe, le suivi de la politique de prévention en liaison avec la DERI et la recherche de solutions permettant d'augmenter la rétention par le biais de la captive de réassurance du groupe.

Identification et maîtrise des risques

Le groupe a élaboré un programme d'audit des risques majeurs, afin d'en établir la cartographie précise, de déterminer les impacts éventuels pouvant résulter de leur survenance, et, enfin, de mettre en place le dispositif approprié en vue de prévenir leur réalisation et de limiter leur impact.

Recours au marché de l'assurance

Les risques étant identifiés et maîtrisés, le groupe recherche sur le marché de l'assurance les solutions les plus adaptées, offrant le meilleur équilibre entre le coût et l'étendue des couvertures proposées.

Ainsi, la couverture des risques majeurs, communs à toutes les activités des branches, est assurée par des programmes internationaux d'assurance souscrits directement auprès de pools d'assureurs de réputation et de solidité financière internationalement reconnues.

Le groupe recourt également au marché, par l'intermédiaire des courtiers en charge de la gestion des programmes, pour la couverture des risques spécifiques à certaines activités où les opérations ponctuelles de ses filiales, ainsi que dans les cas où les assurances sont rendues obligatoires par la réglementation locale.

Réassurance

Par ailleurs, le groupe dispose d'une société captive de réassurance (dénommée ERAS), qui lui permet d'intervenir en première ligne sur certains programmes de réassurance.

Il est ainsi à même à la fois de mieux gérer le montant des primes par le mécanisme de récession, et d'adapter le niveau de rétention ; par voie de conséquence, les branches se trouvent incitées à développer leur programme de prévention.

Niveau des couvertures

Le groupe estime avoir mis en place des couvertures adéquates, tant dans leur étendue qu'en termes de montants assurés ou de limites de garanties, pour les principaux risques liés à son exploitation dans le monde.

4.8.4.2. Différentes catégories de police d'assurance souscrites

Les trois principaux programmes d'assurance couvrent les risques de responsabilité civile, de dommages et pertes d'exploitation et de transport maritime.

Assurance responsabilité civile

Ce programme couvre la responsabilité civile – délictuelle et contractuelle – encourue par le groupe à l'occasion de dommages corporels, matériels et immatériels susceptibles de survenir, tant en cours d'exploitation qu'après livraison des produits, ainsi que les dommages résultant de pollution accidentelle.

Ce programme repose sur une première ligne comportant une police "Master" émise en France et sur des polices locales ainsi que sur deux lignes supplémentaires dites "Excess" complétant la police "Master".

Ces polices complémentaires interviennent également au-delà des plafonds et des garanties de plusieurs sous-programmes spécifiques, notamment en Amérique du Nord, pour couvrir la responsabilité civile automobile et employeur, et au Royaume-Uni, en complément d'assurances obligatoires comme la responsabilité civile employeur.

La couverture du groupe, offerte par le programme responsabilité civile, s'élève à 100 millions d'euros par sinistre et par an (sous réserve des exclusions communément pratiquées pour ce type de risques et des sous-limites appliquées à certains événements dénommés) ; les franchises applicables, pouvant varier suivant les polices locales, sont en général de l'ordre de 15 000 euros par sinistre. L'échéance de renouvellement annuelle de ce programme est fixée au 1^{er} juillet.

La mise en place au 1^{er} juillet 2004 de ce programme au niveau du groupe par AXA Corporate Solutions, conjuguée aux efforts déployés par les branches en matière de prévention et de contrôle de la qualité de leurs produits et à l'absence de survenance de sinistre de nature exceptionnelle, a permis de réduire de 40 % le montant des primes.

Assurance dommages matériels et pertes d'exploitation

Ce programme couvre les dommages matériels directs d'origine soudaine et accidentelle atteignant les biens assurés, ainsi que les pertes d'exploitation consécutives. La gestion de la couverture de ces risques donne lieu à des visites préalables des sites industriels débouchant sur des recommandations, ce qui permet de personnaliser le programme de prévention.

Un programme groupe a été mis en place avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2005 pour un montant de garantie maximum de 250 millions d'euros (sous réserve des sous-limites appliquées à certains événements et des exclusions communément admises).

Le programme est souscrit auprès d'un pool d'assureurs dirigé par la compagnie AXA Corporate Solutions, en qualité d'apéríteur.

Après des hausses importantes subies en 2002 et 2003, la mise en place de ce programme unique favorisant l'harmonisation des garanties et des franchises entre les trois branches, a permis une réduction très substantielle de la prime.

Assurance transport maritime

Les branches Nickel et Manganèse bénéficient chacune d'un programme d'assurance transport maritime pour le fret des minerais et des produits entre les sites industriels et vers les clients. Plusieurs polices offrent à chacune de ces branches (sous réserve des exclusions communément pratiquées et des sous-limites appliquées à certains événements dénommés), des garanties à hauteur de 2 à 6 millions d'euros par expédition pour la branche Manganèse et de 15 à 25 millions d'euros par expédition pour la branche Nickel.

Les programmes actuels sont souscrits auprès d'un pool d'assureurs conduit par la compagnie Generali en qualité d'apéríteur. Les échéances de renouvellement sont fixées au 1^{er} janvier.

L'absence de sinistralité et la politique de partenariat de longue date avec les assureurs dans ce domaine ont permis de maintenir des niveaux de primes raisonnables malgré les augmentations générales des primes constatées en 2002 et 2003.

4.8.5. Autres risques particuliers

4.8.5.1. Risques spécifiques liés aux transports

Fret maritime

Le groupe a largement recours à la voie maritime pour l'acheminement des produits, d'abord, aux différents stades, sur les sites de production, ensuite pour leur livraison aux clients, en raison de l'éloignement, d'une part, entre les mines d'extraction de la matière première et les sites de traitement, d'autre part, entre lesdits sites et les marchés.

Aussi, pour se protéger contre d'éventuelles hausses brutales de prix du fret, le groupe s'efforce-t-il de conclure des contrats à long terme à des conditions prédéfinies, et de procéder à des réservations à long terme de certains navires.

Le risque dommages est par ailleurs couvert par des assurances spécifiques (cf. ci-dessus).

Transports ferroviaires

Le groupe a été mandaté par le gouvernement gabonais pour exploiter pour son compte le chemin de fer national, dans l'attente de la désignation d'un concessionnaire. Outre les missions de service public et le transport de marchandises diverses, celui-ci assure l'acheminement du minerai de manganèse entre la mine de Moanda et le port d'embarquement d'Owendo.

Une interruption des transports maritimes ou ferroviaires, ou une forte hausse des prix de transport, en dépit des contrats à long terme, aurait néanmoins une incidence négative sur les résultats.

4.8.5.2. Risques liés à l'énergie

L'énergie représentant une part non négligeable des coûts de production, le groupe a adopté, pour se protéger contre la hausse de ces coûts, une politique de diversification des sources d'énergie (électricité, fuel, charbon et gaz), n'excluant pas la conclusion de contrats de couverture chaque fois que cela est possible.

Une variation significative du prix de la ressource pourrait, toutefois, et en dépit des mesures prises, avoir dans le futur une incidence négative sur le résultat du groupe.

4.8.5.3. Risques associés à des facteurs politiques

Certaines activités du groupe s'exercent dans des pays dont l'évolution politique peut engendrer des modifications réglementaires.

En particulier, le groupe élabore et/ou commercialise ses produits dans des pays hors de la zone OCDE, dont certains peuvent être analysés comme des pays dans lesquels la situation politique et économique n'est pas pérenne.

Tout en faisant en sorte de prendre les mesures appropriées pour éviter ces risques, les changements politiques et/ou économiques pourraient avoir des conséquences significatives pour l'activité du groupe.

4.8.5.4. Risque amiante

Des employés de la société Aubert & Duval ont revendiqué auprès de la CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie), une prise en charge au titre des maladies professionnelles pour exposition au risque de l'inhalation des fibres d'amiante.

Le risque financier en résultant apparaît comme faible. En effet, la société est en mesure de démontrer qu'elle n'a jamais produit ou transformé l'amiante ; matériau qui n'a jamais été, pour elle, une matière première, mais seulement un composant des matériaux de protection de son personnel et, plus généralement, de l'isolation thermique.

D'anciens employés de la société Comilog France (Boulogne-sur-Mer) et d'Eramet (Sandouville) ont également revendiqué le même type de prise en charge. Les dossiers sont en cours d'instruction. Certaines de ces demandes, dès lors que le caractère professionnel de la maladie est reconnu, tentent de faire améliorer les prestations en se plaçant sur le terrain de la faute inexcusable.

4.8.6. Relations spécifiques avec les tiers

Dans la branche Nickel

Contrat d'approvisionnement avec Nisshin-Steel

Nisshin-Steel, producteur japonais d'acier inoxydable, est actionnaire de la société Le Nickel-SLN depuis 1991 (10 % du capital de la société Le Nickel-SLN à ce jour (cf. chapitre 4.2.2.2.)).

Depuis 1991, Eramet et Nisshin-Steel ont un accord d'approvisionnement en ferromnickel. Nisshin-Steel est un des principaux clients et représente environ 10 % du chiffre d'affaires de l'activité Nickel. Cet accord a été renouvelé en 2001 et vise à garantir les livraisons de ferromnickel sur plusieurs années ainsi qu'à lisser les prix du nickel.

Relation avec la STCPI et la Nouvelle-Calédonie

La société Le Nickel-SLN, filiale à 60 % d'Eramet, a depuis septembre 2000, comme actionnaire à hauteur de 30 % : la Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle – STCPI. Cette société représente les trois provinces de Nouvelle-Calédonie que sont la Province du Sud, d'un côté (de population en majorité d'origine européenne) et les Provinces du Nord et des Îles (à majorité mélanésienne), de l'autre.

Cette participation de 30 %, transférée par l'État français lors de la privatisation d'Eramet, a une valeur politique, financière et stratégique, puisqu'elle associe les intérêts publics locaux aux intérêts miniers et industriels du groupe en Nouvelle-Calédonie, elle pourrait être portée à 34 % en application du Pacte d'actionnaires des 12 et 13 septembre 2000.

La STCPI est une SAS qui a pour seul objet de détenir les actions de la société Le Nickel-SLN et d'Eramet (5 % environ). Quatre administrateurs sur treize, plus un censeur, la représentent au conseil d'administration de la société Le Nickel-SLN, tandis que deux autres sur quinze la représentent au conseil d'Eramet. Le choix de ces administrateurs et du censeur assure aux Provinces une représentation équilibrée entre le Nord et les Îles d'un côté, le Sud de l'autre.

Dans la branche Manganèse

Avec l'État gabonais

Depuis sa création, Comilog entretient des relations privilégiées avec l'État gabonais. L'État gabonais est présent au capital depuis 1973 (participation supérieure à 25 %) et dispose de trois administrateurs au conseil d'administration. Depuis l'origine, l'État soutient Comilog, sur le plan fiscal (convention minière et convention fiscale particulière pour le financement du complexe d'agglomération), sur le plan industriel (partenaire de Comilog pour la construction du port d'Owendo) ; plus récemment encore, en accordant un mandat temporaire de gestion du chemin de fer et en demandant à Comilog de proposer un tour de table de la société future qui soumissionnera à la mise en concession.

Si la fermeture de l'usine de Boulogne (Comilog France) en 2003 et le déroulement du contrôle fiscal (cf. chapitre 4.8.2.1.) ont mis en évidence quelques divergences de points de vue, les relations de confiance et la conscience des intérêts communs permettent de travailler sur des bases constructives. Le projet de 3 millions de tonnes participera au développement social et économique, dans une période où les recettes pétrolières sont en baisse. De plus, Comilog appuie l'État dans les projets de développement comme le minerai de fer ou le nobium.

Avec le groupe Carlo Tassara

La société Carlo Tassara International (appartenant à Monsieur Zaleski) est actionnaire d'Eramet à hauteur de 13,68 % à ce jour et s'est substituée, le 20 décembre 2004, à la société Maaldrift BV (selon déclaration d'intention AMF n°204C1559 – chapitre 3.2.6.2.). Par ailleurs, les sociétés Formang et Maaldrift BV (appartenant également à Monsieur Zaleski) sont actionnaires de la société Comilog ; ces sociétés sont en litige (cf. chapitre 4.8.2.3.) avec celle-ci depuis plusieurs années suite au rachat par Comilog de SFPO (devenue Comilog France). Plusieurs tentatives d'accords transactionnels n'ont pas abouti jusqu'à maintenant.

5. Patrimoine - Situation financière - Résultats

5.1. Comptes consolidés des trois derniers exercices

5.1.1. Bilans, comptes de résultat, annexes 2004

5.1.1.1. Bilan

ACTIF	Notes	Exercices au 31 décembre		
		2004	2003	2002
(en millions d'euros)				
Écarts d'acquisition	4	39	40	46
Immobilisations incorporelles	5	67	81	87
Immobilisations corporelles	6	976	876	977
Titres mis en équivalence	7	16	19	19
Titres de participation non consolidés	8	24	23	23
Autres immobilisations financières	9	26	27	24
Actif immobilisé		1 148	1 066	1 176
Stocks et en-cours	10	607	596	672
Créances clients	11	424	303	354
Autres créances	11	136	108	131
Trésorerie	12	427	463	364
Actif circulant		1 594	1 470	1 521
TOTAL ACTIF		2 742	2 536	2 697

PASSIF	Notes	Exercices au 31 décembre		
		2004	2003	2002
(en millions d'euros)				
Capital		79	78	76
Primes		218	212	204
Réserves consolidées		496	628	647
Écarts de conversion		(24)	(14)	10
Résultat net		342	(107)	6
Capitaux propres part du groupe	13	1 111	797	943
Intérêts minoritaires	14	366	322	372
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		1 477	1 119	1 315
Provisions pour risques et charges	15	394	419	319
Subventions d'investissement	16	22	2	3
Emprunts et dettes financières	17	149	395	435
Dettes fournisseurs	18	212	167	209
Autres dettes	18	488	434	416
Dettes		871	998	1 063
TOTAL PASSIF		2 742	2 536	2 697

5.1.1.2. Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	Exercices au 31 décembre		
		2004	2003	2002
Chiffre d'affaires	19	2 521	1 990	2 096
Autres produits d'exploitation		94	33	34
Achats consommés		(759)	(724)	(858)
Charges de personnel	25	(465)	(477)	(496)
Autres charges d'exploitation		(557)	(475)	(539)
Impôts et taxes		(52)	(54)	(52)
Dotations aux amortissements		(133)	(145)	(151)
Dotations aux provisions (net)		(19)	(14)	15
Résultat d'exploitation		630	134	49
Résultat financier	20	(8)	(23)	14
Résultat courant des sociétés intégrées		622	111	63
Résultat exceptionnel	21	(23)	(156)	(16)
Impôts sur les résultats	22	(123)	(75)	(22)
Résultat net des sociétés intégrées		476	(120)	25
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	7	1	2	2
Dotations sur écarts d'acquisition (net)	4	(2)	(9)	(15)
Résultat net de l'ensemble consolidé		475	(127)	12
Intérêts minoritaires	14	(133)	20	(6)
Résultat net part du groupe		342	(107)	6
Résultat par action (€)		13,62	(4,35)	0,23
Résultat dilué par action (€)		13,58	(4,35)	0,23

5.1.1.3. Tableau de flux de trésorerie

(en millions d'euros)	Exercices au 31 décembre		
	2004	2003	2002
Activités opérationnelles			
Résultat net des sociétés intégrées	476	(120)	25
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
- Amortissements et provisions	112	346	144
- Variation des impôts différés		10	14
- Résultat sur cessions d'éléments d'actif	(1)	(31)	4
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	587	205	187
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	4	1	1
Variation du besoin net en fonds de roulement lié à l'activité	(69)	75	152
Flux net de trésorerie généré par l'activité	522	281	340
Opérations d'investissement			
Acquisition d'immobilisations	(315)	(222)	(145)
Cession d'immobilisations	15	53	17
Subventions d'investissement reçues	21		2
(Nouveaux) remboursements de prêts financiers	1	4	4
Augmentation des charges à répartir, variation des créances et dettes sur immobilisations	4	25	2
Incidence des variations de périmètre	(1)		(3)
	(275)	(140)	(130)
Indemnité minière Nouvelle-Calédonie	(10)	(10)	(6)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(285)	(150)	(136)
Opérations sur fonds propres			
Dividendes versés aux actionnaires d'Eramet SA	(25)	(25)	(28)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(10)	(5)	(8)
Augmentations de capital	6	10	10
Augmentation (diminution) des dettes financières	(240)	(9)	(228)
Variation du besoin net en fonds de roulement lié aux opérations sur fonds propres			
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(269)	(29)	(254)
Incidence des variations de cours des devises et autres	(4)	(3)	(21)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(36)	99	(71)
Trésorerie à l'ouverture	463	364	435
Trésorerie à la clôture	427	463	364

5.1.1.4. Tableau des flux de l'endettement financier net

(en millions d'euros)	Exercices au 31 décembre		
	2004	2003	2002
Activités opérationnelles			
Résultat net des sociétés intégrées	476	(120)	25
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
- Amortissements et provisions	112	346	144
- Variation des impôts différés		10	14
- Résultat sur cessions d'éléments d'actif	(1)	(31)	4
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	587	205	187
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	4	1	1
Variation du besoin net en fonds de roulement lié à l'activité	(69)	75	152
Flux net de trésorerie généré par l'activité	522	281	340
Opérations d'investissement			
Acquisition d'immobilisations	(315)	(226)	(148)
Cession d'immobilisations	15	61	17
Subventions d'investissement reçues	21		2
(Nouveaux) remboursements de prêts financiers	1		
Augmentation des charges à répartir, variation des créances et dettes sur immobilisations	4	25	2
Incidence des variations de périmètre	(1)	6	(8)
	(275)	(134)	(135)
Indemnité minière Nouvelle-Calédonie	(10)	(10)	(6)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(285)	(144)	(141)
Opérations sur fonds propres			
Dividendes versés aux actionnaires d'Eramet SA	(25)	(25)	(28)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(10)	(5)	(8)
Augmentations de capital	6	10	10
Variation du besoin net en fonds de roulement lié aux opérations sur fonds propres			
Flux net de trésorerie lié aux opérations sur fonds propres	(29)	(20)	(26)
Incidence des variations de cours des devises et autres	2	22	10
Diminution (augmentation) de l'endettement net	210	139	183
Trésorerie (endettement) nette d'ouverture	68	(71)	(254)
Trésorerie (endettement) nette de clôture	278	68	(71)

5.1.1.5. Tableau de variations des capitaux propres (part du groupe)

(en millions d'euros)	Nombre d'actions		Capital	Primes	Réserves	Conversion	Résultat	Total
	moyen pondéré	fin période						
Capitaux propres au 31 décembre 2001	24 723 360		75	195	661	17	(3)	945
Affectation en réserves					(3)		3	
Dividendes distribués					(28)			(28)
Augmentations de capital	324 683		1	9				10
Écarts de conversion						(7)		(7)
Actions propres								
Autres mouvements					17			17
Résultat de la période	24 275 188						6	6
Capitaux propres au 31 décembre 2002	25 048 043		76	204	647	10	6	943
Affectation en réserves					6		(6)	
Dividendes distribués					(25)			(25)
Augmentations de capital	529 531		2	8				10
Écarts de conversion						(26)		(26)
Actions propres								
Autres mouvements					4	(2)		2
Résultat de la période	24 647 285						(107)	(107)
Capitaux propres au 31 décembre 2003	25 577 574		78	212	632	(18)	(107)	797
Affectation en réserves					(107)		107	
Dividendes distribués					(25)			(25)
Augmentations de capital	167 370		1	6				7
Écarts de conversion						(6)		(6)
Actions propres								11
Autres mouvements					(15)			(15)
Résultat de la période	25 138 630						342	342
Capitaux propres au 31 décembre 2004	25 744 944		79	218	496	(24)	342	1 111

Détail des autres mouvements

(en millions d'euros)	Exercices au 31 décembre		
	2004	2003	2002
Applications des nouvelles réglementations comptables	(20)	2	20
Changements de méthodes d'évaluation			(3)
Autres mouvements	5		
TOTAL	(15)	2	17

(*) Première application de la recommandation du CNC 2003-R01 et du communiqué CNC du 22 juillet 2004 sur les engagements de retraite et avantages similaires pour l'exercice 2004.

5.1.1.6. Annexes

Note 1. Faits marquants

1.1. Activité

Eramet a bénéficié en 2004 du niveau exceptionnellement élevé des cours du nickel et des alliages de manganèse dû, pour l'essentiel, à la forte demande sidérurgique chinoise. Le chiffre d'affaires du groupe a ainsi progressé de 27 %, dont 25 % dans la branche Nickel et 43 % dans la branche Manganèse. L'activité de la branche Alliages a connu également une progression (+ 8 %) sous l'effet notamment d'un redressement de ses marchés aéronautiques, constaté à compter du 2^e semestre de l'année. Cette conjoncture et les progrès de gestion réalisés ont permis de dégager un résultat opérationnel de 630 millions d'euros (134 millions d'euros en 2003).

Le résultat financier s'est nettement amélioré en 2004, passant de - 23 millions d'euros à - 8 millions d'euros ; cette amélioration est due aux écarts de changes et à l'amélioration de la trésorerie.

Le résultat exceptionnel est de - 23 millions d'euros par rapport à - 156 millions d'euros en 2003, cette dernière année ayant supporté le poids des provisions pour restructuration enregistrées dans les branches Manganèse et Alliages.

Les pertes exceptionnelles en 2004 intègrent principalement des provisions complémentaires pour faire face à des risques environnementaux et les conséquences financières du règlement du litige fiscal et de la signature de la nouvelle convention minière avec l'État gabonais.

Le résultat net des sociétés intégrées est de 475 millions d'euros ; après prise en compte des intérêts minoritaires de 133 millions d'euros, ceux-ci ayant diminué à compter du 1^{er} juillet 2004 après rachat par Eramet des participations de Cogema dans Eramet Manganèse Alliages (30,5 %) et dans Comilog SA (6,78 %), le résultat net de l'ensemble consolidé est de 342 millions d'euros, soit 13,62 euros par action, se comparant à - 107 millions d'euros en 2003.

Le total du bilan consolidé du groupe s'établit au 31 décembre 2004 à 2 742 millions d'euros par rapport à 2 536 millions d'euros au 31 décembre 2003.

L'actif immobilisé est de 1 148 millions d'euros par rapport à 1 066 millions d'euros, représentant 45 % du chiffre d'affaires, par rapport à 54 % du chiffre d'affaires en 2003.

Le besoin en fonds de roulement simplifié (stocks, clients, fournisseurs d'exploitation) est de 819 millions d'euros au 31 décembre 2004 (32 % du chiffre d'affaires) par rapport à 732 millions d'euros au 31 décembre 2003 (37 % du chiffre d'affaires).

Les capitaux propres de l'ensemble sont en forte augmentation : 1 477 millions d'euros à fin 2004 par rapport à 1 119 d'euros à fin 2003.

Le flux net de trésorerie généré par l'activité, 522 millions d'euros par rapport à 281 millions d'euros en 2003 a permis de financer les grands programmes d'investissements (programmes 75 KT de la société Le Nickel-SLN et 40 KT d'Aubert & Duval) et d'augmenter la trésorerie nette du groupe de plus de 200 millions d'euros.

1.2. Préparation du groupe Eramet aux normes IAS/IFRS

Depuis le second trimestre 2003, le groupe a mis en place un groupe de travail baptisé Eranorm en vue de produire, à partir du 1^{er} janvier 2005, les comptes consolidés suivant les normes IAS/IFRS. Le calendrier initial s'est poursuivi au cours de l'année 2004 et le groupe sera en mesure de présenter le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 et les comptes au 30 juin 2005, suivant les normes IAS/IFRS lors de leurs publications.

À ce jour, les principales normes susceptibles d'avoir un impact significatif ont été identifiées. Les impacts sont en cours de finalisation et font l'objet d'un audit par les Commissaires aux comptes. Une information quantitative sera donnée lors de la publication du document de référence en mai 2005. Conformément aux recommandations de l'AMF, une information complète quantitative sera donnée à l'occasion de la présentation des comptes semestriels au 30 juin 2005.

Les principales normes et les impacts sont les suivants :

Normes susceptibles d'avoir un impact sur le bilan d'ouverture (capitaux propres) au 1^{er} janvier 2004

Impacts sur le bilan au 1 ^{er} janvier 2004	Impact important	Impact tangible	Impact faible ou nul
Immobilisation corporelle (IAS 16)	•		
Stocks (IAS2)		•	
Avantages au personnel (IAS 19)	•		
Écart d'acquisition			•
Dépréciation d'actifs (IAS 36)		•	
Frais recherche et développement (IAS 38)			•
Provisions risques et charges (IAS 37)		•	
Stock-options (IFRS 2)			•

Normes susceptibles d'avoir un impact sur le compte de résultat 2004 et au-delà

Impacts sur les comptes de résultat	Impact important	Impact tangible	Impact faible ou nul
Immobilisation corporelle (IAS 16)			•
Stocks (IAS2)			•
Avantages au personnel (IAS 19)			•
Écart d'acquisition			•
Dépréciation d'actifs (IAS 36)		•	
Frais recherche et développement (IAS 38)			•
Provisions risques et charges (IAS 37)			•
Stock-options (IFRS 2)			•

Normes susceptibles d'avoir un impact sur le bilan d'ouverture (capitaux propres) au 1^{er} janvier 2005

Impacts sur le bilan au 1 ^{er} janvier 2005	Impact important	Impact tangible	Impact faible ou nul
Impacts supplémentaires à partir de 2005 (instruments financiers 32.39)	•	•	

D'autre part, le groupe a choisi de ne pas retraiter les acquisitions passées selon les dispositions de la norme. Les écarts actuariels sur les engagements de retraite au 1^{er} janvier 2004 viendront diminuer des capitaux propres pour leur valeur au 31 décembre 2003. Les écarts de conversion pour leur valeur au 31 décembre 2003 seront reclassés en autres réserves. Les normes IAS 32 et IAS 39 seront appliquées de façon prospective à compter du 1^{er} janvier 2005.

Note 2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

2.1. Principes généraux

Les comptes consolidés du groupe Eramet sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises et notamment suivant les règlements du CRC depuis l'exercice 1999.

2.2. Périmètre et méthode de consolidation

Toutes les participations significatives dans lesquelles Eramet assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Celles dans lesquelles Eramet exerce une influence notable et détient directement ou indirectement plus de 20 % du capital, sont mises en équivalence (note 7). Certaines participations répondant aux critères ci-dessus ne sont pas consolidées, leur inclusion n'aurait pas d'impact significatif sur les comptes du groupe. La liste des sociétés consolidées figure dans la note 3.

2.3. Conversion des opérations et des états financiers libellés en devises

Les opérations en devises sont converties aux taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les dettes et créances en devises sont valorisées aux taux de change de clôture, ou au cours de couverture lorsque les opérations concernées font l'objet de couvertures, et l'écart de conversion dégagé est inscrit au compte de résultat.

Les comptes des entités étrangères sont convertis pour les comptes de bilan sur la base des cours officiels de change de fin d'exercice, à l'exception des capitaux propres pour lesquels les cours historiques sont appliqués. Les postes du compte de résultat ainsi que les flux de trésorerie sont convertis aux cours moyens de la période. Les écarts de conversion sont portés en variation des capitaux propres et répartis entre la part du groupe et les intérêts minoritaires (notes 13 et 14).

2.4. Écarts d'acquisition

L'écart de première consolidation constaté à l'occasion d'une prise de participation (différence entre le prix d'acquisition et la quote-part des capitaux propres retraités de la société conso-

lidée à la date de la transaction) est affecté à la juste valeur aux postes appropriés du bilan consolidé. La partie résiduelle non affectée est portée à l'actif du bilan sous la rubrique "écarts d'acquisition" et est amortie linéairement sur une durée fixée en relation avec l'activité économique et la spécificité de l'acquisition, sans toutefois excéder 20 ans (note 4).

Dans le cas où la valeur des éléments identifiables excède l'écart de première consolidation, l'affectation est limitée à ce dernier. Les écarts d'acquisition font éventuellement l'objet d'une dépréciation si des circonstances particulières le justifient, sur la base de tests d'évaluation effectués régulièrement en appliquant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés.

2.5. Immobilisations incorporelles

Les montants immobilisés au titre du domaine minier concernent les apports partiels d'actifs ou les acquisitions de permis réalisés depuis 1974. L'amortissement du domaine minier est, selon les spécificités de l'exploitation, fonction de la production annuelle rapportée aux réserves estimées à l'origine ou de la durée de concession (note 5). Les logiciels informatiques sont amortis sur des durées variables n'excédant pas 5 ans.

Conformément au communiqué du CNC du 22 juillet 2004 précisant les modalités de comptabilisation des écarts actuariels à l'occasion de la première application de la recommandation du CNC 2003-R01, les charges à étaler liées aux changements actuariels des régimes de retraite de filiales étrangères qui figureraient en autres immobilisations incorporelles et qui étaient amorties linéairement sur la durée de vie moyenne résiduelle des participants, ont été reprises en totalité en contrepartie des capitaux propres au 1^{er} janvier 2004.

2.6. Frais de recherche et de développement

Les dépenses de géologie de l'année sont immobilisées et entièrement amorties sur le même exercice (note 5). Les autres frais de recherche sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont constatés (note 5).

2.7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan, à leur coût d'acquisition (note 6). Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire sur les durées de vie ou d'utilité estimées suivantes :

Constructions	entre 20 et 30 ans
Installations techniques (industrielles et minières)	entre 10 et 15 ans
Installations, agencements et aménagements	entre 5 et 10 ans
Matériel de transport	entre 4 et 8 ans
Matériel et outillage	entre 3 et 10 ans
Matériel de bureau et informatique	entre 3 et 8 ans

Les immobilisations corporelles font éventuellement l'objet d'une dépréciation si des circonstances particulières le justifient, sur la base de tests d'évaluation effectués régulièrement en appliquant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés.

Les immobilisations financées par des contrats de crédit-bail ou de location-financement figurent à l'actif et sont amorties en accord avec les principes du groupe concernant l'évaluation des immobilisations corporelles. Les engagements financiers en résultant, figurent dans les dettes financières (note 17).

2.8. Titres de participation non consolidés

Les participations dans les sociétés non consolidées sont évaluées à leur coût d'acquisition, sous déduction éventuelle de provisions pour dépréciation. Ces dernières tiennent compte de la valeur d'actif net et des perspectives de rentabilité. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence (note 8).

2.9. Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au prix de revient incorporant les seuls coûts de production sans toutefois excéder la valeur de réalisation. Les coûts de sous-activité sont éliminés de la valorisation des stocks de fin d'exercice.

Les prix de revient correspondent principalement aux coûts moyens pondérés ou à une valorisation selon la méthode PEPS (premier-entré premier-sorti). Ces méthodes, compte tenu de la rotation des stocks, conduisent à des valeurs proches des derniers prix de revient à la date de clôture (note 10).

Les stocks de produits nickelifères sont valorisés au plus bas du prix de revient et de la valeur de réalisation. Compte tenu de la forte volatilité des cours du nickel, le groupe met en œuvre, sur la base de l'année 1988, une méthode particulière de valorisation de ces stocks, qui minimise les effets de prix dans le compte de résultat et qui correspond à l'application d'une méthode DEPS (dernier-entré premier-sorti).

2.10. Créances et dettes

Les créances en euros sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont revalorisées au cours du dernier jour de l'exercice, ou au cours de couverture à terme, le cas échéant. Les écarts de change dégagés sont comptabilisés en résultat dans le compte différences de change.

2.11. Valeurs mobilières de placement

Les titres de placement sont évalués au plus bas du prix de revient ou de la valeur de marché. Les moins-values potentielles font l'objet d'une provision pour dépréciation, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Elles sont inscrites à l'actif du bilan avec les disponibilités sous la rubrique "trésorerie" (note 12).

2.12. Subventions d'investissement

Elles sont inscrites au passif du bilan, et reprises en résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

2.13. Engagements liés au personnel

Engagements de retraite et assimilés

Le groupe comptabilise le montant de ses engagements en matière de retraite, indemnités de départs, médailles du travail, couverture médicale, prévoyance et autres engagements assi-

milés ; tant pour le personnel actif que pour le personnel à la retraite (note 15). La partie non couverte par les compagnies d'assurances est provisionnée selon des estimations à partir des données d'ancienneté, de rémunération à la date de clôture et en tenant compte de la probabilité, pour les salariés, d'être présents à l'âge du départ à la retraite.

En raison de la première application de la recommandation du CNC 2003-R01 et du communiqué CNC du 22 juillet 2004 sur les engagements de retraite et avantages similaires, les engagements relatifs aux médailles du travail non provisionnés auparavant ont été constatés en contrepartie des capitaux propres à compter du 1^{er} janvier 2004.

De même les changements actuariels (gains ou pertes) relatifs aux régimes de retraite de filiales étrangères, qui étaient inscrits en immobilisations incorporelles et étalés sur la durée de vie résiduelle moyenne des participants ont été imputés sur les capitaux propres d'ouverture (note 5).

Restructurations et plans sociaux

Les coûts des restructurations et des plans sociaux sont intégralement provisionnés, lorsque le principe de ces mesures a été décidé et annoncé avant la clôture des comptes.

2.14. Impôts différés nets

Le montant des impôts effectivement dus à la clôture de l'exercice est corrigé des impôts différés, calculés selon la méthode du report variable sur les différences temporaires existant entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales, ainsi que sur les retraitements pratiqués en consolidation. Les impôts différés actifs, y compris ceux se rapportant aux déficits reportables, déterminés par entité fiscale, sont constatés dès lors que la probabilité de leur réalisation est établie.

Les impôts de distribution non récupérables, sur les dividendes prévus au titre du dernier exercice, sont provisionnés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés et leur solde est compris dans les provisions (note 15).

2.15. Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées pour faire face à l'ensemble des risques et charges connus à la date de clôture de l'exercice.

Des provisions dérogatoires à caractère sectoriel constituées par le passé, pour faire face à des risques particuliers d'activité avaient été retraitées dans les capitaux propres au 1^{er} janvier 2002, en application du règlement n°2000-06 du CRC (note 15). L'application du règlement n°2000-06 du CRC avait conduit à la reprise des provisions techniques de réassurance par les capitaux propres au 1^{er} janvier 2002 (note 15).

2.16. Comptabilisation des instruments financiers

Les résultats dégagés sur les instruments de couverture sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats dégagés sur les éléments couverts. Dans le cas où les positions commerciales et les couvertures ne sont pas exactement symétriques, les pertes de change latentes sur les opérations de couverture sont inscrites en résultat. Toutes les transactions en cours à la date de clôture sont enregistrées en engagements hors bilan, sans compensation entre engagements reçus et engagements donnés.

2.17. Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels correspondent aux éléments hors gestion courante de la société. Ils se caractérisent essentiellement par leur nature inhabituelle et leur caractère ponctuel.

2.18. Résultat par action

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Ce nombre moyen d'actions en circulation est calculé hors actions d'autodétention.

Le résultat dilué par action est obtenu en corrigeant le résultat net part du groupe et le nombre d'actions des effets de dilution potentiels

2.19. Risques

Risques liés à l'environnement

Lorsqu'une disposition légale ou contractuelle rend obligatoire le réaménagement des domaines miniers, une provision pour remise en état est constituée, évaluée par site à partir d'estimations des coûts de ces travaux et étalée sur la durée d'exploitation du domaine minier.

Tout autre risque environnemental existant est provisionné en fonction des coûts futurs estimés sans toutefois tenir compte des indemnités d'assurance à percevoir.

Risques de marchés

Pour gérer ses risques de taux d'intérêt et de change, le groupe utilise différents instruments financiers. La politique du groupe est de réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et de change et non de spéculer. Les positions sont négociées soit sur des marchés organisés, soit sur des marchés de gré à gré avec des contreparties bancaires de premier rang.

Les résultats dégagés sur les instruments de couverture sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats dégagés sur les éléments couverts. Toutefois, les pertes latentes résultant de couvertures économiques mais ne répondant pas aux stricts critères réglementaires sont inscrites en résultat.

Toutes les transactions en cours à la date de clôture sont enregistrées en engagements hors bilan sans aucune compensation (note 24).

Risques de change

Lorsque l'exposition née des financements contractés par les sociétés du groupe dans des devises autres que leurs devises de compte n'est pas compensée par des recettes dans ces devises, le groupe peut être amené à contracter des instruments de couverture.

Risques de taux

En fonction des conditions de marché, ainsi que des prévisions d'évolution de l'endettement financier net, la trésorerie du groupe, en relation avec la Direction Financière, contrôle la répartition entre taux fixe et taux variable de la dette ainsi que des placements de trésorerie. Les instruments financiers utilisés sont des swaps de taux d'intérêt, caps ou floors.

Note 3. Périmètre de consolidation

3.1. Évolution du périmètre

L'évolution du périmètre de consolidation en 2004 est la suivante :

Entrée 2004

La société Metal Securities a été créée au cours du mois de décembre 2004 et assurera la gestion des actifs et passifs de trésorerie du groupe.

Fusion ou absorption de sociétés consolidées

Branche Alliages : les sociétés Aubert & Duval Holding, Aubert & Duval Alliages, Aubert & Duval Fortech et Aubert & Duval Tecphy ont fusionné au 1^{er} janvier 2004 pour créer la société Aubert & Duval.

Branche Manganèse : la société Eramet Manganèse Alliages a été fusionnée fin décembre 2004 dans la société Eramet Holding Manganèse. La société MMM Immo SA a été absorbée au 1^{er} janvier 2004 par Erachem Comilog SA.

Sorties de sociétés consolidées en 2004

Branche Alliages : la société Erasteel Far East Ltd détenue à 100 % par Erasteel SA est déconsolidée à compter du 1^{er} janvier 2004, en raison de son faible impact sur les comptes du groupe.

Branche Manganèse : la société chinoise Shaoxing Comilog Ferro Alloys Ltd a été liquidée au cours du 3^e trimestre 2004. La société Eramet Canada est déconsolidée au 1^{er} janvier 2004 après sa cession à Eramet International, elle-même non consolidée.

Évolution du pourcentage de détention

Branche Alliages : Erasteel SA a acquis le solde de 22 % des titres de la société Peter Stubs Ltd au début de l'année 2004.

Branche Manganèse : Eramet Holding Manganèse a acquis au début de l'exercice 2004, 80 % des titres de Comilog Asia Ltd auprès de Comilog SA, qui n'en détient dorénavant plus que 20 %. Eramet a acquis début juillet 2004 auprès de Cogema 30,5 % d'Eramet Manganèse Alliages et 6,78 % de Comilog SA, portant leur détention à respectivement 100 % et 67,25 %.

3.2. Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2004

Au 31 décembre 2004, le périmètre de consolidation inclut 58 sociétés (au 31 décembre 2003 : 65), 54 sociétés sont intégrées globalement et 4 sociétés sont mises en équivalence (au 31 décembre 2003 : 61 et 4).

Société	Pays	Méthode de consolidation	Pourcentages (%)	
			de contrôle	d'intérêts
Eramet	France	Consolidante	–	–
Nickel				
Société Le Nickel-SLN	Nouvelle-Calédonie	IG	60,00	60,00
Cominc	Nouvelle-Calédonie	IG	60,00	60,00
Eramet Holding Nickel (EHN)	France	IG	100,00	100,00
Eurotungstène Poudres (ETP)	France	IG	100,00	100,00
Manganèse				
Eramet Holding Manganèse (EHM)	France	IG	100,00	100,00
Eramet Comilog Manganèse (ECM)	France	IG	100,00	83,63
Eramet Marietta Inc.	États-Unis	IG	100,00	100,00
Eramet Norway AS	Norvège	IG	100,00	100,00
Comilog SA	Gabon	IG	67,25	67,25
Comilog Holding	France	IG	100,00	67,25
Comilog International	France	IG	100,00	67,25
Comilog Lausanne	Suisse	IG	100,00	67,25
Port Minéralier d'Owendo SA (PMO)	Gabon	ME	36,35	24,45
Unimin AG	Suisse	IG	100,00	67,25
Sodepal	Gabon	IG	100,00	67,25
Erachem Comilog SA	Belgique	IG	100,00	67,25
Comilog US	États-Unis	IG	100,00	67,25
Gulf Comilog & Metallurgical Corp. (GCMC)	États-Unis	IG	100,00	67,25
Bear Metallurgical Corp.	États-Unis	ME	49,50	33,29
Erachem Comilog Inc.	États-Unis	IG	100,00	67,25
Eramet Comilog North America Inc. (ECNA)	États-Unis	IG	100,00	67,25
Comilog France	France	IG	100,00	67,25
Comilog Dunkerque	France	IG	100,00	67,25
Comilog Italia	Italie	IG	100,00	67,25
Miner Holding BV	Pays-Bas	IG	100,00	67,25
Erachem Mexico SA de CV	Mexique	IG	100,00	67,25
Comilog Asia Ltd.	Hong Kong	IG	100,00	93,45
Comilog Asia Ferro Alloys Ltd.	Hong Kong	IG	100,00	93,45
Guangxi Comilog Ferro Alloys Ltd.	Chine	IG	70,00	65,42
Guilin Comilog Ferro Alloys Ltd.	Chine	IG	100,00	93,45
Comilog Far East Development Ltd. (CFED)	Hong Kong	IG	100,00	93,45
Alliages				
Eramet Alliages	France	IG	100,00	100,00
Erasteel	France	IG	100,00	100,00
Erasteel Commentry	France	IG	100,00	100,00
Erasteel Champagne	France	IG	100,00	100,00
Erasteel Kloster AB	Suède	IG	100,00	100,00
Peter Stubs Ltd.	Royaume-Uni	IG	100,00	100,00
Erasteel Ltd.	Royaume-Uni	IG	100,00	100,00
Erasteel Inc.	États-Unis	IG	100,00	100,00
Erasteel GmbH	Allemagne	IG	100,00	100,00
Erasteel Italiana Srl	Italie	IG	100,00	100,00
Erasteel Japan KK	Japon	IG	100,00	100,00
Erasteel Korea Ltd.	Corée	IG	100,00	100,00
Erasteel Latin America	Brésil	IG	100,00	100,00
Société Industrielle de Métallurgie Appliquée (SIMA)	France	IG	100,00	100,00

Société	Pays	Méthode de consolidation	Pourcentages (%) de contrôle	Pourcentages (%) d'intérêts
Stahlschmidt GmbH	Allemagne	ME	50,00	50,00
Forges M. Dembiermont	France	ME	33,20	33,20
Interforge	France	IG	94,00	94,00
Traitement Compression Service (TCS)	France	IG	51,00	51,00
Bronzavia Industries (ex-Ms-P2)	France	IG	100,00	100,00
Aubert & Duval	France	IG	100,00	100,00
Airforge	France	IG	100,00	100,00
Financière Brown Europe (SFBE)	France	IG	100,00	100,00
Brown Europe	France	IG	100,00	100,00
Holding et divers				
Eras SA	Luxembourg	IG	100,00	100,00
Port Minéralier d'Owendo SA (PMO)	Suisse	IG	100,00	100,00
Metal Securities	France	IG	100,00	100,00

IG = Intégration globale.

ME = Mise en équivalence.

Note 4. Écarts d'acquisition

4.1. Par nature

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes 31.12.2004	Valeurs nettes 31.12.2003	Valeurs nettes 31.12.2002
Eramet Norway AS	19	(5)	14	15	18
Peter Stubs Ltd.	16	(9)	7	7	13
Eramet Marietta Inc.					
Aubert & Duval Fortech (Adf)	19	(10)	9	11	11
Eurotungstène Poudres (ETP)	6		6	6	
Autres sociétés (moins de 1 million d'euros)	12	(9)	3	1	4
TOTAL	72	(33)	39	40	46

4.2. Par durée d'amortissement

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
5 ans	(2)	(3)	(5)
10 ans	7	8	17
20 ans	34	35	34
TOTAL	39	40	46

4.3. Variation de l'exercice

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
À l'ouverture	40	46	49
Évolution du périmètre			7
Investissements de la période		7	5
Amortissements et provisions de la période	(2)	(9)	(15)
Écarts de conversion et autres mouvements	1	(4)	
À la clôture	39	40	46

Les écarts d'acquisition négatifs ont été reclassés des provisions pour risques et charges sur la ligne écarts d'acquisition à l'actif pour 5 millions d'euros au 31 décembre 2002.

L'augmentation sur l'exercice 2003 correspond principalement à l'acquisition de 48,85 % des titres de la société Eurotungstène Poudres (branche Nickel) pour 7 millions d'euros (amorti sur 20 ans).

Les écarts d'acquisition des sociétés Peter Stubs Ltd et Bronzavia Industries (branche Alliages) ont été dépréciés respectivement de 4 et 2 millions d'euros en 2003 après la réalisation d'un test de juste valeur.

L'écart d'acquisition d'Eramet Marietta Inc. précédemment amorti sur une durée de 20 ans avait fait l'objet fin 2002 d'un test de juste valeur, et une dépréciation exceptionnelle de 13 millions d'euros, correspondant à sa valeur résiduelle, avait été constatée.

Note 5. Immobilisations incorporelles

5.1. Par nature

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes 31.12.2004	Valeurs nettes 31.12.2003	Valeurs nettes 31.12.2002
	Domaine minier	105	(48)	57	60
Logiciels informatiques	26	(22)	4	2	2
Frais de recherche et de développement	29	(29)			
Autres immobilisations incorporelles	29	(26)	3	19	23
En-cours, avances et acomptes	3		3		
TOTAL	192	(125)	67	81	87

5.2. Variation de l'exercice

(en millions d'euros)	Exercices au 31 décembre		
	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
À l'ouverture	81	87	69
Évolution du périmètre			
Investissements de la période	14	10	8
Amortissements et provisions de la période	(13)	(15)	(14)
Écarts de conversion et autres mouvements	(15)	(1)	24
À la clôture	67	81	87

5.3. Frais de recherche et de développement – dépenses de l'exercice

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Dépenses de géologie immobilisées	7	7	6
Autres dépenses de recherche et de développement immobilisées			
Autres dépenses de recherche et de développement non immobilisées	28	27	22
TOTAL	33	34	28
Pourcentage du chiffre d'affaires	1,3 %	1,7 %	1,3 %

Le groupe procède à l'affectation de l'écart de première consolidation aux éléments incorporels identifiables. En particulier, des écarts de première consolidation ont été affectés, pour ses branches Nickel et Manganèse, aux domaines miniers.

Le domaine minier concerne le Gabon (branche Manganèse) et la Nouvelle-Calédonie (branche Nickel) pour respectivement 46 et 11 millions d'euros (48 et 12 millions d'euros au 31 décembre 2003).

Jusqu'à fin 2003, les autres immobilisations incorporelles incluaient une partie des retraites étrangères à étaler sur 10 ans pour 18 millions d'euros. Au 1^{er} janvier 2004, suite à l'application du règlement du CNC 2003-R01 et du communiqué CNC du 22 juillet 2004 sur les engagements de retraite et avantages similaires, les écarts actuariels, ont été imputés sur les capitaux propres d'ouverture. La part née dans l'exercice 2004 représentant 3 millions d'euros est maintenue en autres immobilisations incorporelles et étalée sur une durée de 10 ans.

Les dépenses de géologie classées en frais de recherche et de développement (branche Nickel) sont entièrement amorties sur l'exercice au cours duquel elles sont immobilisées.

Note 6. Immobilisations corporelles

6.1. Par nature

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes 31.12.2004	Valeurs nettes 31.12.2003	Valeurs nettes 31.12.2002
	Terrains et constructions	516	(304)	212	220
Installations industrielles et minières	1 753	(1 231)	522	467	611
Autres immobilisations corporelles	266	(211)	55	55	51
En-cours, avances et acomptes	187		187	134	64
TOTAL	2 722	(1 746)	976	876	977

6.2. Variation de l'exercice

(en millions d'euros)	Exercices au 31 décembre		
	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
À l'ouverture	876	977	1 014
Évolution du périmètre		(20)	10
Investissements de la période	226	188	120
Cessions de la période	(3)	(11)	(6)
Amortissements et provisions de la période	(123)	(215)	(132)
Écarts de conversion et autres mouvements		(43)	(29)
À la clôture	976	876	977

6.3. Détail des principaux investissements stratégiques

(en millions d'euros)	Exercices au 31 décembre		
	2004	2003	2002
Extension production nickel (projet 75 000 tonnes) – Société Le Nickel-SLN	94	61	14
Presse 40 000 tonnes – Aubert & Duval	33	30	6
TOTAL	127	91	20

Les principaux investissements stratégiques sont financés par endettement financier.

La valeur nette des immobilisations financées par crédit-bail et inscrites au bilan ressort à 77 millions d'euros (19 millions d'euros au 31 décembre 2003), dont 62 millions d'euros d'investissements stratégiques de la période (four n° 10 – projet 75 000 tonnes : 41 millions d'euros et presse 40 000 tonnes : 21 millions d'euros).

Des immobilisations dans la branche Manganèse, après l'exercice d'un test de juste valeur, ont été dépréciées à hauteur de 5 millions d'euros fin 2004 et 34 millions d'euros fin 2003. En 2003, les mouvements de périmètre sont relatifs à la cession début 2003 de la société Sadaci (branche Manganèse) et les cessions incluent l'activité "Noir de Carbone" d'Erachem Comilog SA cédée fin août 2003 et la fermeture fin 2003 de Shaoxing Comilog Ferro Alloys Ltd.

En 2003, un amortissement exceptionnel de 49 millions d'euros correspondant à la valeur résiduelle de ses immobilisations a été constaté par la société Comilog France en raison de la fermeture de son site de Boulogne-sur-Mer.

Note 7. Titres mis en équivalence

7.1. Par nature (valeur nette comptable)

Sociétés (en millions d'euros)	Pays	% détenu	Quote-part de résultat	Quote-part des capitaux propres		
				31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Forges M. Dembiermont	France	33,20		8	7	8
Port Minéralier d'Owendo SA	Gabon	36,35		4	8	7
Bear Metallurgurcal Corp.	États-Unis	49,50	1	3	3	3
Stahlschmidt GmbH	Allemagne	50,00		1	1	1
TOTAL			1	16	19	19

7.2. Variation de l'exercice

(en millions d'euros)	Exercices au 31 décembre		
	2004	2003	2002
À l'ouverture	19	19	12
Évolution du périmètre		-	7
Investissements de la période		-	-
Cessions de la période		-	-
Quote-part de résultat de la période	1	2	2
Dividendes distribués	(4)	(1)	(1)
Écarts de conversion et autres mouvements		(1)	(1)
À la clôture	16	19	19

Les états financiers simplifiés (données sociales) des sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2004, à savoir les sociétés Forges M. Dembiermont (branche Alliages) et Port Minéralier d'Owendo SA (branche Manganèse) sont présentés ci-après :

(en millions d'euros)	Forges M. Dembiermont	Port Minéralier d'Owendo SA	Bear Metallurgurcal	Stahlschmidt GmbH
Chiffre d'affaires	24	7	11	21
Résultat d'exploitation	(1)	5	2	-
Résultat net	-	6	6	-
Actif immobilisé	30	7	2	2
Besoin en fonds de roulement	5	11	1	-
Situation nette	(25)	(18)	(6)	(2)
Provisions pour risques et charges	(2)	-	-	(1)
Endettement financier net	(8)	-	3	1

Note 8. Titres de participation non consolidés

8.1. Par nature (valeur nette comptable)

(en millions d'euros)	Pays	% détention	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Aubert & Duval États-Unis Inc. (ex-HTM Inc.)	États-Unis	100,00	3	3	3
La Petite-Faye	Nouvelle-Calédonie	100,00	2	2	2
Eramet North America Inc.(ex-LNI Inc.)	États-Unis	100,00	1	1	2
SAS Extract Ion	France	50,00	1	1	1
Centre de Recherche de Trappes (CRT)	France	100,00	1	1	1
Sogaferro	Gabon	69,99	1	1	1
Microsteel	France	100,00	1	1	1
Autres sociétés (moins de 1 million d'euros)	-	-	14	13	12
TOTAL			24	23	23

8.2. Variation de l'exercice

(en millions d'euros)	Exercices au 31 décembre		
	2004	2003	2002
À l'ouverture	23	23	32
Évolution du périmètre		-	(10)
Investissements de la période	7	2	3
Cessions de la période	(12)	(1)	(2)
Dépréciations de la période	(5)		
Écarts de conversion et autres mouvements	11	(1)	-
À la clôture	24	23	23

Les états financiers simplifiés (données sociales) des principales sociétés contrôlées mais non consolidées au 31 décembre 2004 sont présentés ci-après :

(en millions d'euros) (base : comptes au 31 décembre 2004)	Microsteel	Eramet North America Inc.	Centre de Recherche de Trappes (CRT)	TEC Ingénierie
Chiffre d'affaires	7	2	7	9
Résultat d'exploitation	-	-	-	-
Résultat net	-	-	-	-
Actif immobilisé	1	-	2	-
Besoin en fonds de roulement	2	-	-	-
Situation nette	(1)	(1)	(2)	(1)
Provisions pour risques et charges	-	-	(1)	-
Endettement financier net	(2)	-	1	1

Ces sociétés sont principalement des entités commerciales et de recherche et de développement dont les prestations sont entièrement rattachées au groupe.

Note 9. Autres immobilisations financières

9.1. Par nature

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes 31.12.2004	Valeurs nettes 31.12.2003	Valeurs nettes 31.12.2002
Dépôts et cautionnements	16	(3)	13	8	7
Prêts financiers au personnel	2		2	2	1
Comptes courants – Eramet International				1	2
Placements financiers/ Retraites américaines	2		2	3	3
Avances financières – Chine Bayi	2		2	2	2
Créances Sonadig (Gabon)	2		2	2	2
Prêts financiers – Sadaci				3	
Comptes courants – CIMD & Microsteel	2		2	2	2
Autres prêts et comptes courants financiers	6	(3)	3	4	5
TOTAL	32	(6)	26	27	24

9.2. Variation de l'exercice

(en millions d'euros)	Exercices au 31 décembre		
	2004	2003	2002
À l'ouverture	27	24	22
Évolution du périmètre	-	3	-
Mouvements de trésorerie	(1)	(3)	(4)
Dépréciations de la période	1	2	6
Écarts de conversion et autres mouvements	(1)	1	-
À la clôture	26	27	24

9.3. Par devises

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Euro	15	11	12
Dollar américain	5	5	5
Franc CFA	4	8	5
Franc Pacifique	2	3	2
TOTAL	26	27	24

9.4. Par taux d'intérêts

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Sans intérêts	18	14	18
Taux d'intérêt fixes	4	4	4
Taux d'intérêt variables	4	9	2
TOTAL	26	27	24

Note 10. Stocks et en-cours

10.1. Par nature

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes 31.12.2004	Valeurs nettes 31.12.2003	Valeurs nettes 31.12.2002
Matières premières et consommables	224	(31)	193	174	210
Marchandises, produits finis et intermédiaires	446	(32)	414	422	462
TOTAL	670	(63)	607	596	672

10.2. Variation de l'exercice

(en millions d'euros)	Exercices au 31 décembre		
	2004	2003	2002
À l'ouverture	596	672	797
Évolution du périmètre	-	(6)	-
Mouvements de fonds de roulement	22	(42)	(105)
Dépréciations de la période	(4)	(3)	(6)
Écarts de conversion et autres mouvements	(7)	(25)	(14)
À la clôture	607	596	672

10.3. Par méthode de valorisation

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Premier-entré premier-sorti (PEPS ou FIFO)	555	495	574
Dernier-entré premier-sorti (DEPS ou LIFO)	41	61	57
Valeur de marché ou de réalisation	11	40	41
TOTAL	607	596	672

La hausse des stocks et en-cours en 2004 concerne la branche Alliages, alors que la baisse en 2003 concernait les branches Alliages et Manganèse.

Les provisions pour dépréciation constatées au titre de la provision dérogatoire sectorielle pour fluctuation des cours destinée à se prémunir contre une éventuelle chute du prix du nickel, a été retraitée au 31 décembre 2002 en application du règlement CRC 2000-06. La partie maintenue, soit 12 millions d'euros (identique au 31 décembre 2003), correspond désormais au passage de la valorisation des stocks concernés en méthode DEPS (dernier-entré premier-sorti).

À l'exception des stocks de produits nickelifères détaillés ci-dessus, les stocks et en-cours sont valorisés essentiellement selon la méthode du coût moyen pondéré ou PEPS (premier-entré premier-sorti).

Les mouvements de périmètre en 2003 correspondent à la société Sadaci (branche Manganèse) cédée au début de l'exercice.

Note 11. Créances clients et autres créances

11.1. Par nature

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes 31.12.2004	Valeurs nettes 31.12.2003	Valeurs nettes 31.12.2002
Créances clients	437	(13)	424	303	354
Créances fiscales et sociales	27		27	31	26
Créances d'impôts sur les bénéfices	73		73	21	28
Autres créances d'exploitation	46	(18)	28	42	54
Créances d'associés - Dividendes			-	-	1
Charges constatées d'avance	5		5	7	5
Charges à répartir sur plusieurs exercices	12	(9)	5	7	17
TOTAL	600	(40)	560	411	485

11.2. Variation de l'exercice

(en millions d'euros)	Exercices au 31 décembre		
	2004	2003	2002
À l'ouverture	411	485	560
Évolution du périmètre		(3)	(2)
Mouvements de fonds de roulement	167	(29)	(59)
Dépréciations de la période	(7)	(10)	2
Écarts de conversion et autres mouvements	(11)	(32)	(16)
À la clôture	560	411	485

Les charges à répartir correspondent aux frais d'ouverture des mines de la branche Nickel qui sont amortis selon le même rythme que les exploitations minières et à des frais de démarrage d'installations industrielles dans les branches Manganèse et Alliages.

Les créances clients et les autres créances sont toutes à moins d'un an d'échéance. L'évolution du poste client est essentiellement liée à l'augmentation du chiffre d'affaires. L'augmentation des créances d'impôts sur les bénéfices s'explique par les acomptes d'impôts société au niveau de la société Le Nickel- SLN.

Note 12. Trésorerie

12.1. Par nature

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes 31.12.2004	Valeurs nettes 31.12.2003	Valeurs nettes 31.12.2002
Valeurs mobilières de placement	334	-	334	394	308
Disponibilités	93	-	93	68	56
Actifs financiers divers	-	-	-	1	-
TOTAL	427	-	427	463	364
Gains latents non inclus dans la valorisation des valeurs mobilières de placement			10	10	7

12.2. Par devises

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Euro	351	417	327
Dollar américain	36	26	23
Yuan Ren Min Bi (Chine)	4	4	4
Autres devises	36	16	10
TOTAL	427	463	364

12.3. Par taux d'intérêts

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Sans intérêts	62	53	59
Taux d'intérêt fixes	59	11	11
Taux d'intérêt variables	306	399	294
TOTAL	427	463	364

Le poste trésorerie comprend les rubriques disponibilités et valeurs mobilières de placement. Les valeurs mobilières de placement sont constituées principalement de fonds monétaires en euros rémunérés avec des taux variables inférieurs à 5 %.

Note 13. Capitaux propres

13.1. Évolution du capital social

Le capital social est composé de 25 744 944 actions dont la valeur nominale est de 3.05 euros et réparti de la manière suivante :

Répartition	2004				2003				2002			
	Capital		Droits de vote		Capital		Droits de vote		Capital		Droits de vote	
	%	Nbre titres	%	Nbre titres	%	Nbre titres	%	Nbre titres	%	Nbre titres	%	Nbre titres
Actions nominatives												
Sorame, Compagnie d'Études Industrielles du Rouvray (CEIR) et famille Duval	39,19	10 090 368	45,98	19 854 349	40,53	10 365 822	47,55	20 405 111	40,68	10 188 549	41,48	11 112 412
AREVA	26,25	6 757 277	30,89	13 339 767	26,42	6 757 277	30,84	13 231 726	26,28	6 582 590	24,57	6 582 590
STCPI	5,14	1 323 471	6,05	2 614 378	5,17	1 323 471	6,04	2 594 214	5,15	1 290 907	9,56	2 561 650
Société Minière G. Montagnat	0,25	65 545	0,30	129 478	0,26	65 545	0,30	128 480	0,25	63 933	0,47	126 868
Eramet SA	1,25	321 710	-	-	2,18	556 825	-	-	2,19	549 932		
Fonds Actions Eramet SA	0,21	53 220	0,24	102 510	0,19	49 290	0,20	83 901	0,20	49 290	0,29	77 855
Autres	0,03	6 711	0,03	11 902	0,03	7 379	0,03	12 791	0,03	6 677	0,04	10 831
Total actions nominatives	72,32	18 618 302	83,50	36 052 384	74,78	19 125 609	84,96	36 456 223	74,78	18 731 878	76,41	20 472 206
Autres actions au porteur	27,68	7 126 642	16,50	7 126 642	25,22	6 451 965	15,04	6 451 965	25,22	6 316 165	23,59	6 316 165
NOMBRE												
TOTAL D'ACTIONNAIRES	100,00	25 744 944	100,00	43 179 026	100,00	25 577 574	100,00	42 908 188	100,00	25 048 043	100,00	26 788 371

Les sociétés Sorame, Compagnie d'Études Industrielles du Rouvray (C.E.I.R.) et Areva sont signataires d'un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert, et ayant fait l'objet d'un avis du Conseil des Marchés Financiers (CMF) le 18 mai 1999 sous le n° 199C0577. Les actions à droit de vote double ont été émises au cours de l'exercice 2002.

Au 31 décembre 2004, les dividendes distribués au titre de 2003 ont été de 25 millions d'euros entièrement réglés en contrepartie de la trésorerie.

En 2003, les dividendes distribués au titre de 2002 ont été de 25 millions d'euros, dont 10 millions d'euros par la conversion de 526 231 actions. Cette conversion a généré une augmentation de capital d'un même montant et modifié par conséquence les pourcentages de détention.

Au 31 décembre 2004, Eramet SA détenait 334 483 actions propres (556 826 actions au 31 décembre 2003), achetées pour l'essentiel au cours des années 2000 et 2001 en vertu du programme de rachat dont la note d'information a été publiée le 2 juillet 1999 et approuvée par l'assemblée générale mixte du 21 juillet 1999. Eu égard aux objectifs formulés dans la note d'information, le montant total des rachats a été imputé sur les capitaux propres.

La diminution du nombre d'actions autodétenues provient essentiellement des levées d'options d'achat d'actions effectuées par les salariés au cours du dernier trimestre 2004, portant sur 228 112 actions.

13.2. Options de souscription et achat d'actions

Date de l'assemblée	Date du conseil	Prix de souscription	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre de bénéficiaires au 01.01.2004	Nature ⁽¹⁾	Nombre d'actions attribuées	Exercées ou prescrites avant le 01.01.2004	Exercées en 2004	Prescrites en 2004	Restant à exercer à compter du 01.01.2005	Nombre de bénéficiaires au 01.01.2005	Échéance des plans
15.06.1994	15.09.1996	35,83 €	3 791	-	S	770 253	(770 253)	-	-	-	-	14.09.2001
	08.06.1995	45,73 €	31	-	S	70 000	(70 000)	-	-	-	-	07.06.2003
08.06.1995	17.12.1996	37,50 €	38	30	S	114 400	(23 880)	(90 520)	-	-	-	16.12.2004
	16.12.1997	33,08 €	39	33	S	104 500	(12 450)	(64 850)	-	27 200	13	15.12.2005
21.07.1999	15.09.1999	47,14 €	5 646	5 257	A	423 450	(29 175)	(209 510)	(3 135)	181 630	2 452	14.09.2007
	14.12.1999	54,00 €	80	71	A	166 500	(16 500)	(18 602)	-	131 398	65	13.12.2007 ⁽²⁾
27.05.1998	12.12.2001	32,60 €	61	60	S	153 000	(3 000)	(12 000)	-	138 000	58	11.12.2009 ⁽³⁾
23.05.2002	15.12.2004	64,63 €	81	-	S	130 000	-	-	-	130 000	81	15.12.2012 ⁽⁴⁾
TOTAL						1 932 103	(925 258)	(395 482)	(3 135)	608 228	2 669	

(1) S = options de souscription, A = options d'achat. (2) Les actions ne peuvent être vendues avant le 14 décembre 2004. (3) Ne peuvent être exercées qu'à compter du 12 décembre 2003. Les actions ne peuvent pas être vendues avant le 14 décembre 2005. (4) Ne peuvent être exercées qu'à compter du 15 décembre 2006. Les actions ne peuvent pas être vendues avant le 14 décembre 2006.

La levée de 167 370 options de souscription au cours de l'exercice a contribué également à l'augmentation des capitaux propres.

Note 14. Intérêts minoritaires

14.1. Par nature

(en millions d'euros)	% des minoritaires	31.12.2004		31.12.2003	31.12.2002
		Résultat	Total	Total	Total
Société Le Nickel-SLN	40,00	89	285	206	170
Comilog SA	32,75	28	76	66	130
Eramet Manganèse Alliages (EMA)	30,50	13	-	45	53
Shaoxing Comilog Ferro Alloys Ltd.	30,00	1	-	2	3
Guangxi Comilog Ferro Alloys Ltd.	30,00	2	4	2	1
Traitement Compression Service (TCS)	49,00	-	1	1	1
Financière Brown Europe	-	-	-	-	1
Eurotungstène Poudres (ETP)	-	-	-	-	12
Autres sociétés (moins de 1 million d'euros)	-	-	-	-	1
TOTAL		133	366	322	372

14.2. Variation de l'exercice

(en millions d'euros)	Exercices au 31 décembre		
	2004	2003	2002
À l'ouverture	322	372	392
Évolution du périmètre	(3)	(14)	(16)
Mouvements de trésorerie	(67)	-	-
Dividendes distribués	(10)	(6)	(8)
Résultat de la période	133	(20)	6
Écarts de conversion et autres mouvements	(9)	(10)	(2)
À la clôture	366	322	372
Les autres mouvements incluent			
Applications des nouvelles réglementations comptables	(6)	2	5
Changements de méthodes d'évaluation	-	-	-
Autres	-	-	-
TOTAL	(6)	2	5

Les acquisitions de l'exercice 2004 comprennent essentiellement l'achat début juillet 2004 pour 66 millions d'euros de 30,5 % d'Eramet Manganèse Alliages et de 6,78 % de Comilog SA. Les évolutions de périmètre concernent la fermeture de la société chinoise Shaoxing Comilog Ferro Alloys Ltd.

Les évolutions de périmètre de l'exercice 2003 correspondent aux acquisitions des sociétés Financière Brown Europe (15 % - branche Alliages) et Eurotungstène Poudres (48,85 % - branche Nickel) pour respectivement 1 et 13 millions d'euros.

Note 15. Provisions pour risques et charges

15.1. Par nature

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Personnel	151	179	122
Gros travaux d'entretien et de réfection	12	17	25
Risques sectoriels	4	11	9
Grands contentieux	13	13	12
Risques environnementaux et remise en état de sites	84	64	34
Autres risques et charges	40	41	37
Impôts différés nets	90	94	80
TOTAL	394	419	319

15.2. Variation de l'exercice

(en millions d'euros)	Exercices au 31 décembre		
	2004	2003	2002
À l'ouverture	419	319	307
Évolution du périmètre	1	(2)	4
Dotations (reprises) de la période	(30)	123	14
Écarts de conversion et autres mouvements	4	(21)	(6)
À la clôture	394	419	319

Les dotations (reprises) de la période se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Exercices au 31 décembre		
	2004	2003	2002
Dotations de la période	67	148	56
(Reprises) de la période – partie utilisée	(89)	(33)	(52)
(Reprises) de la période – partie non utilisée	(8)	(2)	(4)
Impôts différés résultats	-	10	14
TOTAL	(30)	123	14

15.3. Personnel

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Engagements de retraite et assimilés	112	99	99
Restructurations et plans sociaux	30	72	13
Autres risques et charges sociaux	9	8	10
TOTAL	151	179	122

Engagements de retraite et assimilés : toutes les sociétés du groupe ont fait l'objet d'une évaluation actuarielle des engagements selon les règles propres à chaque pays où elles se situent au 31 décembre 2004.

Depuis 2004, et suite à la première application de la recommandation du CNC 2003-R01 et du communiqué CNC du 22 juillet 2004, les médailles du travail et les autres avantages accordés au personnel non provisionnés, principalement dans les filiales françaises, (13,2 millions d'euros) ont été comptabilisés en contrepartie des capitaux propres.

Restructurations et plans sociaux : la diminution du montant des restructurations provisionnées au 31 décembre 2004 qui ressort à 30 millions d'euros (72 millions d'euros au 31 décembre 2003) s'explique par les plans sociaux réalisés en France, en Belgique et en Norvège dans les branches Alliages et Manganèse.

15.4. Gros travaux d'entretien et de réfection

Les provisions pour gros travaux d'entretien et de réfection prennent en compte les dépenses périodiques de maintenance, en particulier dans les branches Nickel pour 9 millions d'euros (10 millions d'euros au 31 décembre 2003) et Manganèse pour 3 millions d'euros (7 millions d'euros au 31 décembre 2003).

15.5. Risques sectoriels

En application du règlement CRC 2000-06, les provisions dérogatoires à caractère sectoriel dans la branche Nickel antérieurement comptabilisées et correspondant à une provision pour fluctuation des cours, une provision pour gros décapages miniers et une provision relative au maintien de l'effort de recherche minière, ont été retraitées dans les capitaux propres au 31 décembre 2002 pour un impact net d'impôts de 9 millions d'euros.

Les montants au 31 décembre 2003 qui concernaient notamment les risques liés aux incertitudes du transport de minerai au Gabon ont été reprises sur la période en vertu du protocole du 18 juin 2004 avec le gouvernement gabonais.

15.6. Grands contentieux

Les provisions pour grands contentieux liées à l'acquisition de Comilog SA en 1996/1997 sont demeurées inchangées (12 millions d'euros), le groupe estimant qu'elles devraient être suffisantes pour faire face à l'ensemble des contentieux concernés.

15.7. Risques environnementaux et remise en état des sites

Les risques environnementaux provisionnés au 31 décembre 2004 pour 81 millions d'euros (64 millions d'euros au 31 décembre 2003) se répartissent entre la branche Nickel (15 millions d'euros), la branche Manganèse (61 millions d'euros) et la branche Alliages (5 millions d'euros).

Ils concernent la société Le Nickel-SLN pour la branche Nickel, au travers de provisions pour réhabilitation des sites miniers pour un montant de 15 millions d'euros et la société Comilog SA pour un montant de 5 millions d'euros.

Au niveau de la branche Manganèse, des provisions ont été constituées afin de tenir les engagements en matière environnementale suivant les dispositions ou obligations réglementaires légales. À Marietta, aux États-Unis, les provisions couvrent les risques et litiges relatifs, notamment aux bassins de décantation, et à des dispositions environnementales (air/eau). À Boulogne-sur-Mer des provisions ont été constituées en 2003 afin de prendre en compte les obligations réglementaires et implicites de démolition et de remise en état du site. Ces provisions ont été évaluées sur la base d'un rapport d'expert et d'analyses techniques.

15.8. Autres risques et charges

Les autres provisions réparties dans l'ensemble des trois branches couvrent divers risques dont les coûts de fermeture de Boulogne-sur-Mer (8 millions d'euros contre 10 millions d'euros à fin 2003). Le contrôle fiscal de Comilog SA provisionné à hauteur de 10 millions d'euros à fin 2003 a fait l'objet d'une reprise dans la période après l'accord conclu avec l'État gabonais.

La provision technique de réassurance d'Eras SA (branche Holding et divers) figurant en autres provisions a également été retraitée conformément au règlement CRC 2000-06. Au 31 décembre 2002, son impact net d'impôts était de 14 millions d'euros.

15.9. Impôts différés nets

(en millions d'euros)

	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Retraitements des écritures de nature fiscale	25	89	100
Différence entre les valeurs fiscales et consolidées des immobilisations	107	28	28
Autres différences temporaires	59	42	51
Autres	1	1	1
Provisions pour impôts différés	192	160	180
Différences temporaires	15	40	72
Reports fiscaux déficitaires	65	4	18
Élimination des résultats sur cessions internes	20	20	10
Autres	2	2	-
Impôts différés actifs	102	66	100
TOTAL	90	94	80
Actifs d'impôts différés non comptabilisés	96	126	74
Actifs d'impôts différés non comptabilisés - Comilog France	57	71	32

Les variations des impôts différés nets s'analysent :

(en millions d'euros)

	Passif	Actif	Nets	Nets	Nets
			Exercice	Exercice	Exercice
			2004	2003	2002
Au 1^{er} janvier	160	66	94	80	53
Évolution du périmètre	-	-	-	-	14
Impôts différés résultats	21	21	-	10	14
Écarts de conversion et autres mouvements	11	15	(4)	4	(1)
À la clôture	192	102	90	94	80

Le périmètre d'intégration fiscale en France regroupe les sociétés suivantes :

Sociétés faisant partie de l'intégration fiscale	31.12.2004	31.12.2003
Sociétés consolidées		
Eramet SA	•	•
Erasteel SA	•	•
Erasteel Commentry	•	•
Erasteel Champagnole	•	•
Eramet Holding Nickel	•	•
Eramet Holding Manganèse	•	•
Société Industrielle de Métallurgie Avancée	•	•
Aubert et Duval	•	•
Aubert et Duval Alliages		•
Aubert et Duval Fortech		•
Aubert et Duval Tecphy		•
Eramet Alliages	•	
Financière Brown Europe	•	
Brown Europe	•	
Eurotungstène Poudres	•	
Sociétés non consolidées		
Selnic		•
Eramet International	•	•
Eramet Japan	•	•
Tec Ingénierie	•	•
Eramine	•	•
Forges de Montplaisir	•	•
Supra	•	•
Microsteel	•	•
Transmet	•	•

Au 31 décembre 2003, aucun impôt différé concernant les déficits fiscaux de l'intégration fiscale en France n'a été reconnu. Au 31 décembre 2004, les déficits fiscaux, qui représentent 81 millions d'euros, ont été activés à hauteur de 40 millions, soit un profit de 14 millions d'impôts en fonction des hypothèses de récupération estimées suivant le business plan des sociétés concernées.

15.10. Litiges en cours

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le résultat ou le patrimoine de la société ou du groupe.

Note 16. Subventions

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Projet 75 000 t – Branche Nickel	16		
Presse 40 000 t – Branche Alliages	4		
Autres	2	2	3
TOTAL	22	2	3

Les deux grands projets d'investissements dans les branches Nickel et Alliages ont bénéficié de subventions. Concernant le projet 75 000 tonnes en Nouvelle-Calédonie, la subvention accordée correspond à l'avantage obtenu dans le cadre de la loi Girardin.

Note 17. Emprunts et dettes financières

17.1. Par nature

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Emprunts auprès des établissements de crédit	79	298	260
Découverts bancaires et banques créditrices	64	76	140
Dettes financières de crédit-bail	24	7	8
Autres emprunts et dettes financières	12	14	27
TOTAL	149	395	435

17.2. Par devises

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Euro	104	294	318
Dollar américain	22	50	66
Franc CFA	9	24	27
Livre sterling	2	12	12
Autres devises	12	15	12
TOTAL	149	395	435

17.3. Par taux d'intérêts

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Sans intérêts	12	11	11
Taux d'intérêt fixes	43	32	42
Taux d'intérêt variables	94	352	382
TOTAL	149	395	435

17.4. Par échéances

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
À moins de 1 an	89	186	198
De 1 à 5 ans	41	194	212
À plus de 5 ans	19	15	25
TOTAL	149	395	435

Eramet SA bénéficie de lignes de crédit confirmées à moyen ou long terme. Le solde non utilisé de ces lignes de crédit à la date de clôture permettrait au groupe de refinancer à plus d'un an ses dettes à court terme.

	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Lignes de crédit non utilisées	451	299	120

17.5. Trésorerie ou endettement financier net

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Emprunts et dettes financières	(149)	(395)	(435)
Valeurs mobilières de placement	334	394	308
Disponibilités	93	68	56
Actifs financiers divers	-	1	
TOTAL	278	68	(71)

Note 18. Dettes fournisseurs et autres dettes

18.1. Par nature

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Dettes fournisseurs	212	167	209
Dettes fiscales et sociales	148	137	127
Dettes d'impôts sur les bénéfices	124	53	20
Autres dettes d'exploitation	46	66	114
Dettes d'immobilisations	67	64	32
Dettes d'associés - dividendes	3	3	3
Produits constatés d'avance	1	2	1
Subventions d'investissement	22	2	2
Indemnité minière Poum/Koniambo	99	109	120
TOTAL	722	603	628

18.2. Variation de l'exercice

(en millions d'euros)	Exercices au 31 décembre		
	2004	2003	2002
À l'ouverture	603	628	657
Évolution du périmètre	-	(10)	12
Mouvements de fonds de roulement	102	11	(16)
Écarts de conversion et autres mouvements	17	(26)	(25)
À la clôture	722	603	628

Toutes les dettes sont à moins d'un an d'échéance à l'exception de l'indemnité minière Poum/Koniambo dont l'échéancier est détaillé en note 23 - dossier minier calédonien.

Note 19. Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	Exercices au 31 décembre		
	2004	2003	2002
Ventes de produits	2 507	1 952	2 047
Prestations de services	14	38	49
TOTAL	2 521	1 990	2 096

Depuis le 1^{er} janvier 2004 le chiffre d'affaires est comptabilisé de façon homogène par les trois branches. La part du chiffre d'affaires libellé en devise est convertie au taux du jour. Les effets des couvertures de change sur le chiffre d'affaires auparavant comptabilisés en chiffre d'affaires ou en résultat financier sont désormais classés en autres produits. Au titre de 2004, un montant de 40 millions d'euros est comptabilisé en autres produits et concerne essentiellement le nickel.

Note 20. Résultat financier

(en millions d'euros)	Exercices au 31 décembre		
	2004	2003	2002
Produits des participations ou dividendes	-	-	-
Produits nets des valeurs mobilières de placement	6	8	31
Différences nettes de conversion	1	(9)	5
Amortissements et provisions financiers nets	(1)	(1)	5
Intérêts financiers nets	(14)	(21)	(27)
TOTAL	(8)	(23)	14

Les produits nets des valeurs mobilières de placement incluent les plus-values de cessions réalisées par la société Le Nickel-SLN et Erasteel pour 4 millions d'euros (société Le Nickel-SLN pour 7 millions d'euros en 2003).

Note 21. Résultat exceptionnel

(en millions d'euros)	Exercices au 31 décembre		
	2004	2003	2002
Résultats sur cessions d'éléments de l'actif	1	35	(4)
Restructurations et plans sociaux	4	(154)	(6)
Dépréciations d'éléments de l'actif	(7)	(34)	-
Autres éléments exceptionnels nets	(21)	(3)	(6)
TOTAL	(23)	(156)	(16)

Les résultats sur cessions d'actifs en 2003 incluaient notamment les ventes de l'ancien siège social de Sima à Neuilly-sur-Seine (21 millions d'euros) et de l'activité Noir de Carbone (18 millions d'euros).

Les différents plans sociaux annoncés et engagés en France, en Belgique et en Norvège avaient conduit à constater en 2003 des provisions à hauteur de 74 millions d'euros. Les actifs non utilisés dans les branches Alliages et Manganèse avaient également été totalement dépréciés à hauteur de 55 millions d'euros et les coûts nets de fermeture et de remise en état des sites avaient fait l'objet d'une provision de 34 millions d'euros. Au 31 décembre 2004, les coûts décaissés sur la période relatifs à ces restructurations ont fait l'objet de reprises de provisions.

En 2003 les performances industrielles futures estimées ont fait l'objet d'une revue sur les principaux sites. Elle a conduit à constituer une provision de 34 millions d'euros dans la branche Manganèse afin de ramener la valeur des immobilisations à leur juste valeur. Au 31 décembre 2004, une provision complémentaire de 5 millions d'euros a été constatée dans la branche Manganèse.

Au 31 décembre 2004 des provisions ont été constituées au niveau des branches Alliages et Manganèse afin de faire face à des risques et litiges environnementaux pour 19 millions d'euros, à des charges liées au renouvellement de la convention minière au Gabon pour 7,4 millions d'euros et à des risques sur le projet en Chine d'Erasteel.

Note 22. Impôts sur les résultats

22.1. Par nature

(en millions d'euros)	Exercices au 31 décembre		
	2004	2003	2002
Impôts courants	(123)	(65)	(8)
Impôts différés	-	(10)	(14)
Impôts sur les distributions	-	-	-
TOTAL	(123)	(75)	(22)

22.2. Taux effectif d'impôt

(en millions d'euros)	Exercices au 31 décembre		
	2004	2003	2002
Résultat courant des sociétés intégrées	622	111	63
Résultats exceptionnels des sociétés intégrées	(23)	(156)	(16)
Résultat net avant impôts des sociétés intégrées	599	(45)	47
Taux courant d'imposition en France (en pourcentage)	33,33 %	33,33 %	33,33 %
Charge d'impôt théorique	(200)	15	(16)
Effets sur l'impôt théorique :			
- des différences définitives entre le résultat comptable et le résultat taxable	7	4	14
- des contributions additionnelles en France	(1)	1	1
- du différentiel de taux courant des pays étrangers	1	2	1
- de taux d'impôts réduits	1	-	2
- de crédits d'impôts	24	1	1
- des actifs d'impôts différés non reconnus ou limités	49	(95)	(25)
- des éléments divers	(4)	(3)	
Charge d'impôt réelle	(123)	(75)	(22)
Taux effectif d'impôt (en pourcentage)	20,6 %	n/a	46

En 2004, les actifs d'impôts différés non reconnus ou limités concernent principalement les déficits fiscaux non activés de l'exercice de l'intégration fiscale en France (note 15.9) et des sociétés de la branche Manganèse (Comilog SA et Erachem Comilog SA pour l'essentiel), ainsi que des provisions sur des impôts différés actifs reconnus antérieurement (Comilog SA, Erachem Comilog SA et Aubert & Duval).

Dans le cadre de l'investissement en Nouvelle-Calédonie, la société Le Nickel-SLN a obtenu par arrêté gouvernemental du 16 décembre 2004, un crédit d'impôt de 23 millions d'euros imputé sur l'impôt de l'exercice 2004.

Conformément à l'avis n° 2005-A du Comité d'urgence du CNC suite à la loi de Finances rectificative pour 2004, un montant de 1,4 million d'euros a été provisionné en impôt au 31 décembre 2004. Ce montant correspond à la taxation de 2,5 % des réserves des plus-values long terme.

Note 23. Dossier minier calédonien

Le dossier minier calédonien qui a fortement mobilisé de 1996 à 1998 la direction de la société Le Nickel-SLN et celle du groupe, compte tenu de l'enjeu considérable qu'il représentait, a connu une issue satisfaisante en 1998.

Ce dossier trouvait son origine dans la revendication de la SMSP, exploitant minier calédonien contrôlé par la Province du Nord, associée au producteur de nickel canadien Falconbridge, l'un des principaux concurrents mondiaux d'Eramet, sur une partie des réserves minières de la société Le Nickel-SLN afin d'assurer l'approvisionnement d'une nouvelle usine à construire dans la Province du Nord.

L'accord trouvé en février 1998 avec les pouvoirs publics prévoit un échange de droits miniers en cas de construction effective de l'Usine du Nord, la SMSP recevant le massif de Koniambo, beaucoup plus riche, qui appartenait à la société Le Nickel-SLN et cette dernière celui, plus pauvre, de Poum, propriété de la SMSP. Cet échange s'accompagne d'une indemnité versée par l'État et destinée à compenser l'incidence de la différence de réserves entre les deux gisements sur l'activité de la société Le Nickel-SLN et d'Eramet.

- La première étape de l'accord a été réalisée au second semestre 1998 :
 - la société Le Nickel-SLN et la SMSP ont cédé leurs droits miniers sur Koniambo et Poum, respectivement, à l'entité indépendante, la SAS Poum-Koniambo, chargée de les détenir jusqu'à leur dévolution définitive. S'agissant de la cession de Koniambo, dont le prix de vente brut s'élève à 8 millions d'euros, l'opération a été enregistrée dans le résultat exceptionnel de l'exercice 1998,
 - l'indemnité, fixée après évaluation par les banques conseils du groupe et de l'État, à 152 millions d'euros (125 millions d'euros pour la société Le Nickel-SLN et 27 millions d'euros pour Eramet) nets d'impôts, a été versée aux deux sociétés. Sur cette somme, 53,3 millions d'euros sont effectivement acquis au 31 décembre 2004. Au titre de l'exercice 2004, 10,2 millions d'euros ont été comptabilisés au résultat exceptionnel,
- La seconde étape interviendra dès que la construction de l'usine du Nord sera engagée par les promoteurs – pour autant que cela ait lieu avant janvier 2006. La SAS Poum-Koniambo cédera alors Poum et Koniambo à la société Le Nickel-SLN et à la SMSP, respectivement, et la totalité de l'indemnité perçue par la société Le Nickel-SLN et Eramet sera définitivement acquise.
- Au cas où les promoteurs de l'usine du Nord, Falconbridge et la SMSP, renonceraient à leur projet, ou si la réalisation n'était pas engagée d'ici à janvier 2006, les gisements de Poum et Koniambo seraient restitués respectivement à la SMSP et à la société Le Nickel-SLN.

Eramet et la société Le Nickel-SLN auraient alors l'obligation de reverser à l'État la partie non acquise de l'indemnité, majorée des intérêts courus sur la période écoulée depuis son versement.

Cette partie non acquise, qui s'élève à 99 millions d'euros au total au 31 décembre 2004, diminue progressivement afin de compenser l'immobilisation ainsi subie. Elle serait réduite à 92 millions d'euros si la restitution avait lieu à l'échéance ultime de janvier 2006.

Indemnité à reverser* (en millions d'euros)			
	Société Le Nickel-SLN	Eramet SA	Total
Décembre 2004	86	13	99
Septembre 2005	80	12	92

* Hors intérêts financiers provisionnés au bilan.

Note 24. Engagements hors bilan

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Engagements donnés			
Avals, cautions et garanties	62	123	85
Sûretés réelles	142	151	146
Engagements reçus			
Avals, cautions et garanties	16	10	5
Sûretés réelles	néant	néant	néant
Lignes de crédit	451	305	128

Le tableau ci-dessus ne comprend pas les commandes courantes de l'activité (commandes reçues de clients ou passées aux fournisseurs), ainsi que les engagements sur les commandes d'immobilisations liées aux projets d'investissements stratégiques (définis dans la note 6.3). Le montant de ces commandes et engagements s'élève à 137 millions d'euros (125 millions d'euros au 31 décembre 2003).

Les engagements résultant de pactes d'actionnaires au sein de société non détenues à 100 % (engagements réciproques d'achats minoritaires intra-groupe estimés sur la base des situations nettes comptables) se montent à 18 millions d'euros et concernent essentiellement la société Le Nickel-SLN.

À la suite de l'augmentation de capital de Comilog SA fin 2002, l'État gabonais pourra exercer le rachat de 75 302 actions représentant 3,23 % du capital au prix de souscription avant fin 2005.

Risques de taux : Eramet couvre en partie son exposition au risque de taux d'intérêts, essentiellement de son endettement financier, par l'intermédiaire de swaps de taux EURIBOR 3 mois contre des taux variables et fixes de durées variant entre 3 mois et 3 ans. Ce dispositif est reconstitué chaque année et l'intégralité des écarts dénoués est passée en résultat financier de la période.

(en millions d'euros)	2005	2006	2007
Encours couverts	20	40	40
Taux maximum	3,97	3,31	3,80

Risques de change : les couvertures de change portent en quasi-totalité sur le dollar américain et sont destinées à couvrir la position présente et future du groupe, structurellement longue des opérations commerciales.

(en millions de devises)	Chiffre d'affaires 2004			Chiffre d'affaires 2005			Chiffre d'affaires 2006 et plus		
	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours
Couvertures commerciales									
EUR/USD	159	USD	1,2364	940	USD	1,2351	22	USD	1,0280
USD/NOK	10	USD	6,4155						
EUR/NOK	97	EUR	8,2634	111	EUR	8,3866			
EUR/GBP	5	GBP	0,7074	3	GBP	0,6902			
	1	EUR	0,7008	3	EUR	0,7018			
GBP/USD	1	USD	1,9321	5	GBP	1,8057			
GBP/SEK	4	GBP	13,0306	4	GBP	12,9944			
JPY/SEK	48	JPY	0,0667						
	5	EUR	9,0603	12	EUR	9,0940			
EUR/SEK	25	SEK	9,0145	31	SEK	9,1805			
USD/SEK	7	USD	6,9016	2	USD	6,6568			
EUR/JPY	2	JPY	136,4196						
Couvertures financières									
EUR/USD	57	USD	1,3174						
EUR/NOK	25	EUR	8,3992						

Au 31 décembre 2004, les gains latents liés à la différence entre les cours de clôture et les cours de couverture des opérations présentées ci-dessus s'élèvent à 97 millions d'euros. Les couvertures sur les dettes et créances libellées en devises et ayant fait l'objet de couverture ont été intégrées dans le compte de résultat et représentent un gain de 28 millions d'euros par rapport au cours de clôture.

Note 25. Rémunération des organes d'administration et de direction

(en millions d'euros)	Exercices au 31 décembre		
	2004	2003	2002
Rémunération des 10 personnes les mieux rémunérées	2,5	2,4	2,4
Jetons de présence versés aux administrateurs	0,1	0,1	0,1
TOTAL	2,6	2,5	2,5

Ces rémunérations ne concernent que la société mère, Eramet SA.

Note 26. Effectif et charges de personnel

26.1. Effectif moyen par secteur d'activité

(en millions d'euros)	Exercices au 31 décembre		
	2004	2003	2002
Nickel	2 484	2 395	2 356
Manganèse	5 361	6 115	5 174
Alliages	4 961	5 021	5 069
Holding et divers	92	81	74
TOTAL	12 898	13 612	12 673

26.2. Effectif de clôture par secteur d'activité

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Nickel	2 542	2 451	2 363
Manganèse	5 238	5 415	7 060
Alliages	4 720	4 924	5 157
Holding et divers	96	88	74
TOTAL	12 596	12 878	14 654

Les effectifs totaux du groupe à la clôture de l'exercice 2004 se montent à 13 123 personnes, dont 12 596 pour les sociétés consolidées.

26.3. Charges de personnel par nature

(en millions d'euros)	Exercices au 31 décembre		
	2004	2003	2002
Salaires et traitements	(315)	(329)	(349)
Intéressements et participations	(16)	(11)	(8)
Cotisations aux régimes de retraite et assimilés*	-	(10)	(11)
Autres charges sociales	(134)	(136)	(136)
TOTAL	(465)	(486)	(504)
* dont (dotation) ou reprise nette aux provisions pour retraite et assimilés	-	(9)	(8)
Charges de personnel – compte de résultat	(465)	(477)	(496)
Masse salariale sur le chiffre d'affaires	18 %	24 %	24 %
Coût moyen du personnel	(36)	(36)	(40)

Note 27. Événements postérieurs à la clôture

À la connaissance de la société, il n'existe aucun événement postérieur à la clôture.

Note 28. Informations sectorielles

(en millions d'euros)	Exercices au 31 décembre		
	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires			
Par branche			
Nickel	765	610	501
Manganèse	1 103	769	879
Alliages	659	616	720
Holding et divers	(6)	(5)	(4)
Par zone géographique (destination des ventes)			
France	408	337	401
Europe hors France	843	654	690
Amérique du Nord	500	407	526
Asie	673	500	412
Autres zones	97	92	67
TOTAL	2 521	1 990	2 096

Résultat d'exploitation

Par branche

Nickel	310	160	73
Manganèse	320	9	(20)
Alliages	9	(26)	1
Holding et divers	(9)	(9)	(5)
TOTAL	630	134	49

Flux net de trésorerie généré par l'activité

Par branche

Nickel	277	180	125
Manganèse	264	46	99
Alliages	(22)	86	99
Holding et divers	3	(31)	17
TOTAL	522	281	340

Note 28. Informations sectorielles (suite)

(en millions d'euros)	Exercices au 31 décembre		
	2004	2003	2002
Capitaux employés			
Par branche			
Nickel	353	270	250
Manganèse	400	444	620
Alliages	551	497	585
Holding et divers	9	5	9
TOTAL	1 313	1 216	1 464
Investissements industriels			
Par branche			
Nickel	139	104	40
Manganèse	39	35	46
Alliages	60	60	41
Holding et divers	2	-	1
TOTAL	240	199	128
Effectif moyen des sociétés consolidées par intégration globale			
Par branche			
Nickel	2 484	2 395	2 356
Manganèse	5 361	6 115	5 174
Alliages	4 961	5 021	5 069
Holding et divers	92	81	74
TOTAL	12 898	13 612	12 673

5.1.2. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2004 Exercice clos au 31 décembre 2004

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Eramet relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.13 de l'annexe concernant l'application de la recommandation CNC 2003-R01 du 1^{er} avril 2003 et du communiqué CNC du 22 juillet 2004 sur les avantages sociaux.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme précisé en note 15.3 de l'annexe aux comptes consolidés, la société a comptabilisé des provisions pour restructurations et plans sociaux. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons été conduits à revoir les données et hypothèses retenues par le groupe. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.
- Comme il est mentionné en notes 2.4 et 2.7 de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe procède régulièrement à une revue de ses principaux actifs afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés de l'identification par le groupe de ces pertes de valeur, de la constatation des dépréciations correspondantes et du caractère raisonnable de ces estimations. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.
- Comme il est indiqué en note 2.13 de l'annexe aux comptes consolidés mentionnée dans la partie I de ce rapport, le groupe comptabilise la part non couverte par des assurances de ses engagements sociaux. La valorisation de l'ensemble de ces engagements sociaux a fait l'objet, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004, d'une revue par des actuaires indépendants. Dans le cadre de nos appréciations des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à revoir les données et hypothèses retenues par le groupe et ses experts extérieurs. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.
- Enfin, comme précisé au paragraphe 15.9 de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe comptabilise des impôts différés actifs sur les déficits fiscaux de certaines filiales en fonction de leur perspective d'utilisation. Dans le cadre de nos appréciations des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été amenés à revoir les estimations retenues par le groupe sur ces éléments. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Neuilly, le 10 mars 2005

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit
François CARREGA

Deloitte & Associés
Nicholas L.E. ROLT

5.1.3. Comptes sociaux Eramet 2004

5.1.3.1. Commentaires sur les comptes sociaux

(en millions d'euros)	Exercices au 31 décembre		
	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires	828	658	543
Résultat d'exploitation	17	13	4
Résultat financier	166	(141)	10
Résultat net	154	(162)	16
Effectif moyen	306	297	291

- Le chiffre d'affaires est en augmentation de 26 %, dû principalement à la hausse du cours du nickel compensé par une parité du dollar moins favorable. Le résultat d'exploitation s'établit à 17 millions d'euros contre 13 millions d'euros en 2003. Le résultat financier (166 millions d'euros contre [141] millions d'euros) s'explique par les reprises de provisions sur titres, notamment concernant les participations dans le manganèse suite au redressement important des sociétés Comilog SA et Eramet Marietta. Après constitution de provisions pour hausse des prix de 12,8 millions d'euros et un intéressement de 2 millions d'euros, le résultat net ressort à 154 millions d'euros contre une perte de (162) millions d'euros en 2003.
- Le 16 mars 2005, le comité d'urgence du Conseil national de la comptabilité a publié l'avis n° 2005-B du 2 mars 2005 relatif aux conditions de constatation d'une provision chez la société mère bénéficiant du régime d'intégration fiscale. Les conséquences de cet avis pour la société Eramet ainsi que les modalités de son application sont en cours d'analyse et concerneront, le cas échéant, l'exercice 2005.

5.1.3.2. Bilan

(en millions d'euros)

			31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net	Net
Actif (en milliers d'euros)					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	2 620	2 267	353	119	267
Fonds commercial	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0
Immobilisations en cours	1 275	86	1 189	181	143
Avances et acomptes	0	0	0	0	0
Sous-total	3 895	2 353	1 542	300	410
Immobilisations corporelles					
Terrains	1 131	0	1 131	1 131	1 131
Constructions	17 160	10 352	6 808	7 109	7 721
Installations techniques, matériel et outillage industriels	38 372	34 511	3 861	4 037	4 281
Autres	5 507	3 319	2 188	2 209	2 283
Immobilisations en cours	491	0	491	54	0
Avances et acomptes	0	0	0	0	0
Sous-total	62 660	48 182	14 479	14 540	15 416
Immobilisations financières					
Participations	951 032	105 023	846 009	720 145	934 036
Créances rattachées à des participations	235 000	0	235 000	0	0
Titres de l'activité du portefeuille	0	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	14 277	15	14 262	20 718	12 806
Autres	5 393	3 350	2 043	896	72
Sous-total	1 205 702	108 388	1 097 314	741 759	946 914
TOTAL	1 272 257	158 923	1 113 335	756 599	962 740
ACTIF CIRCULANT					
Stock et en-cours					
Matières premières	26 258	0	26 258	22 575	17 522
Autres approvisionnements	3 544	572	2 972	2 702	2 189
En-cours de production	4 560	0	4 560	5 746	5 033
Produits intermédiaires et finis	13 924	0	13 924	11 481	9 829
Marchandises	20 379	0	20 379	66 260	28 895
Avances et acomptes versés sur commandes	970	0	970	2 714	681
Créances d'exploitation					
Créances clients	77 328	0	77 328	58 552	50 226
Autres	123	0	123	525	291
Créances diverses	15 485	1 463	14 022	14 757	27 579
Capital souscrit-appelé, non versé	0	0	0	0	0
Comptes courants financiers avec le groupe	29 443	0	29 443	145 338	0
Disponibilités	1 832	0	1 832	958	92 835
COMPTES DE RÉGULARISATION					
Charges constatées d'avance	458	0	458	33	315
TOTAL	14 304	2 035	192 269	331 641	235 395
Charges à répartir sur plusieurs exercices	980	0	980	1 598	110
Écarts de conversion actif	109	0	109	5 580	1 777
TOTAL GÉNÉRAL	1 467 651	160 958	1 306 693	1 095 418	1 200 022

	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Passif (en milliers d'euros)	avant répartition		
CAPITAUX PROPRES			
Capital	78 522	78 012	76 397
Primes d'émission, de fusion, d'apport	217 744	212 323	203 920
Réserve légale	7 640	7 640	7 541
Réserves réglementées	53 529	54 888	54 888
Autres réserves	199 708	199 708	199 708
Report à nouveau	52 522	239 629	248 514
Résultat de l'exercice	154 347	(162 552)	15 712
Sous-total : situation nette	764 011	629 648	806 680
Subventions d'investissement	47	68	89
Provisions réglementées	54 895	42 895	44 148
TOTAL	818 952	672 611	850 917
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	1 585	2 840	2 840
Provisions pour charges	16 070	9 195	3 283
TOTAL	17 655	12 035	6 123
DETTES			
Dettes financières			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	30 000	213 305	123 956
Emprunts et dettes financières divers	10 057	11 430	23 956
Comptes courants passif avec le groupe	292 631	65 391	71 657
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 001	93	18
Dettes d'exploitation			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	109 039	88 699	68 303
Dettes fiscales et sociales	10 537	7 152	8 586
Autres	0	0	0
Dettes diverses			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	425	280	570
Dettes fiscales (impôts sur les bénéfices)	0	0	0
Autres dettes	1 412	2 669	26 134
Comptes de régularisation			
Produits constatés d'avance	12 950	14 750	16 625
TOTAL	468 052	403 769	339 805
Écarts de conversion passif	2 034	7 003	3 177
TOTAL GÉNÉRAL	1 306 693	1 095 418	1 200 022

5.1.3.3. Compte de résultat

(en milliers d'euros)

	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes	779 239	611 598	497 810
Produits des activités annexes	49 173	46 813	45 348
Sous-total A – Montant net du chiffre d'affaires	828 412	658 411	543 158
Production stockée (déstockée)	1 186	2 428	1 251
Production immobilisée	47	15	27
Subventions d'exploitation	12	8	30
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	4 233	2 906	3 154
Autres produits	120	162	195
Sous-total B	5 598	5 519	4 657
TOTAL (A + B)	834 010	663 930	547 815
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises	568 464	507 668	389 600
Variations de stocks	45 880	(37 365)	(4 573)
Achats de matières premières et autres approvisionnements	121 715	102 027	78 148
Variations de stocks	(3 974)	(5 604)	1 694
Achats et charges externes	40 459	44 184	43 953
Impôts, taxes et versements assimilés	3 075	2 971	3 030
Salaires et traitements	17 950	16 863	18 038
Charges sociales	8 621	8 261	7 341
Dotations aux amortissements	3 862	3 893	4 212
Dotations aux provisions sur actif circulant	2 653	874	523
Dotations aux provisions pour risques et charges	7 702	6 013	1 198
Autres charges	390	712	251
TOTAL	816 796	650 497	543 415
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	17 214	13 433	4 400
RÉSULTAT FINANCIER	147 206	(154 692)	9 780
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	164 421	(141 259)	14 180
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(10 208)	3 068	1 757
Participations des salariés et intéressement	(2 080)	(1 149)	(515)
Impôts sur les résultats	2 214	(23 212)	291
RÉSULTAT NET	154 347	(162 552)	15 713

5.1.3.4. Tableau des flux de l'endettement financier net ou trésorerie nette

(en millions d'euros)

	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Activités opérationnelles			
Résultat net des sociétés intégrées	154	(163)	16
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
– Amortissements et provisions	(109)	215	24
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	45	52	40
Variation du besoin net en fonds de roulement lié à l'activité	47	(50)	8
Flux net de trésorerie généré par l'activité	92	2	48
Opérations d'investissements			
Acquisition d'immobilisations	(6)	(3)	(82)
Cession d'immobilisations	13	0	0
Augmentation des charges à répartir, variation des créances et dettes sur immobilisations	0	1	(1)
SOUS-TOTAL	7	(2)	(83)
Indemnité minière Nouvelle-Calédonie	(1)	(2)	(1)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	6	(4)	(84)
Opérations sur fonds propres			
Dividendes versés aux actionnaires d'Eramet SA	(25)	(25)	(28)
Augmentations de capital	6	10	10
Flux net de trésorerie lié aux opérations sur fonds propres	(19)	(15)	(18)
Diminution (augmentation) de l'endettement net	79	(17)	(54)
Trésorerie (endettement) nette d'ouverture	(144)	(127)	(73)
Trésorerie (endettement) nette de clôture	(65)	(144)	(127)

5.1.3.5. Annexes aux comptes sociaux

Faits caractéristiques de l'exercice

Le chiffre d'affaires de l'exercice est en forte progression, dû principalement à une augmentation du cours du nickel. Sur l'ensemble de l'année 2004, les cours LME progressent de 43 % à 6.27 USD / Lb.

L'environnement porteur de la branche Manganèse a conduit à reprendre en intégralité les provisions sur les filiales de la branche Manganèse (134,4 millions d'euros). Par contre, une charge complémentaire a été constatée sur le groupe SIMA (9.2 millions d'euros).

En décembre 2004, Eramet a racheté une société dont elle a transformé l'objet social pour en faire une centrale de trésorerie. Cette société, détenue à 80 % par Eramet, a pour objet la réalisation d'opérations financières pour son compte et pour le compte des sociétés du groupe auquel elle appartient.

La société a cédé une grande partie de ses actions propres pour répondre aux importantes levées d'options exercées cette année. Le nombre d'actions propres s'établit à 334 483 au 31 décembre 2004.

En application de la recommandation du CNC 2003-R01 et du communiqué CNC du 22 juillet 2004, les médailles du travail et les autres avantages accordés au personnel ont été comptabilisés à hauteur de 5,3 millions d'euros.

Ces engagements retraites et assimilés ont fait l'objet d'une évaluation actuarielle par un cabinet extérieur.

Principes, règles et méthodes comptables

Rappel des principes

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables, indépendance des exercices, et selon les règles d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice 2004.

Règles et méthodes appliquées aux différents postes du bilan et du compte de résultat.

Immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine de la société et tient compte des frais nécessaires à leur mise en état d'utilisation. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation.

Les immobilisations non utilisées ou dont la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable sont, en règle générale, dépréciées par dotations exceptionnelles aux amortissements ou aux provisions.

L'amortissement économiquement justifié est l'amortissement linéaire.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles sont, sauf cas exceptionnel, les suivantes :

- constructions : entre 20 et 30 ans,
- installations techniques : entre 12 et 20 ans,
- matériel et outillage : entre 3 et 10 ans,
- installations, agencements et aménagements : entre 5 et 10 ans,
- matériel de transport : entre 5 et 8 ans,
- matériel de bureau, informatique et mobilier : entre 3 et 8 ans.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Les prêts sont inscrits à leur valeur nominale. Les titres sont estimés à leur valeur d'usage, qui tient compte à la fois de la valeur d'actif net et des perspectives de rentabilité. Lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks de produits nickelifères sont évalués au prix de revient calculé selon la méthode "premier-entré, premier-sorti". Lorsque la valeur ainsi obtenue est supérieure à la valeur de réalisation nette (prix de vente moins frais de vente), il est pratiqué une provision correspondant à cette différence.

Les matières consommables sont évaluées au prix de revient calculé selon la méthode du prix moyen pondéré.

Créances et dettes

Les créances et les dettes en devises sont revalorisées au cours du dernier jour de l'exercice, ou au cours de couverture à terme, le cas échéant.

Les pertes ou gains latents de change résultant des revalorisations au cours du dernier jour sont portés au bilan en compte "Écarts de conversion". Les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risques et charges.

Les provisions pour dépréciation des créances clients sont évaluées client par client en fonction du risque estimé.

Valeurs mobilières de placement

Elles sont valorisées au coût d'acquisition et font l'objet de provisions pour dépréciation si leur valeur liquidative est inférieure. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Provisions pour risques et charges

Elles tiennent compte de l'ensemble des risques et charges connus jusqu'à l'établissement définitif des comptes.

Les indemnités à régler dans le cadre des différentes conventions en matière d'indemnités de départ à la retraite ont été provisionnées pour la fraction non couverte par les compagnies d'assurances, ou excédant la dette certaine lorsque la gestion des prestations est interne.

Elles sont, dans ce cas, calculées à partir des données d'ancienneté, de rémunération à la date de clôture et en tenant compte de la probabilité, pour les salariés, d'être présents à l'âge du départ à la retraite.

5.1.3.5.1. Notes annexes

Note 1 – Immobilisations

	Valeurs d'acquisition			31.12.2004
	01.01.2004	Acquisitions	Cessions, mises hors service et régularisations	
(en milliers d'euros)				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	2 046	574	–	2 620
Immobilisations en cours	267	1 008	–	1 275
Sous-total	2 313	1 582	–	3 895
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 131	–	–	1 131
Constructions	17 031	212	83	17 160
Installations techniques, matériel et outillage industriels	39 348	1 056	2 032	38 372
Autres	5 076	554	124	5 507
Immobilisations en cours	54	491	54	491
Sous-total	62 640	2 313	2 293	62 660
Immobilisations financières				
Participations	950 499	533	–	951 032
Créances rattachées à des participations	–	235 000	–	235 000
Autres titres immobilisés	24 978	–	10 701	14 277
Autres	4 246	1 147	–	5 393
Sous-total	979 723	236 680	10 701	1 205 702
TOTAL	1 044 676	240 575	12 994	1 272 257

	Amortissements et provisions					Valeurs nettes	
	01.01.2004	Dotations aux amortissements	Dotations de provisions	Reprises de provisions	Cessions, mises hors service et régularisations	31.12.2004	31.12.2004
(en milliers d'euros)							
Immobilisations incorporelles							
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	1 927	339	-	-	-	2 266	353
Immobilisations en cours	86	-	-	-	-	86	1 189
Sous-total	2 013	339	-	-	-	2 352	1 542
Immobilisations corporelles							
Terrains							1 131
Constructions	9 922	512	-	-	(83)	10 352	6 808
Installations techniques, matériel et outillage industriels	35 311	2 466	-	(1 233)	(2 032)	34 511	3 861
Autres	2 867	577	-	-	(126)	3 319	2 188
Sous-total	48 100	3 555	-	(1 233)	(2 241)	48 182	14 479
Immobilisations financières							
Participations	230 354	9 200	(134 531)			105 023	846 009
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-	235 000
Autres titres immobilisés	4 260	-	-	(4 245)	-	15	14 262
Autres	3 350	-	-	-	-	3 350	2 043
Sous-total	237 964	-	9 200	(138 776)	-	108 388	1 097 314
TOTAL	288 077	3 894	9 200	(140 009)	(2 241)	158 922	1 113 335

Note 2 – État des échéances des créances

(en milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus de 1 an
Créances rattachées à des participations	235 000	235 000	
Autres immobilisations financières	5 393	5 393	0
Créances clients et comptes rattachés	77 328	77 328	0
Autres	123	123	0
Créances diverses	15 485	15 485	0
Capital souscrit-appelé, non versé	0	0	0
Charges constatées d'avance	458	458	0
Compte courant groupe financier	29 442	29 442	
TOTAL	363 230	363 230	0

Note 3 – Disponibilité

Uniquement composée de comptes bancaires débiteurs.

Note 4 - Comptes de régularisation actif et produits à recevoir

(en milliers d'euros)	Montant brut
Créances clients	0
Autres créances d'exploitation	123
Créances diverses	15 485
Valeurs mobilières de placement	0
Disponibilités	0
Charges constatées d'avance	458
Charges à répartir ⁽¹⁾	980
Écarts de conversion actif	109
TOTAL	17 155

(1) Dont 930 milliers d'euros de frais d'émissions d'emprunts amortis sur la durée d'emprunt.

Note 5 - Situation nette

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total	Répartition par action en euros
Situation nette au 31 décembre 2002	25 048 043	76 397	714 571	15 712	806 680	32,21
Distribution de dividendes	-	-	(24 498)	-	(24 498)	-
Affectation au report à nouveau et aux réserves	-	-	15 712	(15 712)	-	-
Augmentations de capital en espèces	3 300	10	99	-	109	-
Augmentations de capital par incorporation de réserves	-	-	-	-	-	-
Apport en numéraire	-	-	-	-	-	-
Dividendes en action	526 231	1 605	8 304	-	9 909	-
Augmentations de capital en nature	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2003	-	-	-	(162 552)	(162 552)	-
Situation nette au 31 décembre 2003	25 577 574	78 012	714 188	(162 552)	629 647	24,62
Distribution de dividendes	-	-	(24 555)	-	(24 555)	-
Affectation au report à nouveau et aux réserves	-	-	(162 552)	162 552	-	-
Retenue à la source	-	-	(1 360)	-	(1 360)	-
Augmentations de capital en espèces	167 370	510	5 420	-	5 931	-
Augmentations de capital par incorporation de réserves	-	-	-	-	-	-
Apport en numéraire	-	-	-	-	-	-
Dividendes en action	-	-	-	-	-	-
Augmentations de capital en nature	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2004	-	-	-	154 347	154 347	-
Situation nette au 31 décembre 2004	25 744 944	78 522	531 142	154 347	764 011	29,68

Le capital est réparti comme suit :

	2004	2003
AREVA	26,25	26,42
SORAM/CEIR	37,21	40,53
STCPI	5,14	5,17
Divers	31,4	27,88
Total	100 %	100 %

Au 31 décembre 2004, le nombre d'actions propres s'élève à 334 483.

Conformément à l'avis n°2005-A du comité d'urgence du CNC suite à la loi de finances rectificative pour 2004, un montant de 1,4 million d'euros a été prélevé en impôts au 31 décembre 2004. Ce montant correspond à la taxation de 2,5 % des réserves des plus-values long terme.

Note 6 - Provisions pour dépréciation de l'actif circulant

(en milliers d'euros)	01.01.2004	Dotations	Reprises	31.12.2004
Matières premières	0	0	0	0
Autres approvisionnements	551	572	(551)	572
Produits intermédiaires et finis	71	0	(71)	0
Créances clients et comptes rattachés	0	0	0	0
Créances diverses	0	1 463	0	1 463
TOTAL	622	2 035	(622)	2 035

Note 7 - Provisions passif

(en milliers d'euros)	01.01.2004	Dotations	Reprises		31.12.2004
			Utilisés au cours de l'exercice	Non utilisés au cours de l'exercice	
Provisions pour hausse des prix	39 085	12 829			51 914
Amortissements dérogatoires	3 810	296	-	(1 125)	2 981
Provisions pour reconstitution des gisements miniers	-	-	-	-	-
Total provisions réglementées	42 895	13 125	-	(1 125)	54 895
Perte de change	-	-	-	-	-
Personnel	7 730	6 064	-	(1 160)	12 634
Grosses réparations	872	53	-	(249)	676
Risques sectoriels	-	-	-	-	-
Impôts	2 840	-	-	(80)	2 760
Autres provisions pour risques	593	1 585	(148)	(445)	1 585
Autres provisions pour charges	-	-	-	-	-
Total provisions pour risques et charges	12 035	7 702	(148)	(1 934)	17 655
TOTAL PROVISIONS PASSIF	54 930	20 827	(148)	(3 059)	72 550

Note 8 - État des échéances des dettes

(en milliers d'euros)

	Montant net	À 1 an au plus	À plus de 1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	30 000	30 000		
Emprunts et dettes financières divers	302 688	299 673	3 015	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 001	1 001		
Fournisseurs et comptes rattachés	109 039	109 039		
Dettes fiscales et sociales	10 537	10 537		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	425	425		
Autres dettes diverses	1 412	1 412		
Produits constatés d'avance	12 950	12 950		
TOTAL	468 052	465 037	3 015	0

Note 9 - Comptes de régularisation passif et charges à payer

(en milliers d'euros)

	Montant net
Emprunts et dettes financières divers	3 175
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 747
Dettes fiscales et sociales	7 317
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	350
Autres dettes diverses	694
Produits constatés d'avance - Poum/Koniambo	12 950
Écarts de conversion passif	2 034
TOTAL	31 268

Note 10 - Éléments concernant les entreprises liées

(en milliers d'euros)

	Montant net
Bilan	
Participations	845 158
Créances clients et comptes rattachés	2 972
Créances diverses	827
Créances financières	264 438
Emprunts et dettes financières divers	297 204
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	99 471
Autres dettes	513
Compte de résultat	
Produits financiers	3 785
Charges financières	2 615

Note 11 - Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)

	Total	France	Étranger
Ventes	779 239	51 068	728 172
Produits des activités annexes	49 173	49 150	23
CHIFFRE D'AFFAIRES	828 412	100 217	728 195

Note 12 – Résultat financier

(en milliers d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Participations	23 893	59 761
Autres dividendes et intérêts	791	182
Reprises sur provisions ⁽¹⁾	138 776	7 749
Différences de change	1 427	16 548
Produits nets sur cessions de VMP	-	-
Produits financiers	164 887	84 240
Dotations aux amortissements et provisions	(9 200)	(213 906)
Intérêts et charges assimilées	(8 481)	(7 718)
Différences de change	-	(17 308)
Charges financières	(17 681)	(238 932)
Résultat financier	147 206	(154 692)

(1) Dont reprise de provision sur EHM de 109 K€.

Note 13 - Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Produits sur opérations de gestion	1 800	1 875
Produits sur opérations en capital	121	27
Reprises sur provisions et transfert de charges	1 245	1 535
Produits exceptionnels	3 166	3 438
Charges sur opérations de gestion	(1)	(1)
Charges sur opérations en capital	(215)	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions ⁽²⁾	(13 158)	(368)
Charges exceptionnelles	(13 374)	(369)
Résultat exceptionnel	(10 208)	3 068

(2) Dont dotation pour hausse des prix de 12,8 K€.

Note 14 - Accroissement et allègement de la dette future d'impôts

(en milliers d'euros)

Accroissement de la base imposable

- provisions réglementées	54 895
- Écarts de conversion actif à la clôture de l'exercice	109
- Charges à répartir	980

Allègement de la base imposable

- Provisions non déductibles dans l'exercice de comptabilisation	(12 771)
- Charges à payer	(4 169)
- Écarts de conversion passif à la clôture de l'exercice	(2 034)
- Produits financiers latents	0

Accroissement net de la base imposable **37 010**

Accroissement de l'impôt futur **12 953**

(à 35 %)

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	Montant brut	Impôt dû	Résultat net
Résultat courant	164 421		164 421
Résultat exceptionnel	(10 208)		(10 208)
Participation et intéressement des salariés	(2 080)		(2 080)
Effets de l'intégration fiscale		2 214	2 214
TOTAL	152 133	2 214	154 347

Intégration

Toutes les filiales françaises détenues à au moins 95 % sont intégrées fiscalement. Le groupe Eramet a renouvelé en 2002 son option pour le régime de l'intégration fiscale pour une durée de cinq exercices.

Note 15 – Effectif moyen

	2004	2003
Cadres	89	84
ETAM	217	213
TOTAL	306	297

Note 16 - Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Engagements donnés		
Avais, cautions et garanties	227	596
Cautions emprunt obligataire SIMA / Le Nickel-SLN	Néant	71 571
Sûretés réelles	Néant	Néant
Engagements reçus :		
Avais, cautions et garanties	16	10
Sûretés réelles	Néant	Néant
Engagements réciproques		
Couvertures de changes	615 209	555 760
Lignes de crédit	450 966	303 672

Le tableau ci-avant ne comprend pas les commandes courantes de l'activité, ni les engagements sur les commandes d'immobilisations liées aux projets d'investissements stratégiques.

Risque de taux :

Eramet couvre en partie son exposition au risque de taux d'intérêt, essentiellement de son endettement financier, par l'intermédiaire de swaps de taux EURIBOR 3 mois contre des taux variables et fixes de durées variant entre 3 mois et 3 ans. Ce dispositif est reconstitué chaque année et l'intégralité des écarts dénoués est passée en résultat financier de la période.

(en milliers d'euros)	2005	2006	2007
En-cours couverts	20	40	40
Taux maximum	3,97	3,87	3,94

Risque de change :

Les couvertures portent en quasi-totalité sur le dollar américain et sont destinées à couvrir la position présente et future du groupe, structurellement longue des opérations commerciales.

(en millions de devises)	Montants	2004 devises	Taux	Montants	2005 devises	Taux
Opérations commerciales :						
Eur/Usd	75	Usd	1,2350	688	Usd	1,2434
Opérations non commerciales :						
Eur/Usd	49	Usd	1,3169			

Au 31 décembre 2004, les gains latents liés à la différence entre les taux de clôture et les taux de couverture des opérations présentées ci-dessus s'élèvent à 49 millions d'euros, dont 4 millions d'euros relatifs à des éléments couverts non couvrants.

Note 17 – Crédit-bail immobilier

(en milliers d'euros)	Montant	
Immobilisations en crédit-bail		
Terrains	683	
Constructions	4 199	
Dotations aux amortissements de l'exercice ⁽¹⁾	168	
Dotations aux amortissements cumulées ⁽¹⁾	1 484	
Engagements de crédit-bail		
Redevances payées :		
	de l'exercice	482
	cumulées	4 766
Redevances restant à payer :		
	jusqu'à 1 an	465
	plus de 1 an à 5 ans	1 083
	plus de 5 ans	0
Prix d'achat résiduel :		0,15

(1) Si le bien avait été acquis.

Note 18 - Dossier minier calédonien

Ainsi que développé dans le rapport de gestion et les annexes aux comptes consolidés, le dossier minier calédonien, qui a fortement mobilisé de 1996 à 1998 la direction d'Eramet, compte tenu de l'enjeu considérable qu'il représentait, a connu une issue satisfaisante en 1998.

Cette issue s'est traduite par le versement à Eramet d'une indemnité, fixée après évaluation par les banques conseils du groupe et de l'État, à 180 000 milliers de francs nets d'impôts sur l'exercice 1998. Sur cette somme, 10 641 milliers d'euros ont été inscrits en résultat exceptionnel au cours des exercices précédents et 1 800 milliers d'euros au titre de l'exercice 2004.

La partie non acquise comptabilisée en produits constatés d'avance, qui s'élève à 12 950 milliers d'euros au total au 31 décembre 2004, diminuera de la façon suivante :

Indemnité à reverser en milliers d'euros

décembre 2004	12 950
septembre 2005	11 600

Note 19 - Événements postérieurs à la clôture

Néant.

Note 20 – Consolidation des états financiers de la société

Elle est consolidée dans le groupe Eramet dont elle est la société mère.

Note 21 – Rémunération des organes d'administration et de direction

(en millions d'euros)

	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Rémunération des 10 personnes les mieux rémunérées	2,5	2,4	2,4
Jetons de présence versés aux administrateurs	0,1	0,1	0,1

Tableau des filiales et participation

(en milliers d'euros ou devises sauf XAF en millions)

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue	Valeur comptable brute des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus	Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés	Dividendes encaissés au cours de l'exercice	Chiffre d'affaires du dernier exercice écoulé	Bénéfice (perte) du dernier exercice clos
	Devise	Devise	%	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	Devise	Devise
I – Renseignements détaillés sur chaque titre										
(valeur brute supérieure à 1 % du capital de la société)										
a) Filiales (détenues à au moins 50 % du capital)										
Erasteel SAS	EUR	15 425	134 698	100,00	143 169	143 169		20 000	22 433	(9 445)
Eramet North America (ex-LNI)	USD	1 201	817	100,00	1 344	492		0	2 809	(271)
Eras	EUR	1 264	1 264	100,00	1 250	1 250		0	0	0
Tec Ingénierie	EUR	525	1 004	100,00	838	838		0	8 517	(45)
Eramet Holding Nickel (ex-SEPI)	EUR	227 104	243 726	100,00	229 652	229 652		0	0	14 171
Sima	EUR	53 000	108 225	100,00	234 584	130 700	235 000	0	4 599	(2 313)
Eramet Holding Manganèse	EUR	275 770	315 800	100,00	275 769	275 769		0	0	110 072
Centre de Recherche de Trappes	EUR	1 410	1 846	100,00	1 161	1 161		0	6 680	(411)
Metal Securities	EUR	38	23	87,92	66	66		0	0	(10)
b) Participations (détenues entre 10 et 50 %)										
Comilog	XAF	40 812	81 810	26,77	61 874	61 874			142 756	34 000
II – Renseignements globaux sur les autres titres										
(valeur brute au plus égale à 1 % du capital de la société)										
a) Filiales françaises	EUR				187	187				
b) Filiales étrangères	EUR									
c) Participations	EUR				1 138	851		19		
TOTAL					951 032	846 009	235 000	0	20 019	

5.1.4. Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux 2004

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Eramet, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société a comptabilisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004 des provisions pour dépréciation des titres de participation comme précisé dans votre annexe aux comptes sociaux en "Faits caractéristiques de l'exercice" et dans le "Détail des mouvements des filiales et participations". Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.
- Ainsi qu'indiqué en "Faits caractéristiques de l'exercice" dans votre annexe aux comptes sociaux, votre société a comptabilisé des passifs relatifs à ses engagements sociaux à hauteur de M€ 5,3 sur l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société, sur la base des éléments disponibles à ce jour. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense et Neuilly, le 10 mars 2005

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit
François CARREGA

Deloitte & Associés
Nicholas L.E. ROLT

5.1.5. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées 2004

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

1. En application de l'article L 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés d'une convention qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

*Avec la société Cogema
Administrateur et actionnaire concerné
Areva*

Nature et objet

La société Cogema a cédé à votre société les participations qu'elle détenait dans les sociétés Eramet Manganèse Alliages et Comilog. Cette transaction s'est effectuée par l'exercice d'opérations réciproques de rachat et de vente de ces participations dont

disposaient vote société et Cogema au titre de deux protocoles en date du 14 avril 1999 et du 19 juillet 1999.

Modalités

Dans ce cadre, la société Cogema a cédé à votre société 610 000 actions Eramet Manganèse Alliages et 157 894 actions Comilog à effet du 1^{er} juillet 2004 pour un montant de € 66 000 000.

2. Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec la société Le Nickel-SLN

Nature et objet

Un contrat d'assistance technique, modifiant et remplaçant le précédent, a été signé le 21 mai 1999 par lequel votre société apporte à la société Le Nickel-SLN une assistance en matière industrielle, financière, juridique, fiscale et de gestion des ressources humaines.

Modalités

Le montant facturé à ce titre s'est élevé à € 10 308 000 pour l'année 2004.

Nature et objet

La convention de commercialisation conclue en 1985 entre votre société et la société Le Nickel-SLN s'est poursuivie en 2004.

Modalités

En application de cette convention, la société Le Nickel-SLN a réalisé un chiffre d'affaires de € 631 197 619 avec votre société qui a perçu à ce titre une marge commerciale de 1,5 % de ce chiffre d'affaires ainsi qu'une redevance forfaitaire destinée à couvrir les frais fixes de transformation de la matte de nickel, exposés par votre société pour le compte de SLN.

Paris-La Défense et Neuilly, le 10 mars 2005

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit

François CARREGA

Deloitte & Associés

Nicholas L.E. ROLT

5.1.6. Tableau des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

	2000	2001	2002	2003	2004
Capital en fin d'exercice					
a) Capital social	493 987 200 FRF	75 406 248 EUR	76 396 531 EUR	78 011 601 EUR	78 522 079 EUR
b) Nombre d'actions émises	24 699 360	24 723 360	25 048 043	25 557 574	25 744 944
Opérations et résultat de l'exercice (en milliers d'euros)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	596 721	512 967	543 158	658 411	828 412
b) Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	46 096	258 714	40 038	81 846	48 989
c) Impôts sur les bénéfices	4 122	1 187	291	-23 212	2 214
d) Participation des salariés	0	0	0	0	0
e) Résultat après impôts, participations des salariés, amortissements et provisions	48 540	246 886	15 712	-162 552	154 347
f) Montant du dividende proposé	32 109	28 185	25 048	24 970	51 490
Résultat par action (en euros)					
a) Résultat après impôts, participations des salariés mais avant amortissements et provisions	2,03	10,51	1,61	2,29	1,82
b) Résultat après impôts, participations des salariés, amortissements et provisions	1,97	9,99	0,63	-6,36	6,00
c) Dividende proposé par action	1,30	1,14	1,00	0,86	2,00
Personnel					
a) Nombre de salariés	302	274	288	302	306
b) Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	13 266	14 208	18 038	16 863	17 950
c) Montant des sommes versées au titre avantages sociaux (en milliers d'euros)	6 538	6 733	7 341	8 261	8 621

5.2. Normes IAS/IFRS

Principes et options retenus pour l'établissement du bilan d'ouverture

En application du règlement européen n° 1606-2002 du Conseil Européen et du Parlement ainsi que de la norme IFRS 1, première application des IAS/IFRS, les comptes consolidés du groupe Eramet au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 seront établis selon les normes comptables internationales et présentés avec l'exercice 2004 établi suivant ces mêmes normes à titre comparatif. Le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 a été établi en conformité avec la norme IFRS 1 First-time Adoption of International Financial Standards. Le groupe a choisi d'appliquer les normes IAS 32 et IAS 39 à partir du 1^{er} janvier 2005. Les éléments présentés ci-dessous correspondent à la meilleure estimation effectuée lors de la publication de ce document.

Eramet pourrait être amené à modifier ou compléter certaines options ou méthodes appliquées dans l'éventualité où de nouvelles positions sur les normes existantes auraient des impacts significatifs sur les retraitements identifiés à ce jour et d'ici la première application du groupe aux IFRS (Publication semestrielle 30 juin 2005).

5.2.1. Description des principales normes impactant le bilan d'ouverture

5.2.1.1. Périmètre de consolidation

Il n'y a pas de changement significatif dans le périmètre de consolidation. Certaines petites sociétés non significatives ont été sorties du périmètre de consolidation.

5.2.1.2. Écart de conversion

Les écarts de conversion cumulés au 31 décembre 2003 ont été reclassés dans les réserves dans le cadre des options offertes par la norme IFRS 1, sans impact sur les capitaux propres.

5.2.1.3. Acquisitions effectuées les années antérieures – Écarts d'acquisition

Conformément à la norme IFRS 1, les acquisitions passées n'ont pas été retraitées. Les écarts d'acquisition ne sont plus amortis et ont été figés pour leur valeur nette comptable figurant dans les comptes au 31 décembre 2003.

5.2.1.4. Immobilisations corporelles

Les principales immobilisations clés ont été retraitées en immobilisations par composants et les durées d'amortissement ont été évaluées de façon plus fines. Les pièces de rechange à caractère d'immobilisations ont été reclassées en immobilisations, les provisions pour grosses réparations ayant été annulées et incluses comme un composant de l'immobilisation.

Les charges des coûts d'emprunts ne sont pas incorporées aux immobilisations et les subventions d'équipement seront désormais comptabilisées en déduction de la valeur brute des immobilisations.

5.2.1.5. Stock

La méthode de valorisation des stocks a été harmonisée (suppression de la méthode Lifo). La valorisation des stocks à la valeur nette de réalisation a conduit à compléter la dépréciation des stocks de pièces de rechange à caractère consommable.

5.2.1.6. Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels, principalement les charges à répartir, inscrits au bilan du groupe au 31 décembre 2003 et ne représentant pas la définition au sens de la norme IAS 38, ont été supprimés ou reclassés dans d'autres postes du bilan.

5.2.1.7. Recherche et développement

L'analyse des projets en cours au 1^{er} janvier 2004 n'a pas identifié des frais de recherche et développement significatifs, remplissant tous les critères d'activation requis pour la norme IAS 38.

5.2.1.8. Engagement de retraite et autres avantages au personnel

En application de la norme IAS 19, le groupe a réalisé un inventaire exhaustif de ses engagements de retraite avec le support d'actuels locaux dont les travaux sont coordonnés par un actuaire centralisateur. Les engagements ont été valorisés selon la méthode actuarielle dite "des unités de crédit projetées" et avec des hypothèses actuarielles homogènes par zone économique.

Dans le cadre des options ouvertes pour la première adoption des normes IFRS, les écarts actuariels et le coût des services passés ont été intégralement reconnus au passif du bilan en contrepartie des capitaux propres.

5.2.1.9. Pertes de valeur des actifs

Tous les actifs ont été alloués à des unités génératrices de trésorerie "UGT" (16 UGT au total). Les prévisions élaborées par UGT actualisée au coût du capital avant impôt ont conduit à comptabiliser des dépréciations complémentaires.

5.2.1.10. Provisions pour risques et charges

Outre la suppression des provisions pour grosses réparations (voir immobilisations corporelles), les provisions pour remise en état des sites ont été revues et le calcul a été harmonisé entre les différents sites miniers.

5.2.1.11. Stock-options

La norme IFRS 2 (comptabilisation en charges de personnel des stock-options) ne s'applique pas aux plans de stock-options en vigueur au 1^{er} janvier 2004.

5.2.1.12. Valeurs mobilières de placement

Toutes les valeurs mobilières de placement ont été systématiquement évaluées au cours de marché au 31 décembre 2003.

5.2.2. Évolution en 2005

Pour 2005, le groupe a préparé ses systèmes d'information et de reporting afin de suivre ses comptes de gestion et consolidés en application des normes IAS/IFRS.

L'application des normes IAS 32 et 39 au 1^{er} janvier 2005 aura un impact significatif sur les comptes du groupe. La valorisation des instruments de couverture par rapport au cours de clôture conduira à comptabiliser en situation nette un montant significatif positif au 1^{er} janvier 2005, essentiellement due à la valorisation des instruments de couverture de change dollar par rapport au cours de clôture au 31 décembre 2004.

5.3. Comptes consolidés 2003

La situation financière et les rapports d'audit au titre de l'année 2003 ont été publiés dans le document de référence 2003, enregistrés par l'Autorité des Marchés Financiers le 25 janvier 2005, sous le numéro R 00-007. Ce document est disponible sur le site de l'AMF et sur le site Eramet.

5.4. Comptes consolidés 2002

Dans le cadre du règlement 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 et applicable dès le 1^{er} juillet 2005, il est nécessaire d'inclure la situation financière de l'émetteur pour les trois derniers exercices ou de faire référence aux documents antérieurement publiés. Au chapitre 5.3, Eramet a renvoyé au document de référence 2003. Pour les comptes de 2002, étant donné que la société ne dispose pas de document de référence, la situation financière est reprise ci-dessous.

5.4.1. Bilan

ACTIF	Notes	Exercices au 31 décembre		
		2002	2001	2000
(en millions d'euros)				
Écarts d'acquisition	5	51	57	53
Immobilisations incorporelles		87	69	72
Immobilisations corporelles		977	1 014	971
Immobilisations financières		47	54	117
Titres mis en équivalence	6	19	12	14
Total de l'actif immobilisé	3, 4	1 181	1 206	1 227
Stocks et en-cours	7	672	797	725
Clients et comptes rattachés	8	354	413	462
Autres créances et comptes de régularisation	9	131	147	108
Trésorerie	10	364	435	481
Total de l'actif circulant		1 521	1 792	1 776
TOTAL DE L'ACTIF		2 702	2 998	3 003

PASSIF	Notes	Exercices au 31 décembre		
		2002	2001	2000
(en millions d'euros)				
Capital		76	75	75
Primes		204	195	194
Réserves consolidées		647	661	594
Écarts de conversion		10	17	11
Résultat net		6	(3)	107
Capitaux propres part du groupe		943	945	981
Intérêts minoritaires	11	372	392	373
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		1 315	1 337	1 354
Provisions pour risques et charges	12	324	315	323
Emprunts et dettes financières	13	435	689	621
Fournisseurs et comptes rattachés		209	271	278
Autres dettes et comptes de régularisation	14	419	386	427
Total des dettes		1 063	1 346	1 326
TOTAL DU PASSIF		2 702	2 998	3 003

5.4.2. Compte de résultat

Exercices au 31 décembre

(en millions d'euros)	Notes	2002	2001	2000
Chiffre d'affaires	3	2 096	2 228	2 287
Autres produits d'exploitation		34	33	33
Achats consommés		(858)	(837)	(752)
Charges de personnel		(496)	(508)	(508)
Autres charges d'exploitation		(539)	(609)	(564)
Impôts et taxes		(52)	(56)	(54)
Dotations aux amortissements		(151)	(145)	(134)
Dotations aux provisions (net)		15	(10)	(7)
Résultat d'exploitation	3	49	96	301
Résultat financier	19	14	(18)	(28)
Résultat courant des sociétés intégrées		63	78	273
Résultat exceptionnel	20	(16)	(67)	(3)
Impôts sur les résultats	21	(22)	(10)	(83)
Résultat net des sociétés intégrées		25	1	187
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	6	2	2	(24)
Dotations sur écarts d'acquisition (net)		(15)	(1)	(1)
Résultat net de l'ensemble consolidé		12	2	162
Intérêts minoritaires	11	(6)	(5)	(55)
Résultat net part du groupe		6	(3)	107
Résultat par action (€)		0,23	(0,13)	4,42
Résultat dilué par action (€)		0,23	(0,13)	4,40

La production stockée pour les exercices 2001 et 2000 a été reclassée en achats consommés pour respectivement 67 et 47 millions d'euros.

5.4.3. Tableau de flux de trésorerie

(en millions d'euros)	Notes	2002	2001	2000
Activité				
Résultat net des sociétés intégrées		25	1	187
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :				
– Amortissements et provisions		144	215	143
– Variation des impôts différés		14	(5)	40
– Résultat sur cessions d'éléments d'actif		4		
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	3	187	211	370
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		1	2	2
Variation du besoin net en fonds de roulement lié à l'activité	15	152	(62)	(46)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		340	151	326
Opérations d'investissement				
Acquisition d'immobilisations		(148)	(201)	(299)
Cession d'immobilisations		17	16	9
Augmentation des charges à répartir, variation des créances et dettes sur immobilisations		4	(23)	16
Incidence des variations de périmètre		(8)	(2)	(10)
		(135)	(210)	(284)
Indemnité Nouvelle-Calédonie				
• montant inclus dans le résultat		(6)	(5)	(5)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(141)	(215)	(289)
Opérations sur fonds propres				
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(28)	(31)	(28)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(8)	(14)	(10)
Augmentations de capital		10	1	16
Flux net de trésorerie lié aux opérations sur fonds propres		(26)	(44)	(22)
Incidence des variations de cours des devises		10	(6)	(9)
Diminution / (augmentation) de l'endettement net	16	183	(114)	6
Trésorerie (endettement) nette d'ouverture	16	(254)	(140)	(146)
Trésorerie (endettement) nette de clôture	16	(71)	(254)	(140)

5.4.4. Tableau de variation des capitaux propres (part du groupe)

(en millions d'euros)	Nombre moyen pondéré d'actions	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Écarts de conversion	Résultat net	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 1999		24 431 596	75	183	619	7	27	911
Distribution de dividendes					(1)		(27)	(28)
Affectation aux reports à nouveau et réserves								
Augmentations de capital en espèces		267 764		11				11
Augmentations de capital en nature								
Application du règlement 99/02								
Actions propres					(18)			(18)
Autres variations des réserves consolidées					(6)			(6)
Variation des écarts de conversion						4		4
Résultat de l'exercice 2000	24 208 492						107	107
Capitaux propres au 31 décembre 2000		24 699 360	75	194	594	11	107	981
Distribution de dividendes							(31)	(31)
Affectation aux reports à nouveau et réserves					76		(76)	
Augmentations de capital en espèces		24 000		1				1
Augmentations de capital en nature								
Actions propres					(7)			(7)
Autres variations des réserves consolidées					(2)			(2)
Variation des écarts de conversion						6		6
Résultat de l'exercice 2001	24 172 050						(3)	(3)
Capitaux propres au 31 décembre 2001		24 723 360	75	195	661	17	(3)	945
Distribution de dividendes					(28)			(28)
Affectation aux reports à nouveau et réserves					(3)		3	
Augmentations de capital en espèces		324 683	1	9				10
Augmentations de capital en nature								
Application du règlement 00/06					20			20
Actions propres								
Autres variations des réserves consolidées					(3)			(3)
Variation des écarts de conversion						(7)		(7)
Résultat de l'exercice 2002	24 275 188						6	6
Capitaux propres au 31 décembre 2002		25 048 043	76	204	647	10	6	943

Au 31 décembre 2002, Eramet SA détenait 549 933 actions propres, achetées pour l'essentiel au cours des années 2000 et 2001 en vertu du programme de rachat dont la note d'information a été publiée le 2 juillet 1999 et approuvé par l'assemblée générale mixte du 21 juillet 1999. Eu égard aux objectifs formulés dans la note d'information, le montant total des rachats a été imputé sur les capitaux propres.

En 2002, les dividendes distribués au titre de 2001 ont été de 28 MEUR, dont 10 MEUR par la conversion de 324 333 actions, qui a généré une augmentation de capital d'un même montant.

La levée de 350 options de souscription au cours de l'exercice a contribué également à l'augmentation des capitaux propres.

Des options de souscription et d'achat d'actions avaient été attribuées à des membres du personnel et des dirigeants du groupe au cours des exercices antérieurs, en vertu d'autorisations données par :

- l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 1994 pour un nombre maximum de 771 657 avant le 30 septembre 1994 ;
- l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 1995 pour un nombre maximum de 350 000 avant le 8 juin 2000 (autorisation annulée pour la partie non utilisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mai 1998) ;
- l'assemblée générale extraordinaire du 27 mai 1998 pour un nombre maximum de 350 000 avant le 27 mai 2003 ;
- l'assemblée générale mixte du 21 juillet 1999 pour un nombre maximum de 500 000 avant le 21 juillet 2004.

Date de l'assemblée	Date du conseil	Prix de souscription	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre de bénéficiaires au 01.01.2002	Nature (1)	Attribués	Exercées ou prescrites avant le 01.01.2002	Exercées en 2002	Prescrites en 2002	Restant à exercer à compter du 01.01.2003	Nombre de bénéficiaires au 01.01.2003	Échéance des plans
15.06.1994	15.09.1994	35,83 EUR	3 791		S	770 253	(770 253)					14.09.2001
08.06.1995	08.06.1995	45,73 EUR	31	25	S	70 000	(11 600)			58 400	25	07.06.2003
08.06.1995	17.12.1996	37,50 EUR	38	31	S	114 400	(22 680)	(350)		91 370	31	16.12.2004
08.06.1995	16.12.1997	33,08 EUR	39	36	S	104 500	(7 800)			96 700	36	15.12.2005
21.07.1999	15.09.1999	47,14 EUR	5 646	5 259	A	423 450	(29 025)			394 425	5 259	14.09.2007
27.05.1998	14.12.1999	54,00 EUR	80	76	A	166 500	(5 500)			161 000	76	13.12.2007 (2)
27.05.1998	12.12.2001	32,60 EUR	61	61	S	153 000				153 000	61	11.12.2009 (3)
TOTAL						1 802 103	(846 858)	(350)		954 895		

(1) S = options de souscription ; A = options d'achats.

(2) Les actions ne peuvent pas être vendues avant le 14.12.2004.

(3) Ne peuvent être exercées qu'à compter du 12.12.2003. Les actions ne peuvent être vendues avant le 14.12.2005.

5.4.5. Annexes

Note 1. Faits marquants

1.1. Activité

Le périmètre des activités du Groupe est resté stable en 2002, les acquisitions et cessions réalisées étant de montants non significatifs et se compensant. Les comptes de l'exercice 2002 sont donc directement comparables aux comptes de 2001.

Si Eramet a bénéficié de la hausse des cours du nickel, notamment au second semestre de l'année, sa production et ses ventes ont été affectées négativement par des difficultés de production et l'affaiblissement de certains de ses marchés.

Dans la branche Nickel, malgré la forte demande de l'industrie des aciers inoxydables, les ventes de ferronickel ont faiblement progressé du fait, d'une part de la nécessaire constitution de stocks dans le cadre du programme d'augmentation de la capacité à 75 000 tonnes, d'autre part d'incidents de production, partiellement d'origine externe.

Dans la branche Manganèse, les volumes de vente d'alliages de manganèse, en recul par rapport à 2001, ont été fortement pénalisés par les difficultés techniques rencontrées au Gabon sur l'unité d'enrichissement et d'agglomération de Moanda, à Boulogne sur le haut-fourneau 7 et sur un four norvégien.

La chute des enregistrements de commande dans l'aéronautique et les reports et annulations dans la production d'énergie ont provoqué une forte baisse d'activité au second semestre dans la branche Alliages.

Les effets de change pénalisent le résultat, le niveau du dollar US étant moins favorable qu'en 2001 et la couronne norvégienne s'étant notablement appréciée.

Pour ce qui concerne les investissements du Groupe, les projets majeurs d'accroissement de capacité de l'usine de production de ferronickel de Doniambo (programme 75 000 tonnes) et de l'usine de Pamiers, dont une presse de 40 000 tonnes, ont progressé conformément au planning. Les montants comptabilisés en 2002 sont encore faibles.

1.2. Changements de méthode

À compter du 1^{er} janvier 2002, les changements de méthode suivants ont été appliqués :

- application du règlement n° 2000-06 du CRC entraînant la reprise par capitaux propres (part du Groupe) des provisions pour 24 MEUR ;
- valorisation des stocks nickel sur la base de la méthode D.E.P.S. (dernier entré premier sorti) entraînant une diminution des réserves du groupe de 4 MEUR ;
- les informations afférentes à ces changements de méthodes sont présentées dans les notes 7, 11 et 12.

Note 2. Principes comptables

2.1. Principes généraux

Les comptes consolidés du groupe sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises.

Il est fait application des dispositions du règlement n° 1999-02 du CRC depuis l'exercice 1999 et du règlement n° 2000-06 du CRC à compter du 1^{er} janvier 2002.

2.2. Principes de consolidation

2.2.1. Périmètre et méthodes de consolidation

Les entreprises contrôlées à plus de 50 % par le groupe et dont, d'une part, l'investissement du groupe et, d'autre part, le chiffre d'affaires, le total du bilan et les capitaux propres sont considérés comme significatifs, sont consolidées par intégration globale.

Les entreprises sur lesquelles est exercée une influence notable et dont, d'une part l'investissement du groupe et, d'autre part, le chiffre d'affaires, le total du bilan et les capitaux propres sont considérés comme significatifs, sont consolidées par mise en équivalence.

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation figure dans la note 25.

2.2.2. Écarts d'acquisition

La différence entre le coût d'acquisition des titres d'une société consolidée et la part acquise des capitaux propres retraités selon les principes du groupe, est allouée en tout ou partie aux actifs et passifs acquis. Le solde éventuel, constituant l'écart d'acquisition, est amorti sur une durée fixée en relation avec l'activité économique et la spécificité de l'acquisition, mais n'excédant pas 20 ans.

Les écarts d'acquisition sont sortis de l'actif l'exercice suivant celui de leur total amortissement.

2.2.3. Méthodes de conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes de bilan (hors capitaux propres) sont convertis en euros au taux de clôture de l'exercice.

Les capitaux propres (hors résultat) sont conservés au taux historique, le résultat de l'exercice étant converti au taux moyen de l'exercice.

Les comptes de charges et de produits ainsi que les flux de trésorerie sont convertis en euros au taux moyen de l'exercice.

Les écarts de conversion résultant de l'utilisation de taux différents sont répartis entre les capitaux propres consolidés et les intérêts minoritaires.

2.2.4. Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice, corrigé des effets de dilution potentiels.

2.3. Règles et méthodes comptables appliquées aux différents postes du bilan et du compte de résultat

2.3.1. Immobilisations incorporelles

Les montants immobilisés au titre du domaine minier ne concernent que les apports d'actifs ou les acquisitions de permis réalisés depuis 1974.

L'amortissement du domaine minier est, selon les spécificités de l'exploitation, fonction de la production annuelle rapportée aux réserves estimées à l'origine ou de la durée de la concession.

Les dépenses de géologie de l'année sont immobilisées et entièrement amorties sur le même exercice.

Les autres frais de recherches supportés au cours d'un exercice sont comptabilisés en charges sur le même exercice.

Les charges à étaler liées aux changements actuariels des régimes de retraite aux États-Unis figurent en autres immobilisations incorporelles et sont amorties linéairement sur la durée de vie résiduelle des participants.

2.3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire sur les durées de vie estimées suivantes :

- Constructions : 20 à 30 ans,
- Installations techniques : entre 10 et 15 ans,
- Installations, agencements et aménagements : entre 5 et 10 ans,
- Matériel de transport : entre 4 et 8 ans,
- Matériel et outillage : entre 3 et 10 ans,
- Matériel de bureau et informatique : entre 3 et 8 ans.

Les immobilisations des centres miniers arrêtés ou des installations inutilisées sont entièrement dépréciées par dotations exceptionnelles aux amortissements ou aux provisions.

2.3.3. Immobilisations financières

Les participations dans les sociétés non consolidées sont évaluées à leur coût d'acquisition, hors frais. Elles sont estimées à leur valeur d'usage ou à leur valeur d'utilité pour la société détentrice, qui tient compte à la fois de la valeur d'actif net et des perspectives de rentabilité. Lorsque la valeur d'usage ou d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.3.4. Stocks

Les stocks sont évalués au prix de revient incorporant les seuls coûts de production ou à la valeur réalisable lorsque celle-ci est inférieure. Les coûts de sous-activité sont, le cas échéant, éliminés de la valorisation des stocks de fin d'exercice.

Les stocks de produits nickelifères sont valorisés au plus bas du prix de revient et de la valeur de réalisation. Compte tenu de la forte volatilité des cours du nickel, le groupe met en œuvre, sur la base de l'année 1988, une méthode particulière de valorisation de ces stocks, qui minimise les effets de prix dans le compte de résultat et qui correspond à l'application d'une méthode D.E.P.S. (dernier entré premier sorti).

2.3.5. Créances et dettes

Les créances en euros sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont revalorisées au cours du dernier jour de l'exercice, ou au cours de couverture à terme, le cas échéant. Les écarts de change dégagés sont comptabilisés en résultat dans le compte différences de change.

Les provisions pour dépréciation des créances clients sont évaluées client par client en fonction du risque estimé.

2.3.6. Valeurs mobilières de placement

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à la valeur de marché si elle est inférieure. Les moins-values potentielles font l'objet d'une provision pour dépréciation ; les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

2.3.7. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues ont été reclassées, au passif du bilan, dans les comptes de régularisation. Elles sont reprises dans le compte de résultat conformément au plan d'amortissement des immobilisations concernées.

2.3.8. Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés aux derniers taux d'impôts en vigueur. Les impôts différés actifs comptabilisés sont plafonnés en fonction de leur possibilité de récupération.

Les impôts de distribution non récupérables, sur les dividendes prévus au titre du dernier exercice, font l'objet d'une provision.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés et leur solde est compris, selon le cas, dans les provisions ou les autres créances.

2.3.9. Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées pour faire face à l'ensemble des risques et charges connus à la clôture de l'exercice.

Les méthodes d'appréciation de ces provisions sont adaptées aux spécificités de chacun des secteurs d'activité.

Des provisions dérogatoires à caractère sectoriel constituées par le passé, pour faire face à des risques particuliers d'activité ont été retraitées dans les capitaux propres en application du règlement CRC 00-06 (cf. supra "principes généraux").

2.3.10. Indemnités et allocations relatives au personnel

Les règlements à intervenir dans le cadre des différentes conventions en matière de départ à la retraite, de pensions et d'avantages annexes ont été provisionnés pour la fraction non couverte par les compagnies d'assurance.

Ils sont calculés à partir des données d'ancienneté, de rémunération à la date de clôture et en tenant compte de la probabilité, pour les salariés, d'être présents à l'âge du départ à la retraite.

Les changements actuariels (gains ou pertes) relatifs aux régimes de retraite aux États-Unis, sont, conformément aux principes internationaux, inscrits en immobilisations incorporelles et étalés sur la durée de vie résiduelle des participants.

2.3.11. Monnaie

Les notes annexes sont exprimées en millions d'euros (MEUR).

Note 3 - Informations sectorielles

(en millions d'euros)

Chiffre d'affaires

Par branche

	2002	2001	2000
Nickel	501	485	564
Alliages	720	827	778
Manganèse	879	920	953
Holding et divers	(4)	(4)	(8)
TOTAL	2 096	2 228	2 287

Par zone géographique (destination des ventes)

France	401	387	341
Europe hors France	690	780	841
Amérique du Nord	526	603	616
Asie	412	375	406
Autres zones	67	83	83
TOTAL	2 096	2 228	2 287

Résultat d'exploitation

Par branche

Nickel	73	41	165
Alliages	1	67	80
Manganèse	(20)	(3)	61
Holding et divers	(5)	(9)	(5)
TOTAL	49	96	301

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Marge brute d'autofinancement			
Par branche			
Nickel	108	85	205
Alliages	32	80	78
Manganèse	26	43	92
Holding et divers	20	3	(5)
TOTAL	186	211	370
Actif immobilisé			
Par branche			
Nickel	245	246	257
Alliages	282	268	331
Manganèse	637	662	622
Holding et divers	17	30	17
TOTAL	1 181	1 206	1 227
Par zone géographique			
France	345	319	367
Europe hors France	213	201	196
Amérique du Nord	181	220	214
Asie	38	28	29
Autres zones	404	438	421
TOTAL	1 181	1 206	1 227
Investissements industriels			
Par branche			
Nickel	40	36	24
Alliages	41	36	35
Manganèse	46	93	126
Holding et divers	1		
TOTAL	128	165	185
Effectif moyen des sociétés consolidées par intégration globale			
Par branche			
Nickel	2 430	2 416	2 392
Alliages	5 069	5 503	5 313
Manganèse	5 174	5 292	5 551
Holding et divers ⁽¹⁾			
TOTAL	12 673	13 211	13 256

(1) Branche Nickel et Holding agrégés

ND = Non disponible

Note 4 - Actif immobilisé

	Valeurs d'acquisition					31.12.2002	
	01.01.2002	Acquisitions	Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	Cessions, mises hors services et régularisations	Mouvements de périmètre et changement de méthodes de consolidation		Écarts de conversion
(en millions d'euros)							
Écarts d'acquisition	78	5		(1)	8	(1)	89
Immobilisations incorporelles	152	8		(3)	25	(3)	179
Immobilisations corporelles	2 537	120		(34)	(12)	(58)	2 553
Immobilisations financières	152	6		(12)	(13)	(1)	133
Titres mis en équivalence	12		2	(1)	7	(1)	19
Total	2 931	139	2	(51)	15	(64)	2 973

	Amortissements et provisions				Valeurs nettes		
	01.01.2002	Dotations et reprises	Cessions, mises hors services et régulations	Mouvements de périmètre et changement de méthodes de consolidation	Écarts de conversion	31.12.2002	31.12.2002
(en millions d'euros)							
Écarts d'acquisition	21	18	(1)	1	(1)	38	51
Immobilisations incorporelles	83	14	(5)			92	87
Immobilisations corporelles	1 523	132	(28)	(22)	(29)	1 576	977
Immobilisations financières	98	(13)	1			86	47
Titres mis en équivalence							19
Total	1 725	151	(33)	(21)	(30)	1 792	1 181

Immobilisations incorporelles

Leur valeur nette s'établit à 87 MEUR (69 MEUR en 2001). Le domaine minier représente 62 MEUR (64 MEUR en 2001) dont 49 MEUR (51 MEUR en 2001) au Gabon.

Les dépenses de géologie de 6 MEUR (5 MEUR en 2001) ont été entièrement amorties sur l'exercice.

Les immobilisations incorporelles incluent depuis cette année une partie des retraites américaines de la branche Manganèse à étaler sur 10 ans pour 22 MEUR (3 MEUR en 2001).

Immobilisations corporelles

Elles comprennent principalement les terrains et constructions pour une valeur nette de 251 MEUR (253 MEUR en 2001) et les installations industrielles pour 611 MEUR (655 MEUR en 2001). Les cessions et mises au rebut ont concerné des actifs, pour la plupart amortis ou dépréciés, des trois branches.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent 70 MEUR (76 MEUR en 2001) au titre des créances rattachées à la participation de SMC, entièrement dépréciées en 2001, suite à la mise sous la protection du chapitre 11 de la loi américaine sur les faillites. Les autres immobilisations financières sont essentiellement composées de titres de participation non consolidés pour 23 MEUR (32 MEUR en 2001). Des titres de Comilog SA (4.2%) antérieurement exclus du périmètre ont été consolidés en 2002, suite à la non réalisation du contrat de cession initial ; leur valeur au bilan en 2001 et 2000 était de 14 MEUR.

Note 5 - Écarts d'acquisition

Exercices d'acquisitions	Valeurs d'acquisition				31.12.2002
	01.01.2002	Cessions, mises hors services et régularisations	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	
(en millions d'euros)					
Aubert & Duval Fortech	1994 à 1998	19			19
Eramet Norway	1999	20		1	21
Eramet Marietta	1999	16		(2)	14
Comilog	1996	9			9
Peter Stubs	2001 et 2002	6	10		16
Divers	1993 à 2001	8	2		10
Total		78	12	(1)	89

01.01.2002	Amortissements				Valeurs nettes	
	Dotations	Cessions, mises hors services et régularisations	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	31.12.2002	31.12.2002
(en millions d'euros)						
Aubert & Duval Fortech	6	1			7	12
Eramet Norway	2	1			3	18
Eramet Marietta	2	14		(2)	14	
Comilog	7				7	2
Peter Stubs	1	1	1		3	13
Divers	3	1			4	6
Total	21	18	1	(2)	38	51

L'écart d'acquisition d'Eramet Marietta Inc. a fait l'objet en 2002 d'un test de juste valeur et une dépréciation de 14 MEUR (dont 13 MEUR à caractère exceptionnel) a été constatée, correspondant à sa valeur résiduelle.

Les écarts d'acquisition négatifs figurent en note 12.

Note 6 - Titres mis en équivalence

01.01.2002	Quote-part dans le résultat	Dividendes reçus	Régularisations	Mouvements de périmètre et changement de méthodes de consolidation	Écarts de conversion	31.12.2002
(en millions d'euros)						
Special Metals Corp. (SMC) et filiales	0					0
Port Minéralier d'Owendo	7	2	(1)			8
Bear Metallurgical Corporation	4				(1)	3
Forges M. Dembiermont				7		7
Stahlschmidt	1					1
Total	12	2	(1)	7	(1)	19

La société Forges M. Dembiermont est consolidée par mise en équivalence à hauteur de 33,2% à compter du 1^{er} janvier 2002 après la cession du contrôle des titres à Forgitel.

Les valeurs de la société SMC ont été intégralement mises à zéro en 2001.

Note 7 - Stocks et en-cours

(en millions d'euros)

	31.12.2002	31.12.2001	31.12.2000
Matières premières et autres approvisionnements	236	307	276
Marchandises, produits finis, en-cours, intermédiaires et semi-finis	494	549	496
Valeur brute	730	856	772
Dépréciation	(58)	(59)	(47)
Valeur nette	672	797	725

Les provisions pour dépréciation constatées au titre de la provision dérogatoire sectorielle pour fluctuation des cours destinée à se prémunir contre une éventuelle chute du prix du nickel, ont été retraitées en application du règlement CRC 00-06. La partie maintenue, soit 9 MEUR (12 MEUR en 2001), correspond désormais au passage de la valorisation des stocks concernés en méthode D.E.P.S. (dernier entré premier sorti). La sensible baisse des stocks concerne l'ensemble des branches d'activité.

Note 8 - Clients et comptes rattachés

(en millions d'euros)

	31.12.2002	31.12.2001	31.12.2000
Valeur brute	367	434	483
Dépréciation	(13)	(21)	(21)
Valeur nette	354	413	462

La valeur nette des créances clients a diminué dans l'ensemble des branches. Les créances sur clients sont toutes à moins d'un an d'échéance.

Note 9 - Autres créances et comptes de régularisation

(en millions d'euros)

	31.12.2002	31.12.2001	31.12.2000
Impôts exigibles sur les résultats	28	29	2
Créances sociales et fiscales	26	45	49
Autres créances d'exploitation	72	59	62
Créances sur immobilisations		1	1
Charges constatées d'avance	5	16	7
Charges à répartir sur plusieurs exercices	17	12	5
Valeur brute	148	162	126
Dépréciation	(17)	(15)	(18)
Valeur nette	131	147	108

Les charges à répartir correspondent aux frais d'ouverture des mines de la branche Nickel qui sont amortis selon le rythme d'exploitation et à des frais de démarrage d'installations industrielles dans les branches Manganèse et Alliages.

Les autres créances sont quasiment toutes à moins d'un an d'échéance.

Note 10 - Trésorerie

La trésorerie à fin 2002 comporte 308 MEUR de valeurs mobilières de placement, constituées principalement de fonds monétaires en euros. La plus-value latente, nette d'impôts à décaisser, était de 6 MEUR en diminution de 20 MEUR, à la suite des cessions réalisées au cours du dernier trimestre de l'année 2002.

Note 11 - Intérêts minoritaires

(en millions d'euros)

	31.12.2002	31.12.2001	31.12.2000
Au début de l'exercice	392	373	336
Part dans le résultat de l'exercice	6	5	55
Augmentations de capital en espèces			5
Variations de périmètre			
Variations de pourcentage d'intérêt	(17)	23	(14)
Application des règlements 99/02 et 00/06	5		
Autres variations des réserves consolidées			(2)
Variations des écarts de conversion	(6)	5	5
Distributions de dividendes	(8)	(14)	(12)
À la clôture de l'exercice	372	392	373

Ce poste concerne essentiellement Comilog pour 130 MEUR (État gabonais, COGEMA et divers), la Société Le Nickel-SLN pour 170 MEUR (Nisshin Steel et STCPI), Eurotungstène Poudres pour 12 MEUR (Sandvik) et Eramet Manganèse Alliages pour 53 MEUR (AREVA).

Note 12 - Provisions pour risques et charges

	01.01.2002	Dotations (reprises) nettes	Mouvements de périmètre et transferts	Écarts de conversion	31.12.2002
(en millions d'euros)					
Personnel	101	11	20	(10)	122
Gros travaux d'entretien et de réfection	32	(13)	6		25
Risques sectoriels	17	(6)	(2)		9
Grands contentieux	12				12
Divers	92	9	(28)	(2)	71
Sous-total	254	1	(4)	(12)	239
Impôts différés	53	14	14	(1)	80
Écarts d'acquisition négatifs	8	(4)	1		5
Total	315	11	11	(13)	324
	Résultat d'exploitation	(7)			
	Résultat financier	(1)			
	Résultat exceptionnel	9			
	Impôts sur les résultats	14			
	Dotations sur écarts d'acquisition (net)	(4)			
	Total	11			

Les provisions liées au personnel comprennent pour l'essentiel des provisions pour pensions et pour indemnités de départ à la retraite. Dans la branche Manganèse, les changements actuariels de valorisation des retraites américaines pour 22 MEUR ont été inscrits en contrepartie des immobilisations incorporelles.

Les provisions pour gros travaux d'entretien et de réfection prennent en compte les dépenses périodiques de maintenance, en particulier dans les branches Nickel et Manganèse.

Les provisions pour grands contentieux liées à l'acquisition de Comilog en 1996/1997 sont demeurées inchangées, le groupe estimant qu'elles devraient être suffisantes pour faire face à l'ensemble des contentieux concernés.

En application du règlement CRC 00-06, les provisions dérogatoires à caractère sectoriel dans la branche Nickel constituées antérieurement par prudence d'une provision pour fluctuation de cours, d'une provision pour gros décapages miniers et d'une provision relative au maintien de l'effort de recherche minière, ont été retraitées dans les capitaux propres pour un impact net d'impôts de 9 MEUR.

La provision technique de réassurance d'Eras figurant en autres provisions a été également retraitée conformément à ce règlement, son impact net d'impôts est de 14 MEUR.

Note 13 - Emprunts et dettes financières

13.1. Ventilation par nature

(en millions d'euros)	31.12.2002	31.12.2001	31.12.2000
Emprunts auprès des établissements de crédit	260	412	349
Location financement	8	10	10
Autres emprunts et dettes financières diverses	27	57	55
Banques	140	210	207
Total	435	689	621

13.2. Ventilation par devise

(en millions d'euros)	31.12.2002	31.12.2001	31.12.2000
Monnaies zone Euro	318	450	389
Dollar US	66	185	194
Franc CFA	27	25	15
Livre sterling	12	16	15
Yuan	10	5	6
Couronne norvégienne		7	
Autres	2	1	2
Total	435	689	621

13.3. Ventilation par échéance

(en millions d'euros)	31.12.2002	31.12.2001	31.12.2000
À un an au plus	78	327	380
À plus d'un an et 5 ans au plus	332	303	176
À plus de 5 ans	25	59	65
Total	435	689	621

Eramet SA bénéficie de lignes de crédit confirmées à moyen ou long terme. En conséquence, les dettes financières correspondant à des tirages sur ces lignes de crédit ont été classées en fonction de l'échéance des lignes de crédit.

13.4. Ventilation par nature de taux

Les dettes financières sont pour l'essentiel à taux variable.

Note 14 - Autres dettes et comptes de régularisation

(en millions d'euros)	31.12.2002	31.12.2001	31.12.2000
Impôts exigibles sur les résultats	20	11	38
Dettes sociales et fiscales	128	133	153
Autres dettes d'exploitation	114	76	60
Dettes sur immobilisations	33	26	39
Produits constatés d'avance	1	11	3
Dividendes à payer	3	3	3
Indemnité Koniambo	120	126	131
Total	419	386	427

Toutes les dettes sont à moins d'un an d'échéance à l'exception de l'indemnité Koniambo dont l'échéancier est détaillé en note 22.

Note 15 - Variation du besoin net en fonds de roulement lié à l'activité

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
(Augmentation) ou diminution des stocks et en-cours	111	(56)	(121)
(Augmentation) ou diminution des clients et comptes rattachés	57	55	(12)
(Augmentation) ou diminution des autres créances et comptes de régularisation	(1)	(18)	11
Augmentation ou (diminution) des fournisseurs et comptes rattachés	(62)	(16)	59
Augmentation ou (diminution) des autres dettes et comptes de régularisation	47	(27)	17
Total	152	(62)	(46)

Note 16 - Analyse de l'endettement net

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Trésorerie	435	481	378
Emprunts et dettes financières	(689)	(621)	(524)
Trésorerie (endettement) nette d'ouverture	(254)	(140)	(146)
Trésorerie	(71)	(46)	103
Emprunts et dettes financières	254	(68)	(97)
Diminution/(augmentation) de l'endettement net	183	(114)	6
Trésorerie	364	435	481
Emprunts et dettes financières	(435)	(689)	(621)
Trésorerie (endettement) nette de clôture	(71)	(254)	(140)

Note 17 - Effectif

Effectif moyen des sociétés consolidées par intégration globale.

	2002	2001	2000
Cadres	908	923	921
ETAM	3 760	3 912	3 892
Ouvriers	8 005	8 376	8 443
Total	12 673	13 211	13 256

Note 18 - Rémunération des organes d'administration, de direction et de surveillance

Le montant global des rémunérations annuelles des dix personnes les mieux rémunérées de la société mère s'est élevé à 2,4 MEUR pour l'exercice 2002.

Les jetons de présence versés aux administrateurs de la société mère au cours du même exercice ont été de 0,1 MEUR.

Note 19 - Résultat financier

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Dividendes		1	
Provisions (net)	5		
Différences de change (net)	5		(10)
Autres charges et produits (net)	4	(19)	(18)
Total	14	(18)	(28)

Les autres charges et produits (net) incluent les plus-values de cessions des valeurs mobilières de placement d'Eramet SA de 22 MEUR et de la Société Le Nickel (SLN) de 6 MEUR.

Note 20 - Résultat exceptionnel

(en millions d'euros)

	2002	2001	2000
Résultat sur cessions d'éléments d'actif	(4)		
Amortissements et provisions (net)	(13)	(70)	(3)
Autres charges et produits (net)	1	3	
Total	(16)	(67)	(3)

Le résultat exceptionnel comprend principalement la dépréciation exceptionnelle des stocks chez Aubert & Duval Alliages pour (8) MEUR, les restructurations de la branche Alliages pour (5) MEUR, la moins value de cession de la société Forges M. Dembiermont pour (2) MEUR, les restructurations de la branche Manganèse pour (2) MEUR ; ces éléments sont diminués de la part définitivement acquise de l'indemnité minière Poum/Koniambo de 6 MEUR.

Note 21 - Impôts sur les résultats

21.1. Ventilation par nature

(en millions d'euros)

	2002	2001	2000
Impôts exigibles	(8)	(14)	(42)
Impôts différés	(14)	5	(40)
Impôts sur les distributions		(1)	(1)
Total	(22)	(10)	(83)

Le résultat financier et l'impôt sur les bénéfices ont été ajustés pour reclasser en résultat financier le bénéfice réalisé sur un placement quirataire.

21.2. Taux effectif d'impôt

(en millions d'euros)

	2002	2001	2000
Résultat courant des sociétés intégrées	63	78	273
Résultat exceptionnel	(16)	(67)	(3)
Résultat avant impôt	47	11	270
Taux courant d'impôt en France	33,1/3	33,1/3	33,1/3
Charge d'impôt théorique	16	4	90
Effets sur l'impôt théorique :			
- des différences définitives entre résultat comptable et résultat taxable	(14)	(12)	(10)
- des contributions additionnelles en France	(1)		3
- du différentiel de taux courant des pays étrangers	(1)		(1)
- de taux d'impôt réduits	(2)	(1)	
- des retenues à la source sur transactions intragroupe		1	1
- de crédits d'impôts	(1)	(1)	
- du changement de taux d'imposition (impôts différés)			
- des actifs d'impôts différés non reconnus antérieurement			
- des actifs d'impôts différés non reconnus au titre de l'exercice			
- des litiges fiscaux			
- des éléments divers	25	19	
Charge d'impôt réelle	22	10	83
Taux effectif	46 %	98 %	31 %

Les éléments divers comprennent les limitations des impôts différés actif (essentiellement Eramet Marietta Inc et Erachem Comilog Europe) et les pertes fiscales reportables non activées (Comilog SA, Comilog France et Eramet Marietta Inc principalement).

21.3. Analyse des impôts différés comptabilisés

(en millions d'euros)

	31.12.2002	31.12.2001	31.12.2000
Élimination des résultats sur cessions internes	10	12	16
Différences temporaires	72	101	87
Reports fiscaux déficitaires	18	12	15
Crédits d'impôt			
Autres		1	(3)
Impôts différés actif	100	126	115
Différence entre les valeurs fiscales et les valeurs consolidées des immobilisations	28	26	32
Retraitement des écritures de nature fiscale	100	105	104
Autres différences temporaires	51	43	36
Impôts sur les distributions internes envisagées	1	1	1
Autres		4	4
Impôts différés passif	180	179	177
Impôts différés passif net	80	53	62

21.4. Actifs d'impôts différés non comptabilisés

En application des principes exposés en note 2, des actifs d'impôts différés sur déficits reportables n'ont pas été comptabilisés pour un montant total de 74 MEUR.

Note 22 - Dossier minier calédonien

Le dossier minier calédonien qui a fortement mobilisé de 1996 à 1998 la direction de la SLN et celle du groupe, compte tenu de l'enjeu considérable qu'il représentait, a connu une issue satisfaisante en 1998.

Ce dossier trouvait son origine dans la revendication de la SMSP, exploitant minier calédonien contrôlé par la Province du Nord, associée au producteur de nickel canadien Falconbridge, l'un des principaux concurrents mondiaux d'Eramet, sur une partie des réserves minières de la SLN afin d'assurer l'approvisionnement d'une nouvelle usine à construire dans la Province du Nord.

L'accord trouvé en février 1998 avec les Pouvoirs Publics prévoit un échange de droits miniers en cas de construction effective de l'usine du nord, la SMSP recevant le massif de Koniambo, beaucoup plus riche, qui appartenait à la SLN et cette dernière celui, plus pauvre, de Poum, propriété de la SMSP. Cet échange s'accompagne d'une indemnité versée par l'État et destinée à compenser l'incidence de la différence de réserves entre les deux gisements sur l'activité de la SLN et d'Eramet.

- La première étape de l'accord a été réalisée au second semestre 1998 :

- la SLN et la SMSP ont cédé leurs droits miniers sur Koniambo et Poum respectivement à l'entité indépendante, la SAS Poum/Koniambo, chargée de les détenir jusqu'à leur dévolution définitive. S'agissant de la cession de Koniambo, dont le prix de vente brut s'élève à 8 MEUR, l'opération est enregistrée dans le résultat exceptionnel de l'exercice ;

- l'indemnité, fixée après évaluation par les banques conseils du groupe et de l'État, à 152 MEUR (125 MEUR pour la SLN et 27 MEUR pour Eramet) nets d'impôts, a été versée aux deux sociétés.

- La seconde étape interviendra dès que la construction de l'usine du Nord sera engagée par les promoteurs - pour autant que cela ait lieu avant janvier 2006. La SAS Poum/Koniambo cédera alors Poum et Koniambo à la SLN et à la SMSP respectivement et la totalité de l'indemnité perçue par la SLN et Eramet sera définitivement acquise.

Cette seconde étape pourrait éventuellement être anticipée en ce qui concerne Eramet et la SLN puisque cette dernière aura l'option à compter de fin 2002 de renoncer définitivement à la restitution du gisement de Koniambo, l'indemnité reçue étant dès lors totalement acquise.

- Au cas où les promoteurs de l'usine du Nord, Falconbridge et la SMSP, renonceraient à leur projet, ou si la réalisation n'en était pas engagée d'ici à janvier 2006, les gisements de Poum et Koniambo seraient restitués respectivement à la SMSP et à la SLN.

Eramet et la SLN auraient alors l'obligation de reverser à l'État la partie non acquise de l'indemnité, majorée des intérêts courus sur la période écoulée depuis son versement.

Cette partie non acquise, qui s'élève à 120 MEUR au total au 31 décembre 2002, diminue progressivement afin de compenser l'immobilisation ainsi subie. Elle serait réduite à 92 MEUR si la restitution avait lieu à l'échéance ultime de janvier 2006.

(en millions d'euros)*

Indemnité à reverser

	SLN	ERAMET	TOTAL
Décembre 2002	103	17	120
Septembre 2003	97	15	112
Septembre 2004	88	14	102
Septembre 2005	80	12	92

* hors intérêts financiers provisionnés au bilan.

Note 23 - Événements postérieurs à la clôture

La société SIMA (branche Alliages) a, le 12 février 2003, cédé son ancien siège social localisé à Neuilly-sur-Seine. Le produit de la cession sera comptabilisé sur l'exercice 2003. La société SADACI (branche Manganèse) a été cédée au début de l'année 2003 ; l'impact négatif a été provisionné sur l'exercice 2002. L'activité "Noir de carbone" d'Erachem Comilog Europe a fait l'objet d'un accord de cession qui doit être finalisé au premier semestre 2003 dès l'obtention d'autorisations administratives ; le gain rattaché à cette opération ne figure pas dans les comptes 2002.

Note 24 - Engagements hors bilan

(en millions d'euros)

	31.12.2002	31.12.2001	31.12.2000
Engagements donnés :			
Avals, cautions et garanties	85	85	81
Sûretés réelles	146	153	109
Engagements reçus :			
Avals, cautions et garanties	5	3	3
Sûretés réelles	Néant	Néant	Néant
Lignes de crédit	128	88	172

Le tableau ci-dessus ne comprend pas les commandes courantes de l'activité (commandes reçues de clients ou passées aux fournisseurs), les commandes d'immobilisations qui ne concernaient au 31 décembre 2002 que les investissements courants ni les engagements résultant de pactes d'actionnaires au sein de sociétés non détenues à 100 % (engagements réciproques d'achat d'intérêts minoritaires intragroupe estimés sur la base des situations nettes comptables à environ 76 MEUR).

À la suite de l'augmentation de capital de Comilog SA fin 2002, l'État gabonais pourra exercer le rachat de 75 302 actions représentant 3,23% du capital au prix de souscription avant fin 2005.

Les couvertures de change portent en quasi-totalité sur le dollar américain et sont destinées à couvrir la position présente et future du groupe, structurellement longue.

Au 31.12.2002, les couvertures totales en dollars s'élevaient à 446 MUSD, sous forme de ventes à terme, de tunnels ou d'options de vente au cours moyen minimum de 0,9326 EUR/USD.

Les couvertures sont destinées à protéger une partie des flux futurs du groupe, principalement les opérations commerciales de l'exercice 2003 (370 MUSD). Les couvertures plus longues concernent la branche Alliages pour les opérations des années 2004 à 2006 (76 MUSD).

Note 25 - Liste des sociétés consolidées

Société	Pays	Méthode consolidation	% d'intérêts
Eramet	France	Consolidante	
Nickel			
Société Le Nickel (Sln)	Nouvelle-Calédonie	I.G.	60,00
Cominc	Nouvelle-Calédonie	I.G.	60,00
Eramet Holding Nickel (Ehn ex-Sepi)	France	I.G.	100,00
Eurotungstène Poudres (Etp)	France	I.G.	51,15
Alliages			
Eramet Alliages	France	I.G.	100,00
Erasteel	France	I.G.	100,00
Erasteel Commentry	France	I.G.	100,00
Erasteel Champagne	France	I.G.	100,00
Erasteel Kloster AB	Suède	I.G.	100,00
Peter Stubs Ltd	Royaume-Uni	I.G.	78,00
Erasteel Ltd	Royaume-Uni	I.G.	100,00
Erasteel Inc.	États-Unis	I.G.	100,00
Erasteel GmbH	Allemagne	I.G.	100,00
Erasteel Italiana Srl	Italie	I.G.	100,00
Erasteel Japan KK	Japon	I.G.	100,00
Erasteel Korea Ltd	Corée	I.G.	100,00
Erasteel Far East Ltd	Taiwan	I.G.	100,00
Erasteel Latin America	Brésil	I.G.	100,00
Société Industrielle de Métallurgie Appliquée (Sima)	France	I.G.	100,00
Special Metals Corp. (Smc) et ses filiales	États-Unis	M.E.	38,45
Stahlschmidt	Allemagne	M.E.	50,00
Interforge	France	I.G.	94,00
Traitement Compression Service (Tcs)	France	I.G.	51,00
Ms-P2	France	I.G.	100,00
Aubert & Duval Holding (Adh ex-Ciram)	France	I.G.	100,00
Aubert & Duval Alliages (Ada)	France	I.G.	100,00
Aubert & Duval Fortech (Adf)	France	I.G.	100,00
Aubert & Duval Tecphy (Adt)	France	I.G.	100,00
Financière Brown Europe	France	I.G.	85,00
Brown Europe	France	I.G.	85,00
Manganèse			
Eramet Holding Manganèse (Ehm)	France	I.G.	100,00
Eramet Comilog Manganèse	France	I.G.	100,00
Eramet Manganèse Alliages (Ema)	France	I.G.	69,50
Eramet Marietta, Inc	États-Unis	I.G.	69,50
Eramet Norway AS	Norvège	I.G.	69,50
Comilog, SA	Gabon	I.G.	60,47
Comilog Holding	France	I.G.	60,47
Comilog International	France	I.G.	60,47
Comilog Lausanne	Suisse	I.G.	60,47
Port Minéralier d'Owendo SA (Pmo)	Gabon	M.E.	21,98
Sadaci	Belgique	I.G.	60,47
MMM Immo SA	Belgique	I.G.	60,47
Unimin AG	Suisse	I.G.	60,47
Sodépal	Gabon	I.G.	60,42
Erachem Comilog Europe	Belgique	I.G.	60,47
Comilog US	États-Unis	I.G.	60,47

Société	Pays	Méthode consolidation	% d'intérêts
Eramet	France	Consolidante	
GCMC	États-Unis	I.G.	60,47
Bear Metallurgical Corp	États-Unis	M.E.	60,47
Erachem Comilog Inc.	États-Unis	I.G.	60,47
Eramet Comilog North America Inc.	États-Unis	I.G.	60,47
Comilog France	France	I.G.	59,12
Comilog Dunkerque	France	I.G.	59,12
Comilog Italia	Italie	I.G.	59,12
Miner Holding BV	Pays-Bas	I.G.	60,47
Comilog Asia Ltd	Hong Kong	I.G.	60,47
Comilog Asia Ferro Alloys Ltd	Hong Kong	I.G.	60,47
Shaoxing Comilog Ferro Alloys Ltd	Chine	I.G.	42,33
Guangxi Comilog Ferro Alloys Ltd	Chine	I.G.	42,33
Gullin Comilog Ferro Alloys Ltd	Chine	I.G.	60,47
Comilog Far East Development Ltd	Hong Kong	I.G.	60,47
Eramet Canada	Canada	I.G.	60,47
Sulfamex	Mexique	I.G.	60,47

I.G. = Intégration globale

M.E. = Mise en équivalence

Par rapport aux comptes publiés en 2001, le périmètre de consolidation 2002 a évolué des mouvements suivants :

Intégration au 1^{er} janvier 2002 de la société Peter Stubs Ltd (Branche Alliages), auparavant mise en équivalence, après l'acquisition de 33 % portant ainsi la détention à 78 %.

Mise en équivalence au 1^{er} janvier 2002 de la société Forges M. Dembiermont (branche Alliages) antérieurement consolidée par intégration globale, suite à la cession du contrôle des titres à Forgital ; le pourcentage détention étant ramené à 33,2 %.

Intégration de la société Hft, non consolidée précédemment, à la suite de l'acquisition complémentaire portant la détention à 100 %, puis fusionnée avec la société Steiner-Bronzavia déjà intégrée, rebaptisée Ms-P2 (branche Alliages); le tout au 1^{er} janvier 2002.

Les sociétés Htm Inc., Microsteel, Améta, Forges de Montplaisir, Cmm, Cimd, Supa et Transmet (branche Alliages) ont été, en raison de leur faible contribution pour le Groupe, déconsolidées au 1^{er} janvier 2002 ; leur participation est valorisée à la valeur d'équivalence au 31 décembre 2001.

Acquisition fin 2002 de 100 % de la société chinoise Guilin Comilog Ferro Alloys Ltd (branche Manganèse).

De plus, les changements de pourcentage de détention des sociétés déjà intégrées ont concerné les opérations suivantes : Acquisition d'un complément de participation de 32 % de la société Financière Brown Europe (branche Alliages) portant la détention à 85 %.

Souscription à l'intégralité de l'augmentation de capital de la société Comilog SA (branche Manganèse) pour 39 MEUR fin 2002, portant ainsi la participation à 60,5 % en fin d'exercice. Le résultat de l'année est intégré (part du Groupe) à hauteur de 55,35 %, compte tenu de la participation de 4,2 % exclue du périmètre fin 2000 et consolidée en 2002 (cf. 4 "actif immobilisé").

Note 26 - États financiers simplifiés de la société Eramet SA (Société mère)

Bilan Eramet SA
(en millions d'euros)

ACTIF	31.12.2002	31.12.2001	31.12.2000
Immobilisations incorporelles	1	1	1
Immobilisations corporelles	15	16	20
Immobilisations financières	947	890	658
Total de l'actif immobilisé	963	907	679
Stocks et en-cours	63	59	75
Clients et comptes rattachés	50	42	61
Autres créances et comptes de régularisation	31	21	20
Trésorerie	93	230	105
Total de l'actif circulant	237	352	261
TOTAL DE L'ACTIF	1 200	1 259	940

PASSIF	31.12.2002	31.12.2001	31.12.2000
Capital	76	75	75
Primes	204	195	194
Réserves et report à nouveau	511	291	274
Résultat net	16	247	49
Situation nette	807	808	592
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	44	45	45
Capitaux propres	851	853	637
Provisions pour risques et charges	6	7	9
Emprunts et dettes financières	220	303	195
Fournisseurs et comptes rattachés	68	51	68
Autres dettes et comptes de régularisation	55	45	31
Total des dettes	343	399	294
TOTAL DU PASSIF	1 200	1 259	940

Compte de résultat Eramet SA
(en millions d'euros)

	Exercices		
	2002	2001	2000
Chiffre d'affaires	543	513	597
Autres produits d'exploitation	5	4	(1)
Achats et charges externes	(510)	(487)	(542)
Impôts, taxes et versements assimilés	(3)	(3)	(2)
Charges de personnel	(25)	(21)	(20)
Dotations aux amortissements	(4)	(4)	(4)
Dotations aux provisions	(2)	(1)	(1)
Résultat d'exploitation	4	1	27
Résultat financier	10	19	22
Résultat courant avant impôts	14	20	49
Résultat exceptionnel	2	226	(2)
Participation des salariés aux résultats et intéressement		(1)	(2)
Impôts sur les bénéfices		2	4
Résultat net	16	247	49
Résultat par action (EUR)	0,63	9,99	1,97

Tableau de flux de trésorerie Eramet SA

(en millions d'euros)

	Exercices		
	2002	2001	2000
Activité			
Résultat net	16	247	49
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie	24	(218)	3
Marge brute d'autofinancement	40	29	52
Variation du besoin net en fonds de roulement lié à l'activité	8	31	(32)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	48	60	20
Opérations d'investissement			
Acquisition d'immobilisations	(82)	(336)	(20)
Cession d'immobilisations		324	
Augmentation des charges à répartir, variation des créances et dettes sur immobilisations	(1)	1	
	(83)	(12)	(19)
Indemnité Nouvelle-Calédonie			
• montant inclus dans le résultat	(1)	(1)	(1)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(84)	(13)	(20)
Opérations sur fonds propres			
Dividendes versés aux actionnaires	(28)	(31)	(28)
Augmentations de capital	10	1	11
Imputation de frais sur la prime d'apport			
Flux net de trésorerie lié aux opérations sur fonds propres	(18)	(30)	(17)
Diminution / (augmentation) de l'endettement net	(54)	17	(17)
Trésorerie (endettement) nette d'ouverture	(73)	(90)	(73)
Trésorerie (endettement) nette de clôture	(127)	(73)	(90)

5.4.6. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2002 Exercice clos le 31 décembre 2002

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Eramet établis en euros relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2002, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.2 de l'annexe qui expose le changement comptable résultant de l'application, à compter du 1^{er} janvier 2002, du règlement CRC 2000-06 relatif aux passifs ainsi que le passage à la méthode "dernier entré premier sorti" pour la valorisation du stock nickel.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly, le 27 mars 2003

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit
François CARREGA

Deloitte & Associés
Nicholas L.E. ROLT

5.5. Emprunts obligataires

Néant

5.6. Honoraires des Commissaires aux comptes et autres auditeurs externes

5.6.1. Organisation du contrôle externe

Par décision de l'assemblée générale du 21 mai 2003, les mandats des Commissaires aux comptes ont été renouvelés pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'approbation des comptes de l'année 2008.

Depuis plusieurs années, le groupe demande en priorité aux Commissaires aux comptes de la société de procéder à l'audit des principales filiales à travers le monde. Cependant, pour des raisons historiques ou pratiques, d'autres cabinets interviennent suivant la répartition suivante :

(en milliers d'euros)	2004	2003
Ernst & Young	1 917	1 664
Deloitte & Associés	364	502
Autres	200	472
TOTAL	2 481	2 638

5.6.2. Honoraires versés aux différents auditeurs

L'inventaire complet des honoraires au titre de l'année 2003 et 2004 par nature de prestations versées aux différents cabinets est le suivant :

Audit	2004			2003		
	Ernst & Young	Deloitte & Associés	Autres	Ernst & Young	Deloitte & Associés	Autres
- Certification des comptes et commissariat aux comptes	1 525	286	154	1 330	389	189
- Missions accessoires	252	-	-	215	73	63
Sous-total (1)	1 777	286	154	1 545	462	252
Autres prestations :						
- Juridique, fiscal, social	55	12	25	80	39	104
- Technologie de l'information	-	20	18	18	-	20
- Audit interne	59	45	-	-	-	26
- Autres	26	1	3	21	1	69
Sous-total (2)	140	78	460	119	40	220
TOTAL (1) + (2)	1 917	364	200	1 664	502	472

5.6.3. Assemblée générale du 11 mai 2005

5.6.3.1. Texte des résolutions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

Première résolution (comptes annuels 2004)

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, approuve les comptes dudit exercice tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution (comptes consolidés 2004)

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004, approuve lesdits comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (conventions réglementées)

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les conventions visées par les articles L 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve ce rapport ainsi que les opérations qui s'y trouvent visées.

Quatrième résolution (loi de Finances rectificative pour 2004 – transfert à un compte de réserves ordinaires des sommes portées à la réserve spéciale des plus-values à long terme)

Conformément aux dispositions de la loi de Finances rectificative pour 2004, l'assemblée générale décide que les sommes

portées à la "réserve spéciale des plus-values nettes à long terme" inscrites au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2004, qui s'élèvent à 54 888 312,94 euros, sont virées à un compte de réserves ordinaires, déduction faite de la taxe exceptionnelle de 2,5 % applicable après un abattement de 500 000 euros, soit un virement effectif de 53 528 605,12 euros.

Cinquième résolution (affectation du résultat et fixation du dividende)

L'assemblée générale, approuve l'affectation du bénéfice telle qu'elle est proposée par le conseil d'administration :

Le résultat de l'exercice écoulé s'élève à 154 346 959,97 euros, auquel s'ajoute le report à nouveau au 31 décembre 2004* 52 521 643,18 euros.

L'assemblée générale décide d'affecter à la réserve légale 212 554,80 euros ; il restera 206 656 048,35 euros.

L'assemblée générale décide de mettre en distribution un montant de 2 euros par action, soit pour 25 744 944 actions, composant le capital à la date de l'assemblée, une somme de 51 489 888 euros et laissant un report à nouveau de 155 166 160,35 euros.

(*) Le report à nouveau au 31 décembre 2004 intègre les 415 600,16 euros correspondant au montant du dividende voté mais non versé au titre des actions auto-détenues par Eramet à la date de l'assemblée du 12 mai 2004.

Le paiement du dividende sera effectué à compter du 15 juin 2005.

Si, au moment du paiement du dividende, de nouvelles actions ont été créées suite à des levées d'options de souscription par les salariés bénéficiaires, le montant du dividende correspondant à ces actions viendra automatiquement minorer le report à nouveau.

L'assemblée générale, agissant en qualité d'assemblée générale ordinaire, prend acte de ce que les dividendes par action mis en paiement au titre de l'année écoulée et des trois exercices précédents sont, ou ont été, les suivants :

	2001	2002	2003	2004
Nombre d'actions rémunérées	24 723 360	25 048 043	25 577 574	25 744 944
Dividende net	1,14 EUR	1 ,00 EUR	0,86 EUR	2,00 EUR
Avoir fiscal	0,57 EUR (**)	0,50 EUR (**)	0,43 EUR (**)	(***)
Rémunération globale	1,71 EUR	1,50 EUR	1,29 EUR	2,00 EUR

(**) Sur la base d'un avoir fiscal à 50 %.

(***) Suppression de l'avoir fiscal pour les dividendes versés à compter du 1^{er} janvier 2005.

Sixième résolution (jetons de présence)

L'assemblée générale, conformément aux dispositions des statuts, fixe à cent quatre-vingt mille (180 000) euros le montant maximum des jetons de présence qui peuvent être alloués annuellement au conseil d'administration. Cette disposition est applicable, pour la première fois, aux jetons versés au cours de l'exercice 2005.

Septième résolution (Commissaire aux comptes titulaire)

L'assemblée générale constate et prend acte que, du fait de la fusion intervenue par voie d'absorption de la société Deloitte

Touche Tohmatsu (Commissaire aux comptes titulaire) par la société Deloitte Touche Tohmatsu Audit (ex-société BDA, Commissaire aux comptes suppléant), le mandat de Commissaire aux comptes titulaire est dorénavant poursuivi par la société Deloitte Touche Tohmatsu Audit, laquelle a changé de dénomination pour adopter celle de Deloitte & Associés.

Ledit mandat se poursuivra jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008 et devant se tenir en 2009, tel que l'avait décidé l'assemblée générale du 21 mai 2003.

Huitième résolution (Commissaire aux comptes suppléant)

L'assemblée générale constate, du fait de la fusion évoquée à la résolution qui précède, la démission de son mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la société Deloitte Touche Tohmatsu Audit (dorénavant dénommée Deloitte & Associés) et décide de nommer en remplacement le Bureau d'Études Administratives Sociales et Comptables – BEAS, domicilié au 7-9, Villa Houssay à Neuilly-sur-Seine (92).

Le mandat du Commissaire aux comptes suppléant prendra fin à la date d'expiration du mandat du Commissaire aux comptes titulaire, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008 et devant se tenir en 2009, tel que l'avait décidé l'assemblée générale du 21 mai 2003.

Neuvième résolution (autorisation d'opérer sur les titres de la société)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la note d'information soumise au visa de l'Autorité des Marchés Financiers, faisant usage de la faculté prévue par l'article

L 225-209 du Code de Commerce, autorise le conseil d'administration à faire acheter par la société ses propres actions dans la limite de 5 % du capital social, en vue :

- de l'animation du cours par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF,
- de leur conservation ou de leur remise à titre d'échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à l'occasion d'émission de titres donnant accès au capital,
- de l'attribution d'options d'achat d'actions aux salariés de la société et/ou des sociétés dont 50 % du capital sont détenus, directement ou indirectement, par Eramet,
- de leur annulation, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale de la dixième résolution autorisant la réduction du capital de la société.

Les achats, cessions, transferts ou échanges de ces actions pourront être effectués par tous moyens, y compris, le cas échéant, via des instruments dérivés, et la part maximale pouvant être acquise ou transférée sous forme de bloc de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

Le paiement pourra être effectué de toutes manières.

Le prix maximum d'achat ne pourra excéder 120 euros par action et le prix minimum de vente être inférieur à 25 euros par action.

Cette autorisation est donnée pour une durée qui prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 28 février 2005, l'investissement théorique maximal s'élèverait, en retenant un cours de 120 euros par action, à 154 469 640 euros.

En vue d'assurer l'exécution de cette résolution, tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration, qui pourra les déléguer, à l'effet de :

- passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres des achats et ventes d'actions,

- effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers,

- remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Autres résolutions

Résolution A : sur proposition de l'actionnaire STCPI, l'assemblée décide la révocation de Monsieur Pascal Lafleur de sa fonction d'administrateur.

Résolution B : sur proposition de l'actionnaire STCPI, l'assemblée décide la nomination de Monsieur Harold Martin aux fonctions d'administrateur, en remplacement de Monsieur Pascal Lafleur, pour une durée de quatre ans.

5.6.3.2. Texte des résolutions de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

Dixième résolution (autorisation de réduction du capital par annulation de titres)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport des Commissaires aux comptes, autorise, sous la condition suspensive de l'adoption par l'assemblée générale de la neuvième résolution relative à l'autorisation d'opérer sur les titres de la société, le conseil d'administration à procéder sur sa seule décision à l'annulation, en une ou plusieurs fois, de tout ou partie des actions de la société détenues par celle-ci au titre des autorisations d'achat d'actions de la société.

Cette autorisation est valable 24 mois à compter du jour de la présente assemblée générale, dans la limite de 5 % du capital social. Elle remplace toute délégation antérieure.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour régler le sort d'éventuelles oppositions, décider l'annulation des actions, constater la réduction du capital social, imputer la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, modifier en conséquence les statuts et généralement prendre toutes mesures utiles et remplir toutes formalités.

Onzième résolution (augmentation de capital réservée aux salariés)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant conformément aux dispositions des articles L 225-129-6 et L 225-138 du Code de commerce et L 443-5 du Code du travail, délègue au conseil d'administration, avec possibilité de subdélégation, les compétences nécessaires pour augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, d'un montant nominal maximal de 500 000 euros, par l'émission d'actions nouvelles de numéraire réservées aux salariés et anciens salariés de la société, adhérant à un plan d'épargne d'entreprise ou à un plan par tenarial d'épargne salariale volontaire.

Elle décide de supprimer, en faveur de ces salariés et anciens salariés, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions de numéraire à émettre dans le cadre de la présente

résolution, et de renoncer à tout droit aux actions attribuées gratuitement sur le fondement de cette résolution.

La présente délégation, est donnée pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente assemblée.

Le prix de souscription des actions sera fixé conformément aux dispositions de l'article L 443-5 du Code du travail.

Cette délégation comporte au profit des salariés visés ci-dessus renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises.

Douzième résolution (*options d'achat ou de souscription d'actions*)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial du conseil d'administration et de celui des Commissaires aux comptes, autorise, pendant une durée de trente-huit mois à compter de ce jour, le conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant d'achats effectués par la société, au bénéfice des salariés de la société et éventuellement des sociétés dont 50 % au moins du capital sont détenus, directement ou indirectement, par Eramet, conformément aux dispositions légales qui seront en vigueur à la date du conseil d'administration qui en décidera.

Il est précisé que le nombre total des options susceptibles d'être consenties en application de la présente autorisation, ne pourra donner droit d'acheter un nombre d'actions supérieur à 500 000 (cinq cent mille).

Les options pourront être exercées dans un délai de huit ans à compter de la date à laquelle elles auront été consenties.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son Président, à l'effet de, conformément aux lois et règlements en vigueur, notamment :

- arrêter le prix d'achat qui sera au moins égal à la valeur minimale définie par la législation en vigueur et en référence à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du conseil d'administration,
- fixer les autres modalités, plus particulièrement le nombre d'actions offertes dans le cadre de chaque option et la durée de celle-ci,
- interdire, s'il le juge à propos, la revente de tout ou partie des actions acquises pendant un délai ne pouvant dépasser trois ans à compter de la date à laquelle les options auront été consenties.

Treizième résolution (*attribution d'actions gratuites au profit des mandataires visés par l'article L.297-1 du Code de commerce et de certains membres du personnel salarié*)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration à procéder, au profit des mandataires sociaux et de certains membres du personnel salarié, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre, conformément aux articles L 225-197-1 et L 225-197-2 du Code de commerce.

Le nombre total des actions pouvant être attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourra pas excéder 40 000 actions.

En vertu de la présente autorisation, le conseil d'administration aura la faculté d'attribuer gratuitement lesdites actions :

- soit aux mandataires sociaux,
- soit au bénéfice des membres du personnel salarié des sociétés ou des groupements d'intérêt économique dont 50 % au moins du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par la société.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée minimale est fixée à deux ans.

En outre, les bénéficiaires ne pourront pas céder les actions qui leur ont été attribuées au titre de la présente autorisation pendant une durée minimale de deux ans à compter de l'attribution définitive des actions.

Les actions gratuites attribuées pourront consister en actions existantes ou en actions nouvelles. Dans ce dernier cas, le capital social sera augmenté à due concurrence par voie d'incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission.

La décision d'attribution gratuite des actions incombant au conseil d'administration, ce dernier déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions d'actions, fixera les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions.

Conformément aux dispositions légales, à l'issue de la période d'obligation de conservation, les actions ne pourront pas être cédées :

- dans le délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés, ou à défaut les comptes annuels, sont rendus publics,
- dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique.

Le conseil d'administration pourra faire usage de cette autorisation, en une ou plusieurs fois, pendant une durée de trente-huit mois à compter de la présente assemblée.

Quatorzième résolution (*augmentation du capital social par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires*)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes, délègue au conseil d'administration, en application des dispositions de l'article L 225-129-1 du Code de commerce, le pouvoir d'augmenter, sur ses seules décisions, le capital social d'un montant nominal maximum de 24 000 000 euros, par l'émission, successive ou simultanée, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quote-part du capital social, sous la forme :

- a) d'actions en procédant :
 - soit à l'émission d'actions nouvelles à souscrire contre espèces ou par compensation de créances, avec ou sans prime d'émission,
 - soit par voie d'incorporation au capital de tout ou partie des réserves ou primes d'émission alors existantes, à effectuer par

distribution d'actions gratuites ou par élévation du nominal des actions existantes,

- soit par mise en œuvre simultanée de plusieurs de ces procédés.
- b) de valeurs mobilières autres que des actions donnant droit, directement ou indirectement, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution, à tout moment ou à dates fixes, de titres qui, à cet effet, seront émis en représentation d'une quote-part du capital social. Ces valeurs mobilières pourront prendre la forme d'obligations convertibles, d'obligations à bon de souscription d'actions, d'obligations remboursables en actions, ou toute autre forme qui ne serait pas incompatible avec les dispositions légales en vigueur. Ces valeurs mobilières pourront être émises soit en euros, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, à concurrence d'un montant correspondant à une augmentation de capital nominale maximum totale de 24 000 000 euros ou de la contre-valeur de ce montant déterminée au jour de la décision de procéder à l'émission de telles valeurs mobilières.
- c) de bons qui confèrent à leurs titulaires le droit de souscrire à des titres représentant une quote-part du capital social de la société, étant précisé que l'émission de ces bons pourra avoir lieu, soit par souscription contre espèces, soit par attribution gratuite et que, par ailleurs, ces bons pourront être émis seuls ou attachés tant à des actions qu'à des valeurs mobilières visées aux (a) et (b) ci-dessus émises simultanément.

Les propriétaires d'actions existantes lors de l'émission contre espèces des titres visés aux (a), (b) et (c) auront, à titre irréductible et proportionnellement au nombre d'actions alors possédées par eux, un droit préférentiel de souscription à ces titres ; le conseil d'administration fixera, lors de chaque émission, les conditions et les limites dans lesquelles les actionnaires pourront exercer leur droit de souscrire à titre irréductible en se conformant aux dispositions légales en vigueur.

Le conseil d'administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leur demande.

Le conseil d'administration pourra, si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission des actions, des valeurs mobilières ou des bons, limiter dans les conditions légales l'émission au montant des souscriptions recueillies (étant précisé que, dans l'hypothèse où le conseil d'administration déciderait l'émission d'actions ordinaires nouvelles visées en (a) ci-dessus, le montant des souscriptions devra atteindre 75 % au moins du montant de l'augmentation de capital décidée), ou répartir librement les actions, les valeurs mobilières ou les bons non souscrits à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, ou encore les offrir au public, totalement ou partiellement ; le conseil d'administration pouvant utiliser dans l'ordre de son choix les facultés ci-dessus ou certaines d'entre elles.

En cas d'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de capital sur présentation d'un bon, le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour déterminer les modalités selon lesquelles la société aura la faculté d'acheter en bourse des bons de souscription, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, en vue de les annuler.

L'assemblée générale décide que la somme revenant immédiatement ou susceptible de revenir ultérieurement à la société pour chacun des titres représentant une quote-part du capital, émis ou créés par souscription, conversion, échange, exercice de bons ou de toute autre manière en application des autorisations données en (b) et (c) sera au moins égale à la moyenne des cours de l'action de la société, constatée pendant dix jours de bourse consécutifs choisis parmi les vingt précédant le jour du début de l'émission des actions ou des valeurs mobilières ou bons qui donnent accès au capital, après, le cas échéant, correction de cette moyenne pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son Président dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre, en une ou plusieurs fois, la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions, arrêter les prix et taux d'intérêt, fixer les montants à émettre et la forme des valeurs mobilières à créer, leur date de jouissance, même rétroactive, les conditions de leur remboursement et/ou rachat, procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, apporter aux statuts les modifications rendues nécessaires par l'utilisation de la présente délégation et plus généralement, prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords et conventions pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, le tout conformément aux lois et réglementations en vigueur.

L'assemblée générale décide qu'en cas d'augmentation de capital réalisée par attribution d'actions gratuites, les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues et confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder à cette vente dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

Par ailleurs, elle autorise le conseil d'administration à imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et à prélever sur ces primes les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

La présente délégation, qui prive d'effet toute autorisation antérieure, est valable pour la durée fixée par la loi.

Quinzième résolution (incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres, dont la capitalisation serait admise)

L'assemblée générale :

1. Délègue au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres dont la capitalisation serait admise, soit encore par la conjugaison avec une augmentation de capital en numérique réalisée en vertu de la quatorzième résolution, et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'augmentation

de la valeur nominale des actions existantes, soit en combinant les deux opérations ;

2. Décide que le montant de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder 24 000 000 euros ;
3. Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation à son Président dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation à l'effet notamment :
 - d'arrêter toutes les modalités et conditions des opérations autorisées, et notamment fixer le montant et la nature des réserves et primes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre ou le montant dont le nominal des actions existantes composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal portera effet et procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission, et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions,
 - de décider, le cas échéant, par dérogation aux dispositions de l'article L 225-149 du Code de commerce, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées,
 - de prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords afin d'assurer la bonne fin de la ou des opérations envisagées et généralement, faire tout ce qui sera nécessaire, accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de la présente délégation ainsi que procéder à la modification corrélative des statuts.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration, qui prive d'effet toute autorisation antérieure, est valable pour la durée fixée par loi.

Seizième résolution (augmentation du capital social par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes, délègue au conseil d'administration, en application des dispositions de l'article L 225-129-1 du Code de commerce, le pouvoir d'augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 24 000 000 euros, par l'émission, successive ou simultanée, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quote-part du capital. Cette délégation pourra être utilisée selon les conditions et modalités suivantes:

- I) Émission par la société, sous la forme :
 - a) d'actions nouvelles à souscrire contre espèces ou par compensation de créances, avec ou sans prime d'émission;
 - b) de valeurs mobilières autres que des actions donnant droit, directement ou indirectement, par conversion, échange,

remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution, à tout moment ou à dates fixes, de titres qui, à cet effet, seront émis en représentation d'une quote-part du capital social. Ces valeurs mobilières pourront prendre la forme d'obligations convertibles, d'obligations à bon de souscription d'actions, d'obligations remboursables en actions, ou toute autre forme qui ne serait pas incompatible avec les dispositions légales en vigueur.

Ces valeurs mobilières pourront être émises soit en euros, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, à concurrence d'un montant correspondant à une augmentation de capital nominale maximum totale de 24 000 000 euros ou de la contre-valeur de ce montant déterminée au jour de la décision de procéder à l'émission de telles valeurs mobilières.

- c) de bons qui confèrent à leurs titulaires le droit de souscrire à des titres représentant une quote-part du capital social de la société, étant précisé que ces bons pourront être émis seuls ou attachés tant à des actions qu'à des valeurs mobilières visées aux (a) et (b) ci-dessus, émises simultanément.

Les titres visés aux (a), (b) et (c) ci-dessus pourront être émis pour rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange portant sur des titres répondant aux conditions fixées par l'article L 225-148 du Code de commerce.

Le montant nominal des titres représentant une quote-part du capital de la société susceptibles d'être créés en vertu des émissions prévues aux (b) et (c) du présent paragraphe I ne pourra, en tout état de cause, avoir pour effet d'augmenter le capital social d'un montant nominal supérieur à 24 000 000 euros pour les émissions visées au (b) et supérieur à 24 000 000 euros pour les émissions visées au (c), montant auquel s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des titres à émettre pour préserver les droits des propriétaires de valeurs mobilières visées aux (b) et (c) ci-dessus.

II) Émissions par une ou des sociétés dont la société Eramet détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social, effectuées par ces sociétés, en une ou plusieurs fois, soit en euros, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, sur le marché français ou sur le marché international :

- a) d'obligations à bons de souscription d'actions de la société Eramet ;
- b) de valeurs mobilières donnant droit, directement ou indirectement, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment ou à dates fixes, de titres qui, à cet effet, sont ou seront émis en représentation d'une quote-part du capital de la société Eramet ; ces valeurs mobilières pourront prendre la forme d'actions à bons de souscription d'actions, d'obligations convertibles en actions, d'obligations remboursables en actions ou toute autre forme qui ne serait pas incompatible avec les lois en vigueur.

Le montant nominal des titres représentant une quote-part du capital susceptibles d'être créés en vertu des émissions visées au (a) et (b) du présent paragraphe II ne pourra, en tout état de cause, avoir pour effet d'augmenter le capital de la société

d'un montant nominal supérieur à 24 000 000 euros auquel s'ajoutera éventuellement, le montant nominal des titres à émettre pour préserver les droits des propriétaires des bons visés aux (a) et (b) et des valeurs mobilières visées au (b) du présent paragraphe II.

III) L'assemblée générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions, valeurs mobilières et bons de souscriptions mentionnés aux (a), (b) et (c) du paragraphe I et aux bons et valeurs mobilières mentionnés aux (a) et (b) du paragraphe II. Le conseil d'administration pourra, toutefois, conférer aux actionnaires, pour les émissions effectuées sur le marché français, pendant une durée et selon les modalités qu'il fixera, un délai de priorité pour souscrire les actions, valeurs mobilières et bons émis, sans donner lieu à création de droits négociables et cessibles.

L'assemblée générale décide également que la présente délégation comporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres représentant une quote-part du capital de la société Eramet auxquels donnera droit, immédiatement ou à terme, l'émission des valeurs mobilières et bons visés aux (b) et (c) du paragraphe I et des bons et valeurs mobilières visées aux (a) et (b) du paragraphe II.

En cas d'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de capital sur présentation d'un bon, le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour déterminer les modalités selon lesquelles la société aura la faculté d'acheter en bourse des bons de souscription, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, en vue de les annuler.

IV) L'assemblée générale décide que la somme revenant immédiatement ou susceptible de revenir ultérieurement à la société :

- 1) pour chacune des actions émises en application de la délégation conférée au (a) du paragraphe I ci-dessus ;
- 2) pour chacun des titres représentant une quote-part du capital émis ou créés par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière en application de la délégation donnée aux (b) des paragraphes I et II ci-dessus ;
- 3) et pour l'exercice de chacun des bons émis en application des délégations données au (c) du paragraphe I et aux (a) et (b) du paragraphe II ci-dessus ;

devra être au moins égale à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation (éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %), après, le cas échéant, correction de cette moyenne pour tenir compte de la différence de date de jouissance, étant précisé que le prix des bons émis seuls devra, par titre représentatif du capital à créer, être tel que la somme de ce prix et du prix d'exercice de chaque bon soit au moins égale à 105 % de cette moyenne.

V) L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son Président dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre en une ou plusieurs fois, la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer, en liaison avec la ou les sociétés émettrices dans les cas prévus au paragraphe II, les dates et modalités des émissions, arrêter les prix et taux d'intérêt, fixer les montants à émettre et la forme des valeurs mobilières à créer, leur date de jouissance, même rétroactive, les conditions de leur rem-

boursement et/ou rachat, prendre les décisions et effectuer les opérations nécessaires en cas d'émission de titres à l'effet de rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, apporter aux statuts les modifications rendues nécessaires par l'utilisation de la présente délégation et, plus généralement, prendre toutes les dispositions et mesures utiles et conclure tous accords et conventions pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, le tout conformément aux lois et réglementations en vigueur.

Par ailleurs, elle autorise le conseil d'administration à imputer les frais d'augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et à prélever sur ces primes les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

La présente délégation, qui prive d'effet toute autorisation antérieure, est valable pour la durée fixée par la loi.

Dix-septième résolution (limitation du montant des émissions)

L'assemblée générale décide que :

- Les augmentations de capital pouvant résulter de l'utilisation des délégations comportant autorisation d'émission d'actions, d'autres valeurs mobilières et bons données aux résolutions 14 et 16 ci-dessus, qu'elles soient immédiates, différées ou éventuelles, ne pourront excéder un montant nominal total maximal de 24 000 000 euros auquel s'ajoutera le montant des augmentations de capital supplémentaires, rendues nécessaires par la réservation des droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit, d'une manière quelconque, à l'attribution de titres représentant une quote-part du capital, ainsi que des porteurs de bons de souscriptions d'actions.
- L'émission de valeurs mobilières autres que des actions autorisées par les quatorzième et seizième résolutions ci-dessus ne pourra conduire à une augmentation de capital d'une valeur nominale supérieure à 24 000 000 euros ; sur ce montant s'imputera, le cas échéant, la contre-valeur en euros des émissions de valeurs mobilières libellées en monnaies étrangères ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies.

Dix-huitième résolution (possibilité d'utiliser les autorisations en période d'offre publique)

L'assemblée générale donne expressément pouvoir au conseil d'administration de faire usage, en tout ou partie, dans le cadre des dispositions légales, des diverses délégations résultant des résolutions 14 et 16 de la présente assemblée générale, au cas où interviendraient une ou des offres publiques d'achat ou d'échange portant sur les valeurs mobilières émises par la société.

Cette délégation est valable pour la durée fixée par la loi.

Dix-neuvième résolution (pouvoirs)

L'assemblée générale mixte, à caractère ordinaire et extraordinaire, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts ou formalités nécessaires.

6. Le gouvernement d'entreprise

6.1. Présentation des organes de direction et d'administration de la société et du groupe

6.1.1. Présentation de la direction générale

6.1.1.1. Forme d'organisation

Ainsi qu'indiqué au point 3.1.4.1, la société est dirigé par un Président-Directeur général, qui assume à la fois la présidence du conseil d'administration et la direction générale de la société.

6.1.1.2. Composition

La direction générale de la société et du groupe est organisée comme suit :

Président-Directeur général : Jacques BACARDATS (depuis le 21 mai 2003) ;

Le conseil d'administration du 21 mai 2003, qui a procédé à la fusion des fonctions de Président du conseil d'administration et de directeur général de la société, a confié à Monsieur Bacardats tous les pouvoirs dévolus par la loi au Président-Directeur général d'une société anonyme.

Le conseil a accordé, dans les mêmes conditions, la faculté de substituer et de déléguer, sous sa responsabilité, à telles personnes qu'il avisera, avec faculté de subdéléguer, telle partie de ses pouvoirs qu'il jugera opportun, par mandat spécial et pour un ou plusieurs objets déterminés.

Le Président exerce tous les pouvoirs sous réserve, conformément à ce qui est indiqué à l'article 14 alinéa 3 des statuts, du principe selon lequel "aucune décision relative aux grandes orientations stratégiques, économiques, financières ou technologiques ne peut intervenir sans que le conseil en ait préalablement délibéré".

Conformément à l'article 14 alinéa 4 des statuts, "les actes concernant la société sont signés soit par le directeur général, soit par le directeur général délégué, soit par tout fondé de pouvoirs spécial".

Directeurs généraux délégués :

Conformément à l'article 17.2, le directeur général de la société, peut proposer au conseil d'administration la nomination d'un ou plusieurs directeurs généraux délégués, dont le nombre ne peut excéder cinq (5).

Ont été nommés en cette qualité :

Georges Duval (conseil du 23 mai 2002),

Patrick André (conseil du 17 septembre 2003),

Alain Robert (conseil du 17 septembre 2003).

6.1.1.3. Mode de fonctionnement

La direction générale de la société est organisée depuis le 3 juillet 2003 par un Comité Exécutif "COMEX" et par un comité de direction international depuis septembre 2004, réuni autour du Président-Directeur général.

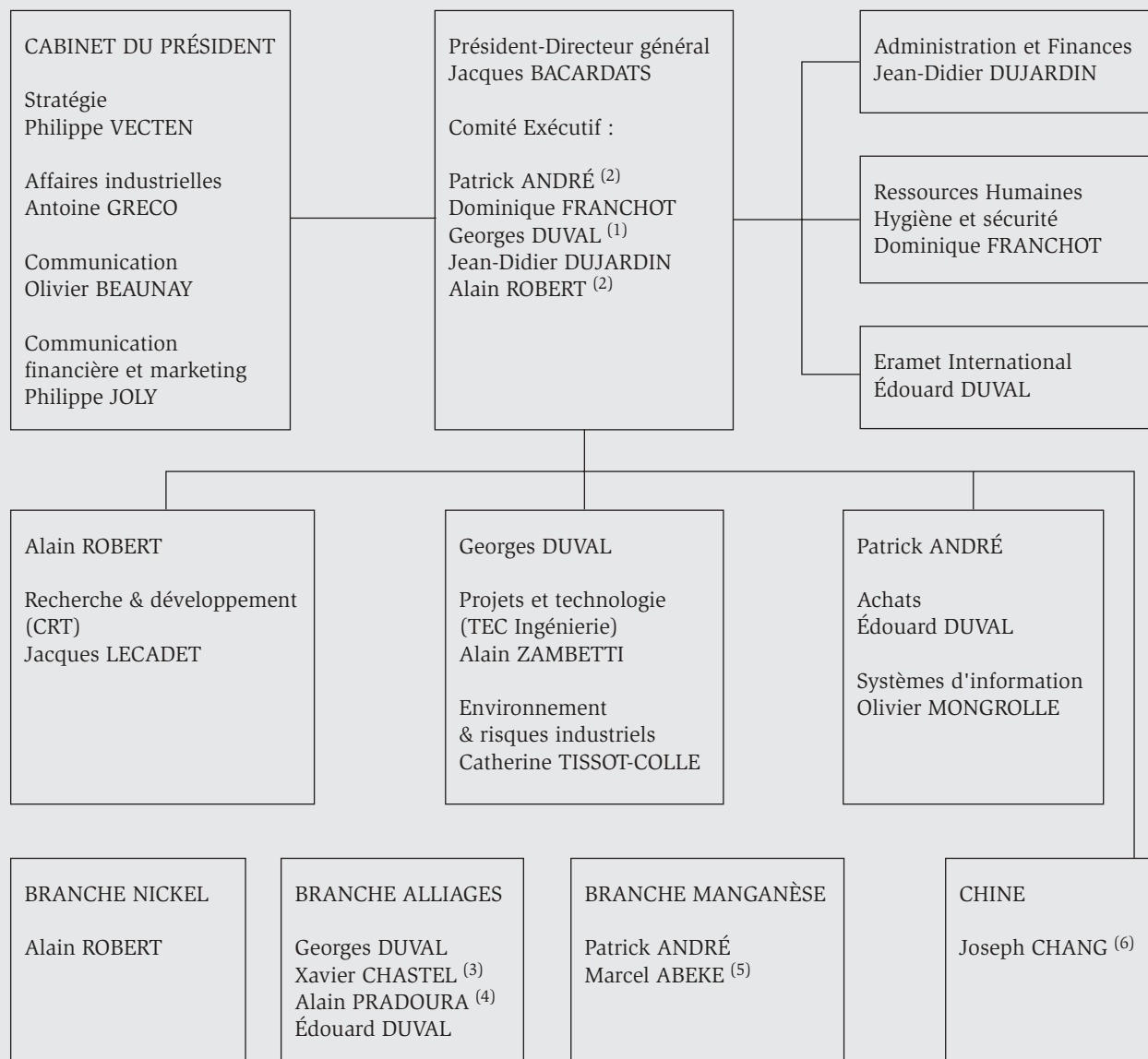
Le Comité Exécutif, centre de décision pour le groupe et les branches, réunit le Président-Directeur général, les trois directeurs de branche, ainsi que le directeur des ressources humaines et le directeur administratif et financier. Il associe également à échéances régulières le Président-Directeur général d'Erasteel, le directeur général d'Aubert & Duval, ainsi que le Président d'Eramet International.

Le comité de direction international réunit trimestriellement les membres du Comité Exécutif, le directeur général d'Erasteel, le directeur général d'Aubert & Duval, le Président d'Eramet International, le directeur général de la société Le Nickel-SLN, le directeur général de Comilog et le directeur Chine.

En relation avec le comité exécutif, les réunions mensuelles de branches sont les centres de décision du groupe. Elles permettent de suivre le reporting mensuel et de définir les choix essentiels concernant les branches.

Les trois directeurs de branche sont chacun Directeur général délégué et assurent également certaines fonctions au niveau du groupe. Georges Duval (Alliages) a la responsabilité de l'ingénierie, de l'environnement et des risques industriels, Alain Robert (Nickel) suit la recherche et développement, et Patrick André supervise les achats et systèmes d'information. Les directions administration et finances et des ressources humaines, ainsi qu'Eramet International restent attachées au Président. Le rattachement des fonctions groupe au comité exécutif renforce l'efficacité et la cohérence de leur action. L'objectif est de permettre aux fonctions transversales de remplir leurs trois missions essentielles : une mission opérationnelle, une mission de pilotage, et une mission de service aux branches. Par ailleurs, un cabinet regroupant la stratégie, la communication, le marketing et les affaires industrielles a été mis en place auprès du Président.

6.1.1.4. Organigramme



(1) Vice-Président, directeur général délégué.

(2) Directeur général délégué.

(3) Directeur général Erasteel.

(4) Directeur général Aubert & Duval.

(5) Directeur général Comilog.

(6) Directeur Chine.

6.1.2. Présentation du conseil d'administration

Eramet adhère aux principes de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées issus des rapports Vienot de juillet 1995 et de juillet 1999 ainsi que du rapport Bouton de septembre 2002.

6.1.2.1. Règles de nomination

Conformément au pacte d'actionnaires du 17 juin 1999, et en application de l'article 11 des statuts, les administrateurs ne peuvent être âgés de plus de soixante-dix (70) ans, et sont nommés pour une durée de quatre (4) ans. Ils sont au nombre de quinze (15).

Conformément aux dispositions de l'article 11.3, la majorité des membres du conseil d'administration (y compris les personnes morales et leurs représentants permanents) doivent avoir la nationalité d'un État membre de l'Union européenne. Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins.

En application du pacte d'actionnaires, ils sont nommés :

- à raison de cinq administrateurs, par le concert Sorame-CEIR,
- à raison de trois administrateurs, par AREVA,
- à raison de deux administrateurs, par STCPI,
- enfin, à hauteur de quatre "personnes qualifiées", à raison de deux par le concert Sorame-CEIR, et deux par AREVA, "en considération de leur compétence et de leur indépendance vis-à-vis de la partie qui la propose et de la société elle-même, en harmonie avec les recommandations préconisées par le rapport Viénot".

La mission et les obligations des administrateurs sont développées dans le cadre de la charte des administrateurs, prévue à l'article 12-5 des statuts, l'article 13 alinéa 5 rappelant que "la mission des administrateurs est de défendre en toutes circonstances les intérêts de la société Eramet, et ils doivent s'interdire, dans l'exercice de leurs fonctions, toutes actions ou inactions susceptibles d'y porter préjudice".

6.1.2.2. Composition

Président d'honneur : Yves Rambaud.

La composition actuelle du conseil d'administration est la suivante :

Président du conseil d'administration : Jacques Bacardats (depuis mars 2003)

Vice-Présidents : 2

Le conseil du 13 septembre 2000 a décidé de procéder à la nomination de deux vice-Présidents, représentant les deux actionnaires les plus importants. Ont été nommés en cette qualité :

- Georges Duval, au titre de la société Sorame (depuis le 13 septembre 2000),
- Jean-Lucien Lamy, au titre de la société AREVA (depuis le 21 mai 2003).

Administrateurs :

Rémy Autebert,
Cyrille Duval,
Édouard Duval,
Georges Duval,

Patrick Duval,
Pierre-Noël Giraud (administrateur indépendant),
François Henrot (administrateur indépendant),
Pascal Lafleur,
Jean-Lucien Lamy,
Louis Mapou,
Jacques Rossignol (administrateur indépendant),
Michel Somnolet (administrateur indépendant),
Antoine Treuille (administrateur indépendant),
AREVA, représentée par Frédéric Tona.

Autres participants au conseil d'administration

Censeurs : Le conseil d'administration du 12 avril 2000, faisant usage de la possibilité offerte à l'article 19 des statuts, a décidé d'offrir deux postes de censeurs à des salariés du groupe, en sus des représentants du comité d'entreprise. Dans la pratique, la nomination des deux censeurs se fait, sur proposition du comité d'entreprise européen. Celui-ci a proposé de désigner : Mats Nilsson (salarié de Erasteel Söderfors), et Daniel Signoret (salarié de Erasteel Commentry), nommés comme censeurs par le conseil du 13 septembre 2000 pour une durée de quatre ans. Mats Nilsson, démissionnaire, a été remplacé le 11 septembre 2002 par Jean-Claude Dumontet (salarié Erasteel Commentry). Les censeurs ont été renouvelés dans leurs fonctions par le conseil du 12 mai 2004.

Délégués du comité central d'entreprise : Claudine Grossin, Didier Jacq, Christian Detreille, Yann Perrigault.

6.1.2.3. Règles d'organisation du conseil d'administration

Charte de l'administrateur

Tout nouvel administrateur élu par l'assemblée ou coopté par le conseil, qu'il soit administrateur à titre personnel ou représentant permanent d'une personne morale, adhère à une charte qui rappelle, d'une façon générale, la mission des administrateurs, les principes qui gouvernent leur action et les règles de comportement imposés par les lois en vigueur et les statuts de la société.

Cette charte, qui a été adoptée par le conseil dans sa réunion du 15 septembre 1999, insiste en particulier sur la compétence des administrateurs, leur devoir à l'information, leur présence tant aux réunions du conseil que, dans la mesure du possible, des assemblées, et leur indépendance. Les membres du conseil sont notamment invités, à tout moment, à veiller à ne pas se trouver en conflit d'intérêts, directement ou indirectement, entre la société et une société dans laquelle ils exerceraient une fonction. Une telle situation, qui doit être révélée au conseil, devrait conduire, selon le cas, soit à un refus de nomination ou à une démission (conflit structurel), soit à l'abstention (conflit ponctuel). L'obligation de secret professionnel et de non-intervention sur les titres de la société, en cas de détention d'informations significatives non encore publiques, est également rappelée. La règle de non-intervention sur les titres de la société fait l'objet d'une procédure applicable aux mandataires sociaux et aux cadres dirigeants. Cette procédure a été approuvée par le conseil d'administration du 9 mars 2005.

Règlement intérieur/comités

Le conseil n'a pas adopté, formellement, de règlement intérieur, mais son organisation repose sur la mise en place en son sein de différents comités :

Le conseil du 21 mai 2003, tout en modifiant leur composition compte tenu de la nomination de nouveaux administrateurs, a confirmé la reconduction des trois comités existants depuis 1999, en faisant évoluer le précédent comité des comptes en véritable comité d'audit. Confirmant son désir de voir la société devenir un exemple dans les pratiques de bonne gouvernance, en orientant ses préoccupations d'avantage sur l'avenir que sur le passé, et en suivant en cela les préconisations du rapport Bouton, il a précisé la composition, l'organisation et le fonctionnement des comités.

Le comité d'audit

Ce comité a préparé sa propre charte, en vue de préciser sa composition (3 membres), son fonctionnement, ses missions, et la rémunération de ses membres. Cette charte a été adoptée définitivement par le conseil du 10 décembre 2003. Ce comité s'est donné pour mission l'examen, outre des plans d'audit internes et l'analyse des comptes semestriels et annuels, le suivi des contentieux importants, la politique de gestion des changes, le passage aux normes IAS, et l'application de la loi Sécurité financière. Ce comité s'est réuni quatre fois en 2004 (16 mars, 11 mai, 14 septembre et 14 décembre 2004).

Composition actuelle du comité : Antoine Treuille, Michel Somnolet, Rémy Autebert.

Le comité des rémunérations

Composé de trois administrateurs, dont un indépendant, il peut être assisté par le directeur des ressources humaines du groupe. Ce comité s'est réuni trois fois en 2004 (11 janvier, 17 mars et 3 décembre 2004).

Composition actuelle du comité : Frédéric Tona, Jean-Lucien Lamy, Jacques Rossignol.

Le comité de sélection

Composé de quatre administrateurs et du Président, il propose la nomination des mandataires sociaux placés à la tête de chacune des trois branches de la société. Ce comité ne s'est pas réuni en 2004.

Composition actuelle du comité : Jacques Bacardats, Édouard Duval, Cyrille Duval, Jean-Lucien Lamy.

Réunions du conseil

Convocations : les réunions se font, aussi souvent que nécessaire, sur convocation du Président conformément à la loi, adressées par tous moyens, y compris par la voie électronique, à ses membres, en principe une semaine avant la date de réunion du conseil.

Déroulement des séances :

- un dossier comportant des fiches sur la plupart des points de l'ordre du jour est remis à chaque participant au conseil en début de séance,
- la réunion commence, en général, par un exposé préliminaire du Président sur les faits marquants de la période précédente, puis un état de la marche de chacune des trois branches. Un projet particulièrement important dans le cadre de la stratégie du groupe peut être présenté,
- en fin de séance, un projet de communiqué est en général soumis pour avis aux administrateurs et est publié en fin de journée pour faire part des principales évolutions de la société susceptibles d'intéresser le marché.

Procès-verbal : le procès-verbal du conseil est établi par le secrétaire du conseil (en principe, le directeur juridique de la société) et soumis par le Président à l'approbation des administrateurs lors du conseil suivant, le projet étant adressé à chaque participant (administrateurs, censeurs et délégués du comité central d'entreprise, avec la convocation et l'ordre du jour, environ une semaine avant la date de réunion du conseil).

Fonctionnement effectif du conseil d'administration : le bilan détaillé du fonctionnement du conseil d'administration au cours de l'exercice 2004 a été effectué dans le rapport du Président qui sera présent à l'assemblée générale du 11 mai 2005, en application de l'article 117 de la loi sécurité financière, désormais codifié à l'article L 225-37 alinéa 6 du Code de commerce (cf. annexes).

À l'initiative du comité d'audit et sur sa proposition, le conseil d'administration du 9 mars 2005 a décidé de procéder à une évaluation de son fonctionnement. Cette démarche, conçue de manière légère, sera menée avec l'aide du secrétaire du conseil, qui soumettra un questionnaire à chaque administrateur et établira un rapport sur la base des réponses à ce questionnaire. Ce rapport sera remis au Président et présenté au conseil.

Taux de présence	2004	2003
Conseil d'administration	84 %	89 %
Comité d'audit	100 %	100 %
Comité des rémunérations	100 %	100 %
Comité de sélection	NA	100 %

6.2 Situation personnelle des dirigeants

6.2.1. Autres mandats dans le groupe et hors groupe

Membres du conseil d'administration et de la direction générale de la société au 31 décembre 2004

Source : rapport de gestion 2004.

Nom, prénom ou dénomination sociale du membre/ Principale fonction Lien familial	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
BACARDATS Jacques Président-Directeur général	Directeur général non-administrateur conseil : 23 mai 2002 Administrateur cooptation conseil : 26 mars 2003 (remplacement de Yves Rambaud) Président-Directeur général conseil du 21 mai 2003	Ratification cooptation et renouvellement : assemblée générale du 21 mai 2003 Date d'échéance : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes 2006	Au sein de sociétés du groupe Président-Directeur général de la société Le Nickel-SLN Administrateur de : – Comilog – Erasteel Kloster
AUTEBERT Rémy Administrateur	Assemblée générale du 21 mai 2003	Date d'échéance : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes 2006	Au sein de sociétés du groupe Administrateur de Comilog SA (Gabon) Au sein de sociétés hors du groupe Directeur de la Business Unit Mines à Cogema (juillet 2000 à mai 2004) Directeur du secteur Mines – Chimie – Enrichissement de Cogema depuis juin 2004 Président-Directeur général de : – COMUF (Gabon) – CFMM SA Président du Directoire d'Eurodif Président de : – Urangesellschaft GmbH (Allemagne) – Conseil d'administration de Somair (Niger) Vice-Président du Conseil Cominak (Niger) Administrateur de : – Eurodif Pro – CFMM SA – SGN – Cominak (Niger) – Comurhex – Katco (Kazakhstan) – Cogema Resources Canada Représentant permanent de : – Cogema au conseil de CFM SA – CFMM au conseil de Cominor SA – CFMM / gérant de SMJ Membre du Board de Cogema Inc

Nom, prénom ou dénomination sociale du membre/ Principale fonction Lien familial	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
DUVAL Georges Administrateur Vice-Président Directeur général délégué Frère d'Édouard DUVAL, cousin de Cyrille et Patrick DUVAL	Administrateur : assemblée générale du 21 juillet 1999 Vice-Président du conseil : conseil du 13 septembre 2000 appelée à statuer Directeur général délégué conseil du 23 mai 2002	Renouvellement : assemblée générale du 21 mai 2003 Date d'échéance : assemblée générale sur les comptes 2006	Au sein de sociétés du groupe Président de : – Aubert & Duval (SAS) – Sima (SAS) – Eramet Alliages Au sein de sociétés hors du groupe Gérant de Sorame Administrateur et Directeur général délégué de CEIR
DUVAL Édouard Administrateur Directeur des achats Frère de Georges DUVAL, cousin de Cyrille et Patrick DUVAL	Assemblée générale du 21 juillet 1999	Renouvellement : assemblée générale du 21 mai 2003 Date d'échéance : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes 2006	Au sein de sociétés du groupe Président de : – Eramet International (SAS) – Eramet Japan (SAS) – Eramet North America Inc Directeur général délégué de Sima (SAS) Au sein de sociétés hors du groupe Président du conseil de gérance de Sorame, Administrateur et Directeur général délégué de CEIR
DUVAL Patrick Administrateur Frère de Cyrille DUVAL, cousin de Georges et Édouard DUVAL	Assemblée générale du 21 juillet 1999	Renouvellement : assemblée générale du 21 mai 2003 Date d'échéance : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes 2006	Au sein de sociétés hors du groupe Au cours des cinq dernières années : – Directeur général de SIMA, – Administrateur de Financière Brown Europe, – Administrateur de Brown Europe. Gérant de : – SCI Franroval – SCI Les Bois de Batonceau – SCEA Les Terres d'Orphin – SCI de la Plaine – Sorame (SCA) Administrateur de : – Cartonneries de Gondardennes SA – CEIR Président-Directeur général de CEIR

Nom, prénom ou dénomination sociale du membre/ Principale fonction Lien familial	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
DUVAL Cyrille Secrétaire général d'Aubert & Duval	Assemblée générale du 21 juillet 1999	Renouvellement : assemblée générale du 21 mai 2003	Au sein de sociétés du groupe Directeur général délégué de SIMA
Frère de Patrick DUVAL, cousin de Georges et Édouard DUVAL		Date d'échéance : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes 2006	Représentant permanent de la société SIMA, Administrateur de Metal Securities Au sein de sociétés hors du groupe Directeur général délégué et administrateur de CEIR Gérant de Sorame (SCA)
GIRAUD Pierre-Noël Administrateur	Assemblée générale du 21 juillet 1999	Date d'échéance : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes 2006	Au sein de sociétés hors du groupe Administrateur de Cogema Membre du conseil de surveillance de 123 Venture Professeur à l'École nationale supérieure des mines de Paris Membre de l'Académie des Technologies
HENROT François Administrateur	Assemblée générale du 21 juillet 1999	Renouvellement : assemblée générale du 21 mai 2003 Date d'échéance : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes 2006	Au sein de sociétés hors du groupe Associé-gérant de Rothschild et Cie Administrateur de Carrefour Membre du conseil de surveillance de : - Cogedim - Pinault-Printemps-Redoute - Vallourec
LAFLEUR Pascal Administrateur	Copté par le conseil du 29 mars 2001 Ratification par l'assemblée générale du 30 mai 2001	Renouvellement : assemblée générale du 21 mai 2003 Date d'échéance initiale : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes 2006. Révoqué lors de l'assemblée générale du 11 mai 2005	Au sein de sociétés hors du groupe Président du conseil d'administration de : - Sotrapa SA - Sofical SA - Ocam SA - SNICR SA Gérant de : - CII - Gesco - Gesco - Cocoge - CGTS Représentant permanent de CII aux conseils d'administration de : - Ciments de Numbo SA - Société industrielle des Eaux du Mont-Dore Représentant permanent de Sofical au conseil de direction de Net Over Seas Calédonie

Nom, prénom ou dénomination sociale du membre/ Principale fonction Lien familial	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
LAMY Jean-Lucien Administrateur Vice-Président	Administrateur : cooptation par le conseil du 23 mai 2002 Vice-Président du conseil : conseil du 21 mai 2003	Ratification et renouvellement : assemblée générale du 21 mai 2003 Date d'échéance : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes 2006	<p>Au sein de sociétés hors du groupe</p> <p>Président-Directeur général de FCI</p> <p>Président de : – FCI Expansion 1 – FCI Expansion 2 Représentant permanent de FCI aux conseils d'administration de : – FCI Micronnections – FCI Besançon – FCI France – FCI Automotive France</p> <p>Managing director de : – FCI Nederland B.V.</p> <p>Chairman of the supervisory board de FCI Connectors Hungary</p> <p>Chairman and CEO de : – FCI Connectors Espana SA – FCI Italia SpA – FCI Americas Inc – FCI Americas holding Inc – FCI Americas International Holding Inc – FCI Americas Technology Inc – FCI Delaware Inc</p> <p>Chairman de FCI USA Inc</p> <p>Administrateur de : – FCI Asia Pty Ltd – FCI Japan K.K.</p>
MAPOU Louis Administrateur	Coopté par le conseil du 29 mars 2001 (ratification par l'assemblée générale du 30 mai 2001)	Renouvellement : assemblée générale du 21 mai 2003 Date d'échéance : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes 2006	<p>Au sein de sociétés du groupe</p> <p>Président de la STCPI</p> <p>Administrateur de la société Le Nickel- SLN</p> <p>Au sein de sociétés hors du groupe Directeur général de l'Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier – ADRAF (Nouvelle-Calédonie)</p>

Nom, prénom ou dénomination sociale du membre/ Principale fonction Lien familial	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
MARTIN Harold Administrateur	Nommé par l'assemblée générale du 11 mai 2005	Date d'échéance : Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes 2008	<p>Au sein de sociétés hors du groupe</p> <p>Président du Congrès de la Nouvelle-Calédonie depuis mai 2004</p> <p>Membre de l'Assemblée de la Province Sud</p> <p>Maire de la ville de Piata depuis 1995</p> <p>Président délégué de la SCTPI</p> <p>Membre titulaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du conseil d'administration de l'ADECAL (Trésorier) - du comité des finances locales - de la commission consultative d'évaluation des charges - du comité consultatif des mines - du comité de gestion du fonds de concours pour le soutien conjoncturel minier - du comité restreint chargé de déterminer une situation de crise dans le secteur minier <p>Président du comité consultatif de la Recherche</p> <p>Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ENERCAL - SAVEXPRESS - SEUR - SEM Agglo
ROSSIGNOL Jacques Administrateur	Assemblée générale du 21 juillet 1999	Renouvellement : assemblée générale du 21 mai 2003 Date d'échéance : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes 2006	<p>Au sein de sociétés hors du groupe</p> <p>Administrateur d'Innoprocess</p> <p>Ancien directeur général de SNECMA et d'Arianespace</p>
SOMNOLET Michel Administrateur	Assemblée générale du 21 mai 2003	Date d'échéance : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes 2006	<p>Au sein de sociétés hors du groupe</p> <p>Administrateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Oréal USA - L'Oréal Maroc

Nom, prénom ou dénomination sociale du membre/ Principale fonction Lien familial	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
AREVA Administrateur Représentée par Frédéric TONA Représentant permanent d'AREVA au conseil d'administration	Coptée par conseil du 27 mars 2002 Nommé au conseil du 13 septembre 2002	Renouvellement : assemblée générale du 21 mai 2003 Date d'échéance : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes 2006	<p>Au sein de sociétés hors du groupe (entre 2000 et 2004)</p> <p>Directeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du pôle Mines Chimie de COGEMA jusqu'en 2003 - du secteur Mines Chimie Enrichissement de COGEMA jusqu'au 31/05/2004 - Chargé de mission auprès du Président-Directeur général de COGEMA/AREVA jusqu'au 31/01/2005 <p>Président-Directeur général :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de COMURHEX jusqu'en 2003 - de CFMM et de CFM <p>Président de SOMAÏR (Niger)</p> <p>Vice-Président de COMINAK (Niger)</p> <p>Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SGN - Eurodiff SA - Eurodif Pro - Sofidif - Urangesellschaft (Allemagne) - COGEMA Australia - COGEMA Ressources Canada - Pathfinder Mines Corp (USA) - COGEMA Inc. (USA) <p>Représentant permanent de CFMM aux conseils de COMINOR SA et SMJ</p>
TREUILLE Antoine Administrateur	Assemblée générale du 21 juillet 1999	Renouvellement : assemblée générale du 21 mai 2003 Date d'échéance : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes 2006	<p>Au sein de sociétés hors du groupe</p> <p>Executive Managing Director de Mercantile Capital Partners LLC.</p> <p>Director and Member of the Compensation Committee de Harris Interactive (Nasdaq)</p> <p>Director et Chairman Audit Committee de Société BIC (Bourse française)</p>

Nom, prénom ou dénomination sociale du membre/ Principale fonction Lien familial	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
ANDRÉ Patrick Directeur général délégué (non-administrateur)	Nommé par le conseil du 17 septembre 2003		<p>Au sein de sociétés du groupe</p> <p>Directeur général d'Eramet Comilog Manganèse</p> <p>Président-Directeur général de Comilog France</p> <p>Gérant de Comilog Holding</p> <p>Président de Sulfamex (Mexique)</p> <p>Chairman de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eramet Marietta, Inc. (États-Unis) - Eramet Norway (Norvège) <p>Directeur général adjoint Comilog SA (Gabon)</p> <p>Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comilog US (États-Unis) - Le Nickel-SLN - Comilog SA (Gabon) - Erachem Comilog (Belgique)
ROBERT Alain Directeur général délégué (non-administrateur)	Nommé par le conseil du 17 septembre 2003		<p>Au sein de sociétés du groupe</p> <p>Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Nickel-SLN - Comilog SA

Aucune information relevant de la partie 14 "Organes d'Administration, de Direction et de Surveillance et de Direction Générale" du règlement (CE) N° 809/2004 autre que celle indiquée ci-dessus ne doit être divulguée.

6.2.2. Intérêts des dirigeants dans la société et le groupe

6.2.3. Intérêts capitalistiques des dirigeants

Certains administrateurs ont un intérêt significatif dans le capital de la société.

6.2.3.1. Intérêts indirects

Patrick Duval est Président-Directeur général de CEIR,

Édouard Duval est Président du conseil de gérance de SORAME,

Georges, Édouard, Cyrille et Patrick Duval sont actionnaires de SORAME et CEIR.

6.2.3.2. Intérêts capitalistiques directs au 31 décembre 2004

	Actions	Droits de vote
Jacques Bacardats	100	100
Rémy Autebert	100	100
Cyrille Duval	207	412
Édouard Duval	165	321
Georges Duval	1	2
Patrick Duval	50	50
Pierre-Noël Giraud	-	-
François Henrot	1	2
Pascal Lafleur	100	100
Jean-Lucien Lamy	100	200
Louis Mapou	1	1
Jacques Rossignol	100	200
Michel Somnolet	100	100
Antoine Treuille	200	300
AREVA	6 757 277	13 339 767
Frédéric Tona	1	2

Certains administrateurs exercent des fonctions dans la société :

- Jacques Bacardats (Président-Directeur général),
- Georges Duval (vice-Président, directeur général délégué),
- Édouard Duval (directeur des achats et Président d'Eramet International),
- Cyrille Duval (secrétaire général d'Aubert & Duval).

Aucun administrateur ne détient une participation directe significative dans l'une quelconque des filiales du groupe. Aucun administrateur n'est en conflit d'intérêts au sens de l'article 16.1 du règlement CE 809/2004.

6.2.4. Rémunérations versées aux dirigeants

Membres du Comité Exécutif "COMEX"

Le montant des rémunérations nettes des charges sociales versées en 2004 aux membres du comité exécutif "COMEX" du groupe (6 personnes au total) s'est élevé en total à 1 465 925 euros et se répartit comme suit :

Membres du Comité Exécutif "COMEX" :

Noms	Fonctions	Part fixe	Part variable	Jetons de présence	Total
Jacques BACARDATS ⁽¹⁾	Président-Directeur général	345 031	96 033	19 785	460 849
Georges DUVAL ⁽¹⁾	Directeur général délégué	190 375	5 694	9 923	205 992
Alain ROBERT ⁽¹⁾	Directeur général délégué	185 890	13 537	12 162	211 589
Patrick ANDRÉ ⁽¹⁾	Directeur général délégué	144 861	22 873	7 956	175 690
Dominique FRANCHOT	Directeur des Ressources humaines	189 513	34 793	-	224 306
Jean-Didier DUJARDIN	Directeur Administratif et financier	174 610	2 633	10 256	187 499
TOTAL		1 230 280	175 563	60 082	1 465 925

(1) Mandataires sociaux.

D'autre part, la société n'a souscrit aucun engagement et n'a consenti aucune promesse relatifs à l'octroi d'une indemnité de départ au bénéfice des mandataires sociaux.

Mandataires sociaux – Rémunérations

Le montant des rémunérations nettes versées en 2004 aux mandataires sociaux s'est élevé au total à 1 547 216 euros. La répartition est la suivante :

Noms	Eramet	Sociétés contrôlées	Total
Jacques BACARDATS*	364 391	96 458	460 849
Patrick ANDRÉ*	167 734	7 956	175 690
Rémy AUTEBERT	11 623	3 063	14 686
Cyrille DUVAL	7 623	132 518	140 141
Édouard DUVAL*	54 498	128 636	183 134
Georges DUVAL*	103 440	102 552	205 992
Patrick DUVAL	7 623	43 200	50 823
Pierre-Noël GIRAUD	7 623	–	7 623
François HENROT	7 623	–	7 623
Pascal LAFLEUR	12 198	–	12 198
Jean-Lucien LAMY	8 623	–	8 623
Louis MAPOU	12 198	1 830	14 028
Alain ROBERT*	199 427	12 162	211 589
Jacques ROSSIGNOL	8 623	–	8 623
Michel SOMNOLET	19 248	–	19 248
Antoine TREUILLE	17 723	–	17 723
Frédéric TONA	8 623	–	8 623
TOTAL	1 018 841	528 375	1 547 216

* Ces personnes bénéficient, par leur contrat de travail initial, en tant que salariés et, ce antérieurement à leur mandat, d'un régime de retraite complémentaire spécifique (régime fermé au 01/01/2001) qui stipule qu'ils peuvent bénéficier en cas de possibilité de liquidation de leurs droits à la retraite chez Eramet SA (soit à partir de 60 ans) d'environ 62 à 63% de leur salaire brut pour une ancienneté minimum de 10 ans. Cette disposition, nécessairement aléatoire, correspond au 31 décembre 2004 à un engagement estimé à 3,4 millions d'euros : en effet, le revenu de substitution versé correspond à la différence entre le revenu garanti et les prestations versées au retraité par la CNAV, l'ARRCO et l'AGIRC.

Administrateurs – Jetons de présence

Le montant des jetons de présence versés aux mandataires sociaux d'Eramet au titre de l'année 2004 s'élève à 152 220 euros (136 588 euros en 2003) ; ce montant est inférieur à l'enveloppe globale de 152 449 euros allouée au conseil d'administration – à répartir librement par celui-ci entre les administrateurs – et qui n'a pas été modifiée depuis l'autorisation de l'assemblée générale de mai 2000. La sixième résolution de l'assemblée générale du 11 mai 2005 proposera de porter le montant des jetons de présence à un montant maximum de 180 000 euros.

La distribution des jetons de présence au titre de l'année 2004 a été opérée sur la base d'un montant forfaitaire individuel de 7 623 euros pour la participation à l'ensemble des conseils, majoré à hauteur de 1 000 euros pour la participation aux différents comités ; une indemnité de déplacement, de 1 525 euros par conseil, a été versée par ailleurs aux administrateurs résidant à l'étranger.

Les jetons de présence versés aux mandataires sociaux d'Eramet par d'autres sociétés du groupe ont atteint globalement, quant à eux, 19 355 euros (20 861 euros en 2003).

La répartition des jetons de présence est la suivante :

Noms	Eramet	Autres sociétés	TOTAL
Rémy AUTEBERT	11 623	3 063	14 686
Jacques BACARDATS	7 623	12 162	19 785
Cyrille DUVAL	7 623	-	7 623
Édouard DUVAL	7 623	-	7 623
Georges DUVAL	7 623	2 300	9 923
Patrick DUVAL	7 623	-	7 623
Pierre-Noël GIRAUD	7 623	-	7 623
François HENROT	7 623	-	7 623
Pascal LAFLEUR	12 198	-	12 198
Jean-Lucien LAMY	8 623	-	8 623
Louis MAPOU	12 198	1 830	14 028
Jacques ROSSIGNOL	8 623	-	8 623
Michel SOMNOLET	19 248	-	19 248
Frédéric TONA	8 623	-	8 623
Antoine TREUILLE	17 723	-	17 723
TOTAL	152 220	19 355	171 575

6.2.4.1. Opérations relevant des conventions réglementées

Relève de la procédure des conventions réglementées, en raison de la présence de dirigeants communs, le contrat signé en 1985 et modifié le 21 mai 1999 par lequel la société apporte son assistance technique en matière industrielle, financière, juridique, fiscale, et de gestion des ressources humaines, à la société Le Nickel-SLN.

De la même façon, relève de cette procédure l'accord de 1985 selon lequel la société s'approvisionne auprès de la société Le Nickel-SLN.

Au titre de l'année 2004, relève des conventions réglementées, l'acquisition, à effet du 1^{er} juillet 2004, à Cogema (Filiale d'AREVA) de 610 000 actions d'Eramet Manganèse Alliages et de 157 894 actions de Comilog pour un montant total de 66 millions d'euros.

Ces conventions sont, selon leur portée et les difficultés d'appréciation de leur incidence pour le groupe, soumises ou non aux procédures d'approbation du conseil d'administration, après analyses menées en liaison avec les Commissaires aux comptes d'Eramet.

Ces accords, qui se poursuivent, sont détaillés dans les annexes des comptes et le rapport des Commissaires aux comptes.

6.2.4.2. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance

Néant.

6.3. Schémas d'intéressement du personnel

6.3.1. Contrats d'intéressement et de participation

Dispositions particulières bénéficiant aux salariés de la société mère française.

Accord intéressement :

L'accord d'intéressement actuellement en vigueur correspond à l'accord renouvelé le 30 juin 2003 pour une période de trois ans. Cet accord arrivera à échéance à la fin de l'exercice 2005. Cet accord porte sur le système d'intéressement dans le cadre des articles L 441 et suivants du Code du travail. Cet accord représente un moyen permettant de mobiliser l'entreprise et son personnel sur les objectifs de performances. Il prévoit le versement d'une prime d'intéressement calculée sur la base de la marge brute d'autofinancement du groupe pour les salariés travaillant pour la holding et de la marge brute d'autofinancement de l'activité Nickel ainsi que du nombre de réclamations clients pour les salariés de la branche Nickel. Le montant global distribué ne peut dépasser annuellement 12 % de la masse des salaires bruts versés aux personnels concernés.

L'intéressement est versé au personnel ayant plus de trois mois d'ancienneté au 31 décembre, selon la répartition suivante : 20 % du montant uniformément entre les bénéficiaires au prorata du temps de présence et 80 % proportionnellement au salaire brut de référence.

Les montants de l'intéressement comptabilisé au cours des cinq dernières années sont :

Année	en milliers d'euros
2004	2 080
2003	1 149
2002	515
2001	716
2000	1 616

En cas de versement de participation calculée selon la législation en vigueur, il est déduit de la prime d'intéressement 90 % de la participation.

6.3.2. Plans de souscription et/ou d'achat d'actions

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Plan	Plan A	Plan B	Plan C	Plan D	Plan E	Plan F	Plan G
Date de l'assemblée générale	8.06.95	8.06.95	8.06.95	27.05.98	27.05.98	21.07.99	23.05.02
Date du conseil d'administration	8.06.95	17.12.96	16.12.97	12.12.01	14.12.99	15.09.99	15.12.04
Type de plan	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Achat	Achat	Souscription
Nombre d'options attribuées à l'origine	70 000	114 400	104 500	153 000	166 500	423 450	130 000
Nombre de bénéficiaires à l'origine	31	38	39	61	80	5 646	81
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées							
- par les mandataires sociaux	19 700	49 800	41 000	66 000	60 000	1 200	31 500
- par les dix premiers attributaires salariés	24 700	34 800	37 000	30 000	29 000	750	27 000
Point de départ d'exercice des options	15.09.96	17.12.97	16.12.99	12.12.03	14.12.01	15.09.99	15.12.06
Date d'expiration	7.06.03	16.12.04	15.12.05	11.12.09	13.12.07	14.09.07	15.12.12
Prix de souscription ou d'achat	45,73	37,5	33,08	32,6	54	47,14	64,63
Modalités d'exercice	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Nombre d'actions souscrites au 31.12.2004	5 800	112 000	75 300	12 000	18 602	209 660	0
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées							
	64 200	2 400	2 000	3 000	16 500	32 535	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes							
	0	0	27 200	138 000	131 398	181 255	130 000

Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions (mandataires sociaux)

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix en euros	Date d'échéance	Plan afférent
Options consenties durant l'exercice 2004 à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)				
Jacques Bacardats	10 000	64,63	15 décembre 2012	G
Georges Duval	6 000	64,63	15 décembre 2012	G
Alain Robert	6 000	64,63	15 décembre 2012	G
Patrick André	6 000	64,63	15 décembre 2012	G
Cyrille Duval	2 000	64,63	15 décembre 2012	G
Édouard Duval	1 500	64,63	15 décembre 2012	G

Options levées durant l'exercice 2004
par chaque mandataire social (liste nominative)

Jacques Bacardats	6 000	37,50	16 décembre 2004	B
	6 000	33,08	15 décembre 2005	C
Georges Duval	75	47,14	14 septembre 2007	F
Alain Robert	6 000	37,50	16 décembre 2004	B
	6 000	33,08	15 décembre 2005	C
	1 000	54,00	13 décembre 2007	E
	75	47,14	14 septembre 2007	F
Patrick André	4 800	37,50	16 décembre 2004	B
	2 000	33,08	15 décembre 2005	C
Cyrille Duval	75	47,14	14 septembre 2007	F
Édouard Duval	75	47,14	14 septembre 2007	F

Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions (hors mandataires sociaux)

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix en euros	Date d'échéance	Plan afférent
Options consenties durant l'exercice 2004 par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	27 000	64,63	15 décembre 2012	G
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment levées durant l'exercice 2004, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	13 600	37,50	16 décembre 2004	B
	5 900	33,08	15 décembre 2005	C
	375	47,14	14 septembre 2007	F
	7 200	54,00	13 décembre 2007	E

6.4. Procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne actuellement mises en place sont décrites dans le rapport du Président à l'assemblée générale des actionnaires réunie le 11 mai 2005 (cf. annexes – chapitre 8.1.1.2).

Le rapport des Commissaires aux comptes sur le précédent document figure également en annexe.

7. Évolution récente et perspectives

7.1. Évolution récente

Eramet Nickel

Les cours du nickel au LME se sont établis au niveau moyen très élevé de 7,20 USD/lb au premier semestre 2005. La demande physique de nickel, notamment pour les secteurs de l'acier inoxydable et des superalliages, est très robuste depuis le début de l'année. La demande chinoise, qui a repris au cours du dernier trimestre 2004 continue à se renforcer du fait de la montée en régime de nouvelles capacités de production importantes.

Eramet Manganèse

Malgré la poursuite d'une forte croissance de la production mondiale d'acier, les prix *spot* des alliages de Manganèse ont poursuivi leur mouvement de baisse du premier semestre, avec cependant une meilleure résistance des alliages affinés. Ils se situent toujours nettement au-dessus des niveaux des années passées.

Le prix annuel du minerai de manganèse négocié entre mineurs australiens et producteurs japonais d'alliages, référence importante pour l'industrie du manganèse, a été conclu en hausse de 63 %.

Les cours du molybdène et du vanadium ont continué à progresser à des niveaux très élevés, ce qui est positif pour l'activité de recyclage des catalyseurs.

Eramet Alliages

Les tendances observées sur les marchés de la branche Alliages fin 2004 se poursuivent avec notamment une très forte activité qui se confirme dans le domaine de l'aéronautique.

Les éléments du chiffre d'affaires du premier semestre 2005 sont les suivants :

Millions d'euros	1 ^{er} semestre		Variations
	2005	2004	
Eramet Nickel	397	363	+ 9,2 %
Eramet Manganèse	596	501	+ 19,0 %
Eramet Alliages	411	330	+ 24,2 %
Holding & éliminations	(4)	(3)	-
Groupe Eramet	1 399	1 192	+ 17,4 %

7.2. Perspectives

Le marché du nickel pourrait être confronté de nouveau en 2005 à une situation de déficit, ce qui est favorable pour le maintien des cours du nickel à des niveaux voisins de ceux de 2004. La montée en régime de la production à l'usine de Doniambo dans le cadre du programme d'augmentation de capacité permettra à Eramet Nickel d'accroître ses livraisons de nickel et de tirer parti de ce marché très porteur.

L'année 2005 sera également celle du dénouement des Accords de Bercy signés en 1998. Dans un avis du 18 février 2005, l'Entité en charge de l'attribution définitive des droits miniers a attiré l'attention sur la nécessité d'une décision formelle et d'un engagement irrévocable des conseils d'administration de Falconbridge puis de SMSP avant le 1^{er} janvier 2006. L'État français est garant du plein respect de ces accords.

La branche Manganèse continue à bénéficier d'une forte demande et de prix en hausse pour le minerai de manganèse et poursuit son programme d'investissement au Gabon pour accroître sa capacité de production de minerai de 50 % à 3 millions de tonnes à l'horizon 2006. En revanche, les prix des alliages de manganèse devraient être inférieurs en moyenne en 2005 à ceux, très élevés, constatés en 2004.

En 2005, l'activité de la branche Alliages sera en hausse grâce à la reprise du secteur de l'aéronautique et à la poursuite du développement des ventes des autres pôles. Dans cette optique, la branche Alliages a engagé des investissements de modernisation et de compléments de capacité. La répercussion croissante de la hausse des coûts des matières premières et de l'énergie dans les prix de vente devrait permettre de limiter l'impact de ces deux facteurs sur les résultats. Par ailleurs, la nouvelle usine de matriçage de Pamiers, qui entrera en production fin 2005, permettra de répondre à partir de 2006 à la demande croissante des grands clients du secteur de l'aéronautique.

Eramet n'a pas connu de changement significatif au cours du premier semestre 2005 susceptible d'influer sa situation financière. En revanche, fort de sa grande solidité financière et grâce aux programmes d'investissements majeurs en cours de réalisation, Eramet est bien positionné pour profiter de la croissance de long terme de ses marchés.

8. Annexes

8.1. Rapport du Président du conseil d'administration et rapport des Commissaires aux comptes

8.1.1. Rapport du Président du conseil d'administration (Art. 117 loi LSF du 1^{er} août 2003)

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Président du conseil d'administration de la société, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport prévu par l'article 117 de la loi de Sécurité Financière du 1^{er} août 2003.

Ainsi que la loi le prévoit, ce rapport portera, en premier lieu, sur la préparation et l'organisation des travaux du conseil d'administration. Il traitera ensuite des procédures de contrôle interne. Il indiquera enfin, le cas échéant, les limitations des pouvoirs du Président-Directeur général.

I – Travaux du conseil d'administration

En 2004, le conseil d'administration s'est réuni cinq fois, les 14 janvier, 17 mars, 12 mai, 15 septembre et 15 décembre, en application d'un calendrier fixé lors du dernier conseil de l'année précédente (sauf pour ce qui est du conseil du 14 janvier). Ces conseils ont délibéré sur les opérations sociales suivantes :

- le conseil du 14 janvier a porté sur le contrôle fiscal au Gabon et la situation d'ADh,
- le conseil du 17 mars a eu pour objet principal d'arrêter les comptes 2003 de la société et de convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires le 12 mai 2004,
- le conseil du 12 mai a suivi l'assemblée générale des actionnaires. Il a renouvelé les deux censeurs,
- le conseil du 15 septembre 2004 a arrêté les comptes du premier semestre ainsi que les documents de gestion prévus par la loi du 1^{er} mars 1984,
- le conseil du 15 décembre 2004 a fait, en particulier, l'objet d'une présentation du budget 2005.

En outre, à chaque conseil (sauf celui du 14 janvier), le Président fait un exposé préliminaire sur les principaux faits marquants qui ont affecté la vie du groupe depuis le dernier conseil. Chaque directeur de branche présente ensuite les activités de sa branche. Les projets d'investissement particulièrement importants (EMD en Chine, rachat des participations minoritaires de COGEMA dans le Manganèse et augmentation de la capacité minière au Gabon) ont été soumis au conseil du 15 septembre.

Le conseil s'est appuyé sur les travaux des comités qu'il a désignés en son sein :

A - Le comité d'Audit se réunit en général la veille de chaque conseil. Les sujets suivants ont été traités :

- au comité du 16 mars, trois sujets ont été traités : la cartographie des risques, le passage aux normes IFRS et l'examen des comptes 2003,
- au comité du 11 mai, ont été présentés par le directeur juridique du groupe les principaux contentieux. Un point a également été fait sur les retraites et pensions, le risque de change et la captive de réassurance,
- au comité du 14 septembre, ont été examinées les règles concernant les investissements, les fonds de pension et les risques environnementaux. Il a été également procédé à une revue des comptes,
- au comité du 14 décembre, le directeur juridique a présenté un projet de procédure relative aux achats des actions Eramet par des mandataires sociaux. Le directeur de l'Audit a ensuite fait un bilan des audits effectués en 2004 et présenté le programme d'audits 2005.

B - Le comité des Rémunérations a proposé une charte de fonctionnement ainsi qu'un projet d'allocation de jetons de présence. Ces documents ont été approuvés par le conseil du 12 mai.

Le comité s'est réuni trois fois, à l'occasion des conseils, le 11 janvier, le 17 mars et le 3 décembre.

À chaque séance, les membres du conseil d'administration reçoivent un dossier comportant des fiches sur la plupart des points de l'ordre du jour.

En fin de séance, notamment lorsque le conseil s'est prononcé sur les comptes, un projet de communiqué de presse est soumis aux administrateurs et est publié (en ligne avec l'AMF, aujourd'hui) pour faire connaître au marché les principaux éléments marquant l'évolution de la société.

Le procès-verbal de chaque conseil est établi par le secrétaire du conseil et soumis par le Président à l'approbation des administrateurs lors du conseil suivant, le projet étant adressé à chaque participant (administrateurs, censeurs et représentants du CCE) avec la convocation et l'ordre du jour, environ une semaine avant la date de réunion du conseil.

Les séances du conseil se tiennent, en général, au 53^e étage de la Tour Maine-Montparnasse, sauf celle du conseil qui suit l'assemblée générale (hôtel Lutetia).

II - Procédures de contrôle interne :

La société a engagé début 2004 une démarche d'évaluation progressive de son système de contrôle interne, dont la première étape a consisté en l'élaboration d'une cartographie des risques. Ce projet a été conduit en réalisant des interviews des principaux responsables des différents processus de l'entreprise, de façon à mesurer leur exposition aux risques, et le degré de maîtrise du contrôle interne associé. Le résultat de cette cartographie a permis de déterminer le plan d'action d'amélioration devant être conduit en 2004 et au-delà. Le Plan d'Audit 2005 a été entièrement élaboré à partir de cette cartographie.

Les travaux réalisés en 2004 n'ont pas révélé de défaillances graves ou d'insuffisances graves sur l'organisation du contrôle interne.

1. Objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur chez Eramet ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels respectent les politiques définies par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise,
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société,
- d'assurer la protection des actifs contre les différents risques de pertes résultant du vol, de l'incendie, d'activités irrégulières ou illégales et de risques naturels.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

2. Description synthétique des procédures de contrôle mises en place

a) Les acteurs du contrôle interne

Eramet, du fait de ses activités diversifiées, est organisé en trois branches autonomes disposant chacune de l'ensemble des services nécessaires à son fonctionnement (direction, production, ventes, achats, finances...). Le siège, outre sa fonction de direction générale assure les missions d'assistance ou de contrôle nécessaires à la cohésion de l'ensemble. Les principaux acteurs du contrôle interne sont :

- le Comité Exécutif (Comex) qui est composé du Président-Directeur général, des trois directeurs généraux délégués, directeurs de chacune des branches Nickel, Manganèse et Alliages, du directeur administratif et financier et du directeur des ressources humaines. Centre de décision du groupe, il se réunit tous les quinze jours. Un comité de direction international, comprenant en plus les directeurs généraux des sociétés Aubert & Duval, Comilog, Erasteel et Le Nickel-SLN, le directeur de la zone Chine ainsi que le Président de la société Eramet International traite plus particulièrement des sujets d'organisation. Il se réunit quatre fois par an,
- la direction de l'Audit interne, rattachée au directeur administratif et financier. À partir d'un Plan d'Audit validé annuellement par le Comex, elle réalise au sein des différentes unités du groupe les missions définies dans le Plan et déclenchées par le Président. Elle rend compte trimestriellement au Comex et annuellement au Comité d'Audit du résultat de ses missions, et de l'avancement des plans d'action qui en résultent,
- la Direction du Plan et du Contrôle de Gestion groupe, rattachée au directeur administratif et financier. Elle définit

l'architecture du contrôle de gestion Eramet, et suit les projets de systèmes de gestion des branches pour assurer leurs cohérences avec les objectifs du groupe. Elle définit pour le groupe et aide à mettre en place au niveau branche et dans chaque entité les indicateurs clés pertinents pour chacun de ces niveaux. Elle assure le reporting groupe,

- la Direction Juridique, rattachée au directeur administratif et financier. Centre de service, elle fournit à l'ensemble du groupe une assistance juridique, dans tous les domaines relevant de ses compétences,
 - la Direction Finances, Trésorerie et Assurances, rattachée au directeur administratif et financier. Centre de service, elle gère pour l'ensemble du groupe la couverture des risques de change, d'une part, la gestion des moyens financiers (placements et emprunts), d'autre part, ainsi que la mise en place et le suivi de l'ensemble des contrats d'assurance souscrits par le groupe,
 - le Département fiscal, dans la Direction Comptabilité, Fiscalité et Consolidation, rattaché au directeur administratif et financier. Centre de service, il assiste les différentes filiales du groupe dans leurs différentes obligations fiscales et remplit celles de la société mère,
 - la Direction Environnement et Risques Industriels, rattachée au directeur général délégué, directeur de la branche Alliages. Elle assiste les différentes branches dans la maîtrise et la réduction de l'impact environnemental du groupe, pour assurer la pérennité des activités, produits et marchés de celui-ci au regard des évolutions réglementaires, politiques et de société,
 - la Direction des Relations Humaines groupe et de l'Hygiène et Sécurité, rattachée au PDG. Elle gère les ressources humaines au sein de la société et assure la cohérence des politiques sociales au sein des différentes entités du groupe. Elle coordonne les politiques hygiène et sécurité au sein du groupe et formalise la dimension "santé" via un réseau de correspondants dans les sites,
 - plus généralement, chaque niveau hiérarchique de l'entreprise, dans son domaine de compétence, est responsable de la définition, de la mise en œuvre et du pilotage des éléments de contrôle interne.
- #### b) Informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société
- chartes existantes : le Comité d'Audit, l'Audit interne, la Direction Juridique, le Contrôle de Gestion, le Département fiscal ont publié chacun une charte. Ces chartes ont pour but de préciser les règles de fonctionnement de ces différents comités ou départements et de formaliser les échanges avec leurs différents interlocuteurs,
 - délégations de signature, pouvoirs : Les trois directeurs de branche, directeurs généraux délégués disposent de tous les pouvoirs que leur donne la loi. Le directeur administratif et financier dispose d'un pouvoir donné par le Président, lui permettant d'effectuer toute opération dans le domaine financier. Le directeur de l'usine d'Eramet à Sandouville dispose d'un pouvoir donné par le Président lui permettant d'effectuer toute opération nécessaire au fonctionnement de l'usine, ainsi que de pouvoirs en matière d'hygiène et sécurité. Pour

le fonctionnement des comptes bancaires, des délégations de signature ont été données à une liste restreinte de salariés de l'entreprise, la signature à deux étant requise pour tout règlement, et des plafonds ayant été définis pour chaque groupe de signataires,

- maîtrise des risques : une cartographie des principaux risques majeurs a été réalisée début 2004, en vue de détecter les points de progrès et servir de base au plan d'audit annuel. L'approche par branches et par grands processus a permis de classer les risques par grands thèmes (stratégiques, opérationnels, support...) ainsi que les processus eux-mêmes en fonction de leur importance vis-à-vis de l'atteinte des objectifs stratégiques de l'entreprise,
 - systèmes d'information : la fonction Système d'Information groupe a pour mission de renforcer la cohérence de ces systèmes au sein du groupe, et d'assister les différentes filiales. Elle a mis en place un réseau mondial et une messagerie unique groupe. Un renforcement de la sécurité à l'aide d'audits de certains systèmes a été effectué, ainsi que la mise en place d'outils spécifiques. La détermination d'un standard bureautique (matériel et progiciels) est en cours. Plusieurs projets de renforcement des systèmes de gestion sont en cours dans les différentes branches, dont en particulier la mise en place d'applications intégrées permettant notamment, en matière d'achats, un meilleur contrôle des engagements et une séparation des tâches sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement,
 - organisation générale des procédures : Eramet a formalisé et diffusé sur l'ensemble de la société et ses filiales des manuels de procédures internes qui concernent les investissements, la couverture des risques de change, les procédures de gestion (budget, plan, reprévisions, analyses d'écart...), le manuel de consolidation et les règles comptables communes, les voyages et déplacements/notes de frais. Les procédures financières en matière de trésorerie sont en cours de révision, pour une mise en application début 2005,
 - contrôle juridique et opérationnel exercé par la société mère sur les filiales :
 - chaque Branche, du fait de la diversité des métiers, est gérée de manière autonome. Elle dispose de son propre comité de direction, qui prend l'ensemble des décisions relevant de son niveau,
 - le directeur administratif et financier est administrateur en son nom propre, ou en tant que représentant permanent de la société, dans les principales filiales d'Eramet. La Direction Juridique, qui lui est rattachée, assure le secrétariat du conseil pour les principales sociétés (Le Nickel-SLN, Comilog SA), et intervient en conseil pour les opérations importantes pouvant être initiées dans les filiales,
 - réunions de Gestion : des réunions mensuelles sont organisées avec le management de chaque branche pour examiner les résultats du mois, l'analyse des écarts par rapport au budget, et les plans d'action en résultant. Des comités Gestion/Comptabilité, Trésorerie ont de même lieu mensuellement, réunissant respectivement comptables, contrôleurs de gestion, trésoriers des différentes branches avec ceux de la société tête de groupe pour traiter des sujets communs et assurer la nécessaire coordination. Deux réunions spécifiques ont lieu tous les mois pour traiter de tous les sujets ventes, comptabilité, trésorerie, assurances... des branches Nickel et Manganèse. Enfin, des réunions spécifiques Budget, Reprévisions, Plan sont de même organisées avec les mêmes participants que les réunions branches pour traiter ces sujets,
 - information systématique en cas de décisions stratégiques : la Procédure Investissement prévoit l'instruction de tous les dossiers dépassant un certain montant en réunion branche suivant des modalités précises (dossier de présentation, nombre de réunions de validation...). Dans le cas de dossier à caractère stratégique, celui-ci est présenté au conseil d'administration de la société Eramet,
 - information sur les engagements donnés/reçus : indépendamment de la procédure ci-dessus, le reporting inclus dans la consolidation trimestrielle prévoit l'information sur ces engagements. Par ailleurs, la Direction Juridique intervient en appui pour tous les contrats d'importance lors de leur négociation ou en cas de contentieux.
- c) Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable de la société mère
- organisation de la fonction comptable au sein du groupe : la Direction Comptabilité - Fiscalité - Consolidation au sein de la Direction Administrative et Financière est organisée en cinq services : Comptabilité Générale, Comptabilité Tiers et de Gestion, Comptabilité Banques, Fiscalité et Consolidation. Elle assure la tenue des comptes de la société, émet ses déclarations fiscales ainsi que toutes celles se rapportant à l'intégration fiscale et publie les comptes sociaux et consolidés de Eramet. La nécessaire coordination avec les filiales est assurée par le comité comptabilité/gestion qui réunit tous les mois, les directeurs financiers, comptables et contrôleurs de gestion des principales filiales,
 - systèmes d'information comptable : la comptabilité est tenue dans le progiciel intégré Baan. Outre le module comptable, celui-ci dispose d'un module Ventes qui lui est interfacé. Les autres opérations (achats / paie) du fait de leur faible nombre ne sont pas interfacées. Le logiciel de trésorerie est partiellement interfacé. Le groupe utilise le logiciel de consolidation Équilibre de la société groupe AS,
 - principaux acteurs du contrôle interne impliqués dans le contrôle de cette information :
 - la Comptabilité valide mensuellement le chiffre d'affaires de la société. Elle reçoit de la DRH les écritures de paie. Enfin, les factures d'achats doivent être approuvées par un signataire autorisé, dont la comptabilité détient une liste. Les règlements sont émis par la Trésorerie et font l'objet d'une double signature,
 - la Trésorerie groupe centralise le risque de change et assure la couverture de ce risque pour l'ensemble des sociétés,
 - le Contrôle de Gestion publie les informations de contrôle budgétaire aux responsables concernés. Il organise le cycle budgétaire, ainsi que les reprévisions (4/an). Il assure les comparaisons entre budget et réalisé, ainsi que les analyses d'écarts,

- la Consolidation coordonne et contrôle les consolidations des différentes branches, et fournit un appui technique en cas de besoin. Elle assure la consolidation finale du groupe,
 - le Comité Gestion/Comptabilité permet d'assurer la nécessaire coordination entre la société et ses filiales,
 - le Comité d'Audit, comme évoqué ci-dessus, analyse les comptes semestriels et annuels, suit les contentieux importants, la politique de gestion des changes et les plans d'audit interne. Il examine aussi le passage aux normes IFRS et l'application de la loi sur la Sécurité Financière.
- références générales : le manuel de consolidation comprend les règles comptables communes à l'ensemble du groupe et une liasse de consolidation unique. Il définit les méthodes d'évaluation utilisées par le groupe et précise pour les sous-paliers de consolidation les règles à respecter. Les arrêtés comptables sont mensuels, à l'exception des mois de janvier et juillet. Les consolidations comptables sont trimestrielles,
 - contrôle de la Trésorerie et du Financement : la Trésorerie groupe, outre son rôle pivot dans la gestion du risque de change met en place les moyens de financement pour les principales filiales du groupe, et réalise les placements financiers. Elle centralise les prévisions de trésorerie des principales sociétés et les assiste dans la mise en place des moyens de paiement sur les pays à risque. Le groupe a créé fin 2004 une Société de Trésorerie Participante, Metal Securities, dont l'objet est de servir de pivot de trésorerie central pour l'ensemble des sociétés du groupe,
 - contrôle budgétaire et de gestion : la publication du contrôle budgétaire de la société est trimestrielle. Le reporting avec comparaison Budget/Réalisé est mensuel et comprend une consolidation de gestion. Le budget de la société et du groupe est déterminé en fin d'année pour l'année suivante, et quatre reprévisions sont faites en cours d'année. Ces budgets et reprévisions ainsi que les plans d'action associés font l'objet de validations formelles par le management de la branche et le PDG dans des réunions branches spécifiques. Ceux du groupe sont validés par le Comité Exécutif,
 - procédures d'élaboration de la consolidation des comptes : ainsi que précisé ci-dessus, le manuel de consolidation est diffusé à l'ensemble des filiales et comprend règles comptables communes et liasses de consolidation. La saisie des liasses de consolidation dans le logiciel Équilibre est assurée par chaque filiale, et la consolidation au niveau branche est assurée par chacune d'entre elles sous le contrôle et avec l'assistance du service de consolidation central. Ce dernier assure ensuite la consolidation groupe. La consolidation est trimestrielle, avec estimation pour les arrêtés en cours d'année des éléments à caractères annuels (impôts, provisions...),
 - liaison avec les Commissaires aux comptes : la revue des comptes par les auditeurs est semestrielle et fait l'objet de réunions de validation auxquelles participent les auditeurs des principales filiales.
- d) Autres dispositifs contribuant au contrôle interne du groupe
- La Direction Environnement et Risques Industriels a été mise en place en 2003, et anime les plans de prévention et les actions de sécurité dans ces domaines au sein du groupe.

3. Principales actions réalisées en 2004

- la société Eramet a créé une Société de Trésorerie Participante fin 2004, dans le but de servir de pivot de trésorerie central pour l'ensemble des sociétés du groupe. Les procédures financières de trésorerie sont en cours de révision pour une mise en œuvre début 2005,
- un groupe de travail réunissant les principaux trésoriers a établi le cahier des charges et choisi le nouveau progiciel de gestion de Trésorerie, commun pour l'ensemble du groupe. Le paramétrage de ce progiciel est en cours,
- la société a établi durant l'année 2004 un document de référence basé sur les comptes 2003 qui a obtenu le 25 janvier 2005 le visa de l'Autorité des Marchés Financiers,
- le déploiement des normes IFRS a conduit à un renforcement des normes et procédures comptables Groupe et à une normalisation de celles-ci au sein des différentes sociétés. Celui-ci a été conduit par un groupe de travail baptisé ERA-NORM composé des principaux comptables des différentes sociétés pour permettre la mise en œuvre de ces nouvelles normes dès début 2005. Le groupe sera en mesure de présenter le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 et les comptes au 30 juin 2005 suivant les normes IAS/IFRS lors de leurs publications.
- la refonte du système de reporting groupe a été entreprise avec l'adoption d'un nouveau progiciel de consolidation et de reporting,
- un plan d'assurances unifié pour l'ensemble du groupe a été mis en place pour les polices RC et Dommages / Pertes d'exploitation,
- une charte de service en matière de fiscalité a été établie,
- le Plan d'Audit 2005 a été élaboré en lien avec la cartographie des risques réalisée début 2004, avec un renforcement des moyens de la Direction de l'Audit.

4. Plan d'action pour 2005

Les principales actions prévues pour cette année 2005 concernent :

- l'élaboration et la publication des comptes en 2005 suivant les normes IFRS,
- le démarrage effectif des nouvelles applications de trésorerie et de reporting groupe,
- la mise en œuvre de moyens de commercialisation unifiés pour la branche Manganèse,
- la révision de la cartographie des risques, et l'élaboration d'un Plan d'Audit pluriannuel en lien avec celle-ci.

III – Limitations de pouvoirs du Président-Directeur général :

Le Président-Directeur général exerce ses pouvoirs conformément à la loi et dans les limites de l'objet social. Aucune limitation à ces pouvoirs n'a été imposée par le conseil d'administration de la société.

Paris, le 9 mars 2005.

Le Président du conseil d'administration
Jacques BACARDATS

8.1.2. Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président

Rapport des Commissaires aux comptes établi en application du dernier alinéa de l'article L 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société Eramet pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Eramet et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L 225-37 du Code de commerce.

Paris-La Défense et Neuilly, le 10 mars 2005

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit
François CARREGA

Deloitte & Associés
Nicholas L.E. ROLT

8.1.3. Liste et adresses des filiales consolidées au 31 décembre 2004

	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding	Méthodes d'intégration	Pourcentage d'intérêt
ALLEMAGNE						
Erasteel GmbH Auf dem Sand 27 Postfach 430 D - 40704 Hilden Allemagne 49 (0) 2103 49 05 0			✓		IG	100,00 %
Stahlschmidt GmbH Postfach 400 116 41181 Mönchegladbach Allemagne 49 2161 1330-1141			✓		MEQ	50,00 % a)
BELGIQUE						
Erachem Comilog SA Rue du Bois 7334 Saint Ghislain Belgique		✓			IG	67,25 %
BRÉSIL						
Erasteel Latin America Avenida Tucunaré 1086 Tamboré 06460-020 Baruei - SP Brésil 55 11 4195 3990			✓		IG	100,00 %
CHINE						
Comilog Asia Ltd. Unit 1201, Huaneng Union Tower n° 139 Yin Cheng Dong Road, Pudong 200120 Shanghai P.R.C. 86-21 6881-0241		✓			IG	93,45 %
Comilog Far East Development Ltd. Unit 1201, Huaneng Union Tower n° 139 Yin Cheng Dong Road, Pudong 200120 Shanghai P.R.C. 86-21 6881-0241		✓			IG	93,45 %
Guangxi Comilog Ferro Alloys Ltd. Fenghuang Town, Laibin County, Guanqxi Province, 546102 Chine (86) 7724 812 288		✓			IG	65,42 %

	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding	Méthodes d'intégration	Pourcentage d'intérêt
Gullin Comilog Ferro Alloys Ltd. Unit 1201, Huaneng Union Tower n° 139 Yin Cheng Dong Road, Pudong 200120 Shangai P.R.C. Chine 86-21 6881-0625		✓			IG	93,45 %
CORÉE						
Erasteel Korea Ltd 11th Floor Seoul YWCA Bld 1-1, 1-KA Myong-Dong Chung-Ku Séoul Corée 822 3705 5681			✓		IG	100,00 %
ÉTATS-UNIS						
Bear Metallurgical Corp. 302 Midway Road - P.O. Box 2290 Freeport Texas 77541 USA 1-979 233 7882		✓			MEQ	33,29 % b)
Comilog US 610 Pittman Road MD 21226 Baltimore-Maryland USA 1-410 636 71 26		✓			IG	67,25 %
Erachem Marietta Inc. P.O. Box 299 State Route 7 – South Marietta, Ohio 45750-0299 USA 1-740 374 1000		✓			IG	100,00 %
Erachem Comilog Inc. 610 Pittman Road Baltimore-Maryland MD 21226-1788 USA 1-410 789 8800		✓			IG	67,25 %
Eramet Comilog North America Inc. P.O. Box 1198 Airport Office Park Building 4, Suite 300, 333 Rouser Road Coraopolis, PA 15108 USA 1-412 262 6200		✓			IG	67,25 %

	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding	Méthodes d'intégration	Pourcentage d'intérêt
Erasteel Inc. 95 Fulton street Boonton NJ 07005 - 1909 USA 1-973 335 8400			✓		IG	100,00 %
Gulf Comilog and Metallurgical Corp. 302 Midway Road - P.O. Box 2290 Freeport Texas 77541 USA 1-979 233 7882		✓			IG	67,25 %
FRANCE						
Airforge 75, bd de la Libération BP 173 09102 Pamiers Cedex France 33 (0) 4 77 40 36 47 33 (0) 5 61 68 44 24/22			✓		IG	100,00 %
Aubert & Duval Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 44 10 24 00			✓		IG	100,00 %
Bronzavia Industries Zac des Perriers 35, rue de Beauce 78500 Paris France 33 (0) 1 61 04 72 32			✓		IG	100,00 %
Brown Europe 22, rue des Termes 46000 Cahors France 33 (0) 5 65 23 70 04			✓		IG	100,00 %
Comilog Dunkerque Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 53 91 24 05		✓			IG	67,25 %
Comilog Holding Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 24 87		✓			IG	67,25 %

	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding	Méthodes d'intégration	Pourcentage d'intérêt
Comilog International Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 24 87		✓			IG	67,25 %
Eramet Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 41 20					consolidante	
Eramet Alliages Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 44 10 24 67			✓		IG	100,00 %
Eramet Comilog Manganèse Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 44 10 24 67		✓			IG	83,63 %
Eramet Holding Nickel Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 41 20	✓				IG	100,00 %
Eramet Holding Manganèse Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 24 87		✓			IG	100,00 %
Erasteel Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 63 00			✓		IG	100,00 %
Erasteel Commentry 1, place Martenot - BP 1 03600 Commentry France 33 (0) 4 70 28 78 00			✓		IG	100,00 %

	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding	Méthodes d'intégration	Pourcentage d'intérêt
Erasteel Champagne 23, rue Georges-Clemenceau - BP 104 39300 Champagne France 33 (0) 3 84 52 64 44			✓		IG	100,00 %
Eurotungstene Poudres 9, rue André-Sibellas BP 152X 38042 Grenoble Cedex 9 France 33 (0) 4 76 70 54 54	✓				IG	100,00 %
Financière Brown Europe Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 40 88 20 55			✓		IG	100,00 %
Forges M. Dembiermont 4, rue Jules-Campagne 59330 Hautmont France 33 (0) 3 27 69 73 73			✓		MEQ	33,20 %
Interforge Z.I. de la Maze - BP 75 63501 Issoire France 33 (0) 4 73 89 07 83			✓		IG	94,00 %
Metal Securities Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 40 88 20 55				✓	IG	100,00 %
T.C.S. Technopôle 58470 Magny-Cours France 33 (0) 3 86 90 74 00			✓		IG	51,00 %
S.I.M.A. Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 40 88 20 55			✓		IG	100,00 %

	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding	Méthodes d'intégration	Pourcentage d'intérêt
GABON						
Comilog SA Compagnie minière de l'Ogooué Z.I. de Moanda BP 27-28 Gabon 241-66 10 00		✓			IG	67,25 %
PMO Compagnie minière de l'Ogooué Z.I. de Moanda BP 27-28 Gabon 241-66 10 00		✓			MEQ	24,45 %
Sodépal Compagnie minière de l'Ogooué Z.I. de Moanda BP 27-28 Gabon 241-66 10 00		✓			IG	67,25 %
HONG KONG						
Comilog Asia Ferro Alloys Ltd. Unit 1402, Toxer one, Lippo Centre 89, Queensway, Admiralty Hong Kong 852-2 529 60 60 46		✓			IG	93,45 %
Comilog Asia Ltd. Unit 1402, Toxer one, Lippo Centre 89, Queensway, Admiralty Hong Kong 852-2 529 31 99		✓			IG	93,45 %
Comilog Far East Development Ltd. Unit 1402, Toxer one, Lippo Centre 89, Queensway, Admiralty Hong Kong 852-2 529 31 99		✓			IG	93,45 %
ITALIE						
Erasteel Italian Srl Viale Leonardo Da Vinci, 97 20090 Trezzano Sul Naviglio (Mi) Italie 39-02 48 46 37 55			✓		IG	100,00 %

	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding	Méthodes d'intégration	Pourcentage d'intérêt
JAPON						
Erasteel Japan KK Sawa Building, 4F 2-2-2 Nishi-Shinbashi, Minato-ku Tokyo 105-0003 Japon 81-3 35 03 34 77			✓		IG	100,00 %
LUXEMBOURG						
Eras SA 6 B Route de Trève L-2633 Luxembourg Luxembourg				✓	IG	100,00 %
MEXIQUE						
Industrias Sulfamex / Erachem Mexico Carretera Tampico - Valles km. 28 Tamos, Panuco, Vert. CP 92018 Mexico Mexique 52-1 210 27 62		✓			IG	67,25 %
NORVÈGE						
Eramet Norway A/S N - 4201 Sauda Norvège 1-410 789 8800		✓			IG	100,00 %
Eramet Norway A/S P.O. Box 82 - N-3901 Porsgrunn Norvège 47 35 56 18 00		✓			IG	100,00 %
NOUVELLE-CALÉDONIE						
Cominc BP E5 98848 Nouméa Cedex Nouvelle-Calédonie 687-24 55 55	✓				IG	60,00 %
Société Le Nickel-SLN BP E5 98848 Nouméa Cedex Nouvelle-Calédonie 687-24 55 55	✓				IG	60,00 %
PAYS-BAS						
Miner Holding BV Rokin 55 Amsterdam Pays Bas		✓			IG	67,25 %

	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding	Méthodes d'intégration	Pourcentage d'intérêt
ROYAUME-UNI						
Erasteel Ltd 371, Coleford Road Darnall UK - Sheffield S9 5NF Royaume-Uni 44 (0) 114 261 04 10			✓		IG	100,00 %
Peter Stubs Ltd Causeway Avenue WA4 6QB Warrington Royaume-Uni 44 (0) 1925 41 3870			✓		IG	100,00 %
SUÈDE						
Erasteel Kloster AB Box 100 815 82 Söderfors Suède 46 (0) 293 17 000			✓		IG	100,00 %
SUISSE						
Comilog Lausanne Avenue C.F. Ramuz 43 1009 Pully Suisse 41 21 - 729 45 03		✓			IG	67,25 %
Unimim AG Industriestrasse 47 6304 Zug Suisse		✓			IG	67,25 %
P.M.O. SA (Pmol) c/o société Fiduciaire Suisse 43 C.F. RAMUZ Case postale 656 CH 1001 Lausanne OU CH 1009 Pully Suisse				✓	IG	100,00 %

a) Société commerciale détenue à 50 % et mise en équivalence en raison de l'impact très peu significatif sur le chiffre d'affaires.

b) Société détenue à 49,5 %, l'autre actionnaire détenant 50,5 %. Cette société est mise en équité directement dans les comptes de la filiale américaine GCMC.

8.1.4. Charte de l'Environnement

Maîtriser et réduire l'impact environnemental des activités industrielles du groupe

Industriel responsable, le groupe Eramet exerce son activité en veillant à en limiter autant que possible l'impact sur la santé et l'environnement, tant interne qu'externe, dès lors que le coût de cet effort reste économiquement supportable.

Maîtriser les risques et impacts liés aux produits commercialisés

L'environnement dans le groupe Eramet comprend un volet spécifique lié aux risques et impacts potentiels découlant des caractéristiques et de l'utilisation de ses produits. La gestion maîtrisée et raisonnable de ces risques constitue l'une de ses priorités.

Promouvoir une logique d'amélioration continue

Le groupe inscrit son action dans une logique d'amélioration continue de sa performance environnementale. Cet engagement constitue l'une de ses responsabilités, au même titre que la préservation de la sécurité et de la santé des salariés, le respect des engagements commerciaux ou la recherche de technologies optimisées au meilleur coût.

Intégrer l'environnement à toutes les étapes de la vie du groupe

Cette volonté d'intégrer l'environnement dans le fonctionnement du groupe s'exprime à toutes les étapes de la vie de l'entreprise :

- lors de la conception et du démarrage d'une nouvelle activité, d'un projet ou d'un investissement,
- tout au long de l'exploitation quotidienne des installations,
- lors de la cessation d'activité.

Respecter rigoureusement la réglementation

Le respect rigoureux des textes réglementaires applicables aux sites constitue la première garantie d'une prise en compte responsable de leur impact. Toute situation de non-conformité ne peut être que temporaire, justifiée et connue de l'administration compétente.

Se connaître pour progresser et communiquer

Connaître précisément la réalité de son impact est une nécessité. Savoir anticiper et évaluer les progrès comme les difficultés est indispensable au pilotage d'une politique. Communiquer sur les résultats obtenus devient une obligation réglementaire. En mettant en place un Système d'Information pour l'Environnement (SIE), le groupe Eramet se donne les moyens nécessaires pour répondre à son ambition.

Anticiper les évolutions réglementaires dans une logique de développement durable

Le champ réglementaire dans lequel évolue le groupe Eramet en matière d'environnement est multiple, complexe et en croissance. Se donner les moyens de le connaître, d'en anticiper les évolutions et d'agir pour faire connaître nos réalités dans une logique de développement durable qui préserve notre compétitivité constitue l'un de nos devoirs.

Contribuer au développement des connaissances scientifiques

Les connaissances scientifiques relatives aux impacts sanitaires ou environnementaux des activités du groupe sont complexes et évolutives. Le groupe Eramet contribue au développement des recherches et connaissances liées à son activité.

8.1.5. Données environnementales

Source : Rapport de gestion 2004

8.1.5.1. Branche Nickel

Eramet Sandouville

Maîtrise des risques industriels

Le site Eramet de Sandouville a poursuivi en 2004 l'amélioration de son système de gestion de la sécurité mis en place dans le cadre de la directive Seveso II. Suite à la tierce expertise réalisée en 2002-2003, un nouvel arrêté préfectoral d'exploitation est applicable.

Le site réalise périodiquement des exercices pour évaluer et améliorer les procédures liées au risque industriel, en relation avec les autorités locales.

Management

Une réflexion du site et de ses acteurs autour de la notion de développement durable a été conduite durant l'année 2004.

Un plan d'action d'étanchéité des sols a démarré depuis 2 ans :

- construction d'un nouveau parc à déchets,
- mise en place d'une nouvelle aire de dépotage des camions d'acide,
- construction d'un 3^e bassin de collecte des rejets liquides (recyclage dans le procédé sans passage par la station de traitement) avec diminution significative des consommables nécessaires à la station.

Une mobilisation générale s'est opérée en 2004 pour inciter l'ensemble des salariés à développer leur regard horizontal au-delà du quotidien et à signaler rapidement les dysfonctionnements. C'est ainsi que la consommation d'eau potable a pu diminuer très significativement grâce à une chasse aux fuites. Fort de cette mobilisation d'entreprise et avec le support du nouvel arrêté préfectoral d'exploitation, le site engage une démarche de management environnemental avec la volonté d'être certifié ISO14001 prochainement.

Énergie

Le procédé d'électrolyse utilisé pour la fabrication du nickel reste le poste principal de consommation d'énergie électrique. La légère augmentation des besoins est liée à la capacité de production qui a augmenté elle aussi pour l'année 2004.

L'utilisation de fuel est liée à la production de vapeur.

Consommation	Unité	2002	2003	2004
Électricité + fuel + gaz	MWh	77 785	76 445	83 492

Eau

Les productions d'eau adoucie et d'eau déminéralisée constituent les principaux secteurs de consommation d'eau. Les volumes d'eau industrielle prélevés augmentent légèrement, en relation avec le volume d'activité du site depuis les trois dernières années.

La démarche d'implication forte de l'ensemble du personnel décrite plus haut a conduit à une réduction significative de la consommation en eau potable du site.

Consommation	Unité	2002	2003	2004
Eau potable	m ³	7 121	16 197	3 558
Eau industrielle	m ³	581 441	585 848	603 628

Rejets aqueux	Unité	Limites réglementaires	2002	2003	2004
Nickel	t	1,06 ⁽¹⁾	0,83	0,28	0,26
MES	t	7,08 ⁽¹⁾	3,70	2,44	3,14
DCO	t	92,1 ⁽¹⁾	36,6	52,9	39,6

(1) Valeur calculée sur la base de 295 jours / an de fonctionnement.
MES : Matières en suspension.
DCO : Demande chimique en oxygène.

La mise en service d'un nouveau bassin de récupération des effluents de l'usine a contribué à la diminution depuis 2003 des rejets de nickel.

Air

La matte de nickel (matière première) est finement broyée pour être plus facilement réactive lors des phases d'attaque chimique. Cette étape du procédé génère des poussières qui sont traitées par des filtres avant rejet.

En 2003, ces rejets de poussières, tout en restant très inférieurs aux limites réglementaires prescrites au site, ont significativement augmenté suite à un dysfonctionnement sur les filtres à manches de l'unité 11 (broyage de la matte de nickel).

La forte diminution des rejets de dioxyde de soufre (SO₂) en 2003 correspond à l'utilisation de fuel à très basse teneur en soufre.

L'évaluation du rejet en chlore du site (changement de capteur chlore en 2003), à niveau d'activité plus élevé, est inférieure au niveau calculé en 2003 suite à la mise en place d'une procédure d'étalonnage du capteur plus précise (surestimation des valeurs calculées en 2003 du fait de l'incertitude de mesures, qui a pu être estimé depuis).

Rejets atmosphériques ⁽²⁾	Unité	Limite réglementaire	2002	2003	2004
SO ₂	t	1 192	96,0	60,8	54,1
CO ₂	t		7 589	7 746	8 892
NOX	t	175	17,5	17,9	19,9
COV ⁽³⁾	t	112	97	88	84,6
Cl ₂ (équivalent HCl)	t	1,44	0,15	0,52	0,32
Poussières de nickel	t	0,72	0,11	0,29	0,32

(2) Valeur calculée sur la base de 334 jours / an de fonctionnement.

(3) La valeur indiquée est déduite du bilan matières.

Déchets

Le niveau de déchets dangereux est conjoncturellement plus important en 2004 qu'au cours des années précédentes, suite à la prise en charge de béton, de gravats, de terres polluées et de minerai calciné.

Déchets	Unité	2002	2003	2004
Dangereux ⁽⁴⁾	t	371	246	515
Déchets non dangereux ⁽⁵⁾	t	267	202	257
Dont recyclage métal	t	51	63	108

(4) (5) Hors hydroxyde de fer et soufre.

Sous-produits

Une quantité importante de soufre impur est obtenu par le traitement physico-chimique de la matte de nickel broyée. Ce sous-produit est valorisé par une entreprise extérieure pour fabriquer de l'acide sulfurique. Le nickel contenu est récupéré pour être valorisé sur le site.

Eurotungstene – Grenoble France

Située au cœur de l'agglomération grenobloise depuis 1947, l'usine Eurotungstene produit des poudres métalliques à base de cobalt et de tungstène destinées au marché des outils diamantés et des carbures cémentés. Usine résolument tournée vers l'international, elle exporte plus de 95 % de sa fabrication.

Classée Seveso seuil bas pour le stockage de solutions de chlorures métalliques, le site se doit d'allier haute technologie et sécurité.

Eurotungstene a déposé en juillet 2004 un nouveau dossier de demande d'arrêté d'exploitation incluant à la fois la régularisation d'activités existantes et la demande d'autorisation d'exploiter un nouvel atelier de production de poudres métalliques nanostructurées. Le dossier a été déclaré recevable en décembre 2004.

Énergie

La consommation énergétique totale (électricité et gaz naturel) du site continue de baisser depuis 3 ans suite à l'arrêt en 2002 de trois fours à vis et au remplacement des anciennes chaudières par de nouvelles mieux dimensionnées. Les données de 2002 représentent uniquement la consommation du site (hors SANDVIK et CERMeP). Les valeurs communiquées dans le rapport 2003 incluaient les consommations des entités CERMeP et SANDVIK SHM alimentées à partir du poste de transformation d'Eurotungstene.

Énergie	Unité	2002	2003 ^(*)	2004 ^(*)
Total électricité	MWh	10 739	9 993	10 536
Total énergies	MWh	19 220	18 019	16 865

(*) Changement de périmètre suite à l'acquisition de la société CERMeP, mi-2003.

Eau

Une meilleure gestion a conduit à une réduction de la consommation d'eau potable de moitié depuis 3 ans. L'augmentation des besoins en eau industrielle est liée à une augmentation du périmètre (CERMeP) ainsi qu'à une augmentation de production de poudres.

Consommations	Unité	Limites réglementaires	2002	2003	2004
Eau potable	m ³	50 000	28 252	26 474	15 356
Eau industrielle	m ³	800 000	373 852	396 969	408 683

Les résultats des analyses effectuées sur les rejets aqueux de l'entreprise sont nettement en deçà des maxima réglementaires.

Rejets aqueux	Unité	Limite	2002	2003 ⁽¹⁾	2004 ⁽²⁾
Cobalt	kg		1 132	516	142
Fer	kg		91	134	95
MEST	t	219	3	6,4	1,2
DCO	t	274	20,6	11,5	9,9

(1) Flux annuel estimé à partir des analyses moyennes sur 24 heures, extrapolées à 329 j/an.

(2) Flux annuel estimé à partir des analyses moyennes sur 24 heures, extrapolées à 365 j/an.

Air

Les rejets en CO₂, principaux rejets des chaudières de production, sont en constante diminution depuis 3 ans. En effet, le remplacement en 2004 de la chaudière principale par plusieurs "petites" chaudières adaptées a contribué, en optimisant les besoins, à réduire les émissions de CO₂.

Un étage de filtration absolue a été installé en 2004 sur tous les dépoussiéreurs, en aval des filtres à manche existants, afin d'en améliorer les performances.

L'objectif est une diminution par 3 des rejets de poussières totales.

Rejets atmosphériques	Unité	2002	2003	2004
Cobalt (poussières)	t		0,1	0,12
CO ₂	t	1 740	1 647	1 174
SO ₂	t	0	0	0
NO _x	t	89	84	1,2

Déchets

Le tri sélectif, instauré depuis quelques années, permet la valorisation des déchets par recyclage, diminuant ainsi le prélèvement des ressources naturelles et l'engorgement des différents centres d'enfouissement techniques.

Une campagne générale d'élimination des déchets "anciens" conduite entre 2002 et 2003 explique le tonnage important de ces années.

Déchets	Unité	2002	2003	2004
Dangereux	t	32	31	12
Non dangereux	t	164	164 (*)	195
dont Recyclage Métal	t	85	84 (*)	105

(*) Valeur différente dans le rapport 2003 suite à une inversion des résultats des années 2001 et 2003.

Sécurité industrielle

Des investissements importants liés à l'amélioration de la sécurité industrielle du site ont été menés durant l'année et ont contribué à augmenter la maîtrise des risques liés aux produits mis en œuvre dans l'usine. On citera notamment la mise en place :

– d'une rétention spécifique et d'un générateur de mousse anti-évaporation pour l'acide chlorhydrique,

- de détecteurs d'hydrogène et de gaz de ville dans les ateliers,
- d'une détection d'incendie dans le magasin des produits finis,
- de nouveaux poteaux incendie et d'un maillage du réseau les alimentant,
- de filtres absolus en sortie de tous les dépoussiéreurs avec regroupement des cheminées de rejet sur un silencieux.

Le Nickel-SLN/Site de Doniambo Nouvelle-Calédonie

Située en zone urbaine en périphérie de Nouméa, l'usine de la société Le Nickel-SLN de Doniambo produit du ferronickel et de la matte de nickel. Acteur industriel majeur du Territoire, le site s'est doté d'une politique environnementale et s'est notamment fixé comme objectif principal la réduction des ses émissions de poussières et l'amélioration de la qualité de l'air.

L'exploitation de l'usine de Doniambo est soumise à la réglementation environnementale de la Nouvelle-Calédonie essentiellement inspirée de celle de la métropole.

Une année 2004 particulière

L'arrêt, puis la reconstruction en un temps record d'un four électrique situé entre deux autres en fonctionnement et disposant avec lui de liaisons communes, ont rendu compliquée en 2004 la gestion de l'environnement du site de Doniambo, particulièrement pour ce qui concerne les poussières.

À noter toutefois l'effet positif de la montée en régime progressive de deux outils de traitement des poussières (filtre à manche et atelier de conditionnement) qui a duré jusque mi-juillet. Une amélioration sensible des rejets a été constatée à partir du démarrage du nouveau filtre.

Celle-ci s'est traduite par une diminution de 22 % des poussières rejetées alors que la baisse de production n'aura été que de 10 %.

Énergie

Les nombreuses phases transitoires liées à la mise en place des nouveaux équipements, et en particulier celle liée au démarrage en juin 2004 du nouveau four FD10, n'ont pas été favorables au ratio de consommation énergétique (kWh ramenés au kg de Ni produit) en augmentation (7,6 %) entre 2003 et 2004.

Le coût de cette énergie est de plus en progression (toutes choses étant égales par ailleurs) du fait des travaux d'extension de l'atelier charbon qui ont limité le ratio de substitution charbon/fuel.

Eau

Si du fait d'efforts permanents, la consommation en eau potable est en sensible diminution, celle en eau industrielle a, par contre, augmenté du fait de deux facteurs :

- la mise en service de l'atelier d'extrusion des poussières,
- la prévention de la légionellose qui a nécessité à plusieurs reprises une vidange des installations permettant un traitement efficace et rapide du problème.

Consommation	Unité	2002	2003	2004
Eau potable	m ³	278 098	315 929	231 320
Eau industrielle	m ³	1 029 038	986 376	1 059 396

La détermination des rejets métalliques est imprécise du fait du caractère très ponctuel de mesures fortement influencées par les conditions de prélèvement.

Rejets aqueux	Unité	2002	2003	2004
Métaux	t		177	302
Nickel	t		12,7	52,8
MES	t		7 380	11 670
DCO	t		98,6 (*)	63,6

(*) La valeur transmise dans le rapport 2003 était erronée.

MES : Matières en suspension. DCO : Demande chimique en oxygène.

Air

Malgré une baisse sensible de la quantité de poussières rejetées, certains composants métalliques (nickel par exemple) sont en légère hausse. Ceci s'explique par une meilleure précision des mesures, et ce, en particulier, à l'atelier Bessemer où une comptabilisation précise des métaux gazeux et particuliers a pu être réalisée. Cet atelier sera prochainement équipé de moyens de filtration plus performants.

Directement liées au niveau de production, les quantités de SO₂ émises ont été en baisse en 2004 du fait de la moindre activité du site liée aux travaux d'extension de capacité. De plus, la politique de passage en fuel bas soufre en cas de constat instantané de pics d'émissions a été optimisée par la double mise en œuvre d'un accroissement des conditions de réactivité (seuils-météo) et l'utilisation ponctuelle depuis le mois d'octobre d'un fuel très bas soufre.

On soulignera enfin la participation importante de la société Le Nickel-SLN au projet de réseau de qualité de l'air de la ville de Nouméa, projet qui, sous l'égide de l'ADEME, devait déboucher début 2005 sur la constitution de l'association SCALAIR.

Rejets atmosphériques	Unité	Limite réglementaire	2002	2003	2004
SO ₂	t			26 000	23 854
CO ₂	t		1 931 490	2 011 470	1 667 400
NO _x	t			2 887	2 285
COV	t			< 10,4	< 8,3
HCl	t			22	19,4
Poussières totales dont nickel et composés	t	1 438	1 263	1 415	1 098
				39,9	43,6

Gestion des scories

Le traitement thermique du minerai génère une très grande quantité de scories. Ce sous-produit est essentiellement utilisé comme matière première pour le remblai des voiries et le BTP. Lors de la fusion, 1 tonne de minerai produit 110 kg de ferro-nickel et 750 kg de scories.

Scories (t)	2002	2003	2004
Déchets stockés en décharge interne + scories ⁽¹⁾	1 986 000	2 035 000	1 900 000

(1) Scories de préaffinage, de désulfuration, scories Bessemer et scories de fusion (96 % du total).

Gestion des déchets

Scories (t)	Unité	2003	2004
Déchets dangereux ⁽²⁾	t	24,3	20,7
Déchets non dangereux	t	868	1 373
Recyclage métal	t	17 000	16 500

(2) Principalement des batteries électriques.

Situation administrative

Une procédure d'actualisation de l'arrêté d'exploitation est en cours. De nombreuses études ont été conduites dans ce cadre durant l'année 2004, parmi lesquelles une étude d'évaluation des risques sanitaires réalisée par l'INERIS.

8.1.5.2. Branche Manganèse

Comilog Dunkerque

Site industriel construit en 1978 pour la production de ferrosilicium, l'usine Comilog de Dunkerque s'est adaptée à l'évolution du marché et orientée en 1988 vers la fabrication d'un nouvel alliage, le silicomanganèse. Ce produit est un ferro-alliage, qui réunit à la fois les propriétés du ferrosilicium et du ferromanganèse, utilisé pour désoxyder l'acier et améliorer ses propriétés mécaniques.

La matière première est importée principalement du Gabon et arrive par bateau à proximité de l'usine.

Énergie

Le procédé principal du site de Dunkerque est basé sur l'utilisation du four de réduction (35 MW). L'augmentation de la consommation de propane est due au séchage du sable de coulée.

En effet, jusqu'en 2002 le sable était séché via l'utilisation de combustible bois.

Consommations	Unité	2002	2003	2004
Électricité	MWh	282 929	275 192	264 197
Fuel	MWh	3 044	3 091	3 032
Gaz	MWh	89	204	230

Eau

L'eau potable est utilisée pour produire de l'eau déminéralisée et réaliser des appoints pour le process ainsi que pour un usage sanitaire. L'augmentation significative de la consommation d'eau en 2004 par rapport à 2002 et 2003 est due aux appoints pour la fosse de granulation.

Consommations	Unité	2002	2003	2004
Eau potable	m ³	24 561	32 212	38 846

Rejets aqueux	Unité	Limite(*) réglementaire	2002	2003	2004
Mn et composés	kg	4,20	18,61	6,64	9,32
MES	t	0,126	0,35	0,13	0,05
DCO	t	0,378	1,5	0,63	0,62

(*) Valeurs extrapolées calculées à partir des valeurs réglementaires et des débits moyens rejetés, sur une base de 365 jours de fonctionnement.

MES : Matières en suspension. DCO : Demande chimique en oxygène.

Air

Les fumées du four sont aspirées au travers de plusieurs ventilateurs et transférées pour traitement dans un dépoussiéreur à manches. La réduction des émissions de poussières est directement liée à une meilleure gestion des compartiments filtrants.

	Unité	Limite réglementaire	2002	2003	2004
CO ₂	t			81 933	82 840
SO ₂	t		5,9	14,4	26,4
NO _x	t	289	22,4	48,4	43,4
Poussières totales	t	57,8	30,1	13,2	11,6
Plomb et composés	t	2,89	0,92	0,11	0,08
Mn + Co + Cu + Cr + Zn + Sb + Sn + Ni + V	t	14,4 ⁽¹⁾	17,6	7,33	5,23

(1) Sur la base d'une limite réglementaire de rejet inférieure à 5 mg/Nm³.

Déchets

Un système de tri des déchets a été mis en place sur le site.

Les poussières et battitures sont consommées en interne et non évacuées.

L'augmentation des déchets spéciaux en 2004 provient de la prise en charge de déchets acides (55 tonnes), suite à un dysfonctionnement de process.

La valeur importante de déchets banals en 2003 est liée à l'évacuation de la totalité de la décharge historique du site.

Déchets	Unité	2002	2003	2004
Déchets spéciaux	t	11,6	19,9	69,5
dont pyralène et composés pollués PCB	t	6,4	15,6	8,8
Déchets banals	t	474	809	249
dont métal	t	338	216	154
dont papier, bois	t	1,88	27,8	3,4
Laitiers ⁽²⁾	t	53 431	50 796	55 282
Poussières ⁽³⁾	t	4 326	5 852	5 236
Battitures ⁽⁴⁾	t	3 361	4 449	4 417

(2) Les laitiers sont valorisés en externe comme remblai.

(3) Les poussières générées sont recyclées dans le four de production.

(4) Les battitures sont achetées comme matières premières.

Comilog Gabon – Moanda

Le site industriel et minier de Comilog Gabon est constitué de 3 activités :

- Extraction et traitement : Plateau Bangombé à Moanda,
- Élaboration agglomérée de manganèse : CIM à Moanda,
- Chargement maritime : port d'Owendo à Libreville.

L'activité de Comilog comprend l'extraction, le traitement et l'acheminement vers ses clients de minerai de manganèse.

Comilog s'est engagée dans une démarche de type SME (Système de Management Environnemental) qui s'inspire du contenu et de l'esprit de la norme ISO 14001 avec les principaux objectifs suivants :

- conformité aux législations et réglementations en vigueur,

- prévention de la pollution,

- amélioration continue.

Cet engagement est basé sur une démarche de progrès constant qui implique une analyse et une planification des actions environnementales, une identification des exigences légales, un choix des objectifs et des cibles, une mise en place des procédures et des contrôles périodiques permettant d'apprécier et d'évaluer l'efficacité des performances environnementales.

Le suivi des actions environnementales est assuré par une Cellule dédiée.

Énergie

La consommation énergétique est presque totalement basée sur les besoins en carburant des engins d'extraction et de transport. L'augmentation depuis 2002 est directement liée à la capacité de production qui est passée de 1 855 kT en 2002 à 2 459 kT en 2004.

Consommations	Unité	2002	2003	2004
Électricité + fuel	MWh	40 718	49 090	67 003

Eau

L'action de contrôle et d'analyses des eaux de surface, de rejets ou de procédés est inscrite dans le PAE (Plan d'Actions Environnemental). Elle fait l'objet de contrôles périodiques sur la base d'un plan de prélèvements comportant 18 points figurant sur une carte régulièrement mise à jour.

Les différentes analyses périodiques des eaux de surface de la vallée de la Moulili, des eaux de rejets et de procédés des usines de traitement de Comilog sont réalisées en interne et par le laboratoire DGEL du ministère des Mines.

Les valeurs obtenues aux différents points de prélèvements sont comparées aux valeurs guide de la Banque mondiale ou de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Consommation	Unité	2002	2003	2004
Eau potable	m ³	800 000	800 000	800 000
Eau industrielle	m ³	3 200 000	3 200 000	4 000 000

Air

Le contrôle de l'air ambiant de Comilog constitue une préoccupation majeure. Pour répondre à cette exigence du PAE, Comilog a confié au LECES une étude technico-économique en vue de l'implantation d'un réseau de mesures de poussières autour des usines de ses 3 sites. Un appel d'offres est en cours. D'ores et déjà, des analyses des rejets gazeux du CIM sont régulièrement effectuées par le LECES France.

	Unités	2002 ⁽²⁾	2003	2004 ⁽²⁾
CO ₂ ⁽¹⁾	T	11 025	13 293	18 144
SO ₂	t	783	1 047	1 425
NO _x	t	846	1 132	1 541
COV	t	32	43	59
Poussières Mn	t	117	157	214

(1) Valeurs calculées à partir des volumes de gasoil consommés associés aux facteurs de conversions suivants : 1 t gasoil = 42 GJ et 1 GJ = 75 kg CO₂.

(2) Valeurs extrapolées en fonction du tonnage d'aggloméré avec comme données de référence l'année 2003.

Déchets

La gestion des déchets solides et liquides classés par type figure parmi les priorités de Comilog. On retiendra notamment :

- les huiles usagées, collectées, stockées dans des cuves tampon de 10 m³ (6 cuves pour l'ensemble des 3 sites) et régulièrement expédiées pour incinération à la Cimenterie de CIMGABON de N'TOUM,
- les PCB (huiles de transformateurs) actuellement en cours de destruction dans l'usine spécialisée du Centre TREDI en France,
- les batteries de VL/PL, collectées et entreposées dans un local prévu à cet effet. La solution de recyclage est à l'étude,
- les matières toxiques en quantités dispersées (MTQD), collectées également et expédiées à CIMGABON pour incinération,
- les ferrailles, pneus et caoutchouc, collectés, transportés et stockés après tri dans un parc de 2,6 hectares prévu à cet effet en vue d'un recyclage futur,
- les sources radioactives, déjà collectées et transportées vers Berthold France en 2002 pour traitement dans une usine spécialisée.

Déchets	Unité	2004
Total dangereux	t	55,7
dont PCB	t	20
dont toxiques	t	0,7
dont huiles	t	35

Sols

Les sols contaminés par divers rejets d'huiles ont subi un traitement biologique pour une dépollution complète.

Les résultats d'analyses sont satisfaisants et mettent en évidence une concentration en Hydrocarbures totaux (HCT) mesurée inférieure à la valeur seuil.

Bruit

Le contrôle permanent du bruit sur les zones de travail à risques en dehors du CIM (Complexe Industriel de Moanda) s'inscrit dans le même contexte. Des équipements font actuellement l'objet d'examen par Comilog et les experts SYSMIN 8^e FED en vue d'une acquisition prochaine d'appareils de mesure de bruit. Quelques valeurs ponctuelles obtenues au CIM varient entre 70 et 80 dB, légèrement au-dessus de la norme de la Banque mondiale (seuil 70 dB). Ces points sont situés dans des zones non fréquentées habituellement par le personnel. En cas d'intervention, des consignes particulières sont appliquées.

Erachem Comilog Tertre

Erachem Comilog produit depuis 1964 des sels et oxydes de manganèse utilisés principalement par l'industrie agrochimique et électronique. Au début des années 1980, les activités de l'entreprise ont été diversifiées afin de produire des oxydes de cuivre et de zinc en valorisant divers déchets en provenance de l'industrie électronique et du recyclage des piles usées.

Sa localisation géographique sur le zoning industriel de Tertre est justifiée par l'existence sur ce site depuis les années 1930 d'une importante activité de production d'engrais, avec laquelle

Erachem Comilog a développé en étroite synergie industrielle ses divers processus de chimie ammoniacale, sulfurique et nitrique.

Depuis août 2002, Erachem Comilog est classée Seveso – seuil haut, suite à la prise en considération par la législation européenne du caractère dangereux pour l'environnement de certaines substances et préparations, en l'occurrence principalement les solutions aqueuses à base de sulfate de manganèse.

Le fait marquant de l'année 2004 chez Erachem Comilog a été la mise en œuvre d'un important plan de réduction des coûts de l'ensemble de l'activité, tant au niveau technique que commercial et administratif.

Le plan de restructuration technique a été réalisé avec le souci du respect des engagements environnementaux pris précédemment, dont notamment la meilleure valorisation des ressources tant naturelles qu'énergétiques consommées.

Management environnemental

Depuis septembre 2001, Erachem Comilog est certifié ISO 14001 pour ses activités de valorisation de déchets cuivre.

Cette certification du système de management environnemental de l'entreprise vient d'être reconduite pour 3 ans en novembre 2004.

Dans le cadre de sa mise en conformité Seveso, Erachem a adapté à cette occasion son système de management afin d'y permettre l'intégration future progressive des aspects Hygiène, Santé et Sécurité de l'ensemble de ses activités.

En 2004, Erachem Comilog n'a fait l'objet d'aucune plainte de voisinage et a poursuivi sa participation avec les autorités et les riverains dans la Commission Sécurité – Environnement de la zone industrielle de Tertre.

Énergie

En tant qu'industrie de procédés, la consommation énergétique de Erachem est essentiellement liée à l'utilisation de gaz naturel et de vapeur de process.

Dans le cadre du Protocole de Kyoto ayant pour objet la réduction des émissions de gaz à effet de serre, Erachem Comilog a participé dès 2001 à l'élaboration d'un accord sectoriel de la Chimie belge avec les autorités régionales compétentes.

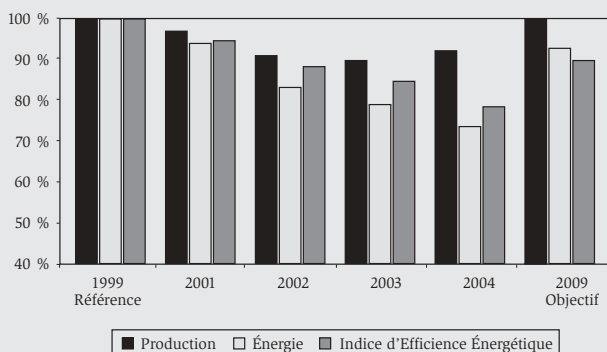
Signé en juin 2003, l'accord de branche convenu prévoit :

- l'amélioration de l'efficacité énergétique de Erachem de 17 % à l'horizon 2009 par rapport aux données de référence de 1999,
- l'octroi à Erachem Comilog de l'exonération de la taxe CO₂ énergie et l'obtention gratuite des quotas de CO₂ nécessaires à ses productions actuelles.

La mise en œuvre progressive depuis 2001 du plan d'amélioration convenu a dès aujourd'hui permis d'atteindre et de dépasser largement l'objectif fixé de réduction de consommation spécifique énergétique :

Consommations	Unité	2002	2003	2004
Électricité + Vapeur				
+ Fuel + Gaz + charbon	MWh	189 389	170 868	141 529

Erachem Comilog - Indicateur consommation énergétique



Eau

Erachem Comilog dispose d'un seul point de rejet d'eaux usées sans réseaux internes séparatifs. Ce point unique de rejet en eau de surface fait l'objet d'un autocontrôle hebdomadaire sur la base de prélèvements d'échantillons moyens journaliers proportionnels aux débits rejetés.

En matière de gestion des eaux usées et dans le cadre de sa mise en conformité Seveso, le fait marquant 2004 chez Erachem est l'acquisition et la mise en service d'un analyseur en continu du manganèse soluble de ses eaux usées totales. Cet analyseur placé en amont d'un bassin de rétention de 2 500 m³ permet de réagir à toute situation accidentelle pouvant survenir sur le site et garantit le respect en toutes circonstances des exigences réglementaires.

L'évolution des rejets aqueux en 2004 s'explique par divers incidents ponctuels survenus lors de la réorganisation des ateliers de production suite au plan de restructuration technique.

Rejets aqueux	Unité	Limites réglementaires	2002	2003	2004
Manganèse	kg	109 500	38 325	25 550	44 557
Chlorure	t	2 920	1 228	1 163	1 120
Cuivre	kg	2 738	126	149	334
Azote total	t	365	195,5	188,3	219,5
MES	t	58	29,4	28,0	56,1
DCO	t	219	8,0	10,5	21,5

MES : Matières en suspension. DCO : Demande chimique en oxygène.

Air

Les rejets atmosphériques du site sont directement liés aux divers ateliers de production, de séchage et de transfert de poudres fines de sels et oxydes métalliques. Ils sont traités et filtrés par des dépoussiéreurs ou par des installations de lavage et d'absorption de gaz.

Les rejets en CO₂ sont en nette diminution suite à la mise en œuvre du plan d'amélioration de l'efficacité énergétique et la suppression correspondante des consommations de gaz naturel comme agent de réduction du minerai de manganèse.

Rejets atmosphériques	Unité	2002	2003	2004
CO ₂	t	22 201	19 721	13 326
COV	t	0,190	0,184	0,162
Cl ₂ (équivalent HCl)	t	0,267	0,261	0,079
Manganèse	t	22,6	22,0	22,9
Poussière PM10	t	6,34	6,18	6,43

Déchets

Les déchets dangereux générés correspondent à des résidus de purification des solutions valorisées par l'Unité Recyclage. Ils sont collectés, inertés et mis en Centre d'Enfouissement Technique (CET) externe par une filière agréée d'élimination. Les déchets mis en CET interne correspondent aux gangues de minerai de manganèse résultant de l'attaque sulfurique ou nitrique du minerai. Il est à noter que le passage progressif en 2004 de la voie sulfate à la voie nitrate a permis une diminution significative de ce type de déchet (-14 % par rapport à 2003) alors que le niveau de production global de l'activité a été en légère augmentation.

Déchets	Unité	2002	2003	2004
Dangereux	t	72	70	81
Déchets non dangereux	t	193	157	154
Déchets stocké en décharge interne	t	9 654	8 768	7 557

Marietta

Protection de l'environnement / programmes d'intervention d'urgence

L'usine Eramet de Marietta (EMI) est l'un des plus importants sites mondiaux de production de ferroalliages de manganèse. EMI participe au comité local de planification des secours du comté de Washington (LEPC : Local Emergency Planning Committee), ainsi qu'à l'organisation industrielle d'urgence de la vallée centrale de l'Ohio (COVIEO : Central Ohio Valley Industrial Emergency Organization). Ces organismes existent pour sensibiliser la communauté et l'industrie aux risques associés à l'exploitation des installations industrielles de la région, et pour prévoir les mesures à prendre dans le cas peu probable d'un accident ou de rejets accidentels.

EMI continue de soutenir le groupe de travail "odeurs" (*Odor Task Force*) de la région.

Cet organisme a été créé par la coalition régionale pour la restauration de l'environnement de la vallée de l'Ohio (Regional Coalition for Ohio Valley Environmental Restoration - RECOVER), un groupe qui se préoccupe de la qualité de l'air de la région. EMI travaille actuellement avec des membres de la communauté environnante pour déterminer la source d'odeurs nocives signalée périodiquement à six kilomètres environ au nord-est de l'usine. Les résultats d'une modélisation atmosphérique seront étudiés pour préciser le rôle éventuel des émissions autorisées d'EMI dans ce problème d'odeurs.

S'il s'avère que l'usine constitue une source importante de ces odeurs, des actions correctrices seront mises en œuvre.

EMI fait un don annuel à la campagne "rivière propre" (*River Sweep Campaign*) de la commission pour l'assainissement de l'eau de la vallée de l'Ohio (Ohio River Valley water Sanitation Commission - ORSANCO). Cette campagne prévoit des efforts périodiques de nettoyage et des activités d'entretien général pour la rivière Ohio. En 2004, l'ORSANCO a décerné un prix à EMI pour sa participation fidèle à ce programme.

Énergie

Les trois fours à arc et l'atelier d'électrolyse du chrome sont les plus importants consommateurs d'énergie électrique. Les fours de préchauffage et de séchage utilisent le gaz comme source d'énergie.

Consommation	Unité	2002	2003	2004
Énergie ⁽¹⁾	MWh	816 000	808 267	818 456

(1) Dont environ 70 000 MWh redistribués vers d'autres sociétés proches du site.

Eau

Le site possède un réseau séparatif pour les eaux sanitaires et les eaux de refroidissement. Les effluents aqueux sont regroupés et rejetés, après traitement, dans le milieu naturel (la rivière Ohio). Les valeurs mesurées montrent des teneurs en polluants très inférieures aux limites autorisées.

De 2001 à 2004, l'usine a diminué sa consommation d'eau filtrée et augmenté ses achats d'eau industrielle.

Consommation	Unité	2002	2003	2004
Eau potable (achetée en bouteilles plastique)	m ³			121 126
Eau industrielle	m ³	138 247	184 095	219 454

L'usine continue à maîtriser la concentration en chrome +6 en ajoutant du sulfate de fer (FeSO₄) au système de recyclage.

Rejets aqueux	Unité	Limites réglementaires	2002	2003	2004
Chrome	t	0,63	0,082	0,068	0,050
Manganèse ⁽¹⁾	t	70,4	7,18	8,84	16,52
Plomb	t		0,109	0,184	0,109
MES	t	299	16	17	13

(1) Hors manganèse contenu dans les eaux de ruissellement pluvial.

Air

Les émissions de CO₂ sont estimées selon une formule qui intègre les taux de production pour les sources concernées ainsi que les données provenant des contrôles annuels sur les cuves. Ces mesures n'étant prises qu'une fois par an et ne durant généralement que trois heures, les résultats ne concernent qu'une petite partie du temps de fonctionnement de chaque source. Pour l'estimation des émissions telles que le CO₂, on utilise le taux d'émission en livres par heure constaté lors du dernier test sur cuves. L'augmentation entre 2003 et 2004 est due à un calcul fondé sur un taux global de rejets légèrement plus élevé, conformément à la différence entre les résultats des tests sur cuves effectués en 2004 et en 2003.

Rejets atmosphériques	Unité	2002	2003	2004
CO ₂	tonnes métriques	141 289 (*)	94 309 (*)	134 450
SO ₂	tonnes métriques	6,3	5,4	5,3
NO _x	tonnes métriques	17,8	16,4	16,2
COV	tonnes métriques	296	312	338
Ammoniac	tonnes métriques		300	382
Poussières totales	tonnes métriques	578	564	521
dont manganèse	tonnes métriques	211	225	211

(*) L'augmentation entre 2003 et 2004 est due à un calcul fondé sur un taux global de rejets légèrement plus élevé, conformément à la différence entre les résultats des tests sur cuves effectués en 2004 et en 2003.

Les chiffres indiqués l'année dernière étaient en tonnes US.

La solution ammoniacale est utilisée comme support électrolytique permettant le dépôt de métal dans les procédés de l'atelier d'électrolyse du chrome (production de sulfate d'ammonium ferreux et élaboration de tôles chrome).

Déchets

La quantité de déchets générée varie de façon significative d'année en année en raison de l'impact des projets, y compris les actions de maintenance, de construction et de démolition.

Consommation	Unité	2002 ^(*)	2003 ^(*)	2004 ^(*)
Déchets dangereux	tonnes métriques	122	46	77
Déchets non dangereux	tonnes métriques	655	682	848

(*) Les chiffres indiqués l'année dernière étaient en tonnes US.

Porsgrunn & Sauda

Eramet Norway est l'opérateur de deux usines en Norvège.

L'une de ces usines, Eramet Norway Sauda (ENS) est située à Sauda, au sud-ouest du pays. ENS est le principal employeur privé de sa communauté. La population de Sauda compte près de 5 000 personnes, mais diminue depuis plusieurs années. À part l'usine, les entreprises de la région appartiennent pour la majorité au secteur tertiaire, sauf quelques ateliers mécaniques et un fabricant de verre de sécurité. L'usine a été créée au début des années 1920. Le choix de son implantation géographique a été motivé par la proximité de centrales hydroélectriques. L'usine a toujours produit des alliages de manganèse. L'autre usine, Eramet Norway Porsgrunn (ENP), se trouve à Porsgrunn au sud-est de la Norvège. L'usine est située près du grand site industriel de Norsk Hydro à Herøya. Dans la région de Grenland (dont fait partie Porsgrunn), plusieurs sites industriels importants produisent notamment des engrais, des produits pétrochimiques et du ciment. L'usine a démarré vers 1920 et produit différents types de ferroalliage depuis cette date.

ENS aujourd'hui exploite deux fours électriques servant à produire du ferromanganèse haut carbone (HC FeMn), ainsi qu'une raffinerie pour produire des alliages de ferromanganèse affinés à moyenne ou faible teneur en carbone (MC FeMn et LC FeMn) à partir du HCFeMn. La production totale d'ENS est d'environ 220 000 tonnes.

ENP utilise deux fours pour produire du silicomanganèse (SiMn) et du HC FeMn. L'entreprise affine le SiMn pour réduire sa teneur en carbone et produire ainsi du LC SiMn. Elle exploite également une raffinerie pour le HCFEMn. Au total, la production annuelle d'ENP est de 170 000 tonnes environ.

Énergie

Les fours électriques sont les principaux postes utilisant l'énergie électrique. Les fours de préchauffage sont alimentés en fuel ou en propane.

Consommation	Unité	2002	2003	2004
Électricité + gaz + fuel MWh		1 019 000	1 079 000	1 088 000

Eau

L'augmentation des rejets de plomb entre 2003 et 2004 résulte sans doute d'une légère variation dans les niveaux de consommation et du potentiel d'amélioration du procédé de nettoyage de l'eau à l'usine ENP.

Quant à l'usine ENS, l'augmentation des rejets aqueux de zinc et de plomb entre 2003 et 2004 est la conséquence de la spécialisation de l'usine dans un seul produit (FeMn), ainsi que des différentes procédures d'utilisation de l'un des fours.

Consommation	Unité	2002	2003	2004
Eau potable	m ³		193 000	179 000
Eau industrielle	m ³		14 406 000	16 106 000

Rejets aqueux	Unités	2002	2003	2004
Cadmium	kg	0,3	0,5	1,2
Chrome	kg	0,3	0,9	1,2
Zinc	kg	31,1	81,6	784
Plomb	kg	3.84	5.30	26
Manganèse	kg	235	305	334
HAP	kg	23	7	6
MES	t	2,3	3,4	2,5

Air

La spécialisation de l'usine ENS dans un seul produit a favorisé l'augmentation des émissions de poussières fugitives. Cependant, les émissions globales de poussières se sont améliorées grâce à la mise en place d'un nouveau filtre sur les cuves centrales des fours.

Rejets atmosphériques	Unité	2002	2003	2004
CO ₂	t	385 000	356 000	391 900
SO ₂	t	73	38	44
NO _x	t	7	17	18
Poussières totales	t	40	53	44
Plomb	t	0,07	0,11	0,06

Déchets

La diminution des déchets non dangereux est également due à la spécialisation de l'usine ENS dans la fabrication de FeMn (aucune production de scories SiMn).

Déchets	Unité	2002	2003	2004
Déchets dangereux	t	10 360	7 324	11 700
Déchets non dangereux	t	132 660 ⁽¹⁾	124 558 ⁽¹⁾	85 685 ⁽²⁾
Recyclage bois	t	74	83	222
Recyclage métal	t	165	72	91

(1) Valeurs incluant les scories provenant de la production de silicomanganèse pour ENS et ENP.

(2) Valeurs incluant les scories provenant de la production de silicomanganèse pour ENP.

Les variations de toutes les autres données concernant l'eau, l'air et les déchets se trouvent dans les limites normales.

8.1.5.3. Branche Alliages

Aubert & Duval - Firminy

Le site industriel d'Aubert & Duval Firminy comprend quatre ateliers principaux :

- une aciérie électrique équipée d'un four à arc de 40 tonnes, d'un four poche de 40 tonnes pour l'élaboration des aciers alliés et d'un affinage sous vide pour celle des aciers inoxydables. Elle produit en moyenne 22 000 tonnes d'acier par an,
- une forge où sont implantés une presse de 4 500 tonnes, plusieurs fours de chauffage et des outils de parachèvement,
- un atelier de traitement thermique pourvu de 10 fours à sole mobile, de 3 fours verticaux et de bûches de trempe,
- un atelier d'usinage équipé principalement de tours horizontaux de foreuses et de scies à ruban pour la production de pièces de grande longueur, jusqu'à 20 m.

Les marchés de l'usine de Firminy se répartissent principalement en 4 lignes de produits :

- ligne "Pièces Forgées Unitaires" pour l'industrie pétrolière, le nucléaire et l'agro-alimentaire,
- ligne "Artillerie" pour les tubes d'armes,
- la Ligne "Mandrins" destinée aux laminoirs à tubes type MPM,
- la Ligne "Outillages".

Cette dernière constitue le pivot du projet de développement du site -"Firminy 2008"- qui prévoit de porter la production annuelle d'acier à 30 000 tonnes et la fabrication des blocs d'aciers d'outillage à 8 000 tonnes. Pour cela, un nouvel atelier dédié à leur parachèvement sera mis en production courant 2005.

Management

Un module d'information et de sensibilisation aux problématiques environnement est en cours d'élaboration et sera largement diffusé au personnel. Une rubrique environnement a été incluse dans le Plan d'Action de Progrès.

Énergie

La reprise de l'activité durant l'année 2004 est à l'origine de la forte augmentation des consommations par rapport à 2003 : + 21 % pour l'électricité et + 14 % pour le gaz.

Un dispositif de délestage du four à arc a été mis en place en vue d'optimiser la souscription RTE.

En 2005, Firminy sera site pilote dans le cadre de l'opération "Économie d'énergie" lancée par le groupe Eramet.

Consommations	Unité	2002	2003	2004
Électricité + fuel + gaz	MWh	119 465	111 065	128 465

Gaz à effet de serre

L'aciérie de Firminy fait partie des 3 aciéries électriques du groupe Eramet incluses dans le périmètre d'application de la directive européenne sur les quotas d'émission de gaz à effet de serre. Les quotas attribués au site pour la période 2005-2007 devraient correspondre à ses prévisions d'activité.

Eau

La mise en place de réseaux séparatifs est presque achevée, ce qui a notamment permis d'optimiser avec succès en 2004 l'exploitation du séparateur d'hydrocarbures installé en 2003 sur le réseau d'eaux industrielles.

Consommation	Unité	2002	2003	2004
Eau potable	m ³	21 000	20 000	22 000
Eau industrielle	m ³	26 000	14 000	15 000

Rejets aqueux	Unités	2002	2003	2004
Nickel	kg	4	4	4
Chrome total	kg	4	4	4
Fer	kg	25	20	25
Cadmium	kg	2	2	2
MEST	t	0,5	0,6	0,6
DCO	t	3	2,8	3

MEST : Matières en suspension totales.

DCO : Demande chimique en oxygène.

Air

Les fours de forge et de traitement thermique sont alimentés en gaz naturel peu polluant, hormis la production de CO₂.

L'attention du site se porte principalement sur les émissions de poussières de l'aciérie, située en zone urbaine, qui sont trop importantes. Le four à arc est équipé d'un filtre à manches depuis de nombreuses années et une action de remise à niveau technique et de fiabilisation a été entreprise depuis 2002. Elle sera poursuivie en 2005.

Rejets atmosphériques	Unité	Limites réglementaires	2002	2003	2004
CO ₂	t		16 289	15 333	18 000
SO ₂	t		0,052	0,05	0,055
NO _x	t		16,7	15,7	16,9
Poussières totales	t	3,3	12	11	15
Poussières fer	t		3,96	3,63	4,95
Poussières nickel	t		0,108	0,099	0,135

Déchets

Déchets	Unité	2002	2003	2004
Déchets dangereux	t	150	102	155
Déchets non dangereux	t	130	120	125
Recyclage métal	t	6 478	5 990	8 050
Laitiers + réfractaires	t	~ 6 200	~ 5 900	~ 6 600

Sols

Une Étude Simplifiée des Risques (ESR) a été réalisée en 2001 et une Étude Détaillée des Risques (EDR) sera probablement demandée dans le cadre de la mise à jour de l'arrêté d'autorisation d'exploitation qui date de 1997.

Des infiltrations d'huile ont été constatées dans la rivière Ondaine, qui traverse le site au niveau des ateliers de traitement thermique et d'usinage. Elles constituent le problème majeur d'environnement du site de Firminy.

Durant l'année 2004, une démarche d'investigations a été conduite avec l'aide de la société CSD/AZUR. Elle a permis de situer et de quantifier l'importance de la pollution des sols.

La phase de dépollution par pompage sera engagée en 2005 et devrait se poursuivre sur plusieurs années.

Un programme d'actions devra, par ailleurs, être entrepris simultanément au niveau des bâches à huile et des machines-outils afin de supprimer les sources de pollution.

Des travaux de sécurisation des deux crassiers, propriété d'Aubert & Duval Firminy, situés hors du site et non exploités depuis plusieurs décennies, sont à prévoir.

Aubert & Duval - Gennevilliers

Le site est situé dans l'agglomération parisienne depuis 1919. L'établissement Aubert & Duval de Gennevilliers est spécialisé dans le traitement thermique des aciers. Le site est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, soumise à autorisation.

Il est composé de divers ateliers ainsi que d'un centre de distribution d'acier en barres. Les produits vendus sont destinés à l'aéronautique, au nucléaire, à l'énergie, à l'automobile, notamment la Formule 1, à la défense, à l'outillage et au médical. L'année 2004 a été marquée par l'arrêt de la ligne de traitement thermique pour pièces forgées.

Le site d'Aubert & Duval Gennevilliers a procédé en 2003-2004 à une demande de régularisation administrative de son arrêté préfectoral d'exploitation en réactualisant les études de dangers et d'impacts.

Énergie

La baisse de la consommation d'électricité est liée à l'évolution de l'activité.

Une modification du contrat d'alimentation du site en électricité a conduit à la suppression de la consommation de fuel domestique en 2004.

Énergie	Unité	2002	2003	2004
Électricité + gaz + fuel	MWh	14 560	15 117	11 627

Eau

Les principales installations consommatrices d'eau sont les bains de trempage à l'eau et les circuits de refroidissement des huiles de trempage.

La baisse de la consommation est liée à la baisse d'activité du site et aux arrêts de l'atelier de calibrage fin 2002 et de la ligne de traitement thermique pour pièces forgées courant 2004.

Consommation	Unité	2002	2003	2004
Eau potable	m ³	13 652	15 083	13 224
Eau industrielle	m ³	46 189	36 518	32 372

Air

Les rejets atmosphériques du site proviennent essentiellement des différentes opérations de traitements thermiques et de parachevement.

Rejets atmosphériques	Unité	2002	2003	2004
Poussières totales ⁽¹⁾	t	20	20	25

(1) Quantité estimée.

Déchets

L'arrêt progressif, puis total fin 2003, de l'atelier de rectification a induit l'arrêt de la production de boues, ce qui explique la forte baisse des déchets dangereux depuis cette date.

La diminution des quantités de déchets non dangereux est liée à la baisse d'activité.

Déchets	Unité	2002	2003	2004
Déchets dangereux	t	210	173	115
Déchets non dangereux	t	234	144	160
dont métal	t	124	ND	71,1
dont bois carton	t	43	46	43

ND : Données non disponibles

Sécurité industrielle

Suite à l'étude de dangers conduite en 2003, un projet de stockage d'ammoniac en petit conditionnement a été élaboré afin d'améliorer la sécurité industrielle du site. L'autorisation administrative correspondante a été accordée par l'administration en mars 2004. La mise en service de l'installation est prévue pour août 2005.

Un produit de substitution au méthyl-glycol, l'huile de silicone, a été trouvé, fin 2004, pour l'activité "trempage par le froid".

Aubert & Duval - Imphy

Même si on trouve la présence d'une forge vers 1580, le démarrage industriel du site remonte à 1755 avec l'exploitation de la forge d'Imphy par le marquis Dubourg de Bozas. Actuellement le site Aubert & Duval d'Imphy est spécialisé dans la production et la transformation d'aciers spéciaux et de superalliages. La particularité du site est la production de poudres métalliques de très haute valeur ajoutée pour des applications de rechargement ou de compaction (verrière et pièces spécifiques aéronautique et marine).

L'année 2004 a été marquée par l'arrêt des activités de forgeage (presse et ses 6 fours de chauffage) et de traitement thermique (5 fours) qui faisaient partie historiquement des fondamentaux du site. Deux fours de traitement thermique ont été conservés pour des adoucissements et détensionnements d'électrodes ou lingots refondus.

L'usine Aubert & Duval d'Imphy est fortement intégrée dans le site industriel de la ville qui regroupe plusieurs autres sociétés du groupe ARCELOR.

Énergie

Les fours de refusion ainsi que les fours à induction sont alimentés électriquement.

Les fours de forgeage et de traitement thermique étaient quant à eux chauffés au gaz. Seuls des engins de manutention utilisent du fuel comme carburant.

La forte diminution des besoins en gaz est liée à l'arrêt progressif des fours de forge puis de traitements thermiques.

Consommation	Unité	2002	2003	2004
Électricité	MWh	22 072	16 051	18 824
Fuel	MWh	275	275	203
Gaz	MWh	35 400	32 500	25 300

Eau

La diminution de la consommation d'eau, amorcée depuis 3 ans, est due à la poursuite de la mise en circuit fermé du refroidissement des fours de refusion et à l'arrêt progressif des fours de forge

Consommation	Unité	2002	2003	2004
Eau potable	m ³	38 958	35 398	34 824
Eau industrielle	m ³	1 062 098	954 484	853 788

Rejets aqueux	Unité	2002	2003	2004
Nickel	kg	171	151	93
Chrome	kg	46	34	26
Fer	kg	345	278	146
MEST	t	14,2	10,1	5,9
DCO	t	12,5	11,7	10,9

MEST : Matières en suspension totales.

DCO : Demande chimique en oxygène.

Prévention de la légionellose

Lors du contrôle annuel des tours aéroréfrigérantes de septembre 2004, la concentration de légionelles a nécessité un arrêt des installations de refusion. Un nettoyage ainsi qu'une désinfection complète des circuits ont été réalisés avant le redémarrage de ces installations. Un système de contrôle tous les 15 jours pendant 3 mois, suivi d'un contrôle mensuel pendant 1 an a été mis en place, à la demande des autorités.

Air

La diminution des rejets CO₂ s'explique par la diminution de la production à partir du second semestre et l'arrêt des fours de forge et de traitement thermique en fin d'année 2004.

Rejets atmosphériques	Unité	2002	2003	2004
CO ₂	t	12 800	11 800	9 200

Déchets

Le nettoyage et la désinfection plus poussée des tours aéroréfrigérantes ont généré une quantité importante de résidus acides suite à l'incident constaté en septembre 2004. Trente-cinq tonnes de déchets dangereux supplémentaires ont ainsi été comptabilisées en 2004 par rapport à l'année 2003.

La baisse des déchets non dangereux en 2004 correspond essentiellement à une diminution de l'élimination des réfractaires provenant des fours de forge.

Déchets	Unité	2002	2003	2004
Déchets dangereux	t	170	133	166
Déchets non dangereux	t	230	175	142
dont recyclage bois papier	t	70	40	50
Recyclage métal (*)	t	2 500	2 500	2 200

(*) Ces valeurs reflètent la quantité de produits métalliques issus des procédés du site (chutes d'extrémités, meulures, copeaux..) qui sont recyclés à l'intérieur du groupe Eramet ou valorisés en externe.

Aubert & Duval - Issoire

L'usine Aubert & Duval d'Issoire, créée en 1939, est spécialisée dans le matriçage de pièces moyennes et grandes en alliages d'aluminium destinées essentiellement au marché aéronautique. L'usine dispose de deux presses à matricer de 20 000 tonnes et 4 600 tonnes, et de deux presses à forger de 10 000 tonnes et 1 200 tonnes. Elle utilise la presse de 65 000 tonnes d'Interforge pour le matriçage des grandes pièces en aluminium.

L'année 2004 a été marquée par la réorganisation de la partie fin de flux de l'usine. L'année 2005 verra l'aboutissement de la rationalisation des productions (transfert de la partie titane vers l'usine de Pamiers et de l'aluminium vers l'usine d'Issoire). Un plan de progrès environnemental est mis en œuvre depuis l'année 2000. L'arrêté d'autorisation d'exploiter du site est en cours de révision.

Management

La gestion de l'environnement repose sur la mise en place, depuis l'année 2000, du système de management environnemental.

Les études de dangers et d'impacts ont été réalisées en 2002 et 2003 dans le cadre de la refonte de l'arrêté d'autorisation d'exploiter en cours de discussion avec la DRIRE. Un PIU (Plan d'Intervention d'Urgence) a été élaboré.

Énergie

La consommation d'énergie est en augmentation, en relation avec l'évolution du niveau de production de pièces aluminium sur les trois années liées à la mise en service d'un nouveau four de réchauffage à gaz début 2004.

La mise en place d'un plan de réduction des consommations d'énergie doit se poursuivre activement sur 2005 (objectif de gain 10 %).

Consommation	Unité	2002	2003	2004
Électricité	MWh	16 722	15 947	16 153
Fuel	MWh	595	793	793
Gaz	MWh	13 157	14 009	14 441

Eau

La consommation d'eau a été optimisée pendant les dix dernières années sur les chaînes de traitement de surface (mise en place d'une régulation de débit d'eau de rinçage).

L'augmentation ponctuelle de la consommation d'eau en 2004 est due à l'usure des sondes de régulation de débit qui ont été remplacées durant l'année.

Consommations	Unité	2002	2003	2004
Eau potable	m ³	39 619	27 274	30 633
Eau industrielle	m ³	738	453	0

Les rejets de métaux ont diminué (action de réduction d'utilisation du chlorure ferrique à la station de traitement). Le traitement des bains usés chromiques par la station a permis d'éviter leur envoi en destruction. Cette opération a toutefois généré une augmentation du rejet de chrome, très inférieure à la limite applicable.

Rejets aqueux	Unité	Limites réglementaires	2002	2003	2004
Métaux totaux	kg		103	58	47
Nickel	kg		1,8	1,6	0,1
Chrome total	kg	20	2	2,8	3,9
Fer	kg		38	28	8,8
MEST	t	1	0,416	0,276	0,267
DCO	t	4,4	1,245	0,714	0,644

MEST : Matières en suspension totales.

DCO : Demande chimique en oxygène.

Air

Les rejets atmosphériques sont liés à l'utilisation des fours à gaz et au chauffage des ateliers. Pour 2005, le Plan d'Économies d'Énergie permettra de réduire ces valeurs.

Rejets atmosphériques	Unité	2002	2003	2004
CO ₂	t	1 085	1 156	1 191
SO ₂	t	0,227	0,294	0,294
NO _x	t	5,058	5,32	5,452
Poussières totales	t	0,12	0,1	0,07

Déchets

Le faible chiffre 2003 est lié à un report d'enlèvements sur 2004, tant en ce qui concerne les déchets non dangereux que les métaux.

Déchets	Unité	2002	2003	2004
Déchets dangereux	t	144	96	181
Déchets non dangereux	t	1 307	1 000	1 198
dont recyclage métal	t	1 139	840	1 041
dont recyclage bois papier	t	73	83	71

Sols

Les sols sont protégés, la zone de la déchetterie ayant été goudronnée intégralement. Tous les fûts et citernes sont sur rétentions.

Bruit

Les mesures effectuées en 2003 en limite de propriété ont mis en évidence un faible niveau sonore.

Aubert & Duval - Les Ancizes

La construction de l'usine hydroélectrique des Fades (1912-1917), d'une part, et celle d'une voie ferrée franchissant le viaduc des Fades, la vallée de la Sioule pour relier Lapeyrouse à Clermont-Ferrand, d'autre part, ont été sans nul doute les éléments déterminants qui ont conduit dès 1917 la compagnie hydrométallurgique d'Auvergne à jeter les premières bases de l'usine des Ancizes.

Dès 1918, on pouvait déjà produire à l'aciérie des ferroalliages, ainsi qu'un peu plus tard des aciers fins au carbone.

La Société Aubert & Duval, qui disposait déjà d'une gamme très étendue d'aciers spéciaux, s'intéressa à l'usine des Ancizes en 1926.

Le site allait rapidement devenir non seulement le principal site de production Aubert & Duval, mais aussi une usine d'aciers très spéciaux regroupant sur un même lieu des moyens d'élaboration, de transformation et de parachèvement parmi les plus puissants d'Europe.

L'Acierie des Ancizes se distingue par sa maîtrise de l'ensemble des processus de fabrication des aciers.

Elle se caractérise par les 8 principaux domaines d'activités suivants :

- la recherche,
- l'élaboration des aciers et superalliages,
- la transformation à chaud par laminage et forgeage,
- le traitement thermique,
- le parachèvement,
- les contrôles destructifs et non-destructifs,
- les laboratoires d'analyses,
- la fonderie d'aciers spéciaux.

Par le biais de la démarche d'assurance qualité du site, la gestion de l'environnement est définie par une procédure interne contenant les dispositions d'organisation et de gestion qui récapitulent les actions menées afin de prévenir les risques environnementaux.

Le nouvel arrêté préfectoral délivré à la société Aubert & Duval en 2004 fixe les lignes directrices majeures lui permettant une politique de progrès en matière d'air, d'eau et de déchets.

Énergie

Les fours d'aciérie sont électriques et les fours de réchauffage et de traitement thermique sont principalement alimentés en gaz naturel.

L'utilisation du fuel est exclusivement réservée au fonctionnement occasionnel du groupe électrogène ainsi qu'au chauffage domestique de bâtiments.

L'évolution des consommations est directement liée au niveau de production du site.

Consommations	Unité	2002	2003	2004
Total énergie	MWh	276 825	265 274	302 453
Électrique	MWh	108 601	102 799	116 179
Fuel	MWh	2 091	1 803	2 260
Gaz	MWh	166 133	160 672	184 014

Gaz à effet de serre

L'Acierie des Ancizes fait partie des 3 aciéries électriques du groupe Eramet incluses dans le périmètre d'application de la directive européenne sur les quotas d'émission de gaz à effet de serre. Les quotas attribués au site pour la période 2005-2007 devraient correspondre à ses prévisions d'activité.

Eau

Les principaux postes consommateurs d'eau industrielle sont les fours électriques, le laminoir et la forge. L'utilisation de l'eau potable est destinée essentiellement à un usage sanitaire ainsi que pour les fours à induction et les ateliers de traitement de surface.

Consommation	Unité	2002	2003	2004
Eau potable	m ³	394 346	321 575	315 882
Eau industrielle	m ³	42 558	40 460	47 973

Les métaux proviennent principalement des eaux de lessivage des surfaces du site ainsi que du contact avec les battitures du laminoir lors des opérations de laminage.

Les valeurs annuelles énoncées proviennent du programme d'autosurveillance des rejets avec une périodicité de mesures semestrielles. La représentativité des échantillons ainsi que la qualité de mesure des débits sont à améliorer pour assurer une meilleure représentativité de la situation. En effet, les moyens actuels de mesure induisent de très fortes variations sur les résultats.

Rejets aqueux	Unités	2002	2003	2004
Nickel	kg	1	23	23
Manganèse	kg	44	35	10
Fer	kg	0	160	216
MEST	t	0,98	8,6	11,5
DCO	t	1,8	6,4	13,6

MEST : Matières en suspension totales.

DCO : Demande chimique en oxygène.

Air

L'augmentation des rejets de poussières est liée à l'activité de l'aciérie, et plus particulièrement au volume de lingots élaborés à l'air. Le rejet CO₂ est proportionnel au volume de produits finis commercialisés.

Une seule campagne de mesure a été réalisée sur le laveur à acide chlorhydrique (HCl) de l'atelier de traitement de surface. Lors de cette mesure, réalisée en 2004, la tour de lavage se trouvait en mode dégradé suite au colmatage du dévésiculateur en sortie de laveur. De ce fait, le débit était très faible et l'efficacité de lavage fortement réduite, ce qui explique l'absence de précision de la valeur de rejet HCl en 2004.

Rejets atmosphériques	Unité	2002	2003	2004
Poussières totales (*)	t	188	186	215
CO ₂	t	36 140	33 779	40 317
SO ₂	t	0,32	0,29	0,37
NO _x	t	51,8	43,4	39,7
COV	t	1,23	4,58	3,63
HCl	t	0,014	0,014	< 20

(*) Données extrapolées à partir du volume d'activité et mesures réalisées par le LECES en 1986.

Déchets

Les principaux déchets industriels spéciaux sont :

- les huiles solubles,
- les acides de décapage,
- le silicate de soude.

Les déchets industriels banals comprennent :

- les battitures,
- les réfractaire alumineux,
- les meulures métalliques.

Déchets	Unité	2002	2003	2004
DIS	t	656	1 028	505
DIB	t	3 295	3 648	6 213
Recyclage				
Métal interne	t	24 453	22 374	26 070
Recyclage				
bois carton, plastique	t	301	341	286
Déchet				
décharge Ancizes	t	31 927	12 784	12 538

DIB : Déchets industriel banals.

DIS : Déchets industriels spéciaux.

Le recyclage métal correspond aux déchets générés par les activités industrielles du site et recyclés en interne.

Aubert & Duval - Pamiers

Aubert & Duval Pamiers a pour vocation industrielle de concevoir, de fabriquer et de commercialiser des pièces forgées, matricées, en aciers spéciaux, en alliages de titane et en superalliages de très haute qualité. Son savoir-faire est centré sur la transformation des matériaux, forgeage, matriçage, laminage, traitements thermiques, usinage, contrôles des procédés et des produits.

Management

Le Plan d'Actions de Progrès (PAP) environnement 2004 a été respecté dans sa quasi-intégralité comme en atteste le dernier audit interne réalisé en novembre 2004 sur le processus ADH/SO1-03 (management de l'environnement).

Le responsable environnement a été désigné comme membre du Comité Départemental d'Hygiène (CDH) de l'Ariège en qualité de représentant des industriels.

Pamiers avait été retenu comme site pilote pour la mise en place du Système d'Informations Environnemental (SIE) développé par le groupe Eramet dans le cadre de sa politique environnement. Fin 2004, le système était effectivement opérationnel sur le site.

Le projet de renouvellement du dossier d'autorisation d'exploiter du site n'a pas avancé en 2004.

La politique environnementale du site a été élaborée et diffusée en fin d'année 2004. Elle fixe comme objectifs majeurs :

- la mise en place d'un Système de management de l'Environnement (SME), à partir de 2005,
- l'obtention de la certification ISO 14001 en 2006.

Énergie

Gaz :

Le programme de renouvellement des fours de process alimentés au gaz naturel se poursuit.

En 2004, deux investissements majeurs ont été accordés dans cette logique pour le remplacement d'un four ancien, d'une part, et pour la rationalisation des moyens de chauffage des pilons à forger, d'autre part.

Électricité :

Le maintien en activité en 2004, et a priori également en 2005, des deux fours électriques de re-fusion sous laitier (ESR) n'a pas permis de réduire les consommations électriques.

Au contraire, le démarrage des activités de l'usine Airforge (réception, essais...) a occasionné une croissance des consommations.

Des consignes visuelles sont à l'étude pour sensibiliser chacun à l'arrêt des installations non utilisées.

Air comprimé :

La consommation d'air comprimé (énergie motrice des gros pilons d'estampage) a été fortement réduite grâce aux actions conjointes des opérateurs de production et des agents de maintenance.

L'isolement systématique du réseau d'air, hors fonctionnement des pilons, est désormais la règle.

L'achat d'un moyen de détection des fuites du réseau est à l'étude pour la recherche préventive régulière des pertes d'air, afin de les supprimer.

Consommation	Unité	2002	2003	2004
TOTAL	MWh	109 075	110 204	116 625
Électricité	MWh	31 586	30 886	32 140
Fuel	MWh	1 220	1 320	1 360
Gaz	MWh	76 269	77 998	83 125

Eau

Un très important projet a été lancé en 2004 avec le double objectif :

- de réduire le nombre d'exutoires d'eau de surface vers le milieu naturel pour limiter les risques de pollution et améliorer la surveillance des rejets (exigence réglementaire),
- de diminuer la consommation d'eau industrielle prélevée dans l'Ariège, par recirculation des eaux de process (économie).

La phase d'études se termine, mais le projet doit encore se dérouler sur 4 ans au moins. L'enveloppe financière totale est estimée entre 1,5 et 2 millions d'euros.

Les relevés effectués dans les rejets ont donné des résultats sensiblement différents en 2004 par rapport aux années précédentes (voir ci-dessous).

Il est impossible d'expliquer ces évolutions par la variation d'activité du site.

Le comptage n'est pas à mettre en cause puisqu'il est réalisé par un laboratoire agréé, selon des méthodes normées.

C'est dans la méthodologie de prélèvement que se situe principalement l'explication de ces évolutions. Des irisations relevées par le site en surface de l'Ariège, près des exutoires, ont conduit à essayer de mieux quantifier la teneur en hydrocarbures totaux rejetés.

Des prélèvements ont ainsi été effectués entre la surface et le milieu de la lame d'eau, en 2004. Les éléments métalliques lourds ont, de ce fait, été moins nombreux dans les prélèvements.

Les teneurs en hydrocarbures totaux et en MES ont sensiblement augmenté et la DCO a évolué dans le même sens que la teneur en hydrocarbures.

Par ailleurs, les quatre relevés ne donnent qu'une indication statistique très imprécise des rejets réels, par suite de l'influence des paramètres extérieurs (température, pluviométrie, lixiviation...) et des conditions d'activité au moment des mesures.

Consommation	Unité	2002	2003	2004
Eau potable	m ³	51 403	34 328	40 878
Eau industrielle	m ³	3 366 864	3 706 220	3 898 190

Rejets	Unités	2002	2003	2004
Métaux	kg	1 476	2 726	185
dont chrome	kg	11,28	28,01	4,11
dont fer	kg			37,6
Hydrocarbures	kg	33,3	37,4	618
MES	t	0,073	0,148	19,35
DCO	t	0,079	0,085	60,1

MES : Matières en suspension. DCO : Demande chimique en oxygène.

Une méthode offrant de meilleures garanties de répétabilité doit être établie en 2005.

Cette méthode doit comprendre des prélèvements réalisés à plusieurs niveaux de la lame fluide pour être plus représentatifs de l'ensemble des polluants rejetés.

Par ailleurs, compte tenu de la confirmation d'une présence importante d'hydrocarbures dans les rejets, la recherche des pertes de ces produits doit être accentuée.

Il est à noter que le projet évoqué en début de paragraphe comprend la mise en place :

- de dispositifs de fermeture des points de rejet pour contenir une pollution accidentelle,
- et de moyens de séparation et de récupération des hydrocarbures en suspension.

Lutte contre la légionellose

La tour aéroréfrigérante nécessaire au refroidissement du circuit hydraulique de la presse à matricer de 22KT a été arrêtée, après information de la DRIRE.

Le refroidissement est désormais obtenu par une circulation d'eau industrielle perdue.

Ce procédé donne satisfaction et supprime le panache de vapeur et de gouttelettes d'eau caractéristiques d'une tour aéroréfrigérante ouverte.

Le risque de dispersion de *Legionella* a donc disparu sur le site.

Air

Rejets atmosphériques	Unité	2002	2003	2004
CO ₂	t	12 662	13 138	15 400
SO ₂	t	0,131	0,117	0,141
NO _x	t	22,2	17,2	18

L'activité de l'atelier de traitement de surface des pièces en aluminium a été très faible en 2004, il sera arrêté en 2005.

Déchets

La collecte sélective selon 8 axes s'est poursuivie en 2004 ; elle a été complétée par la mise en place de conteneurs de récupération des piles usagées. La recherche de solutions de valorisation ou de réduction des coûts d'élimination a également été entreprise. Trois axes ont été explorés :

- le traitement *in situ* de certains déchets dangereux liquides ; l'implantation d'une station de traitement en 2005 permettrait des gains économiques substantiels et supprimerait les risques liés au transport routier des produits à éliminer en centres agréés,

- la réduction du coût d'élimination des meulures (250 t/an) et calamines (500 t/an),
- la valorisation des déchets de bois produits, soit environ 200 t/an.

Déchets	Unité	2002	2003	2004
Dangereux	t	2 543	1 261	1 584
Non dangereux	t	222	279	219
dont papier bois, plastique	t	238	226	173
Recyclage métal	t	0	0,18	0

Bruit

L'arrêt de la tour aéroréfrigérante de la presse à matricer de 22KT a également eu comme conséquence favorable de supprimer le point d'émergence sonore nocturne identifié lors de l'étude préalable au renouvellement de l'autorisation d'exploiter.

Erasteel Champagnole

Le site, implanté dans le Jura sur la commune de Champagnole, a été créé en 1911.

L'usine Erasteel de Champagnole reçoit des billettes et des couronnes des sites de Commentry (France) et de Söderfors (Suède). Les billettes et le fil machine sont préparés et laminés pour obtenir des barres de sections rectangulaires. Celles-ci subissent des traitements thermiques de mise à niveau des qualités métallurgiques désirées, puis passent dans un atelier de finition pour subir, par étirage et calibrage, la mise en forme souhaitée.

L'usine Erasteel de Champagnole fait partie de la branche Alliages du groupe Eramet depuis 1993.

Management

Le système de management de la qualité est certifié conformément à l'ISO 9001, version 2000, pour ces deux activités depuis 2001. En 2004, la direction de Champagnole a exprimé sa volonté d'intégrer l'environnement et la sécurité au système de management de la qualité.

Une première étape a été franchie pour l'environnement entre juin et septembre 2004 avec la réalisation de l'analyse environnementale du site de production.

Sur le plan réglementaire, une révision de l'arrêté préfectoral d'exploitation est en cours d'instruction, à la demande de la DRIRE, afin de tenir compte des évolutions de l'outil de production. La version finale du futur arrêté d'exploitation est attendue dans le courant de l'année 2005.

Énergie

L'énergie électrique est utilisée pour le chauffage des produits par induction ainsi que pour les fours de réchauffage et de recuit.

Le fuel et le gaz sont utilisés pour le chauffage des bâtiments, et les engins de manutention ainsi que pour l'adoucissement des produits à transformer.

Consommations	Unité	2002	2003	2004
Électricité	MWh	6 459	6 331	6 545
Fuel	MWh	141	207	219
Gaz	MWh	485	423	454

Eau

L'eau industrielle est utilisée majoritairement pour le refroidissement de la ligne de laminage et du four de recuit.

La consommation significative d'eau industrielle en 2003 est directement liée à des dysfonctionnements de tours de refroidissement qui ont imposé des fonctionnements, transitoires en circuit ouvert. Ces dysfonctionnements ont été corrigés en 2004.

Consommations	Unité	2002	2003	2004
Eau potable	m ³	2 225	1 418	920
Eau industrielle	m ³	46 500	85 900	45 600

Rejets	Unité	2002	2003	2004
Rejet fer	kg			9,58
MEST	t			1,41
DCO	t			5,93

MEST : Matières en suspension totales.

DCO : Demande chimique en oxygène.

Prévention de la légionellose

Les analyses mensuelles imposées par l'arrêté préfectoral de mai 2004 sont intégrées.

Une des deux tours aéroréfrigérantes a nécessité la mise en œuvre de mesures correctives, d'une part, après un premier dépassement et, d'autre part, lors du constat de la présence de flore interférente ne permettant pas le dénombrement des *legionella*.

Air

Le site n'est actuellement soumis à aucune obligation réglementaire de surveillance de ses rejets atmosphériques.

Néanmoins, la totalité des rejets atmosphériques susceptibles de contenir des poussières a été traitée. Un système de filtration par dépoussiéreur à cassettes (installé en 2003) limite les rejets de poussières métalliques provenant de la machine à forger. Les grenailleuses et tronçonneuses sont équipées de séparateurs cyclones.

Déchets

Une très grande partie des déchets dangereux générés en 2003 a été traitée par des sociétés spécialisées en 2004, ce qui explique la faible quantité citée pour 2003 et le chiffre de 2004.

Déchets	Unité	2002	2003	2004
Déchets dangereux	t	23,4	2,93	34,5
Déchets non dangereux	t	164	166	180
Dont métal recyclé	t	150	144	154

Erasteel Champagnole recycle ainsi plus de 70 % des déchets produits.

Sols

Une étude simplifiée des risques (ESR) réalisée en 2000-2001 a mis en évidence deux zones nécessitant une étude détaillée des risques (EDR) :

- la zone de l'ancien "crassier", où l'usine de Champagnole déversait principalement les laitiers de fusion des coulées,
- une zone polluée au chlorure de baryum située à proximité d'un ancien atelier de traitement thermique.

Zone crassier

Cette zone, aujourd'hui clôturée, a été cédée à la commune de Champagnole après l'arrêt des activités de l'aciérie en 1985.

Une EDR a été réalisée en 2004 sur la base d'un usage futur du site, déterminé en coopération avec la mairie de Champagnole. Cette solution, satisfaisante du point de vue de l'environnement, prévoit de buser la rivière coulant au fond du talweg, de remblayer la zone et de réaliser une plate-forme municipale. Une réunion de concertation est prévue début 2005 avec les services techniques de la mairie.

Pollution BaCl₂

La zone concernée a été cédée à un garage voisin qui y a installé un chalet, inoccupé à ce jour, et dont l'usage, défini par le permis de construire, est de type gardiennage (pas d'usage d'habitation).

Suite à l'EDR (Étude Détaillée des Risques) réalisée en 2004, le Conseil départemental d'hygiène a décidé dans sa séance du 16 décembre 2004 :

- l'enlèvement et le traitement de la partie polluée sur environ 20 m³,
- la mise en place de servitudes d'utilité publique sur les terrains concernés.

Erasteel Commentry

Le site occupé par Erasteel Commentry est le siège d'une activité industrielle (sidérurgie) qui remonte à 1846. Aujourd'hui l'usine est spécialisée dans la fabrication de barres, de fils ronds et de tôles en acier rapide.

Ces produits sont utilisés pour la fabrication d'outils de coupe et de sciage, ainsi que de pièces d'usure. Les installations sont également utilisées pour la transformation de tôles pour l'aéronautique et l'espace. Les activités présentes sur le site sont variées : élaboration de l'acier, transformation à chaud et à froid, parachèvement et finition ; il en résulte une grande diversité des métiers.

Management

Située dans le centre-ville de Commentry, Erasteel mène depuis de nombreuses années des actions pour préserver l'environnement.

En 2003, Erasteel Commentry s'est engagée dans un processus de mise en place d'un Système de Management de l'Environnement suivant la norme ISO 14001. La mobilisation et l'implication de l'ensemble du personnel ont permis d'obtenir la certification ISO 14001 en décembre 2004 et de tourner résolument la démarche du site vers l'amélioration continue. Parmi les étapes importantes de la démarche, il faut noter l'obtention d'un nouvel arrêté d'exploitation en 2004.

Énergie

La consommation d'énergie du site est essentiellement liée à l'utilisation des fours de fusion, de réchauffage et de traitement thermique. Les consommations électriques par tonne de lingots produits ont été respectivement de 2,88 MWh/t en 2002, 2,75 MWh/t en 2003 et 2,84 MWh/t en 2004.

Un diagnostic des fours, prévu en 2005, devrait permettre d'identifier des pistes de progrès en matière de consommation énergétique.

Consommation	Unité	2002	2003	2004
Électricité	MWh	35 783	40 719	41 014
Fuel total	MWh	33 917	38 695	39 998
Gaz	MWh	58 388	64 028	67 353

Gaz à effet de serre

L'aciérie de Commentry fait partie des 3 aciéries électriques du groupe Eramet incluses dans le périmètre d'application de la directive européenne sur les quotas d'émission de gaz à effet de serre. Les quotas attribués au site pour la période 2005-2007 devraient correspondre à ses prévisions d'activité.

Rejets atmosphériques	Unité	2002	2003	2004
CO ₂	t	20 440	22 822	23 858

Eau

Le site a mis en place depuis janvier 2004 une autosurveillance de son point de rejet principal. Les analyses sont effectuées mensuellement. Les résultats pour l'année 2004 sont conformes aux prescriptions de son arrêté, mis à part quelques dépassements occasionnels sur les hydrocarbures totaux. Une étude sur la diminution des rejets en nitrites de la station de traitement a été réalisée. Un plan d'action est programmé en 2005 pour évaluer les solutions techniquement réalisables afin de diminuer les rejets en polluant.

Les valeurs de rejet des métaux données pour les années 2002 et 2003 correspondent à des estimations. La quantité 2004 est calculée en fonction des débits moyens mesurés aux deux points de rejets soumis à autosurveillance.

Consommation	Unité	2002	2003	2004
Eau potable	m ³	39 929	41 046	44 158
Eau industrielle	m ³	148 719	167 925	196 692

Rejets	Unités	2002	2003	2004
Fe + Zn + Mo + Al	kg	1 000	1 000	356
Cobalt	kg			21
Fer	kg			128
Manganèse	kg			10
MEST	t	20	6	2,37
DCO	t	14	14	11,35

MEST : Matières en suspension totales.

DCO : Demande chimique en oxygène.

Prévention de la légionellose

Trois tours aэрорéfrigérantes ont été supprimées en 2004 et une politique de renforcement de la prévention et de surveillance des installations a été mise en place. Une recherche mensuelle de légionelles est effectuée depuis juin 2004 et un traitement préventif mensuel des circuits aэрорéfrigérants est réalisé.

Air

Rejets atmosphériques	Unité	2002	2003	2004
SO ₂ ⁽¹⁾	t	46,4	54	55
NO _x	t	7,6	8	9
COV ⁽²⁾	t	7,4	7	7,4
Poussières totales ⁽³⁾	t	1,9	2,2	2,0

(1) Calculé par bilan.

(2) Bilan entrée sortie.

(3) Calculé par facteur d'émission sur la base 150 g CO₂ / tonne d'acier.

Déchets

L'année 2004 a été marquée par une amélioration du tri sélectif des déchets DIS. L'important tonnage relevé en 2002 correspond à l'élimination ponctuelle de terres de l'ancienne lagune effectuée dans le cadre de la réalisation d'une nouvelle lagune en béton.

Décharge interne :

1 770 tonnes de remblais inertes ont été apportées en 2004 dans la décharge interne afin de maintenir une plate-forme inférieure hors d'eau. La quantité de déchets issus de l'activité sous forme de laitiers et de réfractaires a été de 5 212 tonnes, soit une légère diminution à la tonne de 0,38 à 0,36.

Déchets	Unité	2002	2003	2004
Déchets dangereux	t	616	428	431
Déchets non dangereux	t	594	991	483
dont recyclage métal	t	399	757	295
dont recyclage papier bois	t	81	105	72

Tableau de concordance

N° et intitulé Prospectus	Chapitre	§
	Document de Référence	
1 Personnes responsables	1	1.1
2 Contrôles légaux des comptes	1	1.1
3 Informations financières sélectionnées	4	4.1.5
4 Facteurs de risques	4	4.8
5 Informations concernant l'émetteur		
Renseignement concernant la société	3	3.1
Investissements	4	4.7.2
6 Aperçu des activités		
Branche Nickel	4	4.2
Branche Manganèse	4	4.3
Branche Alliages	4	4.4
7 Organigramme		
Organigramme de contrôle	3	3.2.6.4
Organigramme simplifié du groupe	4	4.1.1
8 Propriétés immobilières, usines et équipements	4	
9 Examen de la situation financière et du résultat	4	4.1.5
10 Trésorerie et capitaux	4	4.8.1
11 Recherche et développement	4	4.7.3
12 Informations sur les tendances	7	7.1/7.2
13 Prévisions et estimations du bénéfice	7	7.1/7.2
14 Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	6	
Présentation des organes de direction et d'administration de la société et du groupe	6	6.1.1
Situation personnelle des dirigeants	6	6.2
15 Rémunération et avantages		
Rémunérations versées aux dirigeants	6	6.2.4
16 Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
Mode de fonctionnement	6	6.1.1.3
Règles d'organisation du conseil d'administration	6	6.1.2.3
17 Salariés		
Ressources humaines	4	4.6
Intérêts capitalistiques des dirigeants	6	6.2.3
18 Principaux actionnaires		
Pactes d'actionnaires	3	3.2.6.1
Dernière répartition du capital	3	3.2.6.3
19 Opérations avec les apparentés	6	6.2.4.1
20 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	5	
Attestation des responsables du contrôle des comptes	1	1.2.2
Politique de distribution de dividendes	3	3.4
21 Informations complémentaires		
Capital social	3	3.1
Actes constitutifs des statuts	3	3.1
22 Contrats importants	NA	
23 Informations provenant des tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	NA	
24 Documents accessibles au public	Sommaire	
25 Informations sur les participations	NS	

